



# Études économiques de l'OCDE CANADA

MARS 2021





# Études économiques de l'OCDE : Canada 2021

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

#### Note de la Turquie

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

#### Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

#### **Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2021), *Études économiques de l'OCDE : Canada 2021*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/55949ebb-fr>.

ISBN 978-92-64-49250-9 (imprimé)

ISBN 978-92-64-56141-0 (pdf)

Études économiques de l'OCDE

ISSN 0304-3363 (imprimé)

ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Canada

ISSN 1995-3038 (imprimé)

ISSN 1999-009X (en ligne)

**Crédits photo :** Couverture © Valentyna Zhukova/Shutterstock.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : [www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm](http://www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm).

© OCDE 2021

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

# Table des matières

Résumé	10
<b>1 Principaux éclairages sur l'action publique</b>	<b>16</b>
Le déploiement de la vaccination est en cours	17
L'économie se redresse, mais le rythme a ralenti et les risques demeurent élevés	22
Les risques et incertitudes sont élevés	28
Les enjeux pour la politique monétaire et la stabilité du secteur financier	30
La politique monétaire ultra-accommodante peut, et devrait être, maintenue jusqu'à ce que l'économie soit durablement à flot	30
Jusqu'à présent, la crise n'a pas déclenché de problèmes d'endettement des ménages, mais des risques subsistent	33
L'augmentation des financements par émission d'obligations de sociétés à haut risque demeure préoccupant	34
Étayer la reprise tout en ouvrant la voie à une réduction de la dette publique	36
Un soutien budgétaire aux ménages, aux entreprises et aux investissements verts est impératif	37
Se préparer à s'attaquer au fardeau de la dette à moyen terme	38
Renforcer la tarification du carbone et réorienter le système d'imposition	42
Exploiter les possibilités de gains d'efficacité au niveau des dépenses publiques	44
Accroître les recettes si cela s'avère nécessaire	44
Alimenter la reprise dans le secteur des entreprises	46
Il faut aider davantage les entreprises, notamment en améliorant les procédures d'insolvabilité	46
Des problèmes de longue date subsistent concernant la réglementation des marchés de produits, en particulier des obstacles non tarifaires au commerce intérieur	48
Garantir l'accès à des services de télécommunications peu coûteux et de qualité	50
Combattre la corruption et le blanchiment de capitaux	52
Accorder une importance accrue au bien-être dans les politiques publiques à venir	55
Réforme du système de santé et de l'aide sociale	56
Système de santé : la pandémie de COVID-19 a révélé les faiblesses des établissements de soins de longue durée	56
Comblar les écarts salariaux et améliorer les dispositifs d'aide aux catégories défavorisées	58
Améliorer la durabilité environnementale	62
Garantir que la réduction des émissions de gaz à effet de serre est en bonne voie	63
Principales conclusions et recommandations	67
Bibliographie	68
<b>2 Améliorer le bien-être des Canadiens</b>	<b>70</b>
Comment mesurons-nous le bien-être et que savons-nous à son sujet ?	72
Le concept de bien-être	72
Les facteurs connus du bien-être subjectif au niveau individuel	73

Les déterminants du bien-être au niveau national et local	75
Le rôle crucial des facteurs sociaux	75
Tenir compte du bien-être dans l'élaboration des politiques publiques	76
Utilisation programmée du bien-être dans l'élaboration des politiques publiques canadiennes	81
Les inégalités de revenu et la pauvreté comme marqueurs négatifs du bien-être	82
Le Canada est relativement bien classé en termes d'égalité des chances	83
Les inégalités de revenu sont proches de la moyenne OCDE	84
Autres mesures de l'inégalité : satisfaction à l'égard de la vie, patrimoine, égalité femmes-hommes et services de garde d'enfants	86
La pandémie a probablement exacerbé les inégalités à différents égards	90
Quel éclairage apporte l'examen de la pauvreté par rapport à celui de l'inégalité ?	91
La mise en œuvre récente de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté	93
L'insécurité alimentaire comme manifestation de la pauvreté	94
Un dispositif de revenu minimum est à l'étude mais coûterait cher	95
Quelques solutions moins coûteuses pour lutter contre la pauvreté	97
Les défis de l'accessibilité financière du logement et du sans-abrisme	99
Le problème de l'accessibilité financière est très répandu et touche principalement les populations à faible revenu	99
Mise en œuvre par le gouvernement fédéral d'une Stratégie nationale sur le logement	103
Les solutions possibles pour améliorer l'accessibilité financière du logement	104
Le sans-abrisme est un problème chronique qui coûte cher en termes de bien-être	106
Les politiques de lutte contre le sans-abrisme	107
Influence de l'état de santé physique et mental sur l'évaluation du bien-être	109
Importance relative de l'état de santé comme déterminant du bien-être	109
Les temps d'attente pour une consultation médicale, un problème de longue date	112
Le rôle primordial de la santé mentale comme déterminant du bien-être	112
Rôle des comportements sanitaires, en particulier de l'abus de substances	116
Comment les politiques publiques peuvent améliorer la santé et le bien-être des Canadiens	118
Nécessité d'englober les médicaments dans la couverture d'assurance-maladie	120
L'absence de congés de maladie indemnisés pour la plupart des salariés est inéquitable et risquée	121
La qualité des soins de longue durée pourrait être améliorée	121
Rôle des facteurs environnementaux dans la qualité de vie	125
Où se place le Canada sur l'échelle de ces indicateurs environnementaux ?	126
Politiques publiques menées face à ces grands défis environnementaux	127
Le cas particulier des Autochtones et des populations racialisées au Canada	127
Les Autochtones sont depuis longtemps défavorisés en matière de bien-être	127
Des populations racialisées également très désavantagées en termes de bien-être	133
Principales conclusions et recommandations	134
Bibliographie	136

## Tableaux

Tableau 1. La reprise va s'accélérer à nouveau	11
Tableau 1.1. Les mesures de soutien monétaire et budgétaire ont été d'une ampleur considérable	20
Tableau 1.2. Indicateurs et prévisions macroéconomiques	27
Tableau 1.3. Chocs encore possibles sur l'économie	30
Tableau 1.4. Mesures de soutien d'urgence au secteur financier prises dans le sillage de la crise	31
Tableau 1.5. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant le secteur financier et le marché du logement	36
Tableau 1.6. Estimation indicative de l'impact budgétaire de certaines réformes	42
Tableau 1.7. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la budgétisation, les impôts et les dépenses	45



Tableau 1.8. Principales mesures de soutien aux entreprises adoptées par le gouvernement fédéral pendant la crise	47
Tableau 1.9. Aides fédérales supplémentaires axées sur les secteurs durement touchés et sur l'assainissement de l'environnement	48
Tableau 1.10. Estimation indicative de l'effet qu'aurait sur le PIB la mise en œuvre de certaines recommandations	50
Tableau 1.11. Mise en œuvre de certaines des principales recommandations antérieures concernant les politiques relatives aux entreprises	54
Tableau 1.12. Soutien du gouvernement fédéral aux ménages pendant la crise : principales mesures	60
Tableau 1.13. Principales recommandations antérieures concernant les politiques sociales, du marché du travail et du bien-être	61
Tableau 1.14. Bilan de la politique de réduction des gaz à effet de serre (état en décembre 2020)	64
Tableau 1.15. Principales recommandations antérieures concernant la politique de l'énergie et la politique de l'environnement	66
Tableau 2.1. Résultats du Canada dans certains classements nationaux sur le bien-être	72
Tableau 2.2. Principaux indicateurs du bien-être chez les enfants et les jeunes, en points de pourcentage	74
Tableau 2.3. Cadres de mesure du bien-être dans les principaux pays de l'OCDE	78
Tableau 2.4. Tableau de bord officiel du Canada pour suivre les progrès dans la réduction de la pauvreté, septembre 2020	94
Tableau 2.5. Le sans-abrisme à l'échelle internationale	108
Tableau 2.6. Inégalités en matière d'espérance de vie et hospitalisations pour maladie mentale ou tentative de suicide	111
Tableau 2.7. Comparatif des délais d'attente dans plusieurs pays	113
Tableau 2.8. Autoévaluation de leur santé mentale par les Canadiens en 2019	115
Tableau 2.9. Inégalités en matière d'obésité, de forte consommation d'alcool et de tabagisme	116
Tableau 2.10. Quelques indicateurs de bien-être des Autochtones canadiens comparés au reste de la population	129
Tableau 2.11. Accès à l'internet haut débit des ménages Premières Nations, vitesse en Mo/s, en %, 2018	132

## Graphiques

Graphique 1. Le nombre de décès par habitant imputables au COVID-19 est inférieur à la moyenne de l'OCDE	10
Graphique 2. La production a évolué de manière comparable à la moyenne de l'OCDE	10
Graphique 3. La relance budgétaire a été massive au Canada	12
Graphique 1.1. La reprise de la production et de l'emploi prendra du temps, comme ailleurs	17
Graphique 1.2. La pandémie de COVID-19 au Canada	18
Graphique 1.3. Le Canada a engagé des montants substantiels de ressources en faveur d'aides directes	21
Graphique 1.4. Les mesures de soutien ont permis d'éviter une récession encore plus profonde	21
Graphique 1.5. La reprise de l'activité a fléchi	23
Graphique 1.6. La reprise de la demande et de l'activité est inégale	24
Graphique 1.7. Le taux de chômage est supérieur à la moyenne OCDE	24
Graphique 1.8. Les taux d'emploi sont encore inférieurs à ceux d'avant la crise, en particulier parmi les jeunes	25
Graphique 1.9. La hausse des prix à la consommation a marqué le pas	26
Graphique 1.10. Les prix des logements sont en hausse	26
Graphique 1.11. Exportations en répartition selon les principaux produits et destinations	29
Graphique 1.12. Le taux directeur a été ramené à 0.25 %	31
Graphique 1.13. La Banque du Canada est en train de gonfler son bilan	32
Graphique 1.14. La charge du service de la dette des ménages a diminué	34
Graphique 1.15. Le stock d'obligations à haut risque a considérablement augmenté	35
Graphique 1.16. Le déficit des administrations publiques s'est nettement creusé	36
Graphique 1.17. Les stabilisateurs automatiques sont importants	37
Graphique 1.18. Les émissions de dioxyde de carbone par habitant provenant des logements sont élevées	38
Graphique 1.19. La dette publique brute a nettement augmenté	39
Graphique 1.20. La dette publique nette	40
Graphique 1.21. Les pressions liées au vieillissement sur les dépenses publiques sont relativement faibles	41
Graphique 1.22. Le poids de la fiscalité environnementale est relativement faible	43
Graphique 1.23. Le taux de la TPS est inférieur à la moyenne de l'OCDE	45
Graphique 1.24. Il est possible d'améliorer le système d'insolvabilité du Canada	47

Graphique 1.25. Principales composantes de la réglementation des marchés de produits	49
Graphique 1.26. Télétravail avant et pendant le confinement du printemps de 2020 lié à la pandémie de COVID-19	52
Graphique 1.27. Les niveaux de corruption perçue sont bas	53
Graphique 1.28. Il est possible d'améliorer encore le cadre de lutte contre la délinquance économique	54
Graphique 1.29. L'aide publique pour le paiement des médicaments est faible	57
Graphique 1.30. Indicateurs choisis de croissance verte	62
Graphique 1.31. Les émissions de gaz à effet de serre doivent amorcer une nette tendance à la baisse	63
Graphique 1.32. Le gouvernement fédéral a proposé de relever le prix du carbone à 170 CAD d'ici à 2030	65
Graphique 2.1. De solides scores de bien-être dans de nombreuses dimensions avant la crise	73
Graphique 2.2. Cadre de mesure du bien-être de l'OCDE	80
Graphique 2.3. De nombreux pays de l'OCDE enregistrent un PIB par habitant plus élevé et des inégalités plus faibles que le Canada	82
Graphique 2.4. Mobilité sociale au Canada	84
Graphique 2.5. Les inégalités du revenu disponible se sont globalement maintenues aux niveaux moyens de l'OCDE	85
Graphique 2.6. Au Canada, le groupe des revenus intermédiaires s'est contracté plus que la plupart des autres groupes depuis le milieu des années 1980	86
Graphique 2.7. La répartition de l'indicateur de satisfaction à l'égard de la vie est relativement homogène	87
Graphique 2.8. Écarts dans les indicateurs du bien-être entre les hommes et les femmes au Canada	88
Graphique 2.9. Les coûts de la garde d'enfants et leurs effets incitatifs sur le marché du travail au Canada	90
Graphique 2.10. La pauvreté relative avoisine la moyenne de l'OCDE malgré un système de prélèvements et de prestations moins redistributif	93
Graphique 2.11. Évolution des prix des logements	99
Graphique 2.12. Endettement des ménages	101
Graphique 2.13. Le taux d'accession à la propriété avoisine la moyenne OCDE mais s'accroît avec le niveau de revenu	101
Graphique 2.14. Le parc des logements sociaux est relativement réduit au Canada	103
Graphique 2.15. Dépenses de santé mentale	114
Graphique 2.16. Disponibilité des opioïdes et nombre de décès liés dans les pays de l'OCDE	118
Graphique 2.17. Soins de longue durée : nombre de lits, dépenses publiques et effectifs	124
Graphique 2.18. Les peuples autochtones des autres pays souffrent des mêmes carences de bien-être que les Autochtones canadiens	131

## Encadrés

Encadré 1.1. Tous les niveaux de l'administration ont été fortement associés à la lutte contre le COVID-19	19
Encadré 1.2. Éléments d'information sur le degré de surévaluation des prix des logements	27
Encadré 1.3. Évolutions récentes des accords commerciaux internationaux	28
Encadré 1.4. Processus de réexamen et de renouvellement de la cible d'inflation au Canada	33
Encadré 1.5. Mesurer la dette publique du Canada	40
Encadré 1.6. Quantification de l'impact budgétaire de certaines réformes structurelles	42
Encadré 1.7 Impact potentiel de certaines réformes structurelles sur le PIB	50
Encadré 1.8. Le passage des Canadiens au télétravail pendant la pandémie	51
Encadré 2.1. Établir un cadre du bien-être - tableaux de bord ou indice du bien-être subjectif	77
Encadré 2.2. Cadre de mesure du bien-être de l'OCDE	80
Encadré 2.3. Démarche de bien-être dans l'action des pouvoirs publics en Nouvelle-Zélande	81
Encadré 2.4. Les mesures officielles de faiblesse des revenus et de pauvreté au Canada	91
Encadré 2.5. Trois pistes pour résoudre le problème de la pauvreté en réformant le système de prélèvements et de prestations	97
Encadré 2.6. Pénurie de personnel et bas salaires dans les établissements de soins de longue durée au Canada	123
Encadré 2.7. Le paradoxe de l'écologiste : améliorer le bien-être malgré la dégradation de l'écosystème	125



## Suivez les publications de l'OCDE sur :



[http://twitter.com/OECD\\_Pubs](http://twitter.com/OECD_Pubs)



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

## Ce livre contient des...

**StatLinks** 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des StatLinks. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

---

Cette *Étude* est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR) de l'OCDE, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres. La situation économique et les politiques du Canada ont été évaluées par le Comité le 21 janvier 2021. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière des débats et approuvé à titre définitif par le Comité plénier le 8 février 2021. Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Philip Hemmings (Economiste Senior) et Peter Jarrett (Consultant) sous la direction de Isabelle Joumard (Cheffe de division). La recherche statistique a été effectuée par Béatrice Guérard. Michelle Ortiz et Héloïse Wickramanayake ont formaté et mis en page le rapport. La précédente Étude consacrée au Canada a été publiée en juillet 2018. Les informations sur les précédentes Études et sur la manière dont les Études ont été préparées sont disponibles sur le site [www.oecd.org/fr/economie/etudes/](http://www.oecd.org/fr/economie/etudes/)

---

## STATISTIQUES DE BASE DU CANADA, 2019<sup>1</sup>

(Les nombres entre parenthèses correspondent à la moyenne de l'OCDE)<sup>2</sup>

PAYS, POPULATION ET CYCLE ELECTORAL					
Population (millions)	37.6		Densité de la population par km <sup>2</sup> (2018)	4.1	(38.0)
Moins de 15 ans (%)	15.8	(17.9)	Espérance de vie à la naissance (années, 2018)	81.9	(80.1)
Plus de 65 ans (%)	17.6	(17.1)	Hommes (2018)	79.9	(77.5)
Stock de migrations internationales (% de la population)	21.3	(13.3)	Femmes (2018)	84.1	(82.8)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	1.2	(0.6)	Dernières élections législatives	octobre 2019	
ECONOMIE					
Produit intérieur brut (PIB)			Ventilation de la valeur ajoutée (% , 2016, OCDE : 2019)		
En prix courants (milliards USD)	1 741.4		Agriculture, sylviculture et pêche	2.0	(2.6)
En prix courants (milliards CAD)	2 310.7		Industrie y compris construction	25.0	(26.8)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	1.8	(2.2)	Services	73.0	(70.5)
Par habitant (milliers USD PPA)	51.5	(49.3)			
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					
En pourcentage du PIB					
Dépenses	41.0	(40.6)	Dette financière brute (OCDE : 2018)	92.7	(107.7)
Recettes	41.5	(37.5)	Dette financière nette (OCDE : 2018)	19.4	(67.8)
COMPTES EXTERIEURS					
Taux de change (CAD par USD)	1.33		Principales exportations (% du total des exportations de marchandises)		
Taux de change à PPA (USA = 1)	1.19		Machines et matériel de transport	26.7	
En pourcentage du PIB			Combustible minéraux, lubrifiants et produits connexes	22.1	
Exportations de biens et de services	31.9	(54.2)	Produits manufacturés	10.9	
Importations de biens et de services	33.5	(50.6)	Principales importations (% du total des importations de marchandises)		
Solde de la balance courante	-2.1	(0.4)	Machines et matériel de transport	43.8	
Position d'investissements internationaux nette	44.5		Articles manufacturés divers	12.2	
			Produits manufacturés	11.4	
MARCHE DU TRAVAIL, QUALIFICATIONS ET INNOVATION					
Taux d'emploi (15 ans et plus, %)	62.0	(57.6)	Taux de chômage, Enquête sur la population active (15 ans et plus, %)	5.7	(5.4)
Hommes	65.9	(65.6)	Chômage des jeunes (15-24 ans, %)	11.0	(11.7)
Femmes	58.2	(50.0)	Chômeurs de longue durée (1 an ou plus, %)	0.5	(1.4)
Taux d'activité (15 ans et plus, %)	65.7	(61.1)	Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 25-64 ans (%)	59.4	(38.0)
Nombre moyen d'heures travaillées par an	1 670	(1 726)	Dépenses intérieures brutes de R-D (% du PIB, 2018)	1.6	(2.6)
ENVIRONNEMENT					
Offre d'énergie primaire par habitant (tep)	8.0	(3.9)	Emissions de CO <sub>2</sub> par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes)	15.2	( 8.3)
Énergies renouvelables (%)	16.4	(10.8)	Prélèvements d'eau par habitant (1 000 m <sup>3</sup> , 2015)	0.9	
Exposition à la pollution de l'air (plus de 10 µg/m <sup>3</sup> de PM <sub>2,5</sub> de la pop.)	1.8	(61.7)			
SOCIETE					
Inégalités de revenu (coefficient de Gini, 2018 ; OCDE : 2016)	0.303	(0.310)	Résultats scolaires (score PISA, 2018)		
Taux de pauvreté relative (% , 2018, OCDE : 2016)	11.8	(11.4)	Compréhension de l'écrit	520	(487)
Revenu médian disponible des ménages (milliers USD PPA, 2018, OCDE : 2016)	35.6	(24.4)	Mathématiques	512	(489)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)			Sciences	518	(489)
Soins de santé	10.8	(8.8)	Part des femmes au parlement (%)	29.0	(30.7)
Retraites (2018, OCDE : 2017)	4.9	(8.6)	Apports nets d'aide publique au développement (% du RNB, 2017)	0.3	(0.4)
Éducation (% du RNB, 2018)	4.9	(4.5)			

1. L'année est indiquée entre parenthèses lorsqu'elle diffère de celle qui figure dans le titre du présent tableau.

2. Lorsque l'agrégat OCDE n'est pas disponible dans la base de données utilisée comme source, une moyenne simple des dernières données disponibles sur les pays de l'OCDE est calculée, sous réserve qu'il existe des données pour au moins 80 % des pays membres de l'Organisation. Source : Calculs effectués à partir d'informations extraites des bases de données des organisations suivantes : OCDE, Agence internationale de l'énergie (AIE), Organisation internationale du travail (OIT), Fonds monétaire international (FMI), Organisation des Nations unies (ONU) et Banque mondiale.

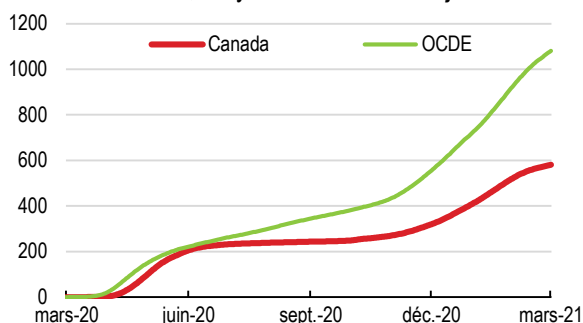
# Résumé

## Le déploiement de la vaccination au Canada laisse entrevoir la fin de la crise

**La campagne de vaccination est en cours, mais la propagation du virus reste problématique et des mesures de confinement sont toujours appliquées.** Globalement, le Canada se caractérise par un nombre de décès par habitant liés au COVID-19 inférieur à celui de la zone OCDE, et nettement plus faible que ceux enregistrés par les pays les plus durement touchés. Comme ailleurs, l'âge constitue le principal facteur de vulnérabilité, puisqu'environ 90 % des décès liés au COVID-19 concernaient des personnes âgées de 70 ans ou plus. Les minorités racialisées présentent également un risque plus élevé d'infection par le COVID-19 et de mortalité liée à ce virus. La première vague de la pandémie a été concentrée au Québec et en Ontario, mais la diffusion du virus s'est généralisée lors de la deuxième vague. Au cours de celle-ci, les provinces et territoires ont décidé de manière sélective de prolonger des restrictions d'activité ou d'en imposer de nouvelles. Une campagne massive de vaccination a débuté au Canada en décembre, prévoyant suffisamment de doses pour vacciner chaque Canadien qui le souhaitera d'ici à septembre 2021. Certaines mesures limitant l'activité sont en train d'être levées.

### Graphique 1. Le nombre de décès par habitant imputables au COVID-19 est inférieur à la moyenne de l'OCDE

Nombre cumulé de décès imputables au COVID-19 par million d'habitants, moyenne mobile sur 7 jours



Source: base de données Our World in Data, consultée le 2 mars 2021.

StatLink  <https://stat.link/50fkd6>

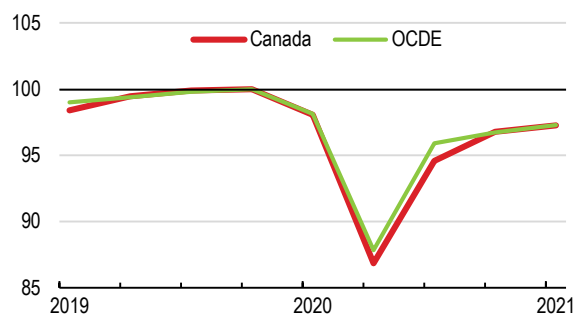
Les personnes qui occupent des emplois faiblement rémunérés, notamment les jeunes travailleurs, les femmes et les membres de minorités racialisées, sont les plus durement touchées par la crise sur le plan économique, ce qui se traduit potentiellement par un creusement des inégalités. En outre, des données confirment que l'état de santé mentale de certaines personnes s'est dégradé pendant les confinements. Les méfaits et décès liés aux opioïdes ont fortement augmenté.

## La reprise économique a ralenti

**Après une phase de reprise rapide, mais partielle, suite à la levée du confinement du printemps 2020, l'économie canadienne a ralenti.** La production a chuté de plus de 15 % au cours de la première vague de la pandémie, et le taux de chômage a atteint près de 14 %. Le rebond initial de l'activité économique a été rapide, mais le rythme de la croissance a diminué depuis. L'activité reste nettement en deçà de son niveau d'avant la crise dans les secteurs des voyages, des loisirs et des spectacles. La production a diminué de 5,4 % en 2020.

### Graphique 2. La production a évolué de manière comparable à la moyenne de l'OCDE

PIB réel, indice T4 2019 = 100



Note : Le dernier trimestre est une estimation.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, rapport intermédiaire mars 2021.

StatLink  <https://stat.link/zngbhw>

Les risques et les incertitudes demeurent considérables, notamment concernant la rapidité avec laquelle les restrictions pourront être levées à mesure que le vaccin sera déployé. Le rythme

auquel les ménages commenceront à puiser dans leur épargne de précaution va aussi affecter la croissance future. L'instabilité des cours mondiaux de l'énergie a eu un effet dissuasif sur l'investissement dans le secteur du pétrole et du gaz. Du côté positif, la relance budgétaire attendue aux États-Unis pourrait se traduire par une forte hausse des exportations canadiennes.

Selon les prévisions de l'OCDE, la croissance annuelle de la production devrait être de l'ordre de 4.7 % en 2021 et de 4 % en 2022. La production pourrait ainsi retrouver des niveaux proches de la tendance observée avant la crise, et le taux de chômage devrait refluer. L'inflation, mesurée par l'indice général des prix à la consommation, va être affectée par les prix de l'énergie à court terme, et l'inflation sous-jacente augmentera progressivement.

**Tableau 1. La reprise va s'accélérer à nouveau**

(Taux de croissance annuelle, sauf indication contraire)	2019	2020	2021	2022
Produit intérieur brut (PIB)	1.9	-5.4	4.7	4.0
Consommation privée	1.7	-6.1	3.5	3.1
Consommation publique	2.0	-1.1	2.8	1.3
Formation brute de capital fixe	0.3	-3.6	6.3	4.4
Exportations de biens et de services	1.3	-9.8	4.7	4.5
Importations de biens et de services	0.4	-11.3	6.3	3.2
Taux de chômage (% de la population active)	5.7	9.5	8.5	7.0
Indice des prix à la consommation (IPC)	2.0	0.7	2.0	1.4

Source : Base de données Perspectives économiques de l'OCDE, rapport intermédiaire mars 2021 et prévisions provisoires.

## Le soutien monétaire est maintenu

**Un taux directeur extrêmement bas et d'autres mesures monétaires continuent d'apporter un soutien considérable à l'économie.**

La Banque du Canada a ramené son taux directeur à 0.25 % au début de la crise. Les indications prospectives de la Banque concernant son taux d'intérêt directeur, renforcées par ses achats de titres d'État, ont assoupli les conditions d'emprunt des ménages, des entreprises et des administrations publiques. La dissipation des risques sur certains fronts a permis à la Banque du Canada de retirer certaines mesures de soutien à la liquidité adoptées au début de la crise. Le

renouvellement, en 2021, du régime de ciblage de l'inflation offre à la banque centrale l'occasion d'adapter son cadre de politique monétaire pour atteindre son objectif d'inflation de 2 % sur la durée et préserver l'ancrage des anticipations d'inflation dans un contexte de faiblesse persistante des taux d'intérêt directeurs à l'échelle mondiale et de risques pesant sur la reprise dans la sphère réelle de l'économie.

Les prix des logements augmentent depuis la fin du printemps, lorsqu'une première série de restrictions à la mobilité a été assouplie. L'endettement des ménages (notamment sous la forme d'emprunts hypothécaires) demeure élevé, mais la charge du service de leur dette s'est allégée. Il est par ailleurs possible que la faiblesse des coûts d'emprunt accroisse le volume déjà considérable des financements par émission d'obligations de sociétés à haut risque.

## Des mesures budgétaires pour soutenir une croissance économique plus verte et plus inclusive

**L'objectif prioritaire des autorités devrait être de veiller à ce que la politique budgétaire aide au mieux les ménages et les entreprises à sortir de la crise.** Les autorités canadiennes ont agi dans un large éventail de domaines pour soutenir la demande et aider à la fois les ménages et les entreprises. Les mesures adoptées par le gouvernement fédéral ont représenté l'essentiel de la réponse budgétaire à la crise. Cette réponse, massive, a été rendue possible par la politique budgétaire prudente mise en œuvre ces dernières années.

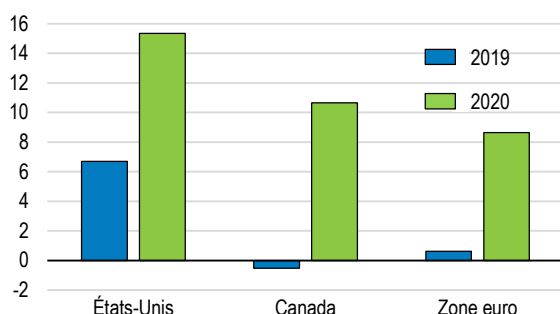
Les autorités devraient continuer d'accorder une importance prioritaire au soutien budgétaire apporté à l'économie tant que celle-ci reste fragile. Le soutien budgétaire mobilisé pour lutter contre la crise pourra cesser lorsque l'activité économique se redressera. Il faut néanmoins établir une feuille de route claire et transparente pour empêcher une montée inexorable de la charge de la dette publique.

Une telle feuille de route permettrait de répondre à la nécessité de ressources supplémentaires dans certains domaines de l'action publique. Remédier aux lacunes mises en évidence par la crise en matière d'assistance socioéconomique et de soins

de santé nécessitera sans doute des ressources supplémentaires à plus longue échéance. De plus, les tensions sur les dépenses liées au vieillissement qui existaient avant la pandémie ne vont pas disparaître. Pour faire face à ces exigences budgétaires à moyen et à long terme, il faudrait soit trouver le moyen de faire des économies sur d'autres postes de dépenses publiques, soit augmenter les impôts.

### Graphique 3. La relance budgétaire a été massive au Canada

Déficit des administrations publiques, % du PIB



Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n 108; et Statistique Canada.

StatLink  <https://stat.link/49q1lg>

Il est possible de réformer le système fiscal de manière à introduire des améliorations structurelles et à générer des recettes supplémentaires. Les recettes des taxes environnementales en proportion du PIB sont notamment plus faibles au Canada que dans la plupart des autres pays. La hausse du prix plancher du carbone doit s'accélérer pour que le Canada puisse respecter ses engagements officiels. Les récentes propositions d'augmentation du prix du carbone annoncées par le gouvernement fédéral dans le cadre du plan climatique renforcé sont encourageantes.

### Aider les entreprises à se redresser et à s'adapter à l'économie de l'après-COVID

**De nombreuses entreprises sont toujours en difficulté, et la crise accélère les transformations structurelles en matière de demande et d'activité des entreprises.** Le gouvernement fédéral devrait se tenir prêt à

adopter de nouvelles mesures pour aider les entreprises. Les dispositifs de prêt sont bienvenus, mais les autorités devraient envisager de favoriser d'autres formes de financement et d'améliorer les procédures d'insolvabilité.

Les obstacles non tarifaires au commerce entre les provinces, découlant des différences de réglementation des marchés des biens, des services et du travail, continuent d'entraver l'activité des entreprises. S'agissant des services à haut débit, il existe des préoccupations de longue date concernant la vigueur de la concurrence entre les fournisseurs d'accès, et l'accessibilité de ces services pour les ménages vivant dans les zones rurales et éloignées, notamment pour les peuples autochtones, demeure problématique. Le Canada est bien classé à l'aune des indicateurs internationaux de corruption au niveau national. Néanmoins, son système d'enregistrement de la propriété immobilière est souvent exploité aux fins de blanchiment de capitaux.

### Intégrer le bien-être dans l'élaboration des politiques publiques pourrait faciliter la reprise

**L'adoption par les pouvoirs publics d'une approche plus structurée du bien-être aiderait la société et l'économie canadiennes à devenir résilientes et saines après la pandémie de COVID-19.** Le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'intégrer un tableau de bord complet d'indicateurs de la qualité de vie dans les processus de prise de décisions et de budgétisation. De nombreux pays utilisent des tableaux de bord de ce type, qui comprennent des indicateurs du bien-être actuel et futur des individus et, souvent, des mesures d'inclusivité sociale et de durabilité environnementale. Le Canada est bien placé pour élaborer un tel tableau de bord. Il dispose de données de qualité concernant la mesure du bien-être et a acquis une expérience de l'intégration de certaines dimensions du bien-être dans l'action publique, par le biais de la *Budgétisation sensible au genre plus*.

Une fois adopté à la suite de consultations publiques, ce tableau de bord devrait être intégré dans le processus budgétaire, afin de s'assurer que tous les ministères et organismes publics fondent leurs réformes économiques et sociales



sur les mêmes critères. Un choix essentiel concernant l'utilisation de ce tableau de bord consistera à déterminer s'il doit être uniquement appliqué sur les nouveaux engagements budgétaires, ou pour l'ensemble des éléments de la fiscalité et des dépenses, ainsi que pour les analyses d'impact de la réglementation et les analyses coûts-avantages.

## Renforcer la politique de santé et de protection sociale

**La pandémie de COVID-19 a mis en lumière des lacunes dans le système canadien de prise en charge des personnes âgées et de protection sociale.** Environ 80 % des décès imputables au COVID-19 lors de la vague d'infections initiale ont eu lieu dans les établissements de retraite et de soins de longue durée. Cela a non seulement mis en évidence les difficultés de contrôle de la propagation du virus, mais aussi des problèmes plus généraux de qualité des soins de longue durée. La pandémie a également fait apparaître des problèmes de ressources des services de santé publique, et souligné les inconvénients liés au fait que les produits pharmaceutiques ne soient pas couverts par le régime public national d'assurance maladie, ainsi qu'au caractère limité des indemnités versées en cas de congé de maladie.

La crise a accru l'importance de plusieurs autres problèmes socioéconomiques. Ainsi, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes travaillant à temps plein est supérieur de près de 5 points de pourcentage à la moyenne de l'OCDE. Pour y remédier, il faudrait notamment

améliorer encore l'accès à des services abordables de garde d'enfants, afin que les femmes puissent plus aisément faire des carrières épanouissantes. En outre, un problème plus général d'insuffisance du soutien apporté aux chômeurs ou aux personnes en situation de pauvreté subsiste, malgré la stratégie nationale de réduction de la pauvreté récemment mise en œuvre.

L'accessibilité au logement et le phénomène des sans-abris sont des questions essentielles. La faiblesse prolongée des taux d'intérêt a contribué à la hausse des prix de l'immobilier résidentiel. L'offre de logements sociaux et d'autres formes de logements abordables est limitée, et les listes d'attente sont longues. Les initiatives lancées par les pouvoirs publics sont bienvenues, mais il serait possible d'aller plus loin.

Les peuples autochtones restent défavorisés dans la plupart des dimensions socioéconomiques, notamment en matière de revenus, d'emploi, de sécurité, de logement, d'espérance de vie et de santé physique et mentale. Des progrès ont été accomplis en termes d'autonomisation de leurs autorités, notamment grâce à l'adoption d'une approche fondée sur les distinctions, suivant laquelle davantage d'efforts sont déployés pour adapter spécifiquement l'action publique à chacun des trois peuples autochtones, à savoir les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Néanmoins, il est nécessaire de poursuivre le renforcement de l'autodétermination, ainsi que d'accroître les ressources mobilisées pour éliminer les disparités existant entre les peuples autochtones et les autres Canadiens.

PRINCIPALES CONCLUSIONS	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
<b>Assurer un redressement vigoureux de la production et de l'emploi</b>	
La reprise économique après la pandémie va sans doute repartir à la hausse après la deuxième vague, mais des risques considérables continuent de peser sur les perspectives.	- Continuer d'appliquer les mesures de relance budgétaire jusqu'à ce que la reprise économique soit bien engagée. Procéder à des ajustements des mesures de soutien au fur et à mesure de la reprise afin de garantir que l'aide est ciblée sur l'emploi et sur des entreprises viables.
L'inflation sous-jacente des prix à la consommation n'augmentera sans doute que lentement.	- Une politique monétaire accommodante devrait être maintenue pour aider au redressement de l'économie.
Les préoccupations suscitées de longue date par le niveau élevé de l'endettement des ménages et des entreprises s'accroissent avec la crise, en raison d'un contexte de faible inflation prolongée.	- Continuer de surveiller de près l'évolution des prêts au logement et de la dette des entreprises et, si nécessaire, durcir les règles macroprudentielles.
Il est important de veiller à ce que l'ampleur du déficit budgétaire et l'accumulation de dette publique ne perdurent pas une fois que l'économie sera fermement engagée sur la voie de la reprise. Bien que le financement du régime de retraite soit pour l'essentiel assuré, le vieillissement de la population exercera des tensions sur les finances publiques à long terme.	- Garantir un plan à moyen terme crédible pour maîtriser et abaisser la dette du gouvernement fédéral. - Lorsque la pandémie sera écartée, il faudra s'employer à stabiliser la dette et faire face aux engagements de dépenses supplémentaires au moyen de gains d'efficacité en matière de dépenses publiques partout où ce sera possible. Si des revenus supplémentaires importants sont nécessaires, augmenter en priorité le taux de la taxe fédérale sur les produits et services.
Le secteur des entreprises reste fragile du fait de la crise. Les dispositifs publics de prêts assortis de conditions favorables sont bienvenus, mais ils doivent être complétés par des mesures d'aide aux entreprises en difficulté financière. Progresser vers le règlement de certains des problèmes structurels qui caractérisent de longue date l'environnement des entreprises au Canada favoriserait la reprise.	- Renforcer la procédure d'insolvabilité par un mécanisme d'alerte et un régime de pré-insolvabilité pour les entreprises en difficultés. - Accélérer la levée des obstacles non tarifaires au commerce intérieur. - Réduire le coût et améliorer la qualité des services de télécommunications, notamment des services d'accès à haut débit dans les collectivités rurales et éloignées. - S'attaquer aux pratiques de blanchiment de capitaux via le marché immobilier, en durcissant les règles d'enregistrement de la propriété immobilière pour empêcher la création de structures d'entreprise opaques.
<b>Donner une place de premier plan au bien-être après la pandémie</b>	
Le Canada n'a pas mis en place de cadre officiel d'évaluation du bien-être.	- Élaborer un cadre de mesure du bien-être incluant un tableau de bord d'indicateurs destiné à être utilisé dans le cadre du processus de prise de décisions des pouvoirs publics. - Utiliser dans un premier temps le tableau de bord du bien-être pour cerner les enjeux de l'action publique et mesurer les progrès accomplis en termes de résultats concrets.
<b>Améliorer les soins de santé et de longue durée</b>	
La pandémie de COVID-19 a révélé des faiblesses dans la qualité des soins de longue durée et rappelé l'importance des politiques de santé publique et mentale.	Rechercher des gains d'efficacité et chercher à réduire les délais d'attente dans la santé par une meilleure définition des priorités au niveau des patients, une amélioration de la coordination entre les prestataires de soins primaires et les spécialistes, un recours accru à la télémédecine et un transfert de certaines tâches des médecins aux infirmières. - Renforcer le soutien apporté aux soins de longue durée de haute qualité dispensés par des établissements ou à domicile. - Affecter davantage de ressources à la santé publique et mentale.
Le Canada fait partie des rares pays dont le système de santé publique national ne prend pas en charge les médicaments.	- Mener à bien le plan visant à négocier avec les provinces et territoires l'adoption progressive de la couverture universelle des médicaments (« Pharmacare »).
<b>Renforcer la protection sociale et accroître l'offre de logements abordables</b>	
Malgré les efforts déployés antérieurement par les pouvoirs publics, l'offre de services de garde d'enfants abordables et de qualité demeure inadéquate, ce qui contraint des femmes à travailler à temps partiel et à interrompre leur carrière, et alimente les inégalités entre hommes et femmes.	- Renforcer l'offre de services de garde d'enfants en les subventionnant davantage, en durcissant le contrôle de leur qualité, et en aidant davantage les familles à payer ces services.
L'accès au logement est devenue problématique en raison de la progression durable des prix des logements et de la négligence des pouvoirs publics en matière de logement social.	- Développer l'offre de logement en améliorant la compétitivité du secteur de la construction, en réduisant l'encadrement des loyers et en assouplissant les réglementations de zonage et d'occupation des sols ainsi que les politiques de limitation de l'étalement des villes. - Consacrer davantage de ressources au logement social et favoriser les modes alternatifs d'accès à la propriété.

---

**Favoriser le bien-être des peuples autochtones**


---

Les peuples autochtones restent profondément défavorisés à divers égards, bien qu'ils bénéficient d'importants dispositifs spécifiques.

- Améliorer l'autodétermination des peuples autochtones.
  - Conserver une approche de l'action publique fondée sur les distinctions et assurer un financement suffisant pour éliminer les disparités par rapport aux autres Canadiens.
- 

**Bâtir un environnement plus durable**


---

En l'absence d'un renforcement des incitations à réduire de manière économiquement efficiente les émissions de gaz à effet de serre, le Canada n'atteindra pas ses objectifs officiels en matière de changement climatique.

- Mettre à exécution le récent projet d'accélérer l'augmentation du prix du carbone et des taxes sur le carbone jusqu'en 2030, tout en remédiant à l'effet induit sur le niveau de vie des plus démunis.
  - Recourir davantage à la fiscalité et à des mécanismes de redevances pour faire face aux externalités environnementales, notamment celles qui proviennent des carburants, du traitement des eaux usées et de la mise en décharge des déchets solides.
-

# 1 Principaux éclairages sur l'action publique

Les cas de contaminations et de décès liés au COVID-19 ont été au Canada moins nombreux que dans les pays les plus durement touchés, et le déploiement d'une campagne de vaccination est en cours. Cependant, l'économie reste lourdement affectée par la crise, les dernières mesures d'endiguement prises ayant pour effet de ralentir la reprise de l'activité et de l'emploi (Graphique 1.1). La crise a mis en lumière les points forts du pays sur le plan économique et social. La structure fédérale de l'administration canadienne a permis une riposte à la fois rapide et coordonnée. Le faible niveau de la dette publique avant la crise a permis de disposer d'une marge de manœuvre pour des mesures fiscales et de nouvelles dépenses conséquentes. L'accélération du télétravail et de l'utilisation des services en ligne pendant la crise a ouvert la voie à de nouvelles modalités de vie et de travail pour demain. L'abaissement des niveaux de pollution sonore et atmosphérique pendant la période de confinement a suscité une prise de conscience accrue des enjeux environnementaux. La perspective d'un fléchissement structurel de la demande et de l'emploi dans certains secteurs ouvre des perspectives pour des emplois et des investissements plus verts.

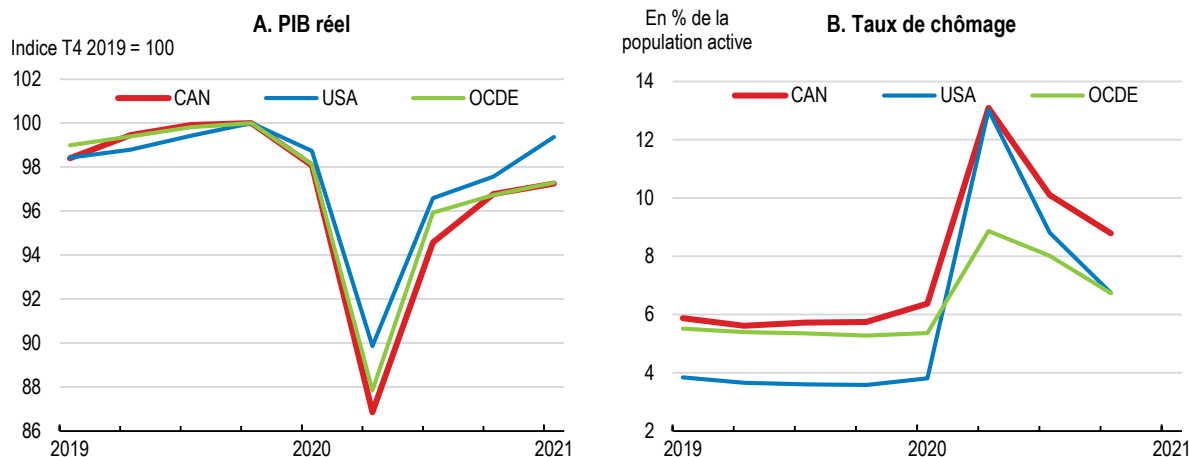
Toutefois, le COVID-19 a également mis en évidence certains points faibles et a apporté son lot de difficultés nouvelles. Dans le secteur de la santé, la pandémie a permis d'attirer l'attention sur des défauts dans la qualité de certains établissements de long séjour, sur des difficultés de coordination dans le système de santé publique et sur l'absence d'une couverture nationale commune pour les médicaments. Des inquiétudes sont apparues quant aux conséquences de restrictions prolongées sur les interactions sociales et la santé mentale. La concentration des licenciements parmi les bas salaires a souligné le fait que cette récession a creusé les inégalités économiques. De même, des disparités ont été mises en lumière en matière de garantie de ressources parmi les personnes ayant perdu leur emploi et leur revenu. La crise a accentué l'importance d'autres enjeux socioéconomiques, notamment la vulnérabilité de la main-d'œuvre peu qualifiée, des ménages modestes, des populations autochtones et des groupes racialisés.

Les principaux messages de la présente *Étude économique* sont les suivants :

- L'économie canadienne demeure vulnérable face à la crise en cours liée au COVID-19. Les risques et incertitudes sont notables et certains secteurs pourraient rester profondément marqués. La politique budgétaire devrait s'attacher en priorité à soutenir la reprise économique, mais également à jeter les bases nécessaires pour maîtriser l'évolution de la dette publique lorsque l'économie sera bien repartie. Face à la perspective de niveaux de taux d'intérêt extrêmement bas pendant un certain temps encore, la hausse des prix des actifs et une forte prise de risque de la part des investisseurs ajoutent aux inquiétudes à moyen terme.
- Les décideurs politiques canadiens devront faire en sorte de maintenir un équilibre entre les objectifs concernant les revenus, la situation sanitaire, la situation sociale et l'environnement s'ils entendent améliorer le bien-être. L'attention aux questions de redistribution, notamment aux inégalités, à l'inclusivité et aux situations de désavantage, sera également essentielle au bien-être collectif. Les autorités canadiennes devront intégrer cette dimension du bien-être dans les processus de décision.

- Il sera fondamental de soutenir la reprise et la transition dans le secteur des entreprises pour que l'économie et la société, une fois sorties de la pandémie, renouent avec le succès. Les pouvoirs publics doivent continuer d'encourager la transition vers une économie plus verte. Enfin, les obstacles structurels qui s'opposent depuis longtemps à l'efficacité des entreprises devront également être levés.

### Graphique 1.1. La reprise de la production et de l'emploi prendra du temps, comme ailleurs



Note : Partie A : Le dernier trimestre est une estimation ; Partie B : Les séries de données sur les taux de chômage ne sont pas pleinement comparables : les enquêtes sur la population active au Canada et aux États-Unis classent les salariés en chômage partiel (licenciés temporairement) parmi les chômeurs, alors qu'ils sont considérés comme occupant un emploi ailleurs. Les États-Unis et le Canada ont ainsi vu leur taux de chômage monter plus brutalement dans un premier temps, dans le sillage de la crise liée au COVID-19.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/0xc9pb>

### Le déploiement de la vaccination est en cours

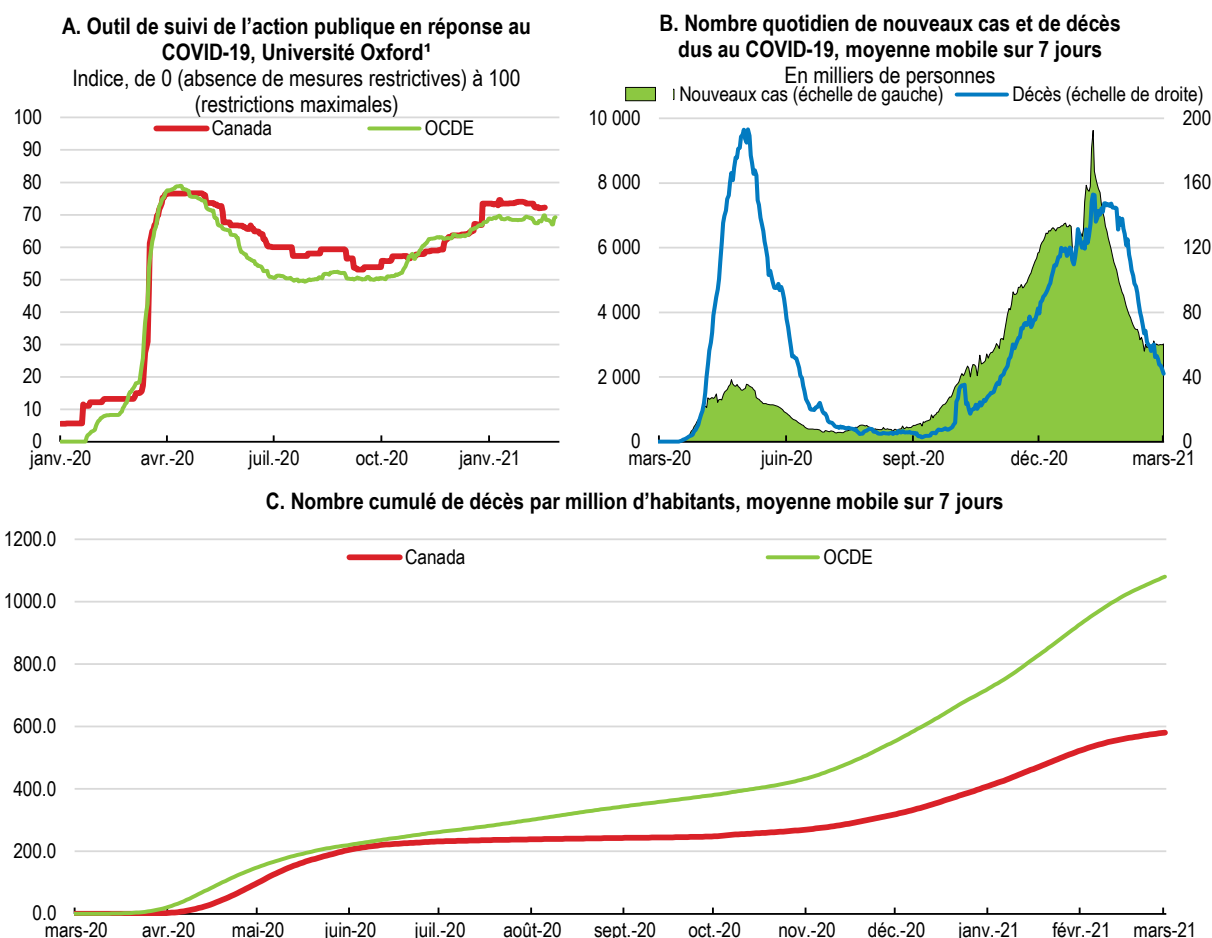
Au Canada, les premiers cas de COVID-19 sont apparus à la mi-janvier 2020 et la propagation de la maladie s'est considérablement accélérée à partir de début mars (Graphique 1.2). Pour autant, la première vague de la pandémie au Canada n'a pas été aussi grave que dans certains autres pays. Et si les chiffres de contaminations journalières durant la seconde vague ont dépassé ceux de la première, le nombre de décès a atteint des niveaux comparables. La première vague a touché majoritairement l'Ontario et, surtout, le Québec, qui a enregistré le taux de décès le plus élevé en valeur absolue et rapporté au nombre d'habitants. La seconde vague a vu le nombre de cas confirmés et de décès rapporté au nombre d'habitants grimper à nouveau au Québec et en Ontario, mais également dans d'autres provinces, notamment en Alberta et au Manitoba (Gouvernement du Canada, 2020).

Comme ailleurs, les adultes plus âgés, notamment ceux qui présentent des facteurs de risque, ont été plus exposés au risque de contracter le virus du COVID-19 et de développer des complications sévères. Environ 90 % des décès liés au virus ont été recensés parmi les plus de 70 ans (Gouvernement du Canada, 2020). La propagation du virus dans les établissements de soins a constitué une préoccupation majeure et la crise a mis en lumière des problèmes de qualité de soins et de saturation des capacités d'accueil. En écho aux évolutions relevées dans certains autres pays, on a observé que les minorités racialisées étaient plus exposées au risque d'infection et de mortalité dues au COVID-19 (la « racialisation » est une construction sociale associant des groupes à des races à partir de caractéristiques comme la race, l'appartenance ethnique, la langue, la situation économique, la religion, la culture et la situation politique). Ce phénomène peut s'expliquer par des taux de pauvreté élevés parmi ces minorités, leur surreprésentation dans les quartiers socialement et économiquement défavorisés, la densité

d'occupation de leurs logements et leur nombre considérable dans des professions qui les exposent au risque de contamination par le virus (Statistique Canada, 2020a). Par ailleurs, des enquêtes confirment une détérioration de la santé mentale durant les périodes de confinement (Statistique Canada, 2020b), l'isolement social, la solitude et l'augmentation de la consommation de substances jouant un rôle.

La phase initiale des mesures de confinement est entrée en vigueur à partir de la mi-mars. Les provinces et les territoires ont été en première ligne étant donné leurs prérogatives dans le domaine des soins et de la santé publique (Encadré 1.1). Les dispositions relatives à l'état d'urgence et d'autres mesures ont entraîné la fermeture des établissements scolaires, l'adoption de règles de distanciation, l'imposition de restrictions de fonctionnement à divers types d'activités, et ont donné lieu à des campagnes de santé publique invitant les gens à rester chez eux. Ces mesures ont commencé à être levées en mai et juin, dans le cadre des plans de réouverture des autorités provinciales. Lors de la seconde vague de la pandémie, les provinces et les territoires ont prolongé en ciblant les restrictions d'activité ou en ont imposé de nouvelles (souvent à un niveau très local), et ont renforcé les obligations à respecter en matière de santé publique et leurs capacités de dépistage. À compter de février 2021, certaines restrictions ont pu être levées après la baisse du nombre de contaminations et de décès.

### Graphique 1.2. La pandémie de COVID-19 au Canada



1. L'indice donné par l'outil de suivi de l'action publique en réponse au COVID-19, de l'Université d'Oxford (Oxford COVID-19 Government Response Tracker) est un indicateur composite, calculé à partir de neuf sous-indicateurs d'intervention parmi lesquels les fermetures d'établissements scolaires, les fermetures d'activités et les interdictions de déplacement, dont la valeur varie de 0 (absence de restrictions) à 100 (niveau maximal de restrictions). La moyenne non pondérée de l'OCDE correspond à tous les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données pour la totalité de ces sous-indicateurs. Les données du Canada sont une moyenne pondérée, par les données de population, des données des provinces canadiennes.

Source : Université d'Oxford ; base de données Our World in Data, consultée le 2 mars 2021.

StatLink  <https://stat.link/dto6f1>



Le déploiement de la vaccination de masse a commencé à la mi-décembre, peu de temps après l'approbation d'un vaccin. La stratégie vaccinale du Canada prévoit un approvisionnement suffisant pour vacciner 3 millions de personnes d'ici la fin du premier trimestre 2021 (soit quelque 8 % de la population), puis un réapprovisionnement suffisant pour vacciner l'ensemble des Canadiens qui le souhaiteront d'ici septembre (Agence de la santé publique du Canada, 2020).

Il faudra attendre pour que se dégage un tableau clair des facteurs ayant déterminé la propagation de la pandémie au Canada par rapport à d'autres pays, et des raisons expliquant l'ampleur des différences entre les provinces et les territoires. La faible densité de la population et des logements au Canada, comparativement, par exemple, à de nombreux pays européens, est peut-être une partie de l'explication. Les différences dans les mesures d'endiguement prises et dans la réaction de l'opinion à ces mesures peuvent sans doute être également un facteur expliquant la manière dont s'est propagée la pandémie. Par exemple, des analyses de l'OCDE montrent l'importance de l'efficacité des stratégies de dépistage, de traçage et d'isolement, de sorte que les différences en la matière entre pays, et sur un même territoire national, ont sans doute un impact sur le bilan sanitaire (OCDE, 2020a). La sévérité des sanctions pour non-respect des mesures de quarantaine peut également jouer un rôle. Le Québec, par exemple, a institué des peines maximales très lourdes pouvant aller jusqu'à 750 000 CAD et six mois d'emprisonnement. De même, ainsi que l'illustrent les problèmes évoqués plus haut concernant les établissements de long séjour, les capacités et les fragilités du système de santé influent sur les taux d'infection et de rétablissement. Mais d'autres facteurs peuvent également avoir joué : certaines études indiquent que la « semaine de relâche » en mars dans les écoles du Québec, programmée plus tôt qu'en Ontario, a provoqué une accélération des infections du fait du retour des personnes parties en voyage (Godin et al., 2020).

### **Encadré 1.1. Tous les niveaux de l'administration ont été fortement associés à la lutte contre le COVID-19**

Les élections fédérales d'octobre 2019 ont vu le retour au pouvoir du Parti libéral, de centre-droit, conduisant toutefois un gouvernement minoritaire. Le Parti conservateur est le premier parti d'opposition (et demeure le parti d'opposition officielle). En vertu des dispositions relatives au mandat fixe de gouvernement, les prochaines élections fédérales canadiennes auront lieu en octobre 2023, sauf si le gouvernement perdait la confiance du parlement. Pour l'heure, trois des quatre provinces les plus peuplées sont dirigées par un gouvernement de centre-droit (Ontario, Québec et Alberta), la Colombie-Britannique l'étant par un gouvernement de centre-gauche. Sur les huit autres provinces et territoires restants, cinq sont dirigés par un gouvernement de centre-droit et les autres, par un gouvernement de centre-gauche.

La riposte d'urgence à donner contre la crise du COVID-19 a immanquablement mobilisé l'essentiel de l'action des pouvoirs publics ces derniers mois. Le gouvernement fédéral a fourni la majeure partie du soutien financier aux ménages et aux entreprises et imposé des restrictions sur les voyages internationaux. Le système administratif très décentralisé du Canada signifie que les autorités provinciales, territoriales et municipales jouent un rôle fondamental dans la lutte contre le COVID-19. Les services de santé sont gérés par les provinces et territoires, qui sont également investis de pouvoirs juridictionnels pour imposer des mesures d'endiguement, notamment des restrictions aux entreprises et des règles de distanciation sociale.

Néanmoins, l'action des pouvoirs publics va au-delà des préoccupations immédiates. Le programme du gouvernement fédéral, tel qu'il a été présenté dans le « Discours du Trône » en septembre 2020, comporte un pilier sur la résilience, qui recouvre des questions telles que le comblement des lacunes de la protection sociale, le renforcement des compétences de la main-d'œuvre et la lutte contre les risques liés au changement climatique.

Les mesures de confinement et les autres mesures de santé publique prises au printemps 2020 se sont traduites par une chute du produit intérieur brut (PIB) de plus de 15 % entre février et avril. La plupart des secteurs ont vu leur production baisser sensiblement. Et, ainsi qu'il était prévisible, les activités du commerce de détail, des voyages, des loisirs et du divertissement ont été spécialement touchées par des arrêts d'activité du côté de l'offre, alliés à une faible demande. En outre, la construction et de nombreux autres secteurs ont souffert de difficultés d'approvisionnement dues aux arrêts de production, et dans certains secteurs, il a été également difficile d'obtenir qu'une importante partie de la main-d'œuvre revienne travailler.

Le Canada a pris de nombreuses dispositions pour éviter l'instabilité macroéconomique, stimuler la demande et soutenir les ménages et les entreprises (Tableau 1.1). La Banque du Canada a réagi en abaissant son taux directeur et en prenant des mesures de soutien à la liquidité et aux marchés financiers. Les mesures adoptées par le gouvernement fédéral ont représenté l'essentiel de la riposte budgétaire. La maîtrise de la charge de la dette publique, grâce à une politique budgétaire prudente dans les années ayant précédé la pandémie, a permis de dégager une marge pour une relance d'ampleur. Les dépenses fédérales affectées à des aides directes sont estimées à 12 % du PIB, ce qui en fait l'un des dispositifs les plus ambitieux annoncés par les autorités des pays de l'OCDE (Graphique 1.3, Tableau 1.1). Selon des estimations, ces mesures budgétaires devraient avoir permis de stimuler la production d'environ 5 points de pourcentage de PIB en 2020 comme en 2021, ce qui signifie que la hausse du chômage sera nettement inférieure à ce qu'elle aurait été sinon

### Tableau 1.1. Les mesures de soutien monétaire et budgétaire ont été d'une ampleur considérable

Mesures de soutien telles qu'estimées en décembre 2020, la plus grande partie du soutien étant attendue pour l'exercice 2020-21

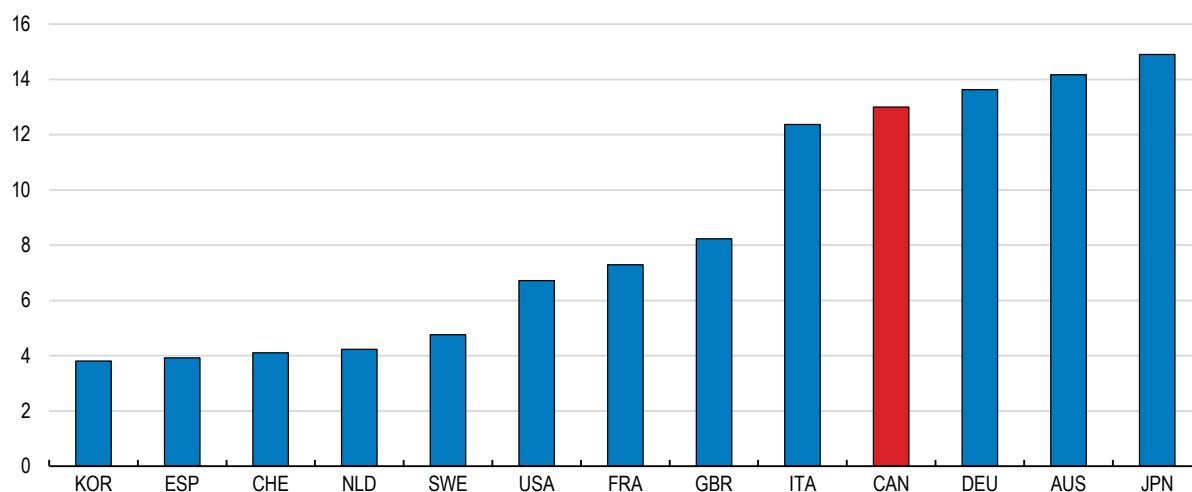
	Montant estimé en milliards CAD	En % du PIB annuel (PIB de 2019)
<b>Aides publiques directes :</b>	<b>294</b>	<b>13</b>
Au niveau fédéral, mesures phares	270	12
- Prestation canadienne d'urgence (PCU)	83	
- Prestation canadienne de la relance économique (PCRE)	23	
- Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)	84	
Aides directes des provinces (chiffre consolidé, estimation)	24	1
<b>Reports d'impôts, de droits de douane et de taxes (généralement de courte durée)</b>	<b>88</b>	<b>4</b>
- Gouvernement fédéral	85	
- Autorités des provinces et territoires	3	
<b>Soutien des autorités à la liquidité (montant potentiel des prêts supplémentaires)</b>	<b>87</b>	<b>4</b>
- Gouvernement fédéral, principalement via le Programme de crédit aux entreprises (PCE)	84	
- Autorités des provinces et territoires	3	
<b>Autres mesures de soutien à la liquidité (de la Banque du Canada pour l'essentiel, montant potentiel des prêts supplémentaires)</b>	<b>600</b>	<b>26</b>
- Soutien à la liquidité via la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les prêteurs commerciaux	300	
- Allègement des exigences de fonds propre sous la forme d'une réduction de la Réserve pour stabilité intérieure.	300	

Note : Les estimations correspondent au montant cumulé du soutien à partir de l'exercice 2019-20 (au Canada, l'exercice court du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars). Environ 85 % du total des mesures d'aide devrait concerner l'exercice 2020-21.

Source : Ministère des Finances : *L'intervention d'urgence du Canada en réponse à la COVID-19 : Rapport bimensuel* ; Ministère des Finances, *Portrait économique et budgétaire* (juillet 2020) (pour les estimations des chiffres des provinces et territoires) ; et Ministère des Finances Canada (2020), *Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19 : Énoncé économique de l'automne de 2020*, novembre.

### Graphique 1.3. Le Canada a engagé des montants substantiels de ressources en faveur d'aides directes

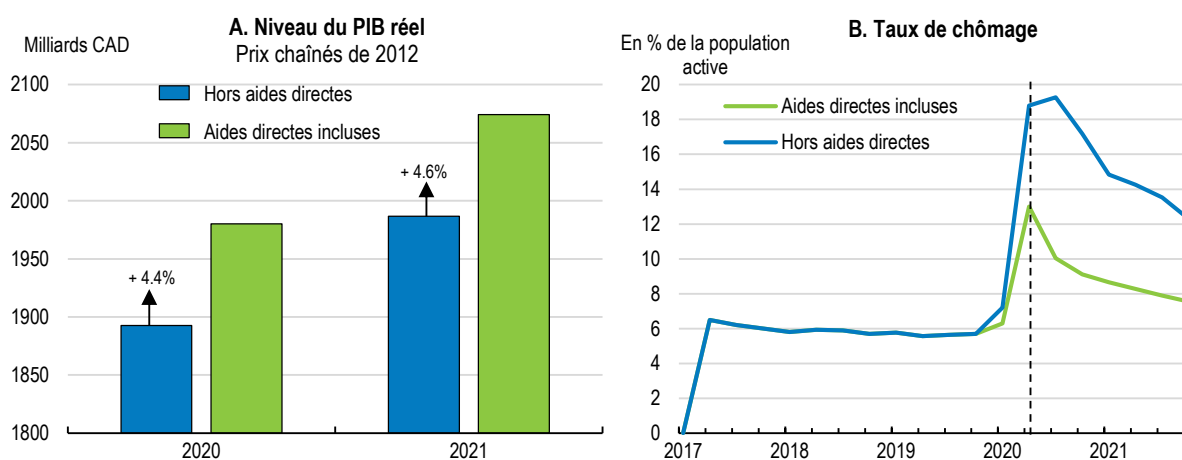
Aides directes, en % du PIB 2019



Note : Les chiffres correspondent aux enveloppes budgétaires annoncées pour les dispositifs d'aide d'urgence dans certaines économies avancées, sur la base des estimations officielles à la date du 30 septembre, lesquelles peuvent ne pas être totalement comparables d'un pays à l'autre. Le coût budgétaire final de ces dispositifs est incertain, car il dépendra de la durée de la crise et du recours du secteur privé aux divers programmes de soutien. Ces programmes ne sont pas tous comptabilisés dans les soldes budgétaires et dans la dette des administrations publiques, conformément aux conventions retenues dans les comptes nationaux. Les mesures directes comprennent des baisses d'impôts et de cotisations de sécurité sociale, des garanties de ressources (par exemple, des mécanismes de compensation de salaire de courte durée, des aides aux travailleurs indépendants, aux très petites entreprises et aux ménages vulnérables), des dépenses supplémentaires en faveur du secteur public (par exemple, des transferts à destination d'échelons inférieurs de l'administration et des financements pour le secteur de la santé), des transferts en faveur d'entreprises privées sans prise de participation, le financement d'institutions publiques accordant des prêts ou des garanties, ou encore le rachat anticipé de pensions. Les aides directes ne sont pas équivalentes dans leur impact sur les soldes budgétaires.  
Source : Autorités nationales ; et calculs de l'OCDE.

StatLink <https://stat.link/3wb209>

### Graphique 1.4. Les mesures de soutien ont permis d'éviter une récession encore plus profonde



Note : Les chiffres au-dessus des colonnes bleues indiquent la différence en pourcentage entre le PIB estimé hors aides directes et le PIB estimé compte tenu de ces aides.

Source : Ministère des Finances Canada (2020), Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19 : Énoncé économique de l'automne de 2020, novembre.

StatLink <https://stat.link/8lr7co>

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) et les mesures qui prennent le relais (notamment la PCRE ou Prestation canadienne de la relance économique), ainsi que la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) sont les pièces maîtresses du dispositif d'appui. Selon des estimations officielles (Tableau 1.1), ces programmes coûteront 190 milliards CAD, soit 70 % environ du budget affecté aux aides directes. La PCU apportait une aide financière aux travailleurs de tous les secteurs perdant leur emploi et leur revenu en raison de la pandémie de COVID-19. Elle est arrivée à expiration en septembre 2020 et a été partiellement remplacée par des dispositifs plus ciblés. La nécessité de mettre en place la PCU avait suscité des interrogations quant à l'adéquation de cette garantie de ressources au Canada (voir plus loin). Il est prévu que la SSUC continue de jouer le même rôle - cette prestation a été prolongée jusqu'à la mi-2021. Les aides au loyer, le soutien du crédit et les garanties de prêts constituent les autres mesures prises par les autorités fédérales en faveur des entreprises (et dont beaucoup ont été prolongées jusqu'en 2021). Le gouvernement fédéral a également pris des dispositions pour que les banques puissent proposer aux ménages des reports de remboursement de prêts hypothécaires.

Les autorités provinciales et territoriales prennent en charge le plus gros de l'effort sanitaire, tandis que le gouvernement fédéral a fourni l'essentiel du soutien économique. En conséquence, l'ampleur des mesures de soutien économique des provinces et territoires a été relativement modeste. Leurs dépenses à ce titre sont estimées à 1 % environ du PIB. Les autorités provinciales ont mis en place des filets de sécurité supplémentaires destinés aux ménages. Par exemple, l'Ontario verse une aide d'urgence, tandis que l'Alberta a institué une allocation unique pour les personnes décidant de s'autoconfiner. Le Québec a introduit une aide temporaire en faveur des salariés qui ne sont pas admissibles à d'autres programmes. Des provinces ont également décidé de suspendre les expulsions de locataires. Quant aux aides aux entreprises, elles comprennent des reports de règlement des impôts administrés par les provinces (Ontario, Alberta et Colombie-Britannique), des reports de paiement des charges courantes et des aides au paiement des charges fixes pour les entreprises touchées par les mesures de santé publique (Québec).

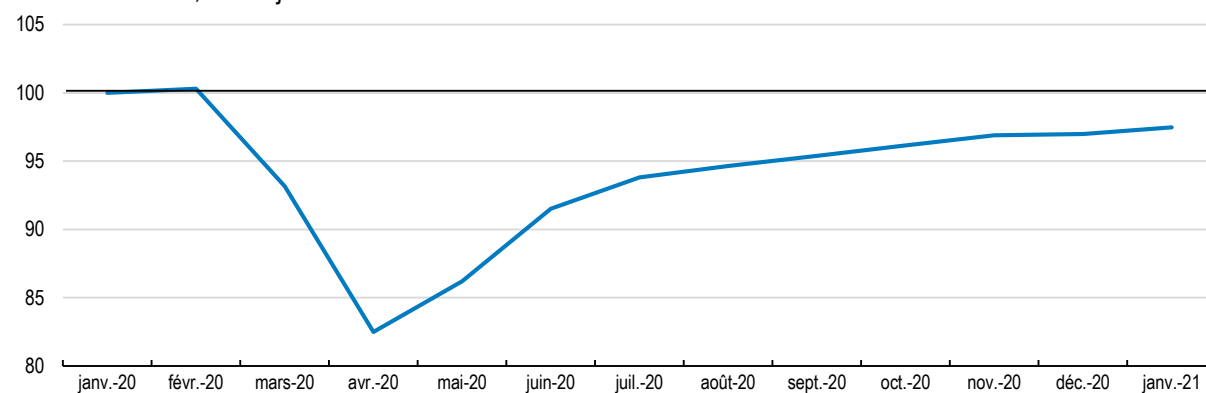
## **L'économie se redresse, mais le rythme a ralenti et les risques demeurent élevés**

L'activité est résolument repartie à la hausse lorsque les restrictions ont commencé à être levées en mai 2020. En août, le PIB réel se situait à 5 % environ sous son niveau d'avant la crise. Le soutien monétaire et budgétaire massif déployé a joué un rôle important pour protéger le revenu des ménages et permettre aux entreprises de survivre au confinement. Le taux d'épargne des ménages est monté en flèche au début de la crise, sous l'effet de possibilités de consommation limitées par les fermetures d'activités et de l'augmentation de l'épargne de précaution, mais également du soutien des pouvoirs publics au revenu des ménages.

La persistance des contraintes sur l'activité économique et le renforcement de certaines mesures de santé publique, face à la seconde vague de la pandémie, ont ralenti le rythme de redressement de l'activité. Le rythme de croissance mensuelle de la production a ralenti notablement à la fin de 2020 (Graphique 1.5), le redressement de l'activité s'étant arrêté dans le secteur manufacturier et la construction et certains secteurs de services ayant connu un nouveau déclin (Graphique 1.6). La production globale devrait ralentir au premier trimestre de cette année. L'incertitude entourant les perspectives économiques pèse sur les ménages et les entreprises. Enfin, la fin des dispositions relatives au report de certains paiements, notamment des paiements d'impôts et des remboursements de prêts hypothécaires, n'a pas entraîné de situations critiques jusqu'à présent, mais elle aura néanmoins pesé sur les finances des ménages.


### Graphique 1.5. La reprise de l'activité a fléchi

PIB mensuel réel, indice janvier 2020 = 100



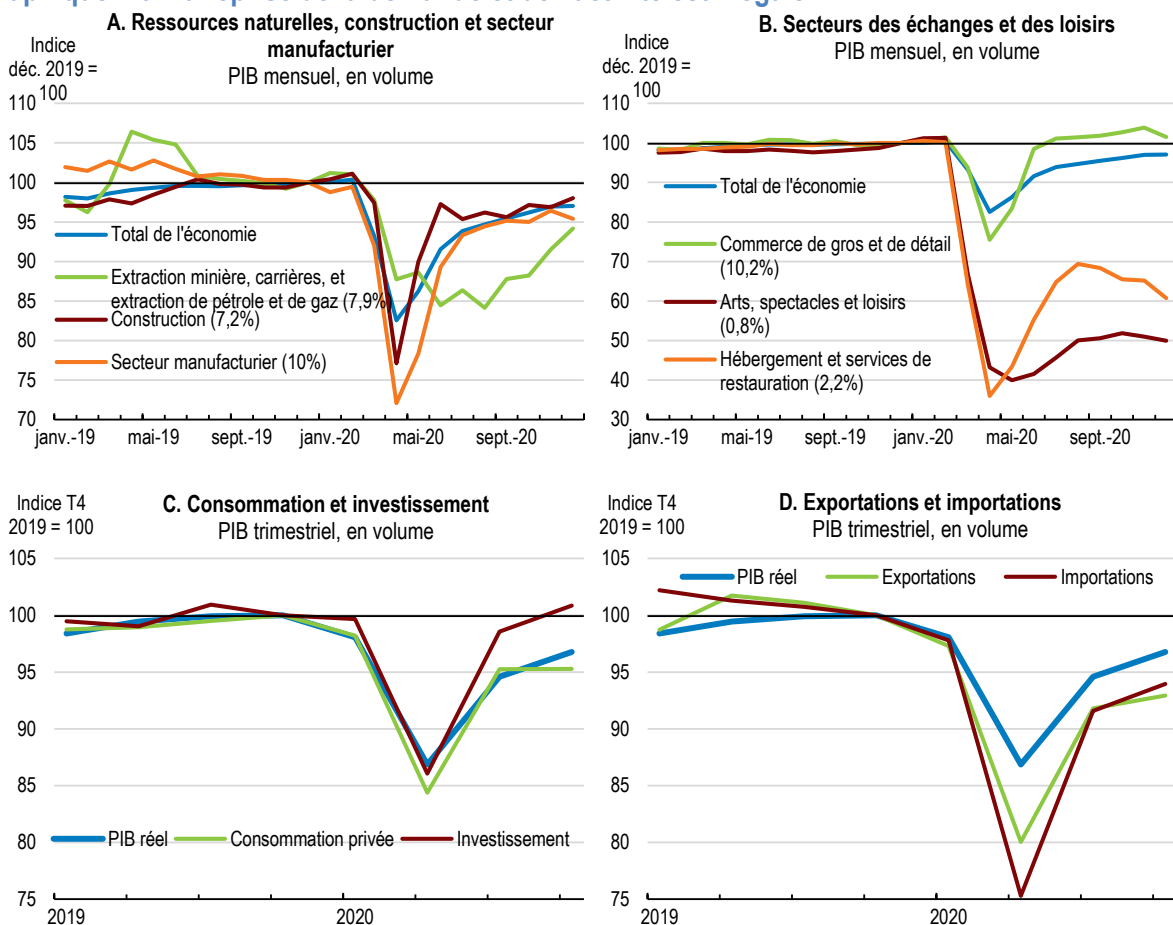
Note : Le dernier mois est une estimation provisoire.

Source : Statistique Canada.

StatLink  <https://stat.link/29c0qj>

Le chômage conserve un niveau élevé et augmente depuis quelque temps. Selon des estimations de l'OCDE, il s'était de 8.7 % au quatrième trimestre de 2020, se situant dans la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE et à un niveau élevé comparé à celui d'avant la crise où il ressortait à un peu plus de 5 % (Graphique 1.7). Faisant écho à l'impact des nouvelles mesures de confinement, l'emploi est en net repli dans certains secteurs de services depuis la fin de 2020, en particulier celui des jeunes (Graphique 1.8). Une enquête de l'OCDE révèle que les jeunes considèrent les questions que soulève le COVID-19 en termes d'emploi et de revenu disponible, mais aussi de santé mentale, comme les plus préoccupantes (OCDE, 2020b).

## Graphique 1.6. La reprise de la demande et de l'activité est inégale



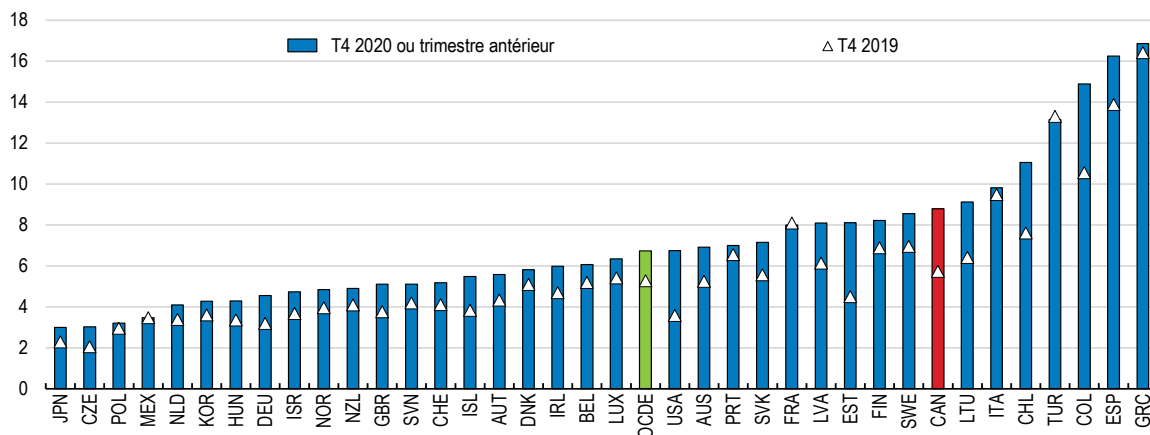
Note : Dans les parties A et B, les pourcentages entre parenthèses correspondent à la part du secteur concerné en 2019.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE ; Statistique Canada.

StatLink <https://stat.link/6rjls0>

## Graphique 1.7. Le taux de chômage est supérieur à la moyenne OCDE

Taux de chômage au T4 2020 (ou antérieur) comparé au T4 2019, en % de la population active



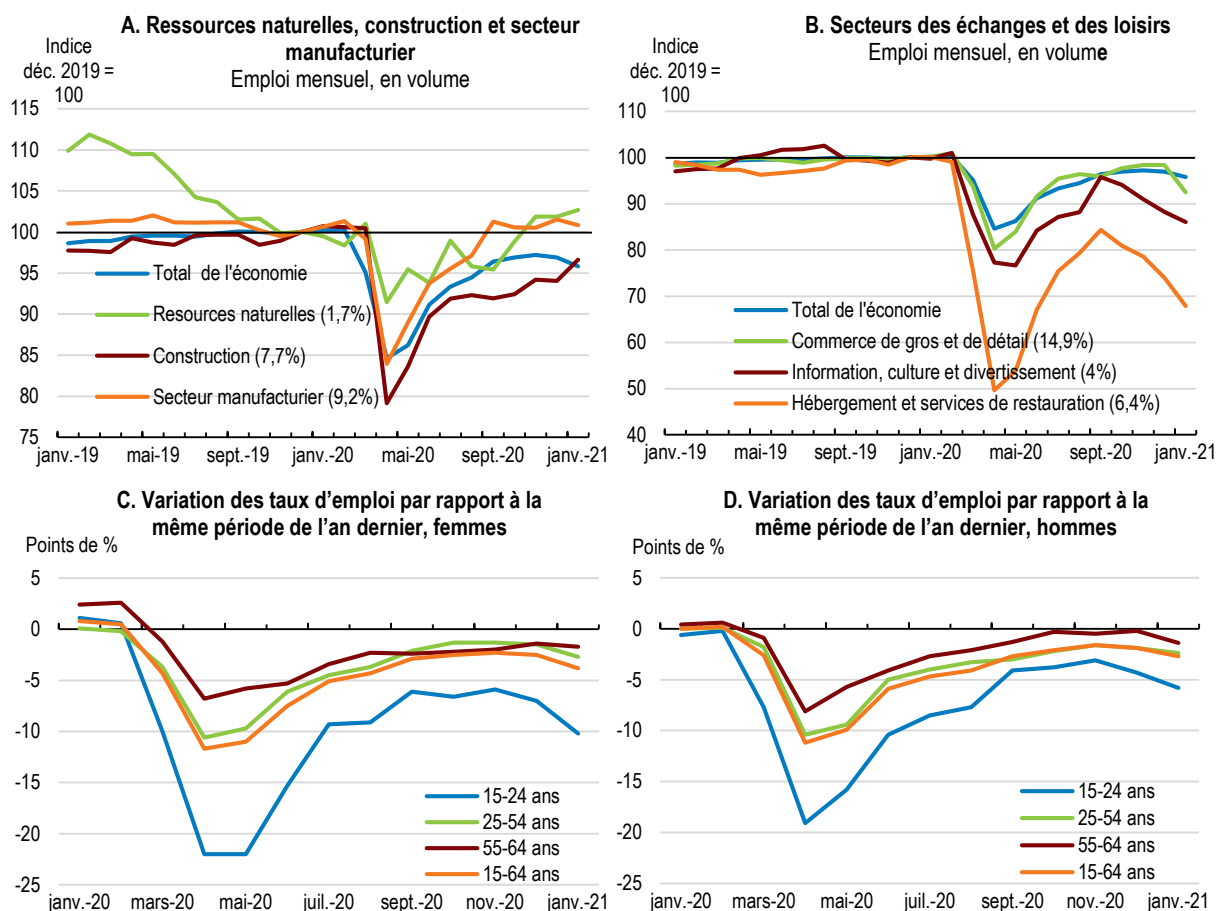
Note : Les augmentations du taux de chômage pendant la pandémie ne sont pas pleinement comparables : les enquêtes sur la population active au Canada et aux États-Unis classent les salariés en chômage partiel (licenciés temporairement) parmi les chômeurs, alors qu'ils sont considérés comme occupant un emploi ailleurs. Les États-Unis et le Canada ont ainsi vu leur taux de chômage augmenter plus brutalement dans un premier temps, dans le sillage de la crise liée au COVID-19.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink <https://stat.link/1iy0qW>



## Graphique 1.8. Les taux d'emploi sont encore inférieurs à ceux d'avant la crise, en particulier parmi les jeunes



Note : Dans les parties A et B, les pourcentages entre parenthèses correspondent à la part du secteur concerné en 2019.

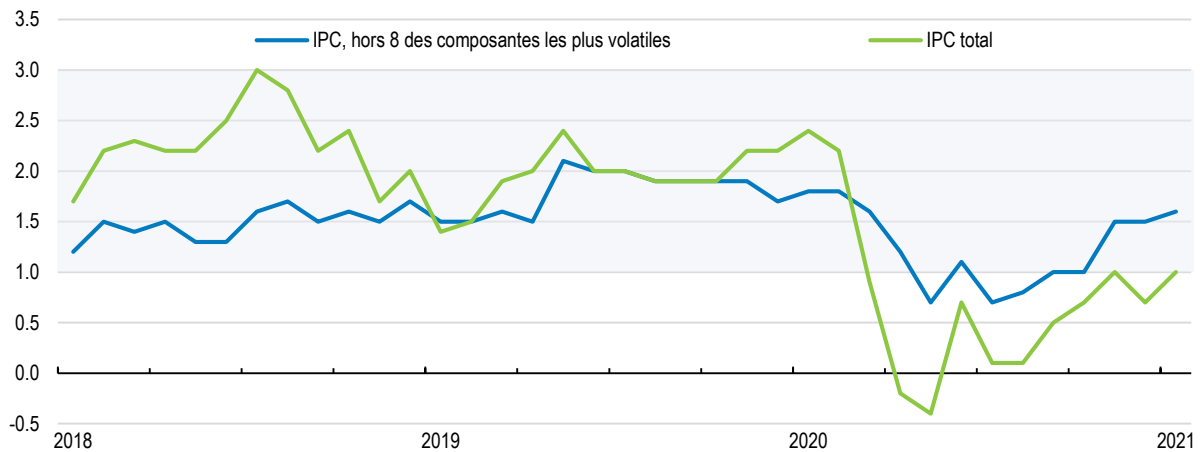
Source : Statistique Canada.

StatLink  <https://stat.link/nmychi>

Durant les premiers mois de la crise, la hausse des prix à la consommation a marqué le pas, mais celle des prix immobiliers s'est accélérée après que la première série de mesures d'endiguement a été assouplie. Le net recul des prix du pétrole aux premiers stades de la pandémie a considérablement joué sur l'indice des prix à la consommation (Graphique 1.9), et les prix des logements eux-mêmes ont alors nettement diminué (voir plus bas). Depuis, la faiblesse des taux d'intérêt sur le marché immobilier a stimulé la demande, et les mesures prises par les autorités pour soutenir les revenus et différer les remboursements de prêts hypothécaires ont permis de limiter les ventes contraintes, favorisant ainsi une hausse des prix (Graphique 1.10). En outre, le temps passé chez soi pendant le confinement et la perspective d'une évolution durable vers plus de télétravail ont sans doute fait monter la demande du côté des primo-acquéreurs et des personnes désirant améliorer leur logement (Statistique Canada, 2020c). Compte tenu de la fin des reports de remboursement de prêts hypothécaires et de l'apparition de ses effets à plus long terme sur les finances des ménages, il est probable que la hausse des prix va se modérer. Une correction légère des prix de l'immobilier serait une bonne chose, car l'on s'inquiète du risque d'un gonflement excessif de ces prix (Encadré 1.2) et des difficultés d'accessibilité financière en découlant, que l'on observait déjà avant la pandémie (Chapitre 2). Sans compter qu'une correction légère à court terme atténuerait le risque de voir s'opérer ultérieurement un ajustement des prix, de grande ampleur et déstabilisant (voir plus bas).

## Graphique 1.9. La hausse des prix à la consommation a marqué le pas

Indice des prix à la consommation, glissement annuel en %

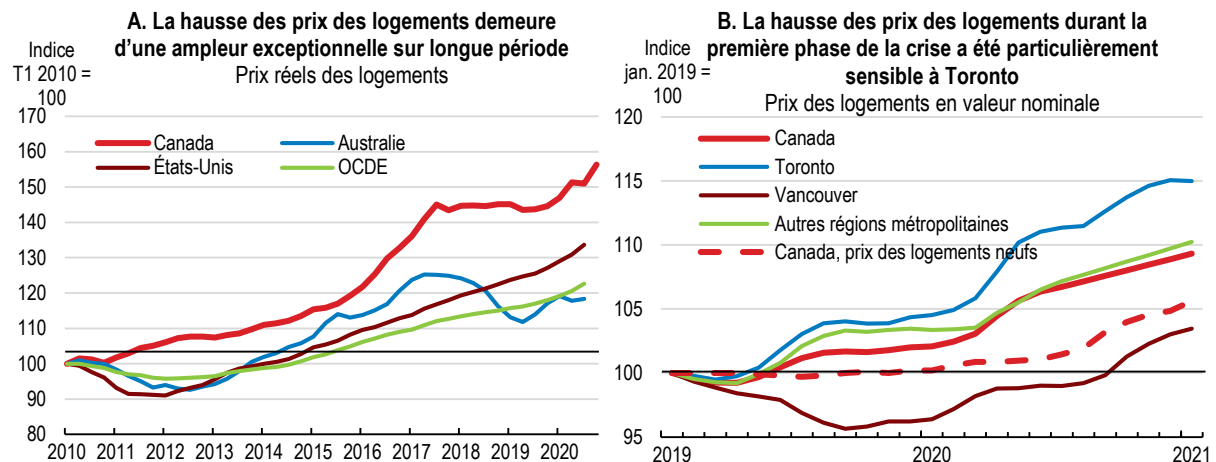


Note : La zone grisée correspond à la fourchette cible de maîtrise de l'inflation, fixée par la Banque du Canada. Celle-ci vise à maintenir l'inflation à 2 pour cent, soit le point médian de cette fourchette cible.

Source : Banque du Canada.

StatLink  <https://stat.link/w6prkf>

## Graphique 1.10. Les prix des logements sont en hausse



Source : Partie A : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE ; Partie B : Indice de Prix de Maison (IPM) Teranet – Banque Nationale du Canada ([housepriceindex.ca](http://housepriceindex.ca)), sauf pour la rubrique « Canada, prix des logements neufs », dont les données proviennent de Statistique Canada.

StatLink  <https://stat.link/1qg42f>

Une croissance annuelle du PIB canadien de 4,7 % est escomptée pour 2021, et d'environ 4 % pour 2022 (Tableau 1.2). L'activité devrait rester faible dans l'immédiat jusqu'à ce que la diminution du nombre de cas de COVID-19 et l'avancement de la vaccination permettent de lever la majeure partie des restrictions. L'allègement des contraintes pesant sur l'offre et la libération de la demande en attente seront le vecteur d'une forte croissance au second semestre de 2021, avec un important report des effets sur le PIB en 2022. Le marché du travail fera écho à ces évolutions. Les prix à la consommation s'orienteront progressivement à la hausse.

### Encadré 1.2. Éléments d'information sur le degré de surévaluation des prix des logements

Si des prix immobiliers surévalués ne sont pas nécessairement un élément constitutif des risques du marché du logement et de l'activité de crédit correspondante, ils élargissent cependant l'éventail des scénarios de divergence à la baisse.

- La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), placée sous l'égide du gouvernement fédéral, procède régulièrement à une évaluation de la « vulnérabilité du marché de l'habitation » pour un certain nombre de villes, à l'aide de divers indicateurs de surchauffe, d'accélération des prix, de surévaluation et de construction excessive. Selon des analyses récentes, la surévaluation des prix, en particulier, n'est une réalité que dans les villes de taille plus modeste. Cela étant, les marchés sont globalement classés comme « modérément vulnérables » pour certaines des grandes régions métropolitaines, parmi lesquelles Toronto et Vancouver (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2020).
- Par ailleurs, le calcul des prix « accessibles » (« *attainable* ») effectué par le Fonds monétaire international (FMI) met en évidence une surévaluation des logements à Toronto, Vancouver et Hamilton. Ainsi, à Toronto, la capacité d'emprunt des ménages donne à penser que le prix moyen accessible se situerait autour de 550 000 CAD, alors que le prix moyen du marché s'établit à environ 850 000 CAD (FMI, 2019a, 2019b ; Andrie et Plašil, 2019).

Tableau 1.2. Indicateurs et prévisions macroéconomiques

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	<b>Prix courants (milliards CAD)</b>	<b>Variation en pourcentage, en volume (prix de 2012)</b>				
Produit intérieur brut (PIB)	2141	2.4	1.9	-5.4	4.7	4.0
Consommation privée	1241	2.5	1.7	-6.1	3.5	3.1
Consommation des administrations publiques	443	2.9	2.0	-1.1	2.8	1.3
Formation brute de capital fixe	486	1.8	0.3	-3.6	6.3	4.4
dont logement	171	-1.4	-0.3	3.7	12.9	4.7
Demande intérieure finale	2170	2.5	1.4	-4.5	4.0	3.0
Variation des stocks <sup>1,2</sup>	17	-0.2	0.2	-1.6	0.8	0.0
Demande intérieure totale	2188	2.3	1.6	-6.1	4.7	3.0
Exportations de biens et services	673	3.7	1.3	-9.8	4.7	4.5
Importations de biens et de services	720	3.4	0.4	-11.3	6.3	3.2
Solde extérieur <sup>1</sup>		0.0	0.3	0.6	-0.6	0.4
Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire)						
Emploi	..	1.6	2.2	-5.1	3.6	2.7
Taux de chômage (% de la population active)	..	5.9	5.7	9.5	8.5	7.0
Déflateur du PIB	..	1.8	1.7	0.8	2.4	0.5
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	..	2.2	2.0	0.7	2.0	1.4
IPCH sous-jacent	..	1.9	2.1	1.1	1.1	1.3
Termes de l'échange	..	0.7	-0.1	-3.4	3.5	0.0
Taux d'épargne net des ménages (% du revenu disponible)	..	0.8	1.4	14.7	11.2	7.2
Solde commercial (% du PIB)	..	-1.9	-1.6	-2.0	-1.4	-1.1
Solde des paiements courants (% du PIB)	..	-2.3	-2.1	-1.9	-1.1	-0.7
Solde financier des administrations publiques (% of GDP)	..	0.3	0.5	-10.7	-7.0	-1.8
Dette brute des administrations publiques (% du PIB)	..	92.8	92.7	122.2	127.6	127.8
Dette nette des administrations publiques (% du PIB)	..	21.7	19.4	32.9	37.7	37.9
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne	..	1.8	1.9	0.6	0.2	0.2
Rendement des obligations d'État à 10 ans, moyenne	..	2.3	1.6	0.8	0.7	0.7

1. Contributions aux variations du PIB réel, montant effectif dans la première colonne.

2. Erreur statistique comprise.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, rapport intermédiaires de mars 2021 et prévisions provisoires.

### **Les risques et incertitudes sont élevés**

Bien que la campagne de vaccination soit en cours de déploiement, on ne sait pas à quelle vitesse elle va être menée ni, en conséquence, à quel rythme il sera possible de lever les mesures d'endiguement. Cette incertitude en rejoint une autre, majeure, qui concerne la rapidité avec laquelle les ménages vont reprendre leurs dépenses de consommation en utilisant l'épargne accumulée pendant les confinements à mesure que la pandémie va refluer. De plus, les répercussions de la crise dans les secteurs durement touchés pourraient nuire à l'économie plus que prévu. Les secteurs des loisirs, des voyages et des spectacles n'entrent que pour une part modeste dans le PIB du Canada. Pour autant, si les faillites venaient à se généraliser, le reste de l'économie pourrait avoir des difficultés à absorber les licenciements. Qui plus est, les activités en lien avec les secteurs durement éprouvés, comme l'industrie aéronautique, par exemple, sont elles-mêmes touchées. Sans compter que la crise produit des effets d'ordre structurel dont l'ampleur est floue, notamment la transition accélérée vers le commerce de détail en ligne et la possibilité d'un recul durable des trajets domicile-travail et des déplacements. L'aide massive que les pouvoirs publics continuent d'apporter aux ménages et aux entreprises aidera à amortir ces risques. Du côté positif en revanche, la relance budgétaire attendue aux États-Unis pourrait impulser une forte dynamique aux exportations canadiennes.

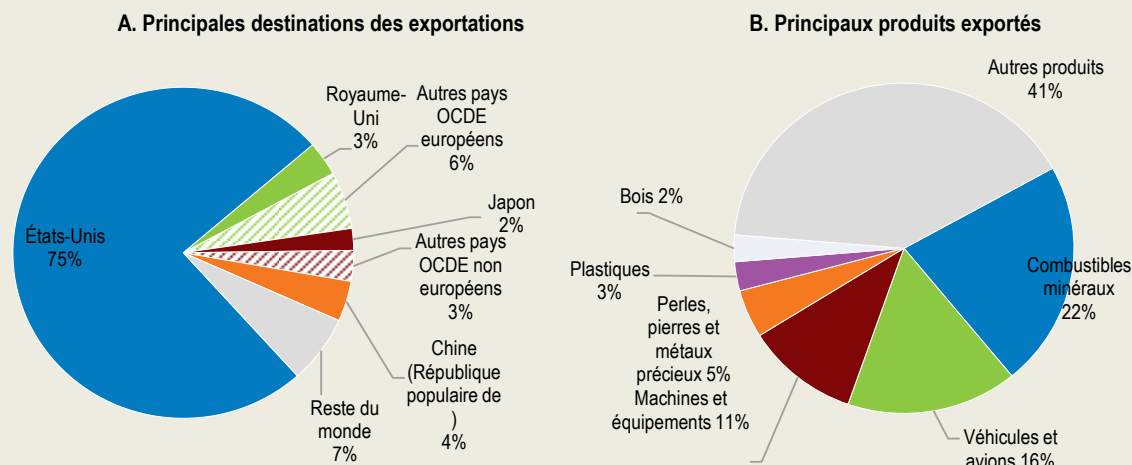
Les tensions commerciales, qui constituaient déjà un risque avant le COVID-19, persistent. Le rétablissement de l'économie canadienne après la crise liée à la pandémie dépendra notablement de l'évolution de la situation aux États-Unis, étant donné les liens économiques étroits entre ces deux pays. La conclusion de l'accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) a permis de lever certaines incertitudes pour une large part des échanges internationaux du Canada (Encadré 1.3). Toutefois, la clause d'extinction (et de reconduction éventuelle) de l'Accord à l'issue d'un délai de 16 ans génère de l'incertitude pour le long terme. Qui plus est, les tensions commerciales mondiales et les incertitudes demeurent vives. Même si les changements politiques aux États-Unis et chez certains partenaires commerciaux européens laissent prévoir des jours meilleurs dans les relations commerciales mondiales, des risques demeurent (notamment l'incertitude qui entoure l'évolution des politiques commerciales de la Chine). Les relations commerciales du Canada avec la Chine ont ainsi connu plusieurs développements depuis la publication de l'*Étude* précédente, notamment le blocage, par la Chine, des ventes de viande porcine et bovine et la suspension des licences accordées aux exportateurs canadiens de colza en 2019.

#### **Encadré 1.3. Évolutions récentes des accords commerciaux internationaux**


L'activité économique du Canada est synonyme d'échanges internationaux intenses, en particulier avec les États-Unis. Les importations et exportations réunies représentent d'ordinaire 60-65 % du PIB en valeur nominale, les exportations comptant pour un peu plus de 30 % de ce total. Les combustibles minéraux, les véhicules et les avions sont les premiers biens exportés. Ces dernières années, les exportateurs ont dû faire face à de lourdes incertitudes du fait des mesures commerciales imposées par les États-Unis sur les biens en provenance du Canada, notamment sur le bois d'œuvre résineux, certains produits laitiers et l'aluminium.

### Graphique 1.11. Exportations en répartition selon les principaux produits et destinations

Part dans les exportations totales de produits, 2019



Source : OCDE, base de données des Statistiques du commerce international par produit.

StatLink  <https://stat.link/qy91j3>

Les accords commerciaux internationaux auxquels le Canada est partie prenante ont connu d'importantes évolutions ces dernières années :

- Remplacement de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), entré en vigueur en juillet 2020. La conclusion de cet accord a permis de lever définitivement les incertitudes du fait même du processus de renégociation. L'ACEUM est pour l'essentiel semblable à l'ALENA et devrait procurer globalement les mêmes avantages économiques. Les changements de règles dans le secteur automobile prévoient un relèvement des exigences concernant la teneur en valeur régionale et les salaires. Toutefois, le secteur automobile canadien est jugé capable de s'y adapter sans que le coût en soit démesuré (Services économiques TD, 2018). Le relèvement des seuils d'importation *de minimis* (à savoir le relèvement des seuils de valeur en deçà desquels les marchandises importées sont exonérées de droit de douane ou de taxe) pourrait bénéficier aux ménages, mais désavantager les distributeurs canadiens. Quant aux secteurs agricoles protégés, tels que les produits laitiers, il est probable que la concurrence sera plus vive en matière d'importations (le gouvernement fédéral a indiqué que certaines compensations pourraient être appliquées).
- Le traité de libre-échange entre le Canada et l'UE (AECG/CETA, ou Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne) est entré en vigueur en 2017, tandis que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (CPTPP) est en vigueur depuis 2018 pour le Canada. L'Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni) a été conclu en novembre 2020. Étant donné que l'AECG ne s'appliquera plus au Royaume-Uni à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'ACC a vocation à maintenir l'accès aux avantages de l'AECG dans un cadre bilatéral.

Les risques macrofinanciers préexistants à la crise, liés à la dette hypothécaire et au financement par des obligations de sociétés, sont à certains égards plus grands. Les mesures d'aide prises par les pouvoirs publics ont beaucoup fait pour empêcher que les ménages lourdement endettés ne se trouvent confrontés à des problèmes financiers généralisés. Cela étant, l'affaiblissement des perspectives de revenu de nombreux ménages va se poursuivre pendant quelque temps encore, augmentant les risques de défaillance. L'endettement des ménages étant élevé, tout ralentissement futur de la hausse des revenus aura un impact important sur la consommation des ménages. En outre, la récession économique pourrait mettre en lumière les fragilités que constitue l'importance de la fraction spéculative de la dette des sociétés.

Enfin, la perspective d'une période encore plus longue de taux d'intérêt bas donne matière à s'inquiéter encore de la prise de risque des investisseurs et de la valorisation des actifs, et de ses implications pour la redistribution (voir plus bas).

**Tableau 1.3. Chocs encore possibles sur l'économie**

Origine du choc	Impact probable	Réponses possibles des pouvoirs publics
Confinement durable et strict, rendu nécessaire par exemple par des problèmes d'approvisionnement en vaccins ou des préoccupations relatives à la diffusion des nouveaux variants de COVID-19.	La prolongation des mesures d'endiguement pourrait entraîner une baisse notable de l'activité économique, qui laisserait des traces encore plus profondes sur les secteurs vulnérables à une suspension des activités, et accroître les risques d'une reprise poussive et de dommages socio-économiques durables.	Nouvelles mesures d'urgence prises par la banque centrale pour soutenir la liquidité et les marchés financiers. Augmentation des aides publiques aux ménages et aux entreprises.
Ajustement substantiel du marché du logement.	Les canaux de transmission les plus probables seraient une baisse de l'investissement résidentiel et une diminution de la consommation des ménages, en raison notamment d'effets de richesse. Un choc suffisamment puissant pourrait menacer la stabilité financière. Selon des calculs du FMI, une baisse de 30 % des prix des logements au Canada pourrait réduire le PIB de 3 %, faisant diminuer l'investissement de 18 % (FMI, 2017). La mobilisation du mécanisme d'assurance des prêts hypothécaires garanti par l'État canadien n'aura des coûts budgétaires qu'en cas de chute très importante des prix accompagnée de défaillances massives, parce que les assureurs disposent de réserves de fonds propres conséquentes.	Mesures d'urgence prises par la banque centrale pour soutenir la liquidité et les marchés financiers, en particulier les marchés hypothécaires. Mesures destinées à réduire les risques de problèmes futurs, notamment mesures macroprudentielles.
Correction des prix des actifs financiers (par exemple obligations d'entreprise) due aux distorsions qui existaient déjà avant la crise sous l'effet d'importantes prises de risques.	Aggravation de la récession économique à cause d'effets de richesse négatifs, baisse de la confiance des entreprises et de l'investissement, et déstabilisation potentielle des marchés financiers.	Mesures d'urgence prises par la banque centrale pour soutenir la liquidité et les marchés financiers. Mesures budgétaires supplémentaires pour contrer l'impact négatif sur la sphère réelle de l'économie.

### Les enjeux pour la politique monétaire et la stabilité du secteur financier

La rapidité de riposte des pouvoirs publics au début de la crise, via des baisses de taux directeur et d'autres mesures de soutien à la liquidité, a aidé le Canada à éviter une défaillance de son système financier. La Banque du Canada a utilisé quasiment toute la marge disponible pour baisser les taux d'intérêt (tout en restant en territoire positif), et a ainsi ramené son taux directeur à 0.25 %, soit au même niveau qu'au lendemain de la crise financière mondiale (Graphique 1.12). Cette décision s'est accompagnée d'autres mesures destinées à apporter des liquidités et à faire en sorte que les marchés financiers continuent de fonctionner (Tableau 1.4). Dans l'ensemble, ces mesures ont atteint leur objectif. Au mois de mai 2020, la liquidité des marchés des obligations de l'État fédéral, de la dette des provinces et du papier commercial des sociétés non financières avait renoué avec ses niveaux d'avant la crise. En outre, les tensions qui pesaient sur les conditions de financement des banques se sont relâchées (Banque du Canada, 2020a). Les indications prospectives de la Banque concernant son taux d'intérêt directeur, renforcées par ses achats de titres du gouvernement, ont également permis d'assouplir les conditions d'emprunt des ménages, des entreprises et des administrations publiques. Les achats de ces titres ont entraîné une augmentation considérable du bilan de la Banque (Graphique 1.13).

#### ***La politique monétaire ultra-accommodante peut, et devrait être, maintenue jusqu'à ce que l'économie soit durablement à flot***

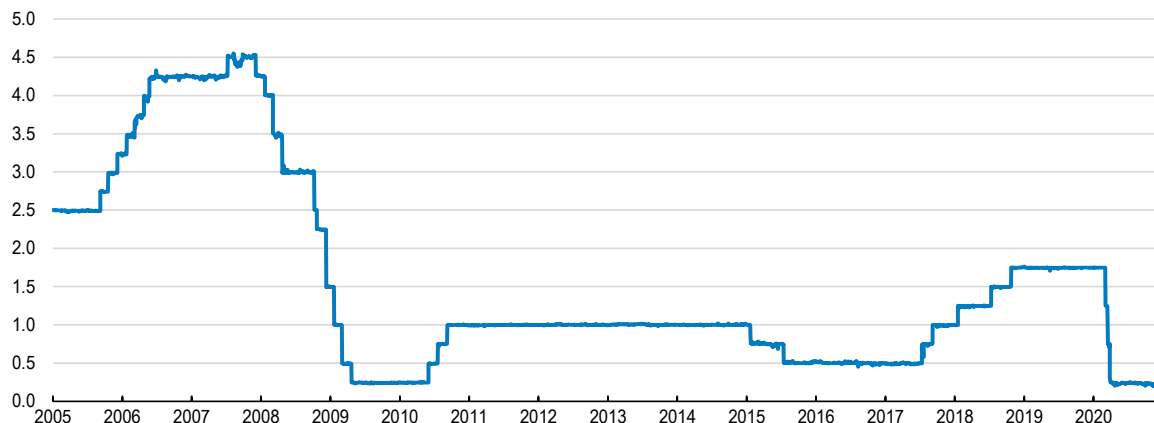
Aux premiers stades de la crise, évaluer la hausse des prix à la consommation était compliqué du fait de la diversité des effets sur les prix dans différents segments de l'économie. La forte baisse des cours du pétrole brut au début de la crise a fait baisser les prix des carburants. Les prix des logements ont eux-mêmes diminué. Dans le même temps, les prix au détail de l'alimentation augmentaient. Les habitudes de



consommation ont fortement changé, mais selon un rapport de la Banque du Canada, le tableau d'ensemble de l'évolution globale des prix n'est pas foncièrement différent, même en tenant compte des changements dans les dépenses de consommation (Banque du Canada, 2020b).

### Graphique 1.12. Le taux directeur a été ramené à 0.25 %

Taux du marché monétaire canadien au jour le jour



Source : Refinitiv, Datastream.

StatLink  <https://stat.link/prc97a>

### Tableau 1.4. Mesures de soutien d'urgence au secteur financier prises dans le sillage de la crise

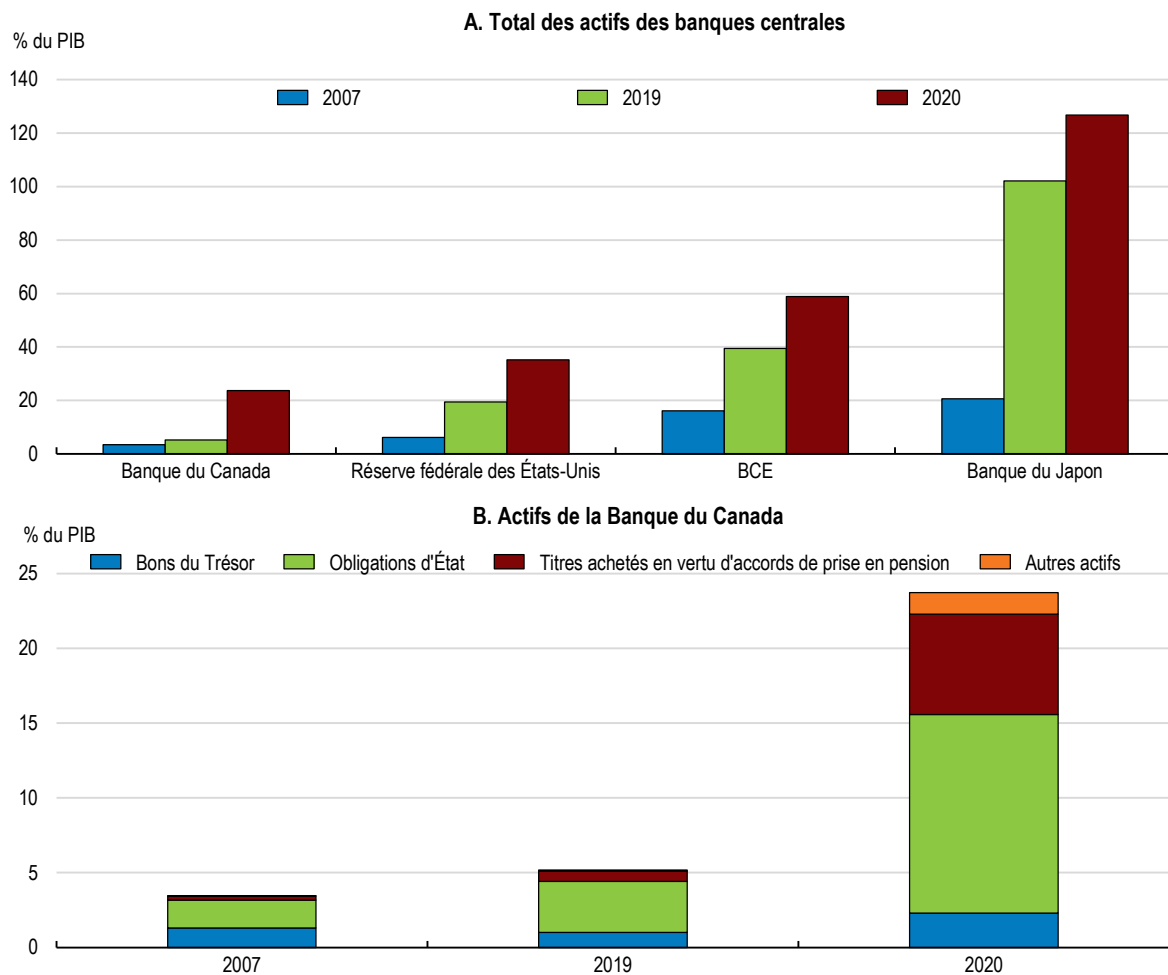
Mesure	Fonction
<b>Soutien de la Banque du Canada et autres mesures d'aide aux institutions financières</b>	
Conditions d'emprunt plus favorables sur le marché des opérations de prise en pension à plus d'un jour, incluant un élargissement de l'éventail des actifs admis en garantie.	Accroître la capacité d'emprunt à court terme des banques commerciales auprès de la Banque du Canada.
Réduction de la Réserve pour stabilité intérieure exigée des banques d'importance systématique intérieure, ramenée à 1.25 % de l'ensemble des actifs pondérés en fonction des risques (mesure annoncée le 13 mars)	Accroître la capacité de crédit des banques en réduisant le montant de fonds propres qu'elles doivent détenir (mesure toujours en place en décembre 2020).
Accélération du lancement du Mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour (mesure annoncée en novembre 2019, lancement le 19 mars 2020).	Ce mécanisme permet à la Banque du Canada d'accorder des prêts à un plus large éventail d'institutions financières.
Suspension de l'introduction d'un taux de référence servant à calculer le taux admissible minimal des prêts hypothécaires assurés (mesure annoncée le 13 mars).	Élargir l'accès des ménages au crédit hypothécaire.
<b>Soutien de la Banque du Canada et autres mesures d'aide aux marchés financiers</b>	
Élargissement de la portée du programme actuel de rachat d'obligations d'État et ajout de nouvelles opérations de pension à plus d'un jour à des échéances de 6 et 12 mois, en complément des opérations régulières de pension à un mois et à trois mois. Programme de rachat d'obligations du Gouvernement du Canada, rachat d'obligations sur le marché secondaire	Cette mesure permet de maintenir la liquidité du marché des obligations d'État sur l'ensemble des catégories d'échéances (aux rachats correspondent des cessions d'obligations d'État faisant l'objet de nombreuses transactions).
Achats d'Obligations hypothécaires du Canada.	Apporter de la liquidité au marché des obligations hypothécaires.
Programme d'achat de papier commercial (PAPC).	Aide au financement à court terme d'entreprises et d'administrations publiques.
Programme d'achat d'obligations de sociétés (PAOS).	Aide au financement à long terme des entreprises.
Création d'une nouvelle Facilité d'achat des acceptations bancaires (FAAB).	Soutenir le financement des petites et moyennes entreprises.
Programme d'achat de titres provinciaux sur les marchés monétaires (PAPM), Programme d'achat d'obligations provinciales (PAOP).	La Banque du Canada a mis fin au programme PAPM qui était destiné à soutenir le marché des titres monétaires émis par les autorités provinciales.

La plupart des mesures relèvent de la responsabilité de la Banque du Canada, à quelques exceptions près comme la Réserve pour stabilité intérieure (qui dépend du Bureau du surintendant des institutions financières), la réglementation applicable aux prêts hypothécaires assurés (placée sous la surveillance du ministère des Finances) et la réglementation relative aux prêts hypothécaires non assurés (qui est du ressort du Bureau du surintendant des institutions financières).

La plupart de ces mesures ont été annoncées en mars 2020.

À l'avenir, l'inflation globale (prix à la consommation) va être affectée par les prix de l'énergie à court terme. Toutefois, l'inflation sous-jacente demeurera modérée et ne repartira probablement à la hausse que lentement. En conséquence, la politique monétaire ultra-accommodante peut, et devrait, être maintenue pour aider au redressement de l'économie. Cela étant, il sera nécessaire, au fur et à mesure que la reprise avance, de surveiller de près les effets de distorsion engendrés par des taux d'intérêt bas sur les prix des actifs (y compris des logements) et sur la prise de risque des investisseurs. Par rapport à d'autres pays, le risque d'un gonflement du bilan de la banque centrale menant à une hausse excessive des prix à la consommation à moyen terme n'est pas perçu comme majeur, la demande de l'économie n'étant pas supposée être suffisamment forte pour induire des hausses de prix.

### Graphique 1.13. La Banque du Canada est en train de gonfler son bilan



Note : Le chiffre en 2020 est exprimé en pourcentage du PIB de 2019.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 108; et Banque du Canada.

StatLink  <https://stat.link/8vozrj>

Le renouvellement à venir du régime de ciblage de l'inflation (Encadré 1.4) offre à la banque centrale canadienne l'occasion d'adapter son cadre de politique monétaire pour atteindre son objectif d'inflation de 2 % au fil du temps et préserver l'ancrage des anticipations d'inflation dans un contexte de faiblesse persistante des taux d'intérêt à l'échelle mondiale et de risques pesant sur la reprise dans la sphère réelle de l'économie. Il est intéressant de noter que la Réserve fédérale des États-Unis est passée à un régime de cible d'inflation moyenne en annonçant qu'après des périodes durant lesquelles l'inflation s'était systématiquement établie en deçà de la cible, la politique monétaire aurait sans doute désormais pour

objectif, pendant un certain temps, d'atteindre une inflation légèrement au-delà de la cible (Réserve fédérale des États-Unis, 2020). Le régime de ciblage en vigueur au Canada offre d'ores et déjà une certaine latitude pour un tel ajustement. En effet, sa « cible de maîtrise de l'inflation » a pour objectif de maintenir l'inflation à 2 %, soit le point médian d'une fourchette variant de 1 à 3 % autour de cette cible. Pour autant, il conviendrait d'envisager les options possibles pour un cadre de ciblage différent lors du processus d'examen qui précède le renouvellement du régime de ciblage de l'inflation.

#### Encadré 1.4. Processus de réexamen et de renouvellement de la cible d'inflation au Canada

Le Canada procède régulièrement à l'examen et au renouvellement de son régime de ciblage de l'inflation (ce processus s'opérant plutôt de manière ponctuelle ailleurs), une stratégie qu'un document récent de l'OCDE préconise d'adopter plus largement (OCDE, 2020c). Le processus d'examen en vigueur au Canada a lieu tous les cinq ans et trouve son origine dans la mise en place, en 1991, du régime de ciblage de l'inflation, qui reposait sur un accord à court terme conclu entre le gouvernement du Canada et la Banque du Canada, lequel spécifiait la cible d'inflation et prévoyait un processus d'examen formel (Amano et al., 2020). Ce processus s'est révélé être un exercice mûrement réfléchi, approfondi, documenté et transparent, au cours duquel les parties prenantes concernées ont été consultées. En règle générale, il est technique et fait peu appel à des non-spécialistes. Toutefois, son rayonnement ne cesse de croître ; l'examen mené aux fins du renouvellement prévu en 2021 a été élargi à différents groupes de la société civile et à des parlementaires. Le processus d'examen et de renouvellement s'étend sur plusieurs années. Ainsi, les travaux préparatoires au renouvellement de 2021 ont été engagés en 2017, la consultation des parties prenantes a commencé en 2019, et des tables rondes et consultations publiques ont été menées en 2020.

#### ***Jusqu'à présent, la crise n'a pas déclenché de problèmes d'endettement des ménages, mais des risques subsistent***

Les défauts de remboursement de prêts hypothécaires n'ont pas été, pour l'instant, une source de préoccupation majeure. Le niveau encore relativement élevé de la dette des ménages au Canada (Graphique 1.14), qui s'explique par des coûts d'emprunt modiques et une hausse rapide des prix des logements, rehausse les risques pesant sur la stabilité macrofinancière et la consommation des ménages. Pour l'heure, les prêteurs ont pu absorber l'augmentation des défauts sur prêts hypothécaires résultant de la crise. Divers facteurs ont joué favorablement sur le nombre de défaillances et sur la capacité à absorber les pertes :

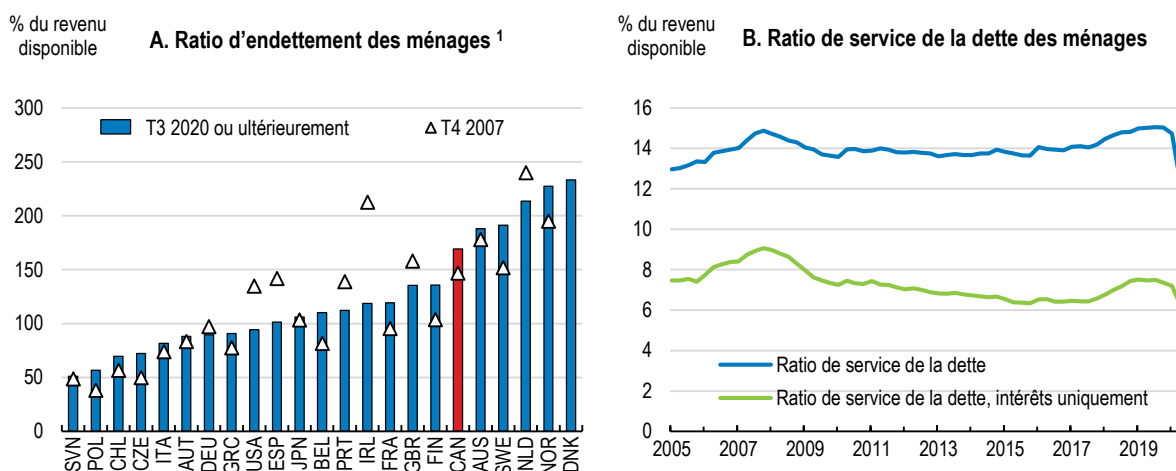
- Les mesures prises antérieurement par les pouvoirs publics, parmi lesquelles le renforcement de la résilience du secteur bancaire depuis la crise financière mondiale (notamment au moyen d'une augmentation des exigences de fonds propres), ont réduit le risque de chocs directs sur la stabilité financière. Les mesures macroprudentielles, comme le plafonnement plus strict des quotités de financement et l'obligation de procéder à une simulation de crise (« test de résistance » au service de la dette), ont contribué à limiter le montant de la dette à risque dans l'hypothèse d'une baisse des prix des logements ou d'un regain de difficultés financières parmi les ménages.
- La diminution du coût global de service de la dette rapporté au revenu pendant la crise, grâce aux baisses de taux d'intérêt et aux mesures de soutien au revenu des ménages, a joué un rôle (Graphique 1.14).
- Les dispositions d'urgence, autorisant des reports de remboursement de prêts hypothécaires pouvant aller jusqu'à six mois, ont également joué un rôle.

La crise a touché les prêteurs alternatifs tels que les sociétés de placement hypothécaire et les prêteurs privés, auxquels recourent les ménages et les petites entreprises. En juin 2020, par exemple, les emprunts

hypothécaires souscrits auprès de prêteurs privés avaient ainsi baissé de 26 % en Ontario (Teranet, 2020). Pour autant, la taille du secteur est modeste, de sorte qu'il est improbable qu'il puisse déclencher une instabilité financière majeure. Les prêteurs privés, quant à eux, n'occupent une place importante que sur certains marchés : dans la zone du Grand Toronto, ils totalisent 7 % environ des nouveaux prêts au logement.

Il conviendra d'exercer une vigilance continue sur l'évolution des prix immobiliers et du crédit hypothécaire à mesure que l'économie se redressera, étant donné la modicité persistante des coûts d'emprunt. Les tendances à une forte croissance des prix et du crédit du marché immobilier canadien sont, semble-t-il, déjà réapparues dans le sillage de la crise. Aussi les recommandations des *Études* précédentes s'appliquent-elles toujours, notamment le renforcement de la supervision et de la coordination des mesures concernant le marché hypothécaire non réglementé, l'adoption d'une limite de couverture des prêts assurés et des mesures destinées à faciliter l'offre de logements (comme l'allègement des règles d'urbanisme) (chapitre 2).

### Graphique 1.14. La charge du service de la dette des ménages a diminué



1. Encours total de la dette des ménages en pourcentage du revenu brut disponible des ménages. T1 2019 pour le Japon  
Source : OCDE, base de données des comptes nationaux - Tableaux de bord sur les ménages ; et Refinitiv, Datastream.

StatLink  <https://stat.link/71cok9>

### L'augmentation des financements par émission d'obligations de sociétés à haut risque demeure préoccupant

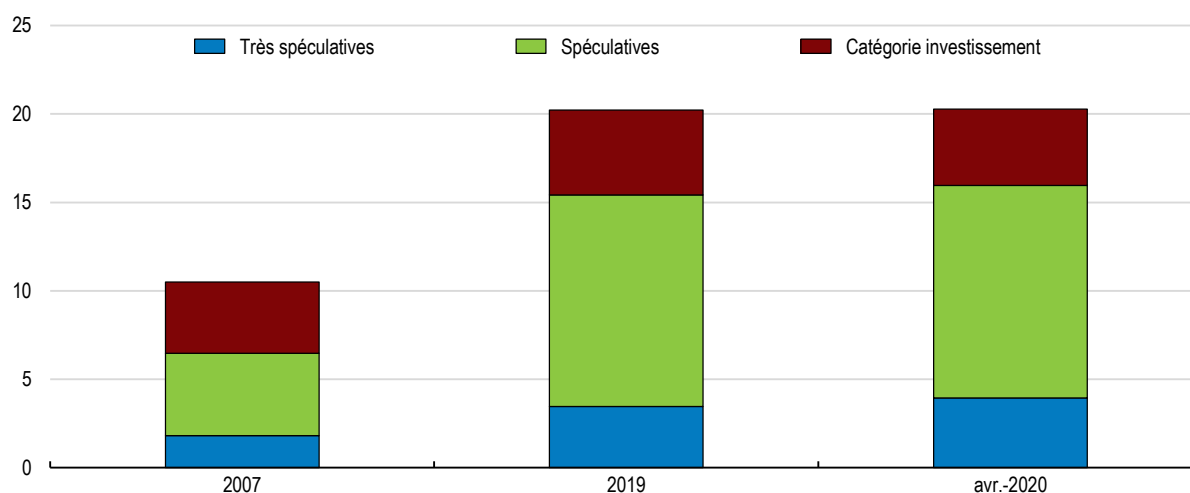
Aux premières heures de la crise, le résultat net des entreprises avant impôts avait diminué de plus de la moitié. De même, selon Statistique Canada, les fermetures d'entreprises ont enregistré une forte hausse durant le confinement du printemps 2020, que des réouvertures et des créations d'entreprises ultérieures n'ont compensée qu'en partie. Nombre d'entreprises sont confrontées à des difficultés financières considérables, en particulier dans les secteurs les plus durement touchés par les mesures de confinement. Cela étant, les indicateurs ne permettent pas, pour l'heure, de présager que ces difficultés puissent faire planer un risque majeur sur le secteur bancaire ou les marchés financiers.

Le financement des entreprises par des obligations de sociétés et des prêts à effet de levier était déjà sous surveillance avant la crise. Conformément aux tendances observées à l'échelle mondiale, la réglementation plus stricte du crédit bancaire, alliée à une forte appétence pour le risque aiguë par des taux d'intérêt bas, a entraîné une progression notable de ces instruments de financement, essentiellement

dans la catégorie à rendement élevé et à haut risque (Graphique 1.15). La dégradation des notes de crédit peut mettre sous tension la trésorerie des entreprises sous l'effet de la hausse des coûts de financement, du caractère plus restrictif des contrats d'emprunt et des appels de marges qu'elle entraîne (Banque du Canada, 2020a). L'augmentation de la part relative des obligations à haut risque dans les portefeuilles des investisseurs est synonyme de plus grande incertitude au niveau des rendements. Comme dans nombre d'autres pays, la déductibilité fiscale des intérêts d'emprunt, mais pas du rendement des capitaux propres, génère un biais en faveur du financement par la dette. Qui plus est, la multiplicité des juridictions fiscales ouvre des brèches permettant d'utiliser la déduction des intérêts comme un moyen pour transférer des bénéfices (FMI, 2018). Globalement, il serait justifié de réexaminer comment limiter cette préférence pour le financement par la dette, par exemple en plafonnant encore la déductibilité des intérêts (y compris au moyen de mesures ciblant la déduction des intérêts en fonction des revenus) ou en instaurant un abattement au titre des fonds propres, à l'image de ce qui existe en Italie (Branzoli et Caiumi, 2018). Cela étant, le règlement de cette question d'ordre structurel ne justifie peut-être pas qu'on s'y intéresse dans l'immédiat, étant donné que la priorité est avant tout d'encourager l'investissement en cette période de crise et compte tenu de ce que le niveau bas des taux d'intérêt limite de toute façon l'intérêt de leur déductibilité.

### Graphique 1.15. Le stock d'obligations à haut risque a considérablement augmenté

Obligations de sociétés non financières de catégorie investissement, en % du PIB



Note : Catégorie investissement : obligations notées AA, AAA, AA, A ; catégorie spéculative : BBB+, BBB, BBB- ; catégorie très spéculative : BB, B, CCC-D.

Source : Calculs à partir des données de la Banque du Canada (2020), Revue du système financier 2020.

StatLink  <https://stat.link/hla8i5>

**Tableau 1.5. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant le secteur financier et le marché du logement**

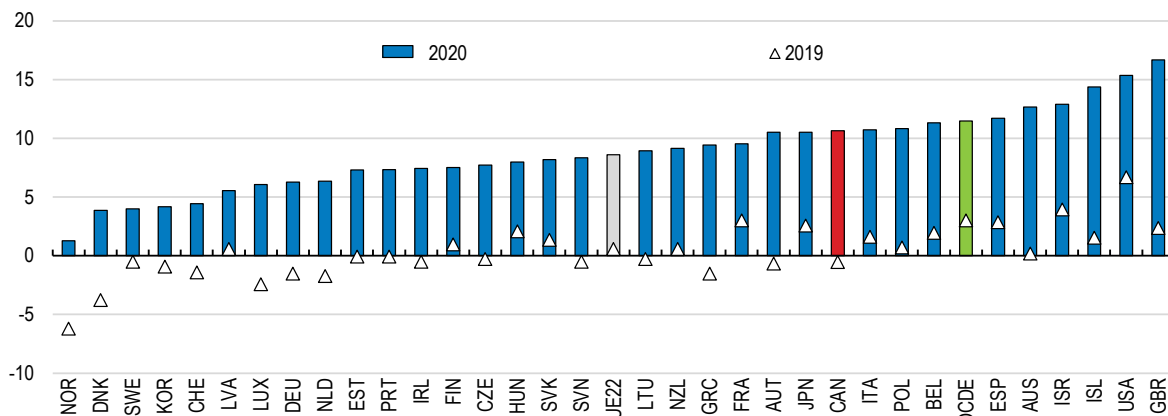
Recommandations des <i>Études antérieures</i>	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (juin 2018)
<b>Coordination de la réglementation financière</b>	
Élargir la participation au régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux.	La Nouvelle-Écosse a rejoint le réseau en avril 2019. Les autres gouvernements participants sont ceux de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan, du Yukon et du Canada.
<b>Supervision et réglementation des prêts hypothécaires</b>	
Surveiller les effets de la politique macroprudentielle et être prêt à agir en cas de modification de l'équilibre des risques.	La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a durci les règles d'accès au crédit hypothécaire en juillet 2020. Les changements apportés abaissent le montant d'emprunt auquel un demandeur de prêt hypothécaire assuré peut être admissible, fixent une cote de crédit supérieure pour pouvoir prétendre à l'assurance de la SCHL et interdisent aux acheteurs d'utiliser des fonds empruntés pour financer leur acompte. Les autres assureurs n'ont pas suivi.
Durcir les critères de l'assurance hypothécaire de manière à ne couvrir qu'une fraction des pertes subies par les prêteurs en cas de défaut. Continuer d'accroître la part du marché détenue par le secteur privé en abaissant progressivement le plafond de garantie des prêts assurés par la SCHL.	Aucune mesure prise concernant l'assurance hypothécaire. La part de marché de la SCHL n'a cessé de diminuer.
Surveiller de plus près les activités du secteur du crédit hypothécaire non réglementé afin de mieux en connaître les risques. Soutenir la coopération et l'échange de renseignements entre les autorités de réglementation financière fédérales et provinciales.	Les autorités canadiennes surveillent en continu les entités du système bancaire parallèle, notamment en participant à des échanges de renseignements avec le Conseil de stabilité financière.

## Étayer la reprise tout en ouvrant la voie à une réduction de la dette publique

Comme dans bien d'autres économies, les mesures fiscales et de nouvelles dépenses conséquentes, ajoutées aux effets de la récession, ont engendré d'amples déficits publics. Le déficit des administrations publiques pour 2020 (année civile) devrait s'élever à environ 11 % du PIB d'après les données des comptes nationaux (Graphique 1.16), soit la plus forte hausse par rapport à 2019 en comparaison avec d'autres pays. Comme on l'a vu, l'important train de mesures prises par le gouvernement fédéral contribue en grande partie à l'expansion budgétaire.

### Graphique 1.16. Le déficit des administrations publiques s'est nettement creusé

Déficit net des administrations publiques, en % du PIB



Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 108. Pour le Canada, les chiffres issus des données des comptes nationaux publiés sont présentés.

StatLink  <https://stat.link/fl6drc>

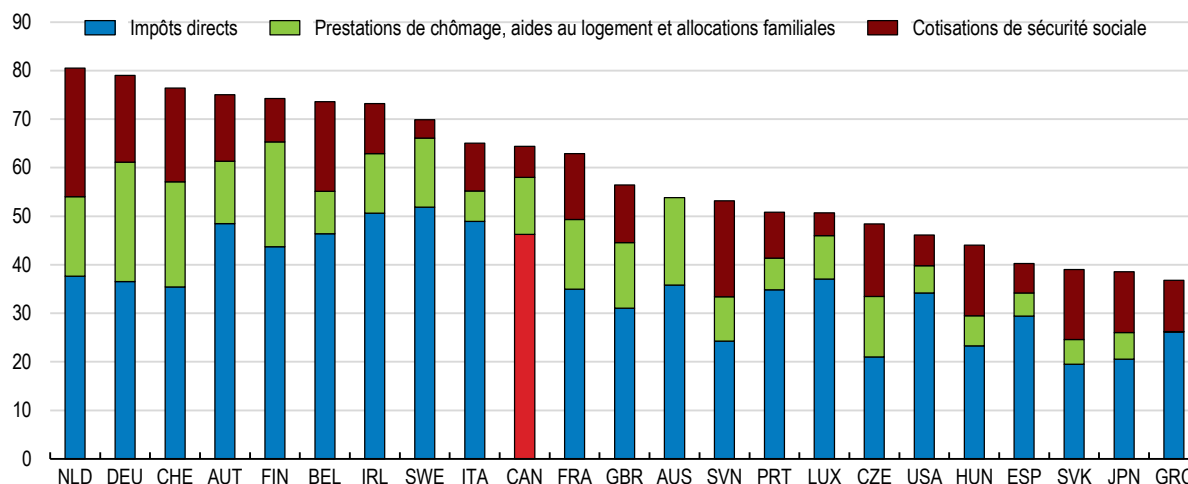
## Un soutien budgétaire aux ménages, aux entreprises et aux investissements verts est impératif

Pour le moment, il convient de donner priorité à des mesures actives pour aider au redressement de l'économie, et de reléguer au second plan les considérations liées aux répercussions qu'elles auront sur la dette publique. L'aide financière aux ménages doit se poursuivre dans le principal but de couvrir les pertes de revenu, comme l'illustre le lancement de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) qui s'est substituée à la Prestation canadienne d'urgence (PCU) afin d'aider les travailleurs indépendants (comme on le verra plus loin). En ce qui concerne les entreprises, il est indispensable de donner priorité aux mesures propices à leur redressement, mais aussi de favoriser le redéploiement des ressources vers les secteurs et les entreprises les plus porteurs.

Les déficits induits par une politique budgétaire de plein soutien reculeront en tout état de cause à mesure que la reprise prendra de la vigueur. La très lourde ardoise du déficit de 2020 s'effacera en partie à mesure que le besoin d'aides financières s'amointrira. La suppression des aides globales (notamment la PCU) laisse augurer une réduction des dépenses et le processus de reprise en lui-même (sauf s'il est inversé par un nouveau choc) se traduira par un recul du déficit de par l'augmentation des recettes et la diminution des demandes de dépenses (stabilisation automatique). De fait, selon des estimations de l'OCDE, la stabilisation automatique au moyen de la fiscalité, du moins pour le revenu des ménages, est importante au Canada (Graphique 1.17).

### Graphique 1.17. Les stabilisateurs automatiques sont importants

La proportion du choc sur le revenu disponible des ménages est compensée par les stabilisateurs économiques



Note : les stabilisateurs automatiques budgétaires désignent les variations spontanées des dépenses et recettes publiques qui contribuent à stabiliser l'économie après des chocs négatifs ou positifs sans aucune intervention discrétionnaire des pouvoirs publics.

Source : A. Maravalle et L. Rawdanowicz, How effective are automatic fiscal stabilisers in the OECD countries?, Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE (à paraître).

StatLink  <https://stat.link/c8uq49>

Dans le cadre de la réponse budgétaire, les principes d'équilibre budgétaire appliqués aux provinces et territoires doivent être mis en œuvre avec plus de souplesse. La plupart des provinces et territoires observent des principes d'équilibre budgétaire prévoyant une certaine latitude s'agissant des déficits en cas de circonstances exceptionnelles voire peuvent les ignorer. On a pu voir un exemple de cette flexibilité durant la crise financière mondiale (Atkinson et al., 2016) quand la plupart des pays ou territoires ont laissé

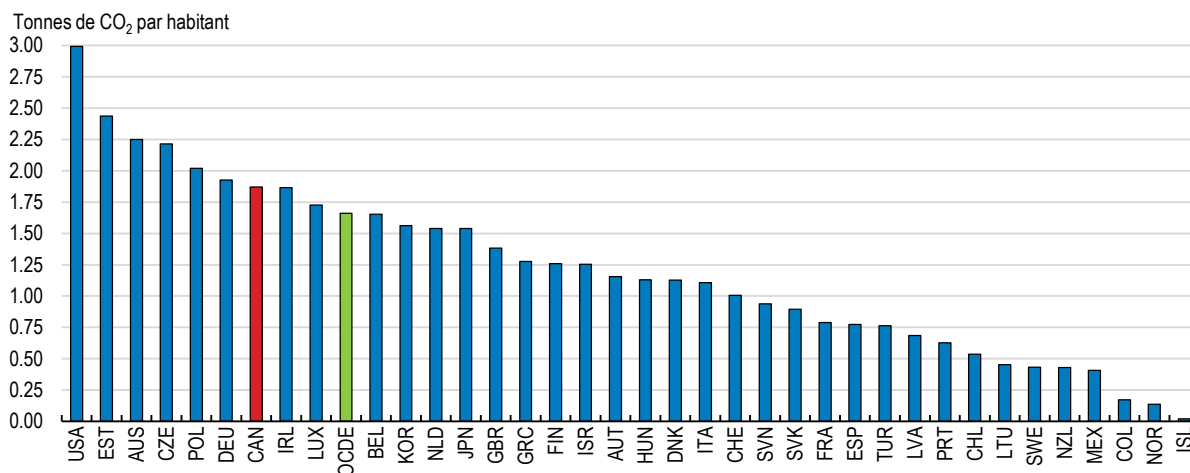


temporairement filer leurs déficits. Ces déficits aideront les provinces et territoires (ainsi que les municipalités) canadiennes à faire face aux difficultés financières dues à la crise. Comme dans d'autres pays où la dépense publique est décentralisée, il est probable que les difficultés budgétaires auxquelles les administrations infranationales auront été confrontées pendant la crise liée au COVID-19 seront plus importantes que dans ceux où cette dépense est au contraire centralisée (OCDE, 2020d).

Il faudrait accélérer l'investissement public pour étayer la reprise, tout en contribuant à la réalisation d'objectifs à long terme, en particulier la transition verte. L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (notamment par leur rénovation) semble compter au nombre des méthodes les plus prometteuses (Graphique 1.18). Un groupe d'experts (le Groupe de travail pour une reprise économique résiliente 2020) a proposé un plan économique environnemental quinquennal se chiffrant à quelque 2 % du PIB, dont l'objectif premier serait de renforcer l'efficacité énergétique et la résilience climatique des bâtiments. Le gouvernement fédéral a déjà pris plusieurs mesures allant dans le même sens. En octobre 2020, il a annoncé un plan intitulé *Investir dans la résilience des collectivités face à la COVID-19*, d'un montant de 3 milliards CAD environ, visant à réaffecter les budgets d'infrastructure pour financer rapidement des projets à court terme dans certains domaines tels que la rénovation de bâtiments, les infrastructures de transport et les projets d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes. En novembre 2020, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il entendait investir 2.6 milliards CAD pour accorder des subventions visant à aider les propriétaires de maison à effectuer des rénovations éco-énergétiques. Une nouvelle accélération des investissements publics devrait être envisagée si la reprise économique venait à s'essouffler.

### Graphique 1.18. Les émissions de dioxyde de carbone par habitant provenant des logements sont élevées

Émissions de CO<sub>2</sub> dues à la combustion d'énergie, y compris l'électricité et le chauffage, provenant du secteur résidentiel, 2018



Source : AIE (2020), Émissions de CO<sub>2</sub> dues à la combustion d'énergie, Édition 2020.

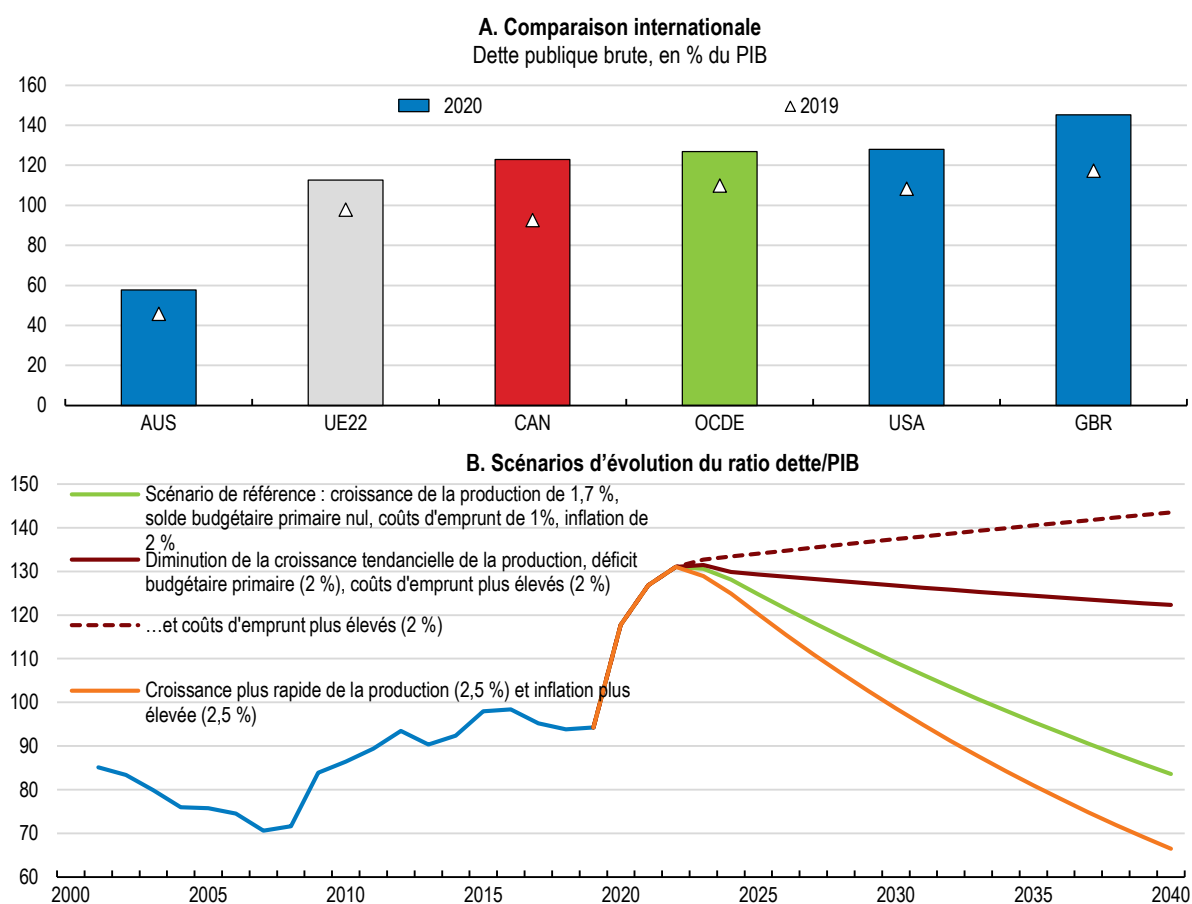
StatLink  <https://stat.link/9e8ivx>

### Se préparer à s'attaquer au fardeau de la dette à moyen terme

Une fois que la reprise économique sera fermement engagée, il faudrait faire de la réduction de la charge de la dette une priorité. Avant la crise liée au COVID-19, les autorités canadiennes attachaient une importance considérable à la maîtrise de la dette publique, et leurs efforts avaient été globalement

couronnés de succès à cet égard ; le ratio de la dette brute au PIB et celui de la dette publique au PIB étaient en effet plus faibles que dans de nombreux autres pays de l'OCDE (Graphique 1.19). L'augmentation à court terme de la dette publique due à la pandémie devrait être considérable. À plus long terme, le Graphique 1.19 montre différents scénarios d'évolution de la dette brute des administrations publiques canadiennes. Dans un scénario central (dit « scénario de référence ») fondé sur l'hypothèse d'un solde budgétaire primaire nul, d'une croissance de la production s'établissant peu ou prou à son niveau moyen antérieur (1,7 %), d'une inflation correspondant à l'objectif visé (2 %) et de coûts d'emprunt s'établissant à 1 %, le ratio dette/PIB pourrait retrouver son niveau d'avant la crise liée au COVID-19 au milieu des années 2030. Une croissance plus rapide de la production et de l'inflation accélérerait le recul du ratio dette/PIB. Néanmoins, une diminution de la croissance tendancielle et un déficit budgétaire primaire ou des coûts d'emprunt plus élevés pourraient se traduire par une élévation ininterrompue du ratio dette/PIB. Une feuille de route doit être établie pour gérer la dette, afin de neutraliser les risques pesant sur la viabilité budgétaire et de rassurer les marchés. Des agences de notation ont déjà fait part de leur inquiétude. Ainsi, Fitch a revu à la baisse la note attribuée au gouvernement canadien, qu'elle a ramenée de AAA à AA+ en juin 2020, en mettant en avant la dégradation de la situation des finances publiques résultant de la pandémie.

### Graphique 1.19. La dette publique brute a nettement augmenté



Note : dans ce graphique, la dette brute est la dette globale consolidée entre les administrations fédérale, provinciales et territoriales (telle qu'elle apparaît dans les comptes nationaux).

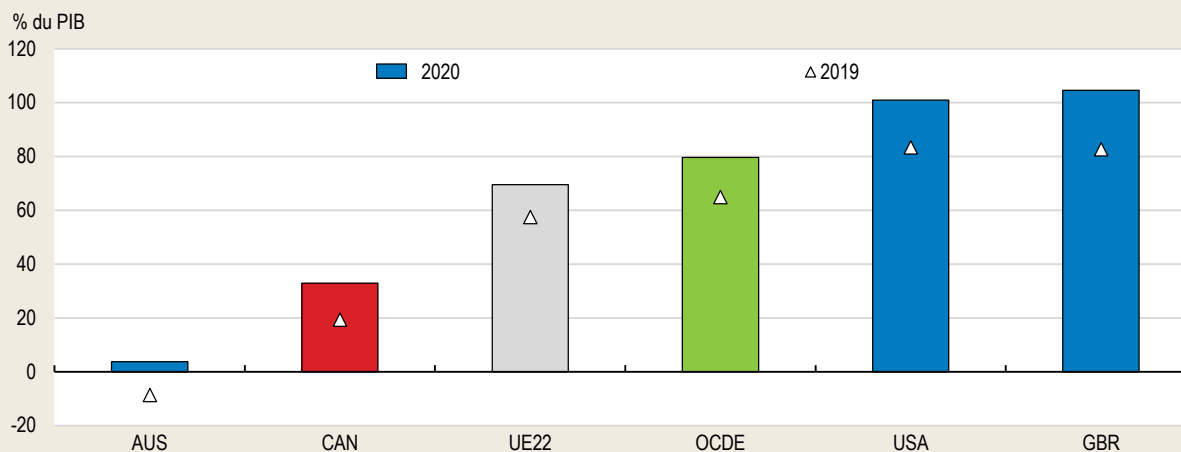
Les coûts d'emprunt de 1 % sont une estimation du taux moyen des obligations du gouvernement à 10 ans sur la période 2020-25 (Directeur parlementaire du budget, 2020a).

Source : base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 108 ; Statistique Canada et calculs fondés sur la base des Perspectives économiques de l'OCDE.


### Encadré 1.5. Mesurer la dette publique du Canada

Au Canada, les informations diffusées et le débat sur la dette publique sont généralement axés sur la dette nette de l'administration fédérale. La dette nette (graphique 1.20) est particulièrement importante pour des pays comme le Canada dont les régimes de protection sociale sont bien financés et qui disposent d'importants actifs financiers. La dette du Canada (brute et nette) est mesurée notamment en tenant compte du solde des avoirs et engagements liés aux retraites du secteur public, ce qui correspond aux bonnes pratiques comptables et reflète les efforts déployés pour garantir la viabilité budgétaire à long terme. Les analyses de l'OCDE se fondent souvent sur la dette brute totale, pour des raisons de comparabilité internationale des données liées à l'évaluation des actifs des administrations publiques (ainsi, les pratiques d'évaluation des actifs des entreprises publiques peuvent varier). Pour assurer la comparabilité des données relatives à la dette brute, on exclut les engagements correspondant aux retraites du secteur public qui figurent dans les comptes de certains pays, comme le Canada, de manière à pouvoir mettre en regard leurs statistiques avec celles des pays dans lesquels les retraites du secteur public ne sont pas intégrées dans le compte de patrimoine des administrations publiques.

#### Graphique 1.20. La dette publique nette



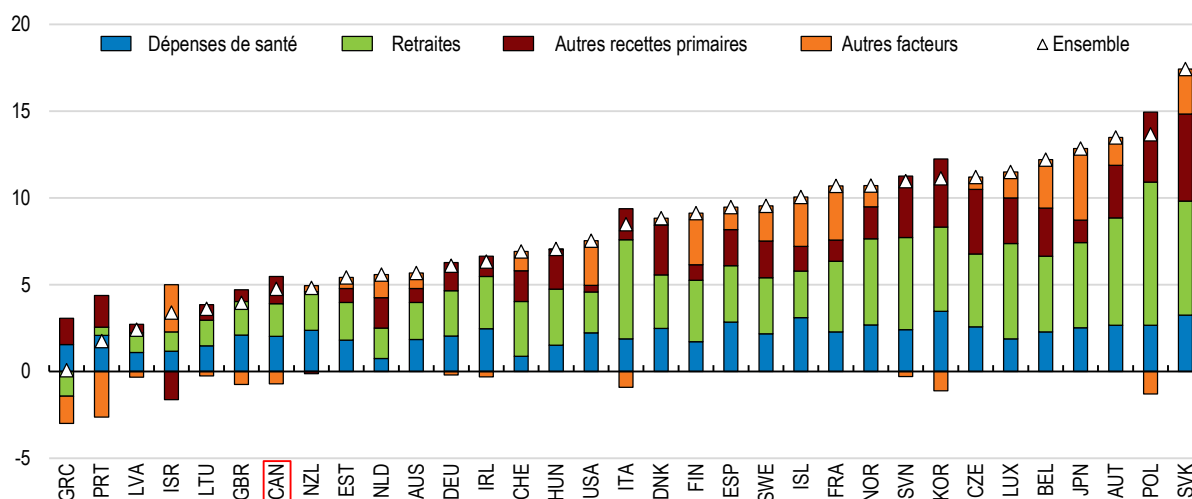
Source : base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 108 ; et Statistique Canada.

StatLink  <https://stat.link/isqd0b>

Comme dans de nombreuses autres économies, le vieillissement de la population va rendre plus difficile la maîtrise des dépenses publiques et la stabilisation de la dette. D'après des estimations des tensions sur les dépenses à long terme effectuées par l'OCDE, les retraites et autres dépenses représenteront d'ici 2060 un coût supplémentaire de l'ordre de 5 % du PIB. Il s'agit d'une hausse importante, mais inférieure toutefois à celle attendue selon les estimations faites pour nombre d'autres économies, ce résultat étant attribuable en particulier à la politique d'immigration du Canada (Graphique 1.21). L'impact direct des tensions croissantes exercées sur les dépenses de santé par le vieillissement de la population se fait surtout ressentir au niveau des budgets provinciaux et territoriaux, mais il peut aussi avoir des répercussions sur les soldes publics fédéraux sous la forme de pressions en faveur d'un accroissement des transferts au bénéfice des provinces et des territoires. Bien que le régime de retraite du Canada soit financé de manière plus autonome que de nombreux autres, les pressions exercées sur les soldes budgétaires par le vieillissement de la population viendront des engagements de dépenses de retraite au titre du premier pilier.

## Graphique 1.21. Les pressions liées au vieillissement sur les dépenses publiques sont relativement faibles

Évolution des recettes primaires structurelles entre 2021 et 2060, en % du PIB potentiel



Note : Le graphique montre comment le ratio des recettes primaires structurelles au PIB doit évoluer entre 2021 et 2060 pour maintenir le ratio dette brute/PIB stable près de sa valeur actuelle sur la période de projection (ce qui implique également un ratio dette nette/PIB stable étant donné l'hypothèse que les actifs financiers publics restent stables en pourcentage du PIB). Les taux de croissance, les taux d'intérêt, etc. sous-jacents projetés proviennent du scénario de base à long terme. Les dépenses consacrées aux programmes de soutien temporaire liés à la pandémie de COVID-19 devraient diminuer rapidement. La modification nécessaire des recettes primaires structurelles est décomposée en catégories de dépenses spécifiques et en "autres facteurs". Cette dernière composante englobe tout ce qui affecte la dynamique de la dette autre que les composantes explicites des dépenses (elle reflète principalement la correction de tout déséquilibre entre le solde primaire initial et celui qui stabiliserait le ratio de la dette).

Source: Guillemette, Y. et al. (2021), *The long game: fiscal outlooks to 2060 underline need for structural reform*, Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE (à paraître).

StatLink  <https://stat.link/712azd>

Compte tenu des difficultés potentielles liées à la réduction de la dette, le gouvernement fédéral devrait envisager de définir un objectif chiffré pour le ratio dette/PIB, comme cela avait été recommandé dans les précédentes *Études*. La budgétisation fédérale est généralement axée sur de grands objectifs qualitatifs annoncés par le gouvernement dans le discours du Trône ou dans les budgets et les mises à jour économiques et budgétaires. Aucun objectif chiffré ou calendrier précis n'est utilisé pour leur réalisation. Les antécédents du Canada en matière de déficit et de dette fédéraux laissent à penser que jusqu'ici, ces règles définies de manière générale ont fonctionné de manière satisfaisante. Néanmoins, l'adoption d'une règle plus précise pourrait fournir aux pouvoirs publics un point d'ancrage utile pour maîtriser la charge de la dette découlant de la crise liée au COVID-19 (OCDE, 2015). S'agissant des provinces et des territoires, il était préconisé dans les *Études* précédentes de mettre en place un système de surveillance budgétaire plus indépendant.

### Encadré 1.6. Quantification de l'impact budgétaire de certaines réformes structurelles

Les estimations ci-après offrent une quantification approximative de l'effet budgétaire que pourraient avoir certaines réformes ambitieuses à moyen terme, et sont fournies à titre indicatif.

Tableau 1.6. Estimation indicative de l'impact budgétaire de certaines réformes

Mesure	Scénario	Coûts/recettes budgétaires supplémentaires, en points de PIB
<i>Réformes se traduisant par des dépenses supplémentaires</i>		
Subventionnement accru des services de garde d'enfants	Augmentation des dépenses consacrées aux dispositifs de prestations familiales (20 %) (1)	0.3
Accroissement des ressources affectées au logement social	Augmentation des dépenses consacrées au logement social (20 %) (1)	0.1
Accroissement des ressources affectées aux soins de longue durée	Augmentation des dépenses de soins de longue durée (20 %) (2)	0.4
Mise en place de Pharmacare	Coût brut estimé à l'horizon 2027. Selon certains chercheurs, le renforcement du pouvoir de négociation découlant de cette réforme se traduirait par une réduction des coûts qui permettrait de réaliser des économies en termes nets (voir le chapitre 2).	0.4
Accroissement des ressources consacrées à la santé mentale et à la santé publique	Augmentation des dépenses consacrées aux soins préventifs (40 %) (2)	0.1
<i>Total</i>		1.3
<b>Mesures envisageables pour financer ces dépenses supplémentaires</b>		
Augmentation de la fiscalité environnementale	Hausse des recettes de taxes environnementales mesurées en proportion du PIB ayant pour effet de les porter au niveau de la médiane de l'OCDE (3) Noter cependant que si la fiscalité réussit à modifier les comportements, les gains de recettes pourraient diminuer.	1.1
Augmentation de l'efficacité dans les services publics	Gain d'efficacité de 3 % dans les dépenses de consommation des administrations publiques (4), par exemple grâce à un programme pluriannuel d'incitations à l'efficacité.	0.7
Augmentation du taux de la taxe fédérale sur les produits et services (TPS)	Hausse de deux points de pourcentage du taux de la taxe fédérale sur les produits et services (5)	0.8

1. Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (SOCX).

2. Calculs fondés sur « Dépenses de santé et financement », *Statistiques de l'OCDE sur la santé* (base de données).

3. Calculs fondés sur OCDE, « Instruments des politiques environnementales », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données).

4. OCDE, Comptes nationaux 2019 (base de données).

5. Recettes de la TPS de l'administration fédérale, 2019.

Source : Calculs de l'OCDE.

### Renforcer la tarification du carbone et réorienter le système d'imposition

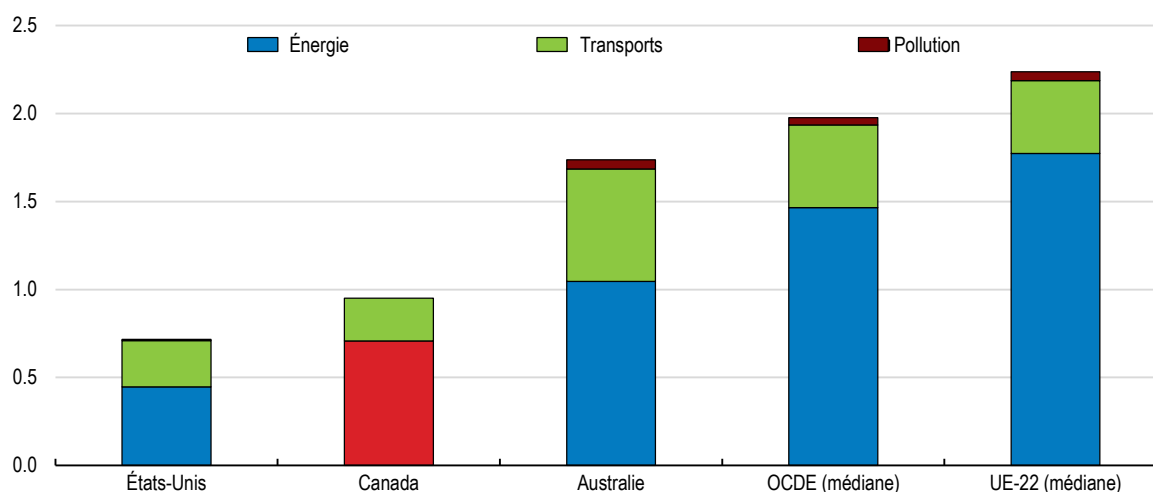
Le Canada peut mettre davantage à contribution sa fiscalité pour réaliser ses objectifs de politique environnementale. Les recettes des taxes environnementales mesurées en proportion du PIB sont en effet plus faibles que dans de nombreux autres pays (Graphique 1.22). Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPC) renforce la tarification du carbone et sa cohérence, mais le prix plancher doit encore être relevé (voir ci-après). Le taux moyen d'imposition appliqué aux carburants est plus élevé qu'aux États-Unis, mais il est nettement plus faible qu'en Europe. En outre, le gazole est moins taxé que l'essence, alors que ses externalités environnementales négatives sont plus importantes. Il est également possible d'élargir la portée des mécanismes de tarification de la congestion et de l'utilisation des routes. Une extension du champ d'application des taxes de mise en décharge favoriserait

la réduction des déchets et le recyclage, dans la mesure où une grande part des déchets produits au Canada est mise en décharge.


Compte tenu du climat économique actuel, il faudrait reporter toute hausse sensible des taxes environnementales jusqu'à ce que l'économie ait été remise à flot et que les entreprises et les ménages puissent plus aisément absorber cette charge fiscale supplémentaire. Le travail préparatoire peut néanmoins commencer, dans la mesure où il faut souvent un temps considérable pour que les mesures élaborées parviennent au stade de la mise en œuvre. Une augmentation de la fiscalité environnementale pourrait se traduire par un surcroît de recettes conséquent, par exemple si le niveau des recettes de taxes environnementales mesuré en proportion du PIB était porté aux alentours de la médiane des pays de l'OCDE (Encadré 1.6).

### Graphique 1.22. Le poids de la fiscalité environnementale est relativement faible

Recettes de taxes environnementales en % du PIB, 2019 ou dernière année connue



Source : OCDE, « Instruments des politiques environnementales », Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données).

StatLink  <https://stat.link/vkhcxq>

D'autres mesures fiscales pourraient aussi contribuer à renforcer l'économie et à redéfinir ses priorités après la pandémie de COVID-19. Il avait notamment été recommandé dans les précédentes *Études* de réduire les aides fiscales aux petites et moyennes entreprises (PME). Parmi les nombreux allègements fiscaux dont elles bénéficient au Canada figurent des éléments qui ne semblent compenser aucune externalité manifeste et qui sont source de distorsions, notamment les taux plus bas de l'impôt sur le revenu des sociétés et les crédits d'impôt en faveur de la recherche-développement (R-D) plus importants que ceux accordés aux grandes entreprises. Dans d'autres domaines de la fiscalité, un examen gouvernemental de 2016 a débouché sur un élagage bienvenu des crédits d'impôts (voir Tableau 1.7). Néanmoins, il est possible d'aller plus loin, notamment en réduisant les allègements fiscaux liés à l'assurance maladie et aux plus-values sur les résidences principales et d'autres actifs. Il avait été également préconisé dans les précédentes *Études* de recourir davantage aux impôts fonciers et aux redevances d'utilisation à l'échelon municipal. Comme pour la fiscalité environnementale, une grande attention doit être accordée à la question du calendrier des mesures adoptées, compte tenu de la nécessité de différer toute initiative susceptible d'entraver la reprise économique à court terme.

### **Exploiter les possibilités de gains d'efficience au niveau des dépenses publiques**

À mesure que la nécessité de remédier aux problèmes immédiats causés par la pandémie va perdre en urgence, il faudra accorder davantage d'attention aux possibilités d'amélioration de l'efficience des dépenses publiques comme moyen de financer une augmentation des ressources affectées à certains postes. Dans le contexte de la santé, ces possibilités sont examinées en détail dans le chapitre 2 (et résumées ci-après). L'augmentation des dépenses provoquée par l'intégration, dans le panier des services publics de soin, des médicaments prescrits sur ordonnance (régime national d'assurance-médicaments « Pharmacare ») et par la hausse des ressources consacrées à la prise en charge des personnes âgées et aux soins de santé mentale pourrait être compensée par une série de mesures allant dans le sens de l'efficience, par exemple une meilleure coordination entre les prestataires de soins primaires, les spécialistes et les hôpitaux. Il faudrait s'appuyer sur une comparaison entre les systèmes de santé provinciaux et territoriaux du Canada pour essayer de repérer des gains d'efficience potentiels.

Plus généralement, l'évaluation de l'efficience des dépenses publiques au moyen d'examen des dépenses, d'évaluations budgétaires et de chiffrages des coûts devrait être développée pour pouvoir identifier les marges d'économies possibles. Cette évaluation pourrait être réalisée par des institutions existantes, par exemple par le Conseil du Trésor, comme cela a déjà été fait au Canada avec succès dans le passé. Dans des *Études* antérieures, il avait été suggéré de mettre sur pied des agences budgétaires provinciales ; celles-ci pourraient aussi aider à repérer les possibilités d'amélioration de l'efficience des dépenses publiques au niveau des provinces. On voit dans l'encadré 1.5 par exemple qu'un gain d'efficience de 5 % dans les dépenses consacrées aux services par les administrations publiques pourrait contribuer très sensiblement à couvrir les coûts des nouvelles dépenses adoptées.

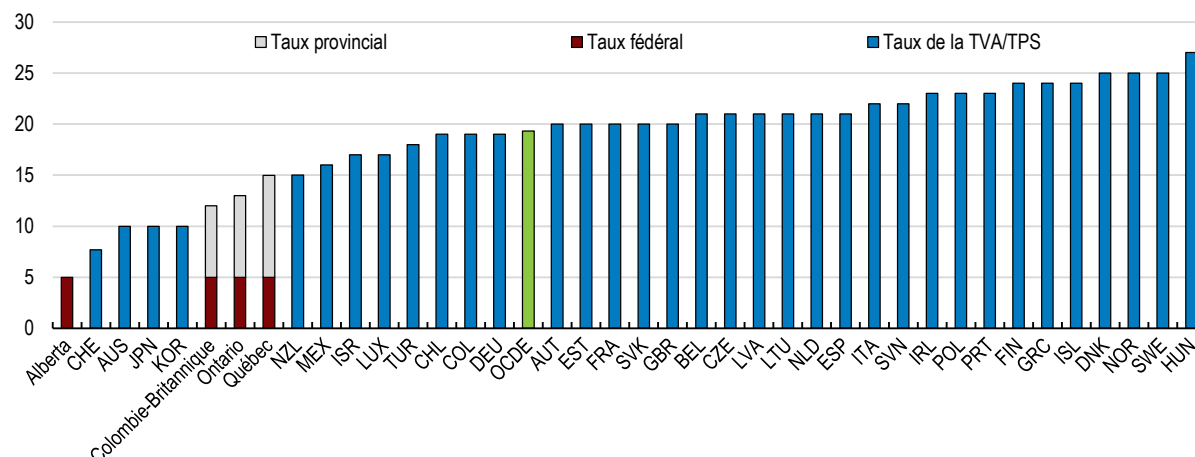
### **Accroître les recettes si cela s'avère nécessaire**

S'il s'avère au bout du compte nécessaire, dans le contexte de la gestion de la dette publique, de mettre à contribution des bases d'imposition importantes pour assainir les finances publiques, il sera préférable d'augmenter les taxes sur la consommation plutôt que les prélèvements sur les revenus. Des données internationales indiquent qu'un alourdissement de la fiscalité indirecte est moins préjudiciable à la croissance économique qu'une hausse des impôts sur les revenus (Johansson, 2016). Par ailleurs, il existe des précédents en la matière : un certain nombre de pays ont augmenté leur taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – ou un impôt équivalent – pour favoriser l'assainissement budgétaire à la suite de la crise financière mondiale. En outre, le Canada dispose de marges de manœuvre plus amples que d'autres pays pour procéder à de telles hausses, étant donné que les taux combinés de la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et des prélèvements provinciaux équivalents sont faibles comparés aux taux appliqués dans de nombreux autres pays de l'OCDE (Graphique 1.23). Cela transparaît dans les recettes. D'après les *Statistiques des recettes publiques* de l'OCDE, les rentrées de TVA/TPS représentent 14 % des recettes fiscales totales au Canada, alors que la moyenne de l'OCDE est de 20 %. Relever le taux de la TPS fédérale constituerait l'approche la plus pratique, compte tenu de la difficulté de coordonner une augmentation des taux provinciaux. Par ailleurs, comme cela avait été souligné dans les précédentes *Études*, il est possible d'élargir les bases d'imposition en excluant du champ d'application du taux zéro de la TPS des produits alimentaires de base. Pour contribuer à surmonter les obstacles politiques à une telle réforme et à neutraliser ses effets sur le coût de la vie, les autorités pourraient, par exemple, conjuguer la hausse de la TPS avec un renforcement de l'assistance financière apportée aux ménages à faible revenu. Il faut également garder à l'esprit diverses autres considérations, notamment le fait que la faiblesse des taxes sur la consommation appliquées aux États-Unis limite dans une certaine mesure les possibilités de relèvement de leurs taux au Canada, compte tenu des possibilités d'achats transfrontaliers.



## Graphique 1.23. Le taux de la TPS est inférieur à la moyenne de l'OCDE

Taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée/taxe sur les produits et services (TPS), 2020



Note : pour obtenir de plus amples informations sur les notes par pays, veuillez consulter la Base de données fiscales de l'OCDE. S'agissant du Canada, les provinces suivantes ont harmonisé leurs taxes de vente avec la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), en adoptant la taxe de vente harmonisée (TVH), si bien que le taux de TPS/TVH appliqué au Canada s'établit à : 15 % au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, et à 13 % en Ontario. Au Québec, la TPS s'applique au taux de 5 % et cette province prélève en sus, au taux de 9.975 %, la taxe de vente du Québec (TVQ), dont l'assiette est peu ou prou la même que celle de la TPS. Les autres provinces canadiennes, à l'exception de l'Alberta, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, appliquent à certains biens et services une taxe provinciale sur les ventes au détail, en sus de la TPS fédérale.

Source : Base de données fiscales de l'OCDE ([www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/tax-database/](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/tax-database/)) ; et site internet du gouvernement canadien ([www.canada.ca](http://www.canada.ca)).

StatLink  <https://stat.link/p9hneb>

## Tableau 1.7. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la budgétisation, les impôts et les dépenses

Recommandations des <i>Études précédentes</i>	Mesures prises depuis la dernière <i>Étude</i>
<b>Règles budgétaires et budgétisation</b>	
Créer des organismes budgétaires provinciaux, comme en Ontario, ou, mieux encore, un organisme relevant du Conseil de la Fédération, chargé(s) de fournir des analyses des prévisions budgétaires et des estimations des coûts des projets de mesures.	Aucune mesure prise.
<b>Fiscalité</b>	
Revoir la fiscalité des petites entreprises pour identifier les défaillances flagrantes du marché et déterminer les mesures les mieux à même de les corriger.	Aucun changement majeur.
Réduire les dépenses fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers non justifiées par des arguments économiques ou d'équité, notamment la non-imposition des prestations versées au titre de régimes privés d'assurance-maladie et l'exonération des plus-values sur les résidences principales et certaines parts de petites entreprises.	Aucun progrès accompli concernant les principaux enjeux.
Exclure les produits alimentaires de base du champ d'application du taux zéro de la taxe sur les produits et services (TPS).	Aucune mesure prise.
Au niveau provincial, alourdir les prélèvements sur l'exploitation des ressources non renouvelables.	Aucune mesure prise.
Faire en sorte que les municipalités recourent davantage aux impôts fonciers et aux redevances d'utilisation, tout en allégeant l'impôt foncier sur les entreprises. À mesure que leur base d'imposition sera plus viable, réduire le poids des transferts provinciaux dans le financement des collectivités locales en conférant à celles-ci un pouvoir fiscal plus important.	Aucune mesure prise.

## Alimenter la reprise dans le secteur des entreprises

Lorsque les mesures d'urgence vont aller en diminuant, les politiques relatives aux entreprises devront viser principalement à favoriser des évolutions positives de la structure de l'activité économique pour la période consécutive à la pandémie de COVID-19. Les pouvoirs publics devraient aussi réorienter leur action vers des problèmes structurels qui brident depuis longtemps la productivité et la compétitivité des entreprises canadiennes. Un secteur des entreprises performant est nécessaire pour créer des emplois de qualité, qui sont une composante essentielle du bien-être des personnes.

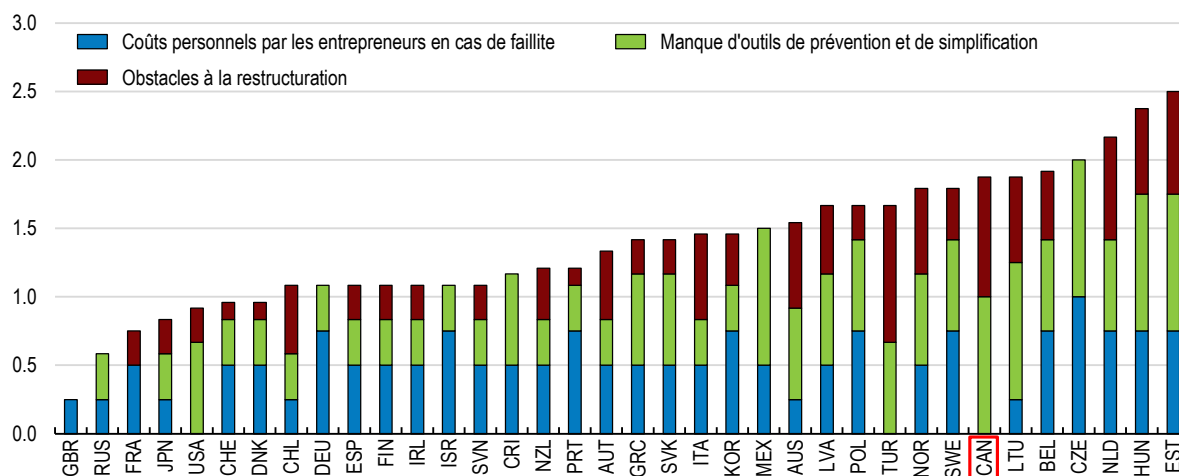
### ***Il faut aider davantage les entreprises, notamment en améliorant les procédures d'insolvabilité***

Les mesures prises au Canada en faveur des entreprises ont évolué depuis les premiers temps de la pandémie. Au cours de la phase initiale ont été mis en place la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), qui est un dispositif de prêt/subventionnement destiné aux PME, un mécanisme d'aide locative et des reports de paiement d'impôts (Tableau 1.8). La SSUC a représenté de loin la mesure de soutien la plus importante, puisque les dépenses correspondantes devraient atteindre au total 84 milliards CAD, soit environ 3.5 % du PIB annuel. Ce dispositif permet aux employeurs de bénéficier d'une prise en charge de la rémunération de leurs employés actifs, ainsi que de ceux qui sont mis en congé forcé. Le traitement appliqué aux salariés en congé forcé au titre de la SSUC vise à fournir un soutien comparable à celui offert par les dispositifs de chômage, sans rupture du lien entre l'employeur et le salarié.


Les mécanismes d'octroi de crédits et de garantie de prêts ont été prolongés en 2021. C'est là une évolution bienvenue. Néanmoins, certaines entreprises pourraient se montrer réticentes à accroître leur endettement. Octroyer davantage de crédits (même à des conditions favorables) peut amener ultérieurement les entreprises à réduire leurs investissements (pour cause de surendettement et de ce fait, à ralentir la reprise et à abaisser le niveau potentiel de la productivité. En conséquence, d'autres mesures atténuant les difficultés financières et réduisant le risque d'insolvabilité pourraient être nécessaires (OCDE, 2020e). Au Canada, le cadre de l'insolvabilité permet à des entreprises connaissant des difficultés financières mais qui sont viables de se restructurer sous la supervision d'un tribunal, et ce mécanisme a fait la preuve qu'il permettait de sauver des emplois et de préserver la valeur des entreprises, réduisant ainsi les risques d'insolvabilité. Cela étant, les indicateurs de l'OCDE montrent que le système canadien pourrait bénéficier de l'introduction de procédures de restructuration spécialement conçues pour les petites entreprises (Graphique 1.24). Les entreprises qui connaissent des difficultés financières soumettent une proposition de restructuration en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) ou, si leur dette est supérieure à 5 millions CAD, elles peuvent présenter un arrangement en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). Cette dernière offre davantage de possibilités de restructuration pour les entreprises.

## Graphique 1.24. Il est possible d'améliorer le système d'insolvabilité du Canada

Score obtenu pour certains aspects du régime d'insolvabilité, 2016



Source : OCDE (2017), « Confronting the Zombies: Insolvency and Financial Reform, Corporate Restructuring and Productivity Growth ».

StatLink  <https://stat.link/h3y1xb>

## Tableau 1.8. Principales mesures de soutien aux entreprises adoptées par le gouvernement fédéral pendant la crise

Mesure	Principales caractéristiques	Ampleur du soutien apporté
<b>Programmes de subventions salariales et de travail partagé</b>		
<b>Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)</b> <i>Début du dépôt des demandes en avril 2020, expiration prévue en juin 2021</i>	En vertu des dispositions actuelles relatives à la SSUC concernant les employés actifs, le taux de subvention dont bénéficie l'employeur dépend de l'ampleur du recul de ses recettes, et le taux de subvention maximum peut varier dans le temps. Une structure de taux distincte s'applique à la SSUC destinée à soutenir les employés en congé forcé. Le montant maximal de la subvention varie d'une période à l'autre ; actuellement, il s'établit à 847 CAD par salarié par semaine (du 20 décembre 2020 au 13 mars 2021).	Plus de 372 000 salariés aidés, 55,4 milliards CAD de subventions versées (au 20 décembre 2020).
<b>Expansion temporaire du programme de travail partagé</b> <i>Dispositif prolongé jusqu'en mars 2021</i>	Dans le cadre du programme de travail partagé, des prestations d'assurance-emploi (AE) ajustées sont versées aux salariés remplissant les conditions requises qui acceptent de réduire temporairement leur temps de travail hebdomadaire, en attendant que la situation de leur employeur s'améliore. Compte tenu de la crise, la durée maximale d'application de ce dispositif a été prolongée, les périodes d'attente ont été supprimées, les conditions à satisfaire pour déposer une demande ont été assouplies, et l'admissibilité au bénéfice du dispositif a été élargie.	Depuis mars 2020, ce programme a bénéficié à plus de 3 500 employeurs et à plus de 115 000 salariés. Il a permis d'éviter un nombre de licenciements estimé à 55 000.
<b>Programme de crédit aux entreprises (PCE)</b>		
<b>Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)</b> <i>Dispositif prolongé jusqu'en mars 2021</i>	Ce dispositif hybride de prêt/subventionnement offre des prêts sans intérêt d'un montant pouvant aller jusqu'à 60 000 CAD, dont 20 000 CAD sont non remboursables si le prêt est intégralement remboursé avant la fin de décembre 2022. (Le montant maximal pouvant être prêté a été porté de 40 000 CAD à 60 000 CAD en décembre 2020.)	Coût budgétaire des subventions accordées au titre du CUEC estimé à 14 milliards CAD. Montant total du programme estimé à 55 milliards CAD.

<b>Aides financières destinées aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux entreprises de taille intermédiaire</b> <i>Dispositif en vigueur jusqu'en juin 2021</i>	Dispositifs de crédit et de garantie de prêts destinés aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire (quatre dispositifs au total).	Plus de 40 milliards CAD.
<b>Autres formes d'aide</b>		
<b>Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)</b> <i>Dispositif en vigueur jusqu'en juin 2021</i>	La SSUC couvre en partie le coût des loyers et des crédits hypothécaires, sachant que les montants sont versés directement aux locataires et aux propriétaires remplissant les conditions requises. Elle a remplacé en novembre 2020 l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), qui était destinée à aider les locataires par le biais d'un soutien apporté aux propriétaires.	
<b>Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE)</b> <i>Aucune date d'expiration fixée</i>	Ce dispositif offre un financement provisoire aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 300 millions CAD.	
<b>Reports d'impôts</b> <i>Mesures ayant expiré à la fin de septembre 2020</i>	Report du paiement des impôts exigibles à partir de mars. Paiement des sommes dues au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés repoussé à la fin de septembre 2020. Paiement des sommes dues au titre de la taxe sur les produits et services (TPS) et des droits de douane reporté au 30 juin 2020.	Le montant global des reports de paiement des impôts sur les bénéfices, de la TPS et des droits de douane représente selon les estimations 60 milliards CAD de liquidités supplémentaires.

**Tableau 1.9. Aides fédérales supplémentaires axées sur les secteurs durement touchés et sur l'assainissement de l'environnement**

<b>Secteurs durement touchés</b>	
Culture, patrimoine et sport	Fonds d'urgence pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport, soutien financier ciblé aux musées et centres artistiques, dispense de paiement des droits de licence accordée aux radiodiffuseurs privés, mise en place d'un Fonds d'indemnisation à court terme pour les productions audiovisuelles canadiennes, soutien financier ciblé sur les secteurs des événements en direct et des arts (à partir de 2021-22).
Transport aérien	Dispense de paiement des loyers dus par les administrations aéroportuaires au gouvernement fédéral (qui a expiré en décembre 2020), soutien au transport aérien essentiel pour accéder aux collectivités éloignées.
Fonds d'aide et de relance régionale	Dispositif d'aide constituant un filet de sécurité pour les entreprises qui ne sont pas admissibles au bénéfice d'autres programmes de soutien, ou qui sont toujours en difficulté malgré les aides qui leur sont déjà accordées.
<b>Assainissement de l'environnement</b>	
Nettoyage de puits de pétrole et de gaz	Aides financières accordées par le gouvernement fédéral aux provinces pour nettoyer des puits de pétrole et de gaz orphelins et inactifs.
Réduction des émissions du secteur de l'énergie	Création d'un fonds pour contribuer au financement d'investissements dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises pétrolières et gazières.

### **Des problèmes de longue date subsistent concernant la réglementation des marchés de produits, en particulier des obstacles non tarifaires au commerce intérieur**

Remédier aux autres lacunes structurelles qui caractérisent la réglementation des marchés de produits devrait être une composante de l'ensemble de mesures prises pour renforcer l'économie après la pandémie de COVID-19. À l'aune de l'indicateur global de réglementation des marchés de produits de l'OCDE, les résultats du Canada laissent à désirer, en raison de problèmes mis en avant depuis longtemps dans les *Études*. Le Canada figure parmi les cinq pays du bas du classement en termes de gouvernance des entreprises publiques, de marchés publics, d'obstacles dans les secteurs de services et les industries de réseau, ainsi que d'obstacles aux échanges et à l'investissement (Graphique 1.25).

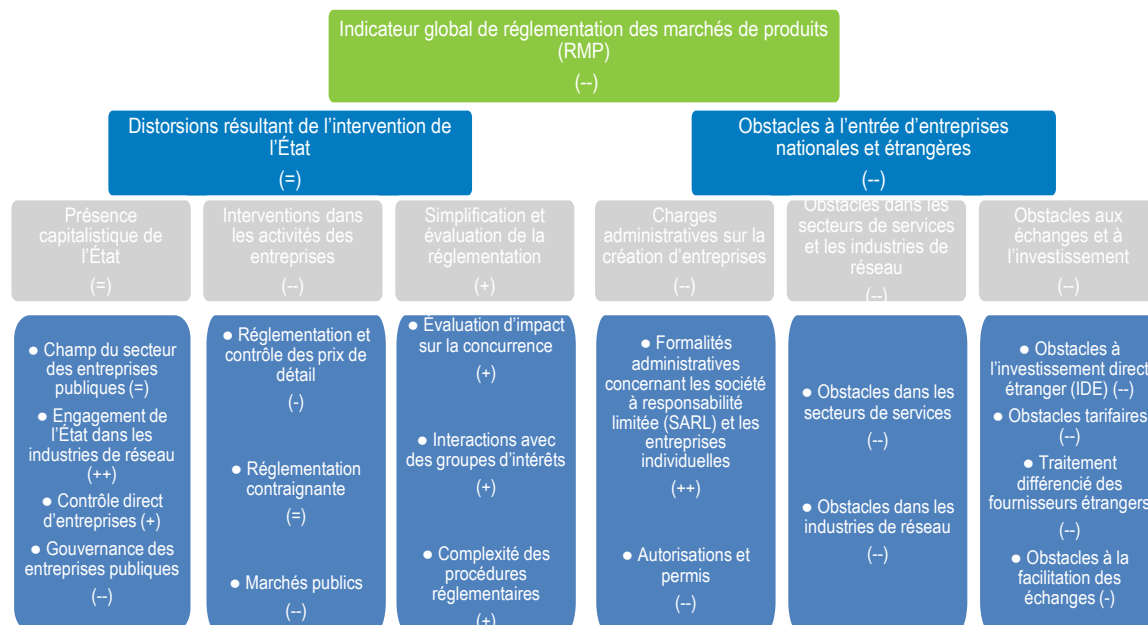
Depuis longtemps, les *Études* signalent également que les obstacles non tarifaires découlant des différences de réglementation des marchés des biens, des services et du travail existant entre les provinces pèsent sur l'efficacité et la productivité des entreprises canadiennes. Ces obstacles, qui proviennent généralement de divergences entre les réglementations et les normes, concernent de

nombreux produits et services, par exemple dans le secteur laitier ou dans les professions juridiques et comptables. Selon une étude de Statistique Canada, on estime que les obstacles non tarifaires équivalent à un droit de douane ad valorem de 6.9 % (Bemrose et al., 2017). D'autres études suggèrent en outre qu'un abaissement de ces obstacles aurait des conséquences positives importantes sur l'économie canadienne. D'après une estimation de la Banque du Canada, réduire l'ensemble de ces obstacles pourrait rehausser de 0.2 point de pourcentage la croissance du PIB potentiel (Encadré 1.7). Dans l'un de ses rapports (Alvarez et al., 2019), le FMI estime qu'une libéralisation complète des échanges nationaux de biens pourrait ajouter environ 4 % au PIB par habitant.

Des efforts ont été faits pour abaisser les obstacles non tarifaires, notamment avec l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) auquel s'ajoutent d'autres accords entre des sous-ensembles de provinces et de territoires. L'ALEC, qui s'appuie sur un accord antérieur (l'Accord sur le commerce intérieur), contient un mécanisme, la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation, qui permet de rapprocher les réglementations entre les provinces et les territoires. Dans la liste des procédures de conciliation actuellement en cours figurent par exemple des réglementations qui concernent la certification de chauffeurs de poids lourds, des normes relatives à des aliments bio, l'enregistrement d'entreprises, la rémunération de travailleurs, des codes de la construction ou des normes d'efficacité d'appareils électroménagers (Gouvernement du Canada, Cahier de breffage - Commerce intérieur). Il reste encore énormément à faire, et un vaste effort d'accélération de la résolution des obstacles non tarifaire s'impose. Dans l'Étude précédente (OCDE, 2018a), il était recommandé de faire progresser l'ALEC en interdisant les mécanismes de gestion de l'offre dans l'agriculture, en réduisant les différentes réglementaires subsistantes (éventuellement par voie de reconnaissance mutuelle), en procédant au règlement des différends et en imposant des sanctions en cas de non-respect.

### Graphique 1.25. Principales composantes de la réglementation des marchés de produits

Échelle d'évaluation : médiocre (--), inférieur à la moyenne (-), proche de la moyenne (=), supérieur à la moyenne (+), bon (++)



Note : la mention ++ (--), qui dénote un bon résultat (médiocre), indique que le Canada figure parmi les 5 pays de l'OCDE occupant le haut (bas) du classement pour la composante considérée ; la mention + (-), qui dénote un résultat supérieur (inférieur) à la moyenne, indique que le Canada obtient un résultat supérieur (inférieur) d'au moins 15 % à la moyenne de l'OCDE pour la composante considérée ; enfin la mention =, qui dénote un résultat proche de la moyenne, indique que le Canada obtient un résultat situé dans un intervalle de  $\pm 15$  % de part et d'autre de la moyenne de l'OCDE pour la composante considérée.

Source : OCDE, base de données des Indicateurs de réglementation des marchés de produits de 2018.

## Garantir l'accès à des services de télécommunications peu coûteux et de qualité

Il faudrait accorder davantage d'attention aux services de télécommunications et aux questions connexes, notamment aux droits numériques, surtout compte tenu de la perspective d'une augmentation durable de la place du télétravail (encadré 1.8) et de l'utilisation d'internet pour les réunions et conférences, ainsi que pour les activités économiques et les usages personnels en général. Les fractures numériques, notamment celles qui résultent d'un accès à internet à haut débit insuffisant dans les collectivités éloignées, sont devenues des enjeux majeurs. Une évaluation réalisée par l'OCDE de la demande de services d'accès à internet pendant les confinements du printemps 2020 a mis en évidence le manque d'interconnexion directe sur le territoire canadien entre les grands opérateurs de communications, si bien que deux tiers environ du trafic internet transitent par les États-Unis, ce qui se traduit par des coûts plus élevés et une stabilité de service compromise pour les utilisateurs canadiens (OCDE, 2020f). Il a été souligné dans les précédentes *Études* qu'une concurrence plus intense dans les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion pourrait faire baisser les prix et élargir l'accès à des réseaux rapides et de qualité (OCDE, 2016).

### Encadré 1.7 Impact potentiel de certaines réformes structurelles sur le PIB

Les estimations ci-après offrent une quantification approximative de l'effet budgétaire que pourraient avoir certaines réformes ambitieuses à moyen terme, et sont fournies à titre indicatif.

**Tableau 1.10. Estimation indicative de l'effet qu'aurait sur le PIB la mise en œuvre de certaines recommandations**

Mesures	Scénario	Impact
Accélérer la levée des obstacles non tarifaires au commerce intérieur	Effet d'une réduction de 10 % des obstacles au commerce entre provinces (Banque du Canada, 2016), en points de pourcentage. Il est à noter que d'après les estimations du FMI (2019), la levée de ces obstacles se traduirait par une augmentation globale de 4 % du PIB par habitant.	Hausse de 0.2 point de pourcentage de la croissance du PIB potentiel
Assouplissement de la réglementation des marchés de produits dans d'autres domaines, notamment dans le secteur des télécommunications	Augmentation du PIB résultant d'une réduction du niveau de l'indicateur de réglementation des marchés de produits de l'OCDE relatif au Canada de 1.76 à 1 sur une période de cinq ans (1 étant le niveau moyen de cet indicateur pour les pays les mieux classés). Simulation fondée sur le modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE.	Augmentation de 0.5 % du PIB annuel, en moyenne, d'ici à 2030

Source : Calculs de l'OCDE.

Le gouvernement fédéral vise à réduire de 25 % le coût moyen des factures de téléphonie mobile. Pour ce faire, une voie empruntée actuellement consiste à élargir l'accès au marché des exploitants de réseau mobile virtuel (c'est-à-dire des opérateurs qui louent des capacités aux opérateurs historiques des réseaux de télécommunications mobiles et les revendent sur le marché de détail) (Premier Ministre du Canada, 2019). En août 2019, l'autorité de régulation sectorielle, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), a réduit les tarifs que peuvent facturer les grandes entreprises de télécommunications aux opérateurs tiers. Dans les lettres de mandat du gouvernement fédéral a également été pris l'engagement de créer de nouveaux règlements visant les grandes entreprises numériques, relatifs aux données personnelles et à la concurrence sur le marché numérique.

Les restrictions appliquées au Canada concernant les prises de participations étrangères dans le secteur des télécommunications (et de la radiodiffusion) restent un obstacle potentiel à la concurrence et à la baisse des prix. Dans le secteur des télécommunications, les acteurs étrangers dont la part de marché excède 10 % ne peuvent généralement pas détenir plus de 46.7 % des actions avec droit de vote des opérateurs de télécommunications dotés de leurs propres installations ou des entreprises de radiodiffusion (OCDE, 2016). Des analyses internationales (telles que les travaux de Rouzet et Spinelli, 2016) confirment l'existence d'un lien dans le secteur des télécommunications entre les restrictions aux prises de participations et les marges bénéficiaires des entreprises, ce qui laisse à penser qu'un assouplissement de ces restrictions au Canada pourrait être bénéfique pour les consommateurs. Dans l'examen de 2017 consacré par l'OCDE au secteur des télécommunications et de la diffusion audiovisuelle au Mexique ont été mis en exergue les effets positifs d'une réforme de 2013, qui avait éliminé les restrictions à l'investissement direct étranger dans les services de télécommunications, notamment de communications par satellite (OCDE, 2017).

Garantir l'accès à internet à haut débit dans les collectivités rurales et éloignées de manière générale exige des aides publiques supplémentaires, et une dynamique bienvenue a été amorcée par les autorités à cet égard. En novembre 2020, le gouvernement fédéral a annoncé la création du Fonds pour la large bande universelle. Il permettra d'affecter 1,75 milliard CAD à des projets d'infrastructure à haut débit, sachant que 50 millions CAD sont spécifiquement destinés à financer des projets de services mobiles bénéficiant principalement aux peuples autochtones. La Banque de l'infrastructure du Canada entend investir 2 milliards CAD dans l'infrastructure à haut débit au cours des deux ou trois prochaines années. Parmi les autres initiatives prises figurent le déblocage de 600 millions CAD pour renforcer l'infrastructure à haut débit au moyen de satellites en orbite terrestre basse, et un fonds de 750 millions CAD destiné à améliorer les services d'accès à internet dans les zones mal desservies.

Une attention bienvenue est accordée aux questions de transformation numérique, notamment aux droits en ligne. Comme ailleurs, les droits des individus concernant les données en ligne, notamment la portabilité des données, revêtent une importance considérable, non seulement pour une question de droits, mais aussi parce que des droits solides relatifs aux données peuvent renforcer la concurrence en matière de services d'accès à internet. Le Canada est doté depuis 2019 d'une Charte du numérique. Parmi les objectifs fixés dans les lettres de mandat ministérielles établies à la suite des élections fédérales de 2019 figuraient l'amélioration de la portabilité des données, l'établissement d'un droit de suppression des données personnelles d'une plateforme, et la réalisation de progrès en matière de réglementation de l'utilisation éthique des données et des outils numériques comme l'intelligence artificielle. À cet égard, le gouvernement fédéral a récemment élaboré de nouvelles dispositions législatives concernant la protection de la vie privée applicables au secteur privé, le projet de Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, qui porte notamment sur la portabilité des données, les droits relatifs aux renseignements personnels et l'intelligence artificielle.

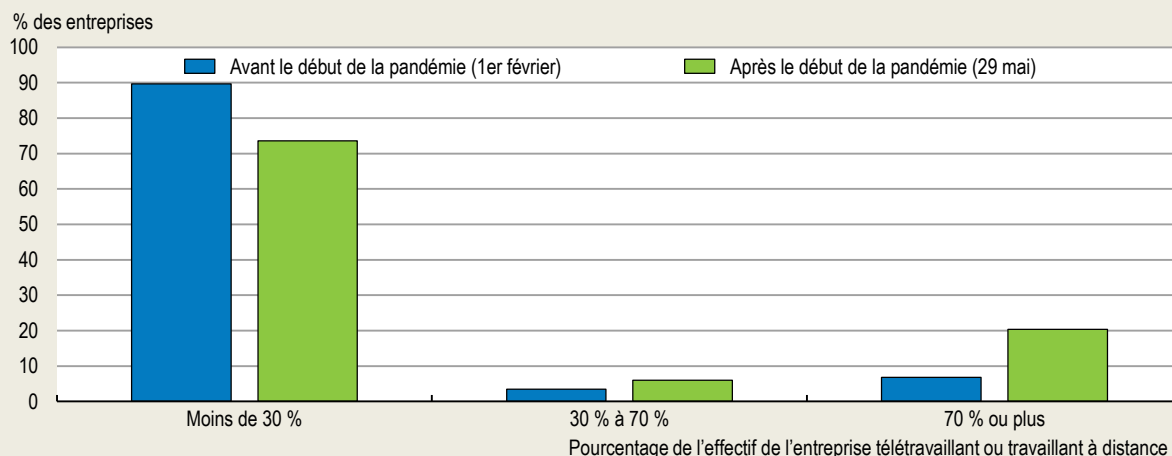
### Encadré 1.8. Le passage des Canadiens au télétravail pendant la pandémie

Une étude de Statistique Canada montre qu'avant le confinement, la proportion d'entreprises dont au moins 70 % de l'effectif télétravaillait (même si ce n'était pas nécessairement à temps plein) était inférieure à 10 %. Pendant le confinement, cette proportion est passée à 20 % (Graphique 1.26). Il est cependant possible que ces données conduisent à sous-estimer l'accroissement du télétravail, dans la mesure où elles ne tiennent pas compte du fait que la crise a provoqué un passage du télétravail à temps partiel (ou occasionnel) au télétravail à temps plein. D'après les estimations de Deng et al. (2020), 40 % des travailleurs canadiens pourraient vraisemblablement télétravailler à temps plein, soit un chiffre similaire aux estimations de l'OCDE concernant d'autres pays (OCDE, 2020g).




### Graphique 1.26. Télétravail avant et pendant le confinement du printemps de 2020 lié à la pandémie de COVID-19

Distribution des entreprises suivant le pourcentage de leur effectif télétravaillant ou travaillant à distance



Note : la première colonne du graphique, par exemple, indique qu'avant le début de la pandémie, la proportion de l'effectif télétravaillant était inférieure à 30 % dans 90 % des entreprises canadiennes.

Source : Statistique Canada (DOI : <https://doi.org/10.25318/3310024701-fra>).

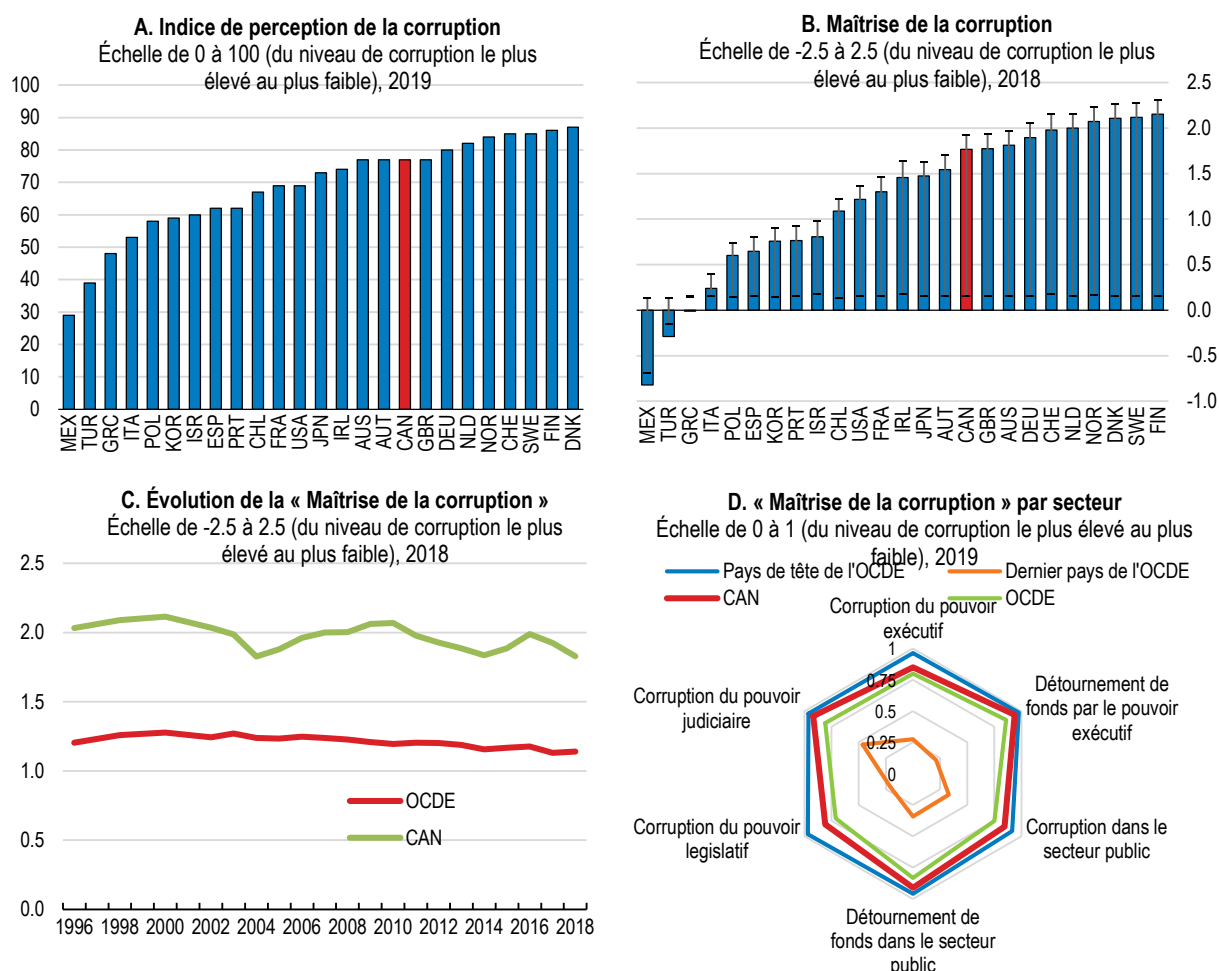
StatLink  <https://stat.link/q3svgw>

### Combattre la corruption et le blanchiment de capitaux

Le Canada est bien classé à l'aune des indicateurs internationaux de corruption au niveau national. Il soutient favorablement la comparaison avec les autres pays sur la base des indicateurs de perception de la corruption par la population et de maîtrise de la corruption (Graphique 1.27). Néanmoins, le fait qu'un pays soit bien classé à l'aune de ces indicateurs n'est pas synonyme d'absence de corruption. Au Canada, des allégations de corruption ont été formulées à l'égard de gouvernements, de municipalités, de sociétés et de sénateurs (Rotberg et Carment, 2018). Ainsi, au Québec, la Commission Charbonneau a révélé des faits de corruption dans le cadre de l'octroi et de la gestion de contrats publics dans l'industrie de la construction (Charbonneau et LaChance, 2015).

L'économie du Canada est tournée vers l'exportation, et certaines entreprises exercent leurs activités dans des juridictions et des secteurs où la corruption peut être présente, notamment s'agissant des activités minières, pétrolières et gazières. Les entreprises canadiennes peuvent donc contribuer aux efforts internationaux déployés pour lutter contre la corruption transnationale. Dans son rapport de phase 3 sur la mise en œuvre par le Canada de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption (OCDE, 2011), le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption a mis en évidence un certain nombre de lacunes dans la législation canadienne, et s'est déclaré préoccupé par l'insuffisance des ressources affectées au traitement d'affaires de corruption. En tant que signataire de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, le Canada a retenu l'attention de l'Organisation en 2019 à la suite d'allégations d'ingérence dans le cadre des poursuites engagées pour des faits présumés de corruption impliquant un groupe d'ingénierie et de construction. Le Canada fera l'objet d'un examen par les pairs de phase 4 en 2023.

Graphique 1.27. Les niveaux de corruption perçue sont bas



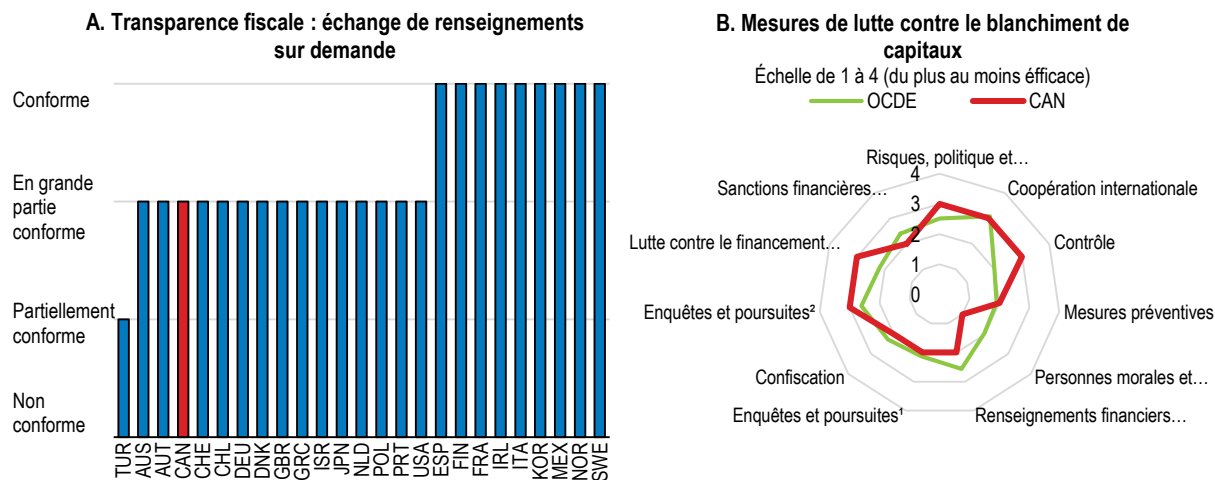
Note : la partie A du graphique représente l'Indice de perception de la corruption (IPC) selon une échelle inversée allant de 0 à 100 (autrement dit, la valeur de l'indicateur est d'autant plus élevée que le niveau de corruption perçue est faible) ; la partie B présente des estimations ponctuelles et leur marge d'erreur. La partie D met en évidence les sous-composantes par secteur de l'indicateur de « Maîtrise de la corruption » du projet V-Dem (Varieties of Democracy).

Source : Partie A : Transparency International ; Parties B et C : Banque mondiale, Indicateurs mondiaux de la gouvernance ; Partie D : Institut V-Dem ; Université de Göteborg ; et Université de Notre Dame.

StatLink  <https://stat.link/u0wx9e>

Le cadre canadien de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est satisfaisant selon une évaluation du Fonds monétaire international (FMI, 2019b), et il est en cours d'amélioration. En 2019, les mesures de prévention ont été renforcées, notamment concernant la déclaration des opérations suspectes. Le blanchiment de capitaux fait partie des questions en suspens (Graphique 1.28), en particulier les pratiques de blanchiment fondées sur des transactions immobilières. Selon Transparency International (2019), il est trop aisé de créer des structures de propriété opaques dans le système canadien d'enregistrement de la propriété immobilière, les obligations de vérifications concernant les acheteurs de biens immobiliers sont insuffisantes, et les poursuites judiciaires sont trop rares. Un durcissement des règles d'enregistrement de la propriété immobilière, qui sont fixées au niveau des provinces et des territoires, permettrait d'améliorer la situation à cet égard. Il faudrait aussi envisager de limiter les transactions en espèces.

## Graphique 1.28. Il est possible d'améliorer encore le cadre de lutte contre la délinquance économique



Note : la partie A du graphique offre un aperçu de l'évaluation globale de la mise en œuvre concrète de l'échange de renseignements à des fins fiscales, réalisée dans le cadre des examens par les pairs du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Ces examens par les pairs permettent d'évaluer la capacité des juridictions membres du Forum de garantir la transparence de leurs entités et constructions juridiques, et de coopérer avec les autres administrations fiscales conformément à la norme reconnue à l'échelle internationale. Le graphique illustre les résultats du premier cycle d'examen, sachant qu'un deuxième cycle est en cours. La partie B du graphique correspond aux notations attribuées au pays considéré dans le cadre du processus d'évaluation mutuelle du Groupe d'action financière (GAFI), qui est mené pour chacun de ses membres afin d'évaluer la mesure dans laquelle ils appliquent les Recommandations du GAFI. Ces notations indiquent le niveau d'efficacité des mesures prises par ce pays au regard de 11 résultats immédiats. « Enquêtes et poursuites<sup>1</sup> » se rapporte au blanchiment de capitaux. « Enquêtes et poursuites<sup>2</sup> » a trait au financement du terrorisme.

Source : calculs effectués par le Secrétariat de l'OCDE à partir de données provenant du Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ; et Groupe d'action financière (GAFI).

StatLink  <https://stat.link/7n62wb>

### Tableau 1.11. Mise en œuvre de certaines des principales recommandations antérieures concernant les politiques relatives aux entreprises

Recommandations issues d'Études antérieures	Mesures prises depuis la dernière Étude
<b>A. Concurrence</b>	
Commerce intérieur. Il faudrait élargir la portée de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) en interdisant les mécanismes de gestion de l'offre dans l'agriculture, en accélérant l'harmonisation des réglementations qui divergent encore, et en appliquant des sanctions plus lourdes en cas de non-conformité.	Les travaux en cours de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation réduisent les divergences réglementaires (voir le corps du texte).
Réduire les restrictions applicables aux participations étrangères dans le transport aérien sur une base réciproque, ainsi que dans les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion, où les objectifs culturels pourraient être atteints par d'autres moyens.	Les modifications apportées en 2018 à la Loi sur les transports au Canada ont rehaussé le pourcentage maximal d'intérêts avec droits de vote pouvant être détenus par une entité étrangère dans le capital d'un transporteur aérien canadien, avec certaines restrictions.
Habiller le Bureau de la concurrence à exiger la communication des informations nécessaires à la réalisation d'études de marché et à la défense des intérêts publics. Faire en sorte que les entités de l'administration fédérale soient tenues de « se conformer ou s'expliquer » lorsque le Bureau formule des recommandations.	Aucune mesure prise.
<b>B. Innovation</b>	
Réduire le poids des subventions fiscales en abaissant le taux du crédit d'impôt appliqué aux petites entreprises dans le cadre du Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) pour le rapprocher du taux appliqué aux grandes entreprises. Utiliser les économies réalisées pour réintégrer les dépenses en capital dans l'assiette admissible et augmenter les aides directes.	La structure de ce crédit d'impôt favorise toujours les petites entreprises.

### C. Secteurs spécifiques

Médias. Envisager de subventionner le contenu canadien à partir des recettes fiscales générales, au lieu d'effectuer des prélèvements ciblés sur certains fournisseurs de contenus.	Aucune mesure prise.
Transport ferroviaire. Éliminer le plafonnement des recettes au titre des expéditions de grains depuis l'ouest par chemin de fer. Évaluer les avantages économiques retirés de l'élargissement de la zone d'interconnexion pour les expéditions de produits de base depuis les provinces des Prairies.	Aucune mesure prise.
Énergie. Développer des interconnexions électriques est-ouest plus nombreuses. Libéraliser les segments de la production et de la distribution dans les juridictions où cela n'a pas encore été fait.	Aucune mesure prise.

## Accorder une importance accrue au bien-être dans les politiques publiques à venir

Les responsables publics devraient se demander comment améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques afin d'aider le Canada à construire une société et une économie robustes et en bonne santé à l'issue de la pandémie de COVID-19. Le chapitre 2 de cette *Étude* souligne les gains potentiels d'une approche plus structurée du bien-être dans les politiques publiques, qui intégrerait plus systématiquement des dimensions telles que l'équilibre vie professionnelle-vie privée, la qualité de l'emploi, le capital social et la confiance, les ressources pour le bien-être futur ainsi que les questions de redistribution. La plupart des pays de l'OCDE utilisent désormais des tableaux de bord composés d'indicateurs du bien-être qui leur servent de guide pour définir et classer par ordre de priorité les interventions économiques et sociales et pour évaluer les progrès accomplis. Parmi eux, quelques pays, notamment la Nouvelle-Zélande, sont même allés jusqu'à intégrer les tableaux de bord d'indicateurs à leurs processus budgétaires. Tous les ministères se sont ainsi engagés, dans le principe, à fonder leurs réformes économiques et sociales sur les mêmes critères objectifs et quantifiables. Dans ce type d'approche, la question majeure est de savoir dans quelle mesure appliquer le tableau de bord : aux propositions d'action publique uniquement ou bien, plus largement, à tous les éléments de référence du budget et des dépenses.

Au Canada, il est en effet possible d'intégrer davantage les questions de bien-être dans la prise de décisions publiques. Certaines questions sont déjà prises en compte dans l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), un dispositif qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques sur l'égalité entre les genres et certaines autres questions liées au bien-être. L'évaluation ACS+ est obligatoire pour l'élaboration de nombreux documents officiels et, en 2018, le gouvernement fédéral a adopté le « cadre de résultats en matière de genre » pour l'évaluation ex post. L'analyse ACS+ n'est cependant pas un cadre d'évaluation du bien-être à part entière s'inspirant du modèle adopté, par exemple, par la Nouvelle-Zélande.

Des changements sont déjà en cours afin d'intégrer plus complètement les questions du bien-être. Le gouvernement fédéral a mis au point récemment un tableau de bord des indicateurs de la qualité de vie afin de les utiliser pour élaborer le budget et autres politiques publiques. D'autres pays ont choisi des cadres dont l'étendue et la complexité diffèrent sensiblement. Ainsi, le nombre d'indicateurs varie de moins de 10 à plus de 100 et le cadre d'évaluation du bien-être de l'OCDE comporte plus de 84 indicateurs couvrant 11 dimensions. Comme on le verra au chapitre 2, le Canada dispose d'un grand nombre de statistiques pour la plupart des dimensions du bien-être ; de ce point de vue, l'établissement d'un tableau de bord ne pose donc guère de contraintes d'ordre pratique. En outre, compte tenu de son expérience de l'analyse ACS+ et des autres dispositifs, comme son Tableau de bord de la pauvreté, le Canada est bien placé pour intégrer davantage les questions de bien-être à ses politiques publiques.

## Réforme du système de santé et de l'aide sociale

### ***Système de santé : la pandémie de COVID-19 a révélé les faiblesses des établissements de soins de longue durée***

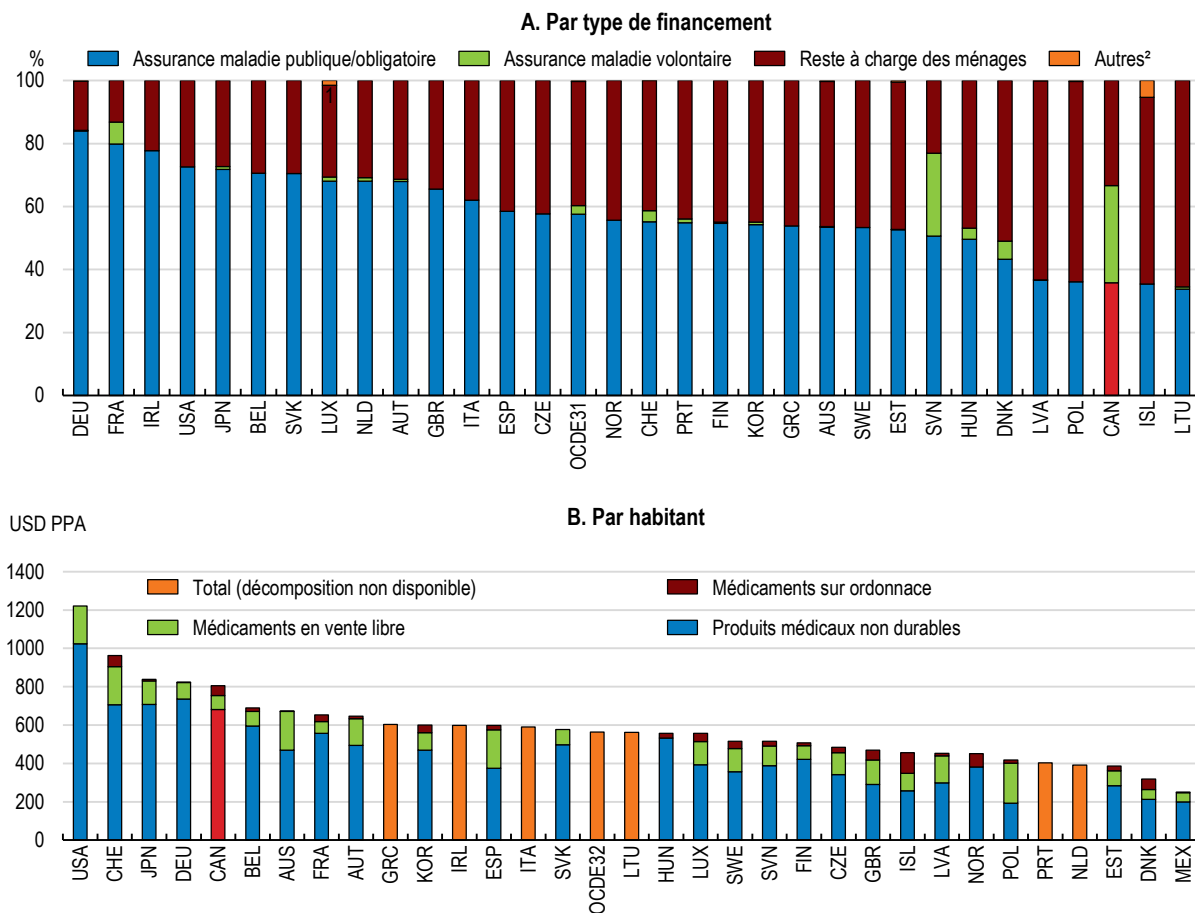
La première vague de la pandémie a été à l'origine d'environ 80 % des décès dans les établissements de soins de longue durée et les maisons de retraite. Cela a mis en évidence la forte dépendance du Canada à l'égard des soins communautaires de longue durée, le manque de préparation des établissements face à la pandémie et la mauvaise qualité des soins dans certaines situations. Les solutions en matière d'action publique (Chapitre 2) devraient prévoir la hausse des subventions publiques pour les soins à domicile, une meilleure formation des employés à domicile, un contrôle plus strict des établissements de soin ainsi que des processus d'agrément étayés par des données plus fiables sur la qualité des services.

La pandémie a également montré qu'il existe une marge d'amélioration de la politique de santé publique. Au Canada, des lacunes sont apparues en particulier dans les échanges d'informations. L'Agence de la santé publique du Canada ne dispose pas de pouvoirs suffisants pour imposer à ses partenaires dans les provinces, territoires et dans le secteur privé de lui communiquer des données, ce qui limite sa capacité à assurer une surveillance nationale en temps voulu (Wolfson, 2020).

Des efforts restent à faire pour améliorer l'étendue, l'efficacité et la qualité des services de soins de santé. L'élargissement des prestations de base du régime public d'assurance maladie (Medicare) afin d'y inclure les médicaments sur prescription (« Pharmacare ») devrait faire partie des priorités (chapitre 2). Le Canada demeure un cas isolé dans la mesure où son régime public et universel de soins de santé exclut la prise en charge des médicaments. (Graphique 1.29). Les provinces et territoires prennent en charge certains médicaments, principalement pour les aînés. On estime cependant que 20 % de la population n'est pas couverte. Ce système disparate implique également une limitation du pouvoir d'achat collectif, même si l'introduction en 2021 d'un processus réglementaire permettant de comparer au niveau international les prix des médicaments canadiens brevetés vise à y remédier. Au nombre des autres mesures qui amélioreraient l'efficacité et la qualité du système de santé (y compris les délais d'attente), on peut citer une comparaison plus précise des multiples régimes d'assurance santé du Canada visant à déterminer quelles méthodes et pratiques sont efficaces, une meilleure définition des priorités des patients, l'amélioration de la coordination entre les prestataires de soins primaires et les spécialistes, le recours accru à la télémédecine et le transfert de certaines tâches des médecins aux infirmiers et infirmières.

## Graphique 1.29. L'aide publique pour le paiement des médicaments est faible

Dépenses en produits pharmaceutiques au détail<sup>1</sup> par type de financement, 2017 (ou année la plus proche)



1. Produits médicaux non durables inclus.

2. La catégorie « Autres » comprend les financements assurés par les régimes à but non lucratif, les entreprises et le reste du monde.

Source : Panorama de la santé 2019 - Les indicateurs de l'OCDE <https://doi.org/10.1787/5f5b6833-fr>.

StatLink  <https://stat.link/g0dv1w>

La santé mentale mériterait une plus grande attention compte tenu de son importance pour le bien-être et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour traiter les effets nocifs liés à la consommation de substances. Dans les pays de l'OCDE, près de 20 % des adultes sont atteints, à un moment de leur vie, de troubles de la santé mentale et leur coût économique direct pour le Canada a été estimé à près de 3% du PIB (chapitre 2). En outre, les études montrent que la santé mentale est un facteur important dans la satisfaction à l'égard de la vie. Les conséquences préjudiciables de la consommation de drogues posent un problème croissant ; en 2017, on estime à 76 000 le nombre de décès dus à leurs effets et le Canada est confronté à une situation de crise liée aux surdoses d'opioïdes, qui ne fait que s'aggraver. Des possibilités de financement et d'action publique supplémentaires pourraient être envisagées afin de lutter contre la hausse du nombre de décès et préjudices liés aux opioïdes, notamment par un meilleur accès aux mesures de réduction des risques, à l'approvisionnement sécurisé et aux choix de traitement, la limitation du recours au système de la justice pénale et l'amélioration des capacités de surveillance et des données. Il serait également utile de trouver des moyens pour intégrer les pratiques de gestion de la douleur, notamment les solutions de substitution aux opioïdes et l'aide aux personnes souffrant de troubles

liés à la consommation de substances, à la formation des médecins et pour améliorer la coordination entre le système de santé, les services sociaux et la justice pénale.

### **Comblent les écarts salariaux et améliorer les dispositifs d'aide aux catégories défavorisées**

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a révélé un certain nombre de lacunes du dispositif de soutien au revenu. Durant les premiers mois de la crise sanitaire, l'aide aux personnes qui subissaient une perte de revenu a été principalement assurée par la Prestation canadienne d'urgence (PCU), sous la forme d'un versement forfaitaire de 500 CAD par semaine. Ce dispositif a été mis en place notamment pour combler les lacunes du régime fédéral de l'assurance-emploi ; en effet, comme c'est habituellement le cas pour ce type d'assurance, les travailleurs indépendants n'y ont pas droit. La crise a également mis en évidence un problème général lié à l'insuffisance des filets de sécurité dans de nombreux territoires et provinces. Au terme de la PCU en octobre 2020, des mesures plus ciblées ont été adoptées. De nouveaux dispositifs ont ainsi été mis en place pour couvrir les travailleurs indépendants et les personnes qui n'ont pas travaillé parce qu'elles étaient malades ou devaient s'isoler et les droits à l'assurance-emploi ont été élargis (Tableau 1.12). En outre, un engagement positif a été pris afin de mettre en place un système de production automatisée des déclarations d'impôt pour les déclarations simples, notamment afin qu'un plus grand nombre de ménages à faible revenu puisse remplir les déclarations et recevoir ainsi les crédits d'impôt remboursables auxquels ils ont droit.

L'important dispositif de prolongement de la PCU, la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) pourrait bénéficier de dispositions de remboursement moins strictes afin de ne pas nuire aux mesures d'incitation au travail. La prestation prévoit un versement forfaitaire aux travailleurs qui n'ont pas droit à l'assurance-emploi, notamment les travailleurs indépendants (Tableau 1.12). Contrairement à la PCU, qui était supprimée en totalité si les revenus dépassaient 1 000 CAD pendant deux semaines, le bénéficiaire de la PCRE est maintenu à hauteur d'un plafond de revenus de 38 000 CAD par an. Un remboursement de 50 % s'applique lorsque les gains dépassent ce montant. Ce montant est peut-être trop élevé. Si l'on prend en compte l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les taux marginaux d'imposition effectifs sont estimés à 75-80 %, en fonction des caractéristiques de la famille (Boadway et al., 2020), ce qui pourrait avoir un effet marginal important sur le taux d'activité.

Un changement permanent des dispositifs de soutien au revenu pourrait être nécessaire pour accroître la fiabilité et l'efficacité des filets de protection sociale à plus long terme. L'une des solutions consisterait, pour les provinces et territoires, à améliorer les dispositions des filets de protection sociale, avec l'aide financière éventuelle du gouvernement fédéral. Un dispositif de revenu minimum garanti serait en principe une autre solution. Le chapitre 2 conclut cependant qu'un dispositif de cette nature risque d'être coûteux et qu'il risque d'avoir d'importants effets négatifs en termes d'offre de main-d'œuvre.

Au Canada, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est encore important et s'explique principalement par les difficultés d'accès à des services de garde d'enfants abordables. L'écart de rémunération entre le revenu hebdomadaire médian des travailleurs à temps complet est inférieur de 5 points de pourcentage à la moyenne de l'OCDE. Il est particulièrement marqué chez les femmes qui ont des enfants d'âge scolaire. L'accès aux services de garde d'enfants demeure relativement coûteux, malgré les aides de l'État. Le chapitre 2 recommande qu'un plus grand nombre de provinces suivent l'exemple du Québec, en accordant davantage de subventions tout en relevant les normes de qualité. Les pouvoirs publics devraient viser en priorité des aides à la garde d'enfant susceptibles de faciliter et d'encourager l'emploi des parents. Un recours au congé parental plus respectueux de l'égalité hommes-femmes contribuerait également à réduire les inégalités entre les sexes (en termes de chiffres, d'heures et de perspectives de carrière) sur le marché du travail.

Le renchérissement des prix des logements pendant la pandémie a aggravé les problèmes d'accessibilité financière au logement au Canada. Dans des *Études* antérieures (Tableau 1.13), il a été recommandé de



prendre des mesures pour faciliter l'offre de logements abordables, et le chapitre 2 revient sur ce point. Il s'agit par exemple de faire respecter la concurrence dans le secteur de la construction, de réduire l'encadrement des loyers et d'assouplir les réglementations de zonage et d'occupation des sols ainsi que les politiques de limitation de l'étalement des villes. Il attire également l'attention sur la question de la population sans abri en soulignant que la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre l'itinérance doit être accélérée. Les mesures décrites en détail dans l'*Énoncé économique de l'automne*, notamment l'Initiative pour la création rapide de logements (un programme d'aide pour la construction de logements abordables), sont un signe encourageant de l'engagement des pouvoirs publics (Tableau 1.13).

Les peuples autochtones du Canada continuent de subir de lourds préjudices malgré les efforts importants des pouvoirs publics et les nombreux programmes d'aide publique ciblés. La situation des communautés autochtones est nettement moins favorable que celle du reste de la population canadienne dans de nombreuses dimensions comme le revenu, l'emploi, la sécurité, le logement, l'espérance de vie et la santé physique et mentale. Des progrès ont été enregistrés dans l'autonomisation de leurs administrations, notamment par le règlement d'un plus grand nombre de revendications territoriales et par des possibilités de financement sur dix ans. Par ailleurs, ces dernières années, le gouvernement fédéral a adopté une approche différenciée qui cherche à adapter davantage les décisions politiques aux trois communautés autochtones : les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Le chapitre 2 souligne combien il importe de continuer à privilégier l'autodétermination, l'amélioration de leurs résultats des peuples autochtones sur le plan professionnel grâce à une meilleure éducation et le soutien à l'entrepreneuriat de ces populations, la garantie de logements adéquats, davantage d'infrastructures et un accès plus large au haut débit dans les communautés éloignées. L'*Énoncé économique de l'automne* témoigne d'une détermination positive à aller de l'avant, notamment par ses engagements à soutenir davantage l'infrastructure, la santé et le bien-être dans les communautés autochtones.

Les minorités racialisées du Canada, qui représentent, selon les estimations, 20 % de la population subissent également d'importants préjudices sur le plan social et économique. Comme on le verra au chapitre 2, une fraction de ces personnes souffrent d'inégalités du fait de leur situation d'immigrants, à laquelle s'ajoute, pour celles qui ne sont pas blanches, un motif de préjudice supplémentaire. Ainsi, le taux de pauvreté des Canadiens non blancs a été estimé à plus du double de celui des Canadiens blancs.

**Tableau 1.12. Soutien du gouvernement fédéral aux ménages pendant la crise : principales mesures**

Mesure	Description	Niveau de soutien (1)
<b>Prestation canadienne d'urgence (PCU) du Canada</b> <i>Avril-octobre 2020</i>	Paiement forfaitaire de 500 CAD par semaine pour les personnes qui enregistrent une perte de revenus en raison de la pandémie de COVID-19. À l'origine, la période de prestation était de 16 semaines, mais elle a été prolongée à 28 semaines.	82 milliards CAD versés entre avril et octobre Environ 8.9 millions de personnes ont bénéficié de versements.
<b>Prestation canadienne de la relance économique (PCRE)</b> <i>Instaurée en octobre 2020 (12 mois)</i>	Aide fournie aux travailleurs indépendants ou aux personnes non admissibles au bénéfice des prestations d'assurance-emploi, qui ne peuvent pas reprendre leur travail ou ont eu une baisse d'au moins 50 % de leur revenu en raison de la pandémie de COVID-19. 500 CAD par semaine sur une durée maximale de 26 semaines, remboursement de 50 % de la prestation si le revenu annuel dépasse 38 000 CAD.	9.8 milliards CAD pour 2020-21 et 2021-22
<b>Autres prestations pour certaines catégories d'employés</b> <i>Annoncées en août 2020</i>	Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (pour les personnes qui ne travaillent pas parce qu'elles sont malades ou doivent s'isoler). Prestation canadienne de la relance économique pour les proches aidants (aide aux personnes dans l'incapacité de travailler parce qu'elles doivent s'occuper d'un membre de leur famille).	5.0 milliards CAD pour la Prestation de maladie pour la relance économique 9.4 milliards CAD pour la Prestation de relance pour les proches aidants
<b>Financements supplémentaires alloués à l'amélioration des compétences et au soutien de l'emploi</b> <i>Annoncés en septembre 2020</i>	Augmentation du financement destiné à la formation à des compétences spécifiques et au soutien à la réintégration dans l'emploi par l'intermédiaire des Ententes sur le développement de la main-d'œuvre avec les provinces et territoires. Les Ententes sur le développement de la main-d'œuvre ont été assouplies de telle sorte que les travailleurs peuvent avoir accès à des services supplémentaires, comme des services de soutien en santé mentale.	1.5 milliards en 2020-21
<b>Élargissement temporaire de l'assurance-emploi</b>	Les mesures ont inclus l'assouplissement des conditions d'admissibilité, un montant minimal de prestation hebdomadaire et une couverture minimale de 26 semaines en cas de perte d'emploi.	9.5 milliards CAD
<b>Autres élargissements des dispositifs</b>	Relèvement du crédit pour la TPS, versement unique supplémentaire du crédit pour la TPS pour les familles à faible revenu (avril 2020). Augmentation ponctuelle de l'Allocation canadienne pour enfants (annoncée en mai 2020)	5.5 milliards CAD 1.9 milliards CAD
<b>Soutien supplémentaire aux peuples autochtones</b>	Une série d'aides supplémentaires a été prévue, notamment des ressources supplémentaires dans le cadre du Programme d'aide au revenu dans les réserves ainsi que le Fonds de soutien aux communautés autochtones distribué par les Services aux Autochtones Canada afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre de solutions communautaires pour prévenir la propagation du COVID-19, s'y préparer et y répondre.	0.27 milliard CAD via le Programme d'aide au revenu dans les réserves 0.69 milliard CAD via le Fonds de soutien aux communautés autochtones
<b>Reports d'impôts</b> <i>Annoncés en mars 2020, échéance le 30 septembre</i>	Report de l'impôt sur le revenu des particuliers ; la production des déclarations de revenus des particuliers est reportée au 1 <sup>er</sup> juin (au lieu du 30 avril), le paiement de l'impôt sur le revenu est reporté au 1 <sup>er</sup> octobre.	25 milliards CAD de liquidités

1. Les estimations de coûts sont principalement issues de l'*Énoncé économique de l'automne* de 2020 du gouvernement fédéral.

**Tableau 1.13. Principales recommandations antérieures concernant les politiques sociales, du marché du travail et du bien-être**

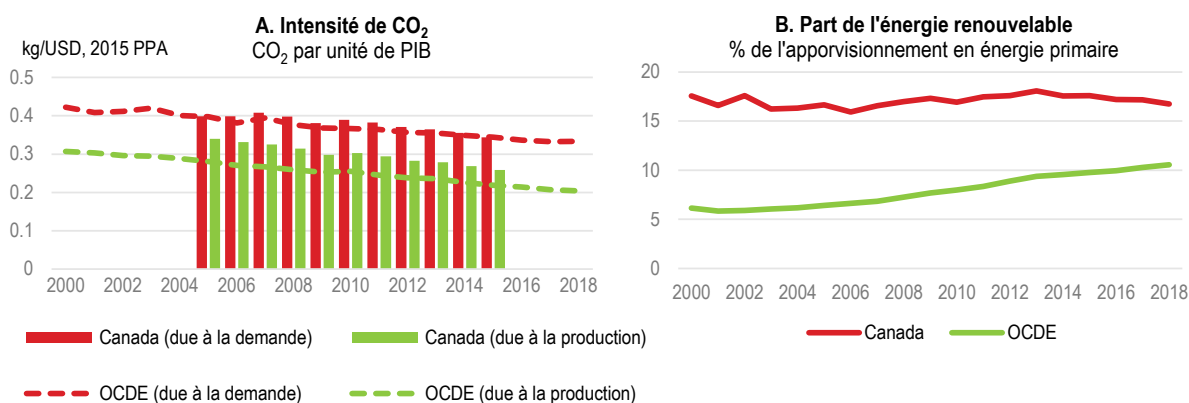
Recommandations des <i>Études</i> antérieures	Mesures prises depuis la dernière <i>Étude</i>
<b>A. Services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants</b>	
Accroître davantage les financements en vue de permettre à tous les enfants de trois ans ou moins de bénéficier de services abordables de garde d'enfants de qualité. Étoffer les écoles maternelles afin que tous les enfants de quatre ans puissent bénéficier de services d'éducation préscolaire abordables.	Le gouvernement fédéral a travaillé avec chaque administration pour négocier des accords bilatéraux qui verseront au total de 400 millions CAD en 2020-2021 pour soutenir le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Le gouvernement du Canada a investi 625 millions CAD dans les services de garde des enfants pour aider les provinces et les territoires à relancer leurs économies. Cette année, le gouvernement du Canada consacrera environ 1.2 milliards CAD au total à l'apprentissage et à la garde des enfants et s'est engagé à investir à l'avenir.
Soutenir le recours des pères au congé parental par la diffusion d'informations et, si nécessaire, l'augmentation des taux de paiement.	Aucune initiative majeure.
<b>B. Enseignement supérieur et innovation</b>	
Faire une distinction plus nette entre les établissements qui mènent des activités de recherche et ceux qui privilégient l'enseignement.	Aucune mesure prise.
Promouvoir une plus grande flexibilité dans l'enseignement supérieur en renforçant les dispositifs de transfert de crédits entre établissements d'enseignement supérieur et provinces.	Aucune mesure prise.
<b>C. Emploi</b>	
Intégrer l'ensemble des informations disponibles en matière d'orientation professionnelle et de formation sur un portail national unique, afin de mettre en place un guichet unique complet.	Aucune initiative majeure.
Indexer l'âge d'ouverture des droits aux pensions publiques sur l'espérance de vie, tout en favorisant la modulation du temps de travail et le développement des compétences.	Aucune mesure prise. Les travailleurs peuvent avoir accès aux prestations de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC) à tout moment entre l'âge de 60 et 70 ans, avec les ajustements actuariels correspondants, mais la tranche d'âge n'est pas indexée sur l'espérance de vie.
<b>D. Insertion des immigrants</b>	
Sélection des immigrants - Accroître l'importance accordée à l'expérience de travail qualifié acquise au Canada. - Orienter davantage de candidats à l'immigration sollicitant le bénéfice du Programme des candidats des provinces (PCP) vers le système d'Entrée express du gouvernement fédéral, qui sélectionne des personnes dotées d'un niveau élevé de capital humain. - Améliorer les critères de reconnaissance des qualifications étrangères appliqués par les provinces.	Aucune initiative majeure. L' <i>Énoncé économique de l'automne</i> de 2020 a annoncé un investissement supplémentaire dans le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers.
Aide à l'établissement : - Évaluer le recours aux services d'aide à l'établissement - Élargir les programmes de formation relais pour relever leurs qualifications au niveau requis. - Réduire les temps d'attente des cours de langue plus performants, notamment ceux axés sur les professions.	Aucune initiative majeure.
<b>E. Logements abordables</b>	
Développer l'offre de logements locatifs municipaux abordables et accroître la densification en révisant la réglementation du zonage.	Parmi les initiatives récentes, citons : - L'initiative pour la création rapide de logements (annoncée en septembre 2020), un programme du gouvernement fédéral de 1 milliard CAD pour financer la construction de logements modulaires, l'acquisition de terrains et la conversion d'immeubles existants pour y aménager des logements abordables. - Investissements supplémentaires dans le Financement de la construction de logements locatifs et élargissement du programme Incitatif à l'achat d'une première propriété.
Poursuivre les efforts pour légaliser et encourager la location d'appartements accessoires et d'habitations sur ruelle dans les zones résidentielles composées de maisons individuelles. Éliminer les écarts d'imposition qui défavorisent les immeubles d'appartements locatifs par rapport aux logements occupés par leur propriétaire.	Aucune initiative majeure connue. Ces mesures sont du ressort des municipalités, qui sont très nombreuses.
Dans les zones où les prix des logements sont en forte hausse, renforcer les incitations à la construction résidentielle locative privée au moyen d'instruments tels que l'exonération des droits d'aménagement, l'assouplissement des exigences relatives au stationnement et le traitement accéléré des permis de construire.	Edmonton a été la première grande ville canadienne à supprimer l'obligation d'un nombre minimum de places de stationnement (entrée en vigueur de la mesure en juillet 2020).

## Améliorer la durabilité environnementale

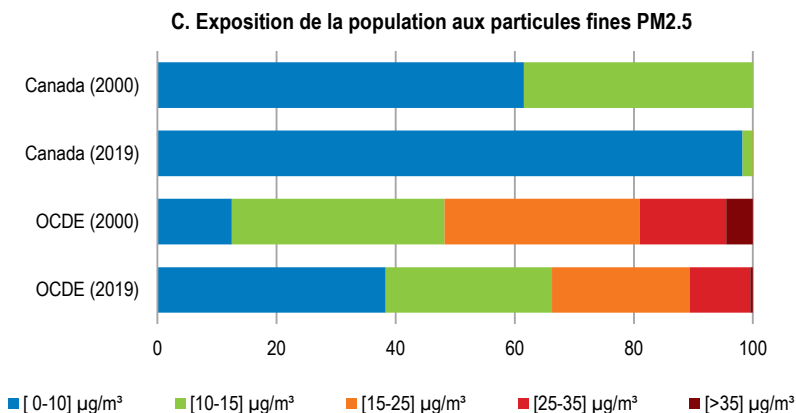
Le score du Canada dans les indicateurs environnementaux est généralement supérieur à celui de nombreux pays, mais il reste encore à faire en la matière. La pollution de l'air locale est relativement faible (Graphique 1.30), par exemple, mais le changement climatique est une question primordiale. En outre, le traitement des eaux usées pose problème et, compte tenu de la diversité et de l'étendue du territoire géographique canadien, les préoccupations en matière de biodiversité sont nombreuses.

Le recul de l'activité économique durant le confinement du printemps 2020 a suscité une prise de conscience accrue de la pollution atmosphérique et de la congestion urbaines. En effet, comme on le verra au chapitre 2, certaines dimensions environnementales jouent un rôle important dans le bien-être immédiat. Selon plusieurs études, les habitants des zones urbaines déclarent un niveau de bien-être moins élevé en raison de la pollution de l'eau ainsi que de la pollution atmosphérique et phonique. Le bien-être subjectif immédiat n'est cependant pas le seul enjeu dans le contexte de l'environnement. Les tableaux de bord du bien-être contiennent également des indicateurs environnementaux relatifs à la durabilité, notamment au changement climatique. La pollution industrielle peut également ne pas être prise en compte dans le bien-être subjectif immédiat. Ainsi, au Canada, l'élimination des déchets produits par les secteurs du gaz et du pétrole représente un défi majeur.

### Graphique 1.30. Indicateurs choisis de croissance verte



Note: Emissions de CO<sub>2</sub> dues à la combustion de charbon, pétrole, gaz naturel et d'autres combustibles. Le Produit intérieur brut (PIB) est exprimé en PPA à taux constant en 2010 (USD).



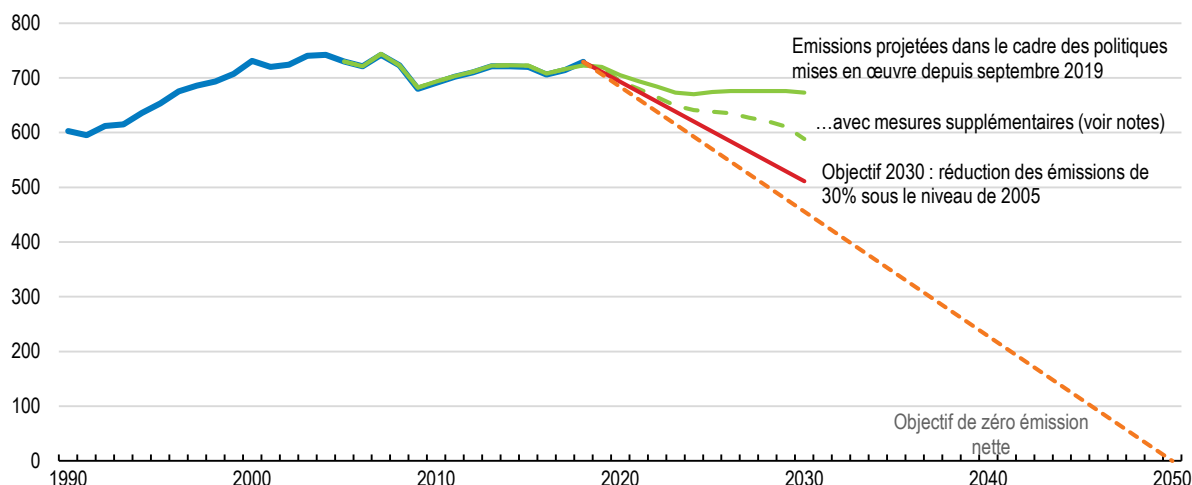
Source : base de données des statistiques de l'OCDE sur l'environnement, base de données des comptes nationaux de l'OCDE ; AIE (2020) et base de données IEA World Energy Statistics and Balances.

## Garantir que la réduction des émissions de gaz à effet de serre est en bonne voie

Comme dans beaucoup de pays, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) doit s'accélérer pour atteindre les objectifs fixés. Au Canada, les émissions de gaz à effet de serre par habitant sont élevées et la décarbonisation de l'économie est nécessaire pour atteindre les objectifs officiels en matière de changement climatique. Les émissions de GES par rapport à l'activité économique sont en recul (Graphique 1.30) et la place occupée par la production d'électricité d'origine hydroélectrique et nucléaire se traduit par une production d'énergie renouvelable plus importante que dans les autres pays. Une diminution tendancielle notable du tonnage des émissions, en chiffres absolus, doit cependant s'amorcer (Graphique 1.31). Selon les estimations des Rapports biennaux du Canada sur les changements climatiques, les émissions dépasseront nettement l'objectif de 2030 malgré la pleine application des mesures prises à ce jour. Le rythme de réduction des émissions nécessaire pour atteindre l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050 doit s'accélérer. Le gouvernement fédéral a annoncé en décembre 2020 l'adoption d'un plan climatique renforcé, *Un environnement sain et une économie saine*, qui vise à accélérer la réduction des émissions.

### Graphique 1.31. Les émissions de gaz à effet de serre doivent amorcer une nette tendance à la baisse

Total des émissions de gaz à effet de serre, en mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone



Note : Les projections des émissions nationales sont extraites du Quatrième rapport biennal du Canada sur les émissions de gaz à effet de serre (Environnement et Changement climatique Canada, 2020). Les mesures supplémentaires comprennent : i) des politiques et mesures en cours d'élaboration qui ne sont pas encore entièrement mises en œuvre ; ii) des crédits dans le cadre de la Western Climate Initiative et iii) la contribution du secteur de l'Affectation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie (ATCATF).

Source : Environnement et Changement climatique Canada.

StatLink  <https://stat.link/hntkja>

Les dispositions visant à contenir les émissions de GES ont varié selon les provinces et dans le temps, mais elles ne sont peut-être pas assez ambitieuses pour atteindre l'objectif fixé par le Canada à l'horizon 2030. L'Ontario, qui génère près d'un quart des émissions, a notamment abandonné le système de plafonnement et d'échange (Tableau 1.14). En 2018, le nouveau gouvernement a mis un terme au système de plafonnement et d'échange de la province et au marché commun de la Western Climate Initiative (dont le Québec et la Californie demeurent les seuls membres à part entière). En s'inspirant de la politique australienne (voir OCDE, 2018b, pour examen), le gouvernement de l'Ontario a adopté une

autre approche dans laquelle il soutient les projets de réduction des émissions des entreprises par un processus d'enchères. Ce type de dispositif permet, en principe, d'obtenir les mêmes résultats que le système de plafonnement et d'échange en termes de réduction des émissions. Il présente cependant des inconvénients. Outre son coût budgétaire, cette approche consistant à cibler des projets spécifiques de réduction des émissions plutôt que les émissions totales, ne garantit pas d'atteindre les objectifs visés en la matière.

#### Tableau 1.14. Bilan de la politique de réduction des gaz à effet de serre (état en décembre 2020)

Filet de sécurité fédéral et situation dans les cinq premières provinces émettrices de GES (couvrant près de 90 % des émissions totales).

Juridiction	Principaux éléments
Filet de sécurité fédéral : Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (instauré en 2016)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'action du gouvernement fédéral est axée sur une redevance fédérale sur les combustibles et un filet de sécurité sur la tarification du carbone. Le filet de sécurité s'applique, en tout ou partie, dans six provinces et deux territoires (à compter de décembre 2020). Les autres juridictions appliquent d'autres systèmes de tarification du carbone. Selon le Cadre pancanadien, ces systèmes doivent être considérés comme équivalent au système de référence par les autorités fédérales (qui sont en droit d'imposer le filet de sécurité en cas de non-respect de cette équivalence).</li> <li>- Le prix minimum par tonne de carbone du système de référence est relevé de 10 CAD par an jusqu'en 2022 pour atteindre 50 CAD.</li> <li>- Le Cadre pancanadien contient également des mesures fédérales ciblées qui visent notamment à : accélérer la mise à l'arrêt de la production d'électricité conventionnelle à partir du charbon ; réduire les émissions de méthane imputables au secteur du pétrole et du gaz ; accompagner les communautés dans l'adaptation au changement climatique ; et promouvoir les solutions technologiques propres.</li> </ul>
Alberta 38 % des émissions totales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le filet de sécurité fédéral s'applique en partie dans le cadre du Plan de lutte contre les changements climatiques axé sur le leadership de la province de l'Alberta. La redevance fédérale sur les combustibles s'applique, mais elle est assortie d'un système d'échange de crédits d'émissions de la province (Innovation technologique et Réduction des émissions, approuvé par les autorités fédérales en décembre 2019). Aux termes de ce programme, les entreprises peuvent réduire leurs émissions, acheter des quotas d'émissions ou les échanger.</li> <li>- Le Plan s'engage à plafonner les émissions liées aux sables bitumineux à 100 millions de tonnes, en adaptant les valeurs de référence fixées pour les quotas attribués gratuitement dans le secteur des sables bitumineux, conformément au système de tarification du carbone de l'Alberta.</li> </ul>
Ontario 23 % des émissions	Le filet de sécurité fédéral est actuellement appliqué en totalité après la fin du dispositif de plafonnement et d'échange de l'Ontario en 2018. Toutefois, comme indiqué dans le corps du texte, le gouvernement de l'Ontario compte mettre en place un système équivalent par lequel il soutiendra les projets de réduction des émissions des entreprises <i>via</i> un processus d'enchères.
Québec 11 % des émissions	La province applique un système d'échange et de plafonnement qui, depuis 2014, est totalement intégré à celui de la Californie (les quotas et compensations peuvent être échangés librement).
Saskatchewan 10 % des émissions	Le filet de sécurité fédéral est appliqué partiellement dans cette province. La redevance fédérale sur le combustible s'applique aux combustibles fossiles et le régime fédéral du système de tarification fondé sur le rendement (STFR) est appliqué à la production d'électricité et au transport du gaz naturel. Un système de normes de performance fondé sur le rendement (adopté en janvier 2019 par la province) s'applique également aux grands émetteurs.
Colombie-Britannique 9 % des émissions	Un système de taxe carbone a été instauré depuis 2008. Des mesures récentes prévoient une plus grande transparence dans l'application de la Loi sur la responsabilité en matière de changement climatique.

Note : Les données relatives aux émissions sont calculées à partir des données sur les émissions du Gouvernement du Canada pour 2018.

Source : Secrétariat de l'OCDE

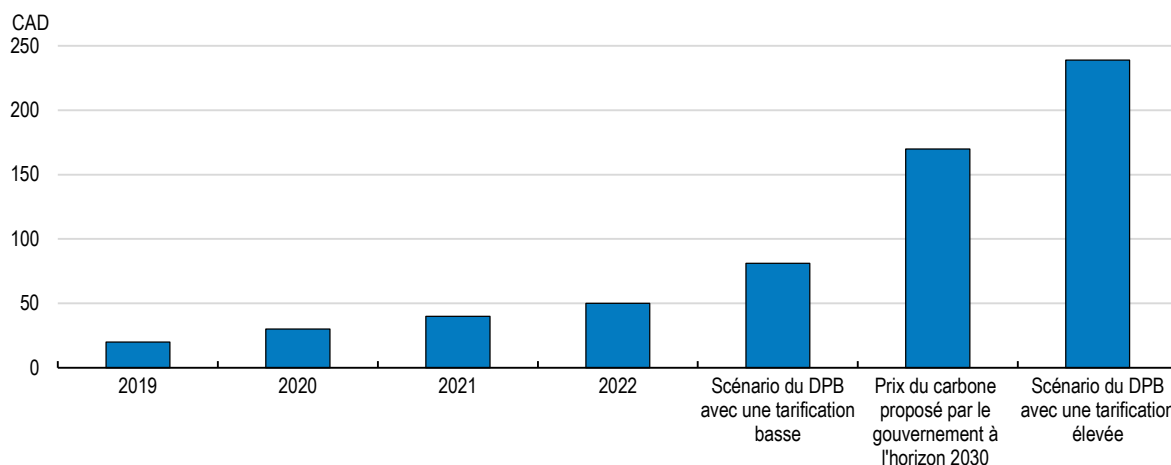
Le Canada devrait prévoir dans sa législation des hausses du prix du carbone après 2022. Le système de tarification du carbone permet concrètement de placer la barre plus haut en matière de réduction des émissions, au moyen d'un dispositif efficace sur le plan économique (c'est-à-dire moyennant un coût global minimale pour les ménages et les entreprises). En l'état actuel des choses, les augmentations annuelles prévues par la loi devraient prendre fin en 2022 lorsque le montant de 50 CAD par tonne sera atteint. Il est nécessaire de relever encore les prix si l'on veut que le dispositif parvienne à atteindre les objectifs fixés en matière de changement climatique. Le plan climatique renforcé (« Un environnement sain et une économie saine ») annoncé en 2020 prévoit d'autres augmentations annuelles de 15 CAD par tonne entre

2023 et 2030, ce qui porterait le prix par tonne à 170 CAD en 2030. Ce montant se situe vers le milieu de la fourchette de prix (81 CAD à 239 CAD) que le directeur parlementaire du budget a récemment estimée nécessaire pour que le Canada atteigne la cible de l'Accord de Paris (Directeur parlementaire du budget, 2020b) (Graphique 1.32). L'écart entre l'estimation basse et l'estimation haute du directeur parlementaire du budget tient compte de scénarios différents dans lesquels les émetteurs industriels à forte intensité d'émissions et exposés aux échanges commerciaux sont plus ou moins exposés à une taxe carbone supplémentaire en vertu du STFR. L'efficacité de cette proposition du gouvernement pour réduire les émissions dépendra également des dispositions relatives aux émetteurs industriels et d'autres points essentiels.

Le maintien du rôle central du Cadre pancanadien permet la suppression progressive des dispositifs inefficaces de réduction des émissions, comme la teneur en biocarburant obligatoire dans les carburants, qui a été critiquée dans des *Études* antérieures (voir le Tableau 1.14). Le Cadre pancanadien contribue également à renforcer la fiscalité environnementale, relativement modeste au Canada.

Des progrès encourageants ont été enregistrés en ce qui concerne les mesures complétant le dispositif central de tarification du carbone. Comme indiqué dans l'examen de la politique budgétaire, de nouvelles initiatives ont été prises pour la réhabilitation des bâtiments. L'*Énoncé économique de l'automne* présente des plans pour l'accélération des investissements dans les infrastructures de recharge et de ravitaillement des véhicules zéro émission et dans les solutions climatiques naturelles (plantations d'arbres). Il souligne également l'intention du gouvernement de mettre en place avec les autres pays des ajustements à la frontière pour le carbone.

### Graphique 1.32. Le gouvernement fédéral a proposé de relever le prix du carbone à 170 CAD d'ici à 2030



Note : Les valeurs DPB sont les calculs effectués par le directeur parlementaire du budget (2020) sur la taxe carbone requise pour atteindre la cible de l'Accord de Paris, les émetteurs industriels à forte intensité d'émissions et exposés aux échanges commerciaux (« grands émetteurs ») étant soumis au système de tarification basé sur le rendement.

- La valeur basse part de l'hypothèse que les grands émetteurs sont confrontés à une évolution des plafonds d'émissions au fil du temps et que la tarification du carbone est identique à celle qui s'applique au reste de l'économie.

- La valeur élevée part de l'hypothèse que les grands émetteurs sont confrontés à des plafonds d'émissions fixes et qu'ils paient 50 CAD la tonne (tarification carbone prévue en 2022), c'est à dire qu'ils sont à l'abri d'une tarification carbone supplémentaire.

La proposition du gouvernement fédéral relève le prix du carbone, initialement fixé à 50 CAD en 2022, de 15 CAD par an jusqu'en 2030 (pour atteindre 170 CAD). Elle fait partie d'un ensemble de mesures environnementales adoptées en décembre 2020, Un environnement sain et une économie saine (communiqué de presse, 11 décembre 2020).

Source : OCDE et Directeur parlementaire du budget (2020b).



Le Canada doit agir plus vigoureusement vis-à-vis de l'industrie extractive du pétrole et du gaz dont les émissions de gaz à effet de serre sont considérables. Ce secteur représente environ un quart des émissions totales, l'extraction des sables bitumineux en étant une composante importante. En 2016, l'Alberta a plafonné les émissions dans le secteur des sables bitumineux (Tableau 1.15), mais il n'a pas été possible de vérifier les effets de cette mesure, car la production est restée en deçà de cette limite. Néanmoins, ce plafond incite probablement les producteurs à réduire les émissions générées par le traitement, ne serait-ce que parce que les projets annoncés impliquent des émissions nettement supérieures à ce plafond sans nouvelle réduction de l'intensité des émissions (pour les estimations, voir Israël, 2020). Garantir l'absence de failles et de la bonne application du plafonnement contribuera à l'efficacité du dispositif. Le plan d'intervention du gouvernement fédéral pour répondre à la crise du COVID-19 comprend la création d'un Fonds de réduction des émissions pour le secteur pétrolier et gazier de 750 millions CAD, une initiative dont on ne peut que se féliciter.

L'engagement du gouvernement fédéral en faveur des investissements verts dans le sillage de la crise liée à la pandémie de COVID-19 prévoyait un programme opportun pour résorber le retard accumulé dans l'assainissement des sites de pétrole et de gaz. On estime que le nettoyage des déchets produits coûtera entre 58 et 260 milliards CAD (2.5 à 11 % du PIB national) pour la seule province de l'Alberta (Projet de divulgation du passif de l'Alberta, 2020). En avril 2020, le gouvernement a annoncé des mesures financières à hauteur de 1.7 milliard CAD pour subventionner les coûts de la réhabilitation des puits inactifs (« orphelins »). L'Alberta accuse un retard important dans les projets de nettoyage des puits, car son autorité de régulation a tardé à mettre en application les règlements exigeant des producteurs qu'ils paient les dégâts causés et/ou entreprennent le nettoyage. En effet, dans bien des cas, il n'y a pas de contrepartie possible car le producteur a cessé son activité depuis longtemps.

**Tableau 1.15. Principales recommandations antérieures concernant la politique de l'énergie et la politique de l'environnement**

<b>Recommandations des <i>Études</i> antérieures</b>	<b>Mesures prises depuis la dernière <i>Étude</i></b>
Développer le recours aux péages routiers et aux frais de stationnement pour encourager l'utilisation des transports collectifs.	Les péages routiers demeurent rares.
Évaluer l'efficacité des mesures visant à encourager l'utilisation des biocarburants. Plutôt que d'imposer des mandats réglementaires, accorder davantage de subventions à la recherche ou de récompenses pour percée technologique si une taxe sur le carbone ou un régime de permis négociables sont irréalisables dans l'agriculture.	Aucune mesure prise.
Donner des orientations claires aux compagnies minières sur la prise en compte des communautés autochtones touchées par leurs activités afin que les projets leur procurent des avantages à long terme.	Les Lettres de mandat de 2019 des ministres fédéraux ordonnent l'élaboration d'un nouveau cadre national de partage des bénéfices pour les grands projets de ressources en territoire autochtone.

## Principales conclusions et recommandations

PRINCIPALES CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS (Principales recommandations en gras)
<b>Assurer un redressement vigoureux de la production et de l'emploi</b>	
<p>La reprise économique après la pandémie va sans doute repartir à la hausse après la deuxième vague, mais des risques considérables continuent de peser sur les perspectives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Continuer d'appliquer les mesures de relance budgétaire jusqu'à ce que la reprise économique soit bien engagée. - Procéder à des ajustements des mesures de soutien liées à la crise au fur et à mesure de la reprise progresse afin de garantir que l'aide est ciblée sur des emplois et entreprises viables.</b></li> <li>- Placer la réhabilitation des maisons et bâtiments au cœur de la stratégie d'investissements verts compte tenu des possibilités de déploiement et de création d'emplois rapides.</li> </ul>
<p>Les prix à la consommation n'augmenteront sans doute que lentement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Une politique monétaire accommodante devrait être maintenue pour aider au redressement de l'économie.</b></li> </ul>
<p>Les préoccupations suscitées de longue date par le niveau élevé des risques liés à l'endettement des ménages et des entreprises s'accroissent avec la crise, en raison d'un contexte de faible inflation prolongée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Continuer de surveiller de près l'évolution des prêts au logement et de la dette des entreprises et, si nécessaire, durcir les règles macroprudentielles,</b></li> </ul>
<p>Il est important de veiller à ce que l'ampleur du déficit budgétaire et l'accumulation de dette publique ne perdurent pas une fois que l'économie sera fermement engagée sur la voie de la reprise. Bien que le financement du régime de retraite soit pour l'essentiel assuré, le vieillissement de la population exercera des tensions sur les finances publiques à long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Garantir un plan à moyen terme crédible pour maîtriser et abaisser la dette du gouvernement fédéral.</b></li> <li>- <b>Lorsque la pandémie sera écartée, il faudra s'employer à stabiliser la dette et faire face aux engagements de dépenses supplémentaires au moyen de gains d'efficacité en matière de dépenses publiques partout où ce sera possible. Si des revenus supplémentaires importants sont nécessaires, augmenter en priorité le taux de la taxe fédérale sur les produits et services.</b></li> <li>- Lorsque l'économie sera sur la voie d'une reprise solide, réexaminer et réformer les dépenses publiques, notamment l'aide fiscale aux petites et moyennes entreprises.</li> <li>- Développer les examens des dépenses publiques permettant d'évaluer l'allocation des ressources et l'efficacité des coûts.</li> </ul>
<p>Le secteur des entreprises reste fragile après la crise. Les dispositifs publics de prêts assortis de conditions favorables sont bienvenus, mais ils doivent être complétés par des mesures d'aide aux entreprises en difficulté financière. Progresser vers le règlement de certains des problèmes structurels qui caractérisent de longue date l'environnement des entreprises au Canada favoriserait la reprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Renforcer la procédure d'insolvabilité par un mécanisme d'alerte et un régime de pré-insolvabilité pour les entreprises en difficulté.</b></li> <li>- <b>Accélérer la suppression des obstacles non tarifaires aux échanges intérieurs.</b></li> <li>- De façon plus générale, remédier aux faiblesses structurelles de la réglementation des marchés de produits, notamment dans le domaine de la gouvernance des entreprises publiques, de la passation de marchés publics, des obligations de licences/permis et des obstacles aux échanges et à l'investissement.</li> <li>- <b>Réduire le coût et améliorer la qualité des services de télécommunications, notamment des services d'accès à internet à haut débit dans les collectivités rurales et éloignées.</b></li> <li>- Continuer à élargir l'accès au marché des opérateurs de réseaux virtuels mobiles.</li> <li>- <b>S'attaquer aux pratiques de blanchiment de capitaux via le marché immobilier, en durcissant les règles d'enregistrement de la propriété immobilière pour empêcher la création de structures d'entreprise opaques.</b></li> <li>- Envisager également d'imposer un plafond de montant aux opérations en espèces afin de stopper le blanchiment d'argent.</li> </ul>
<b>Renforcer la durabilité de l'environnement</b>	
<p>En l'absence d'un renforcement des incitations à réduire de manière économiquement efficace les émissions de gaz à effet de serre, le Canada n'atteindra pas ses objectifs officiels en matière de changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mettre à exécution le récent projet d'accélérer l'augmentation du prix du carbone et des taxes sur le carbone jusqu'en 2030, tout en remédiant à l'effet induit sur le niveau de vie des plus démunis.</b></li> <li>- <b>Recourir davantage à la fiscalité et à des mécanismes de redevances pour faire face aux externalités environnementales, notamment celles qui proviennent des carburants, du traitement des eaux usées et de la mise en décharge des déchets solides.</b></li> <li>- Réduire l'écart de taxe entre l'essence et le gazole et avoir davantage recours aux péages routiers.</li> <li>- Poursuivre les projets de nettoyage des déchets en souffrance dans les secteurs du gaz et du pétrole.</li> </ul>

## Bibliographie

- Alberta Liability Disclosure Project (2020), [aldpcoalition.com](http://aldpcoalition.com)
- Alvarez, J., I. Krznar and T. Tombe (2019), "Internal Trade in Canada : Case for Liberalization", IMF *Working Paper*, WP/19/158.
- Amano, R., T. J. Carter and L. L. Schembri (2020), "Strengthening Inflation Targeting: Review and Renewal Processes in Canada and Other Advanced Jurisdictions," *Staff Discussion Paper*, No. 2020-7, Bank of Canada.
- Andrie, M. and M. Plašil (2019), "Assessing House Prices in Canada: Borrowing Capacity and Investment Approach", *IMF Working Paper*, WP/19/248.
- Atkinson, M, H. Mou and P. Bruce (2016), "Fiscal Rules in the Canadian Provinces: Abject failure or qualified success", *Canadian Public Administration*, 59, 4, December.
- Bank of Canada (2020a), *Financial System Review*, 2020.
- Bank of Canada (2020b), *Monetary Policy Report*, July 2020.
- Bemrose, R.K., W.M. Brown and J. Tweedle (2017), "Going the Distance: Estimating the Effect of Provincial Borders on Trade when Geography Matters", *Statistics Canada Analytical Studies Branch Research Paper Series*.
- Boadway, R., L. Godbout and M. Smart (2020), "Marginal tax rates under the Canada Recovery Benefit", *Finances of the Nation, Commentary*.
- Branzoli, N. and A. Caiumi (2018), "How effective is an incremental ACE in addressing the debt bias? Evidence from corporate tax returns", *European Commission Taxation Papers*, No. 72.
- Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC) (2020), *Housing Market Assessment*.
- Charbonneau, F. and R. LaChance (2015), *Rapport final de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction*, Montreal.
- Dachis, B., B. Shaffer and V. Thivierge (2017), "All's Well That Ends Well: Addressing End-of-Life Liabilities in Oil and Gas Wells", *Commentary*, No. 492, C.D. Howe Institute, Toronto, September.
- Deng, Z., R. Morissette and D. Messacar (2020), "Running the economy remotely: Potential for working from home during and after COVID-19", Statistics Canada, Ottawa.
- Federal Reserve (2020), *Federal Open Market Committee announces approval of updates to its Statement on Longer-Run Goals and Monetary Policy Strategy*, Press Release, August 2020.
- Godin, A., Y. Xia, D. L. Buckeridge, S. Mishra, D. Douwes-Schultz, Y. Shen, M. Lavigne, M. Drolet, A.M. Schmidt, M. Brisson and M. Maheu-Giroux, (2020), "The role of case importation in explaining differences in early SARS-CoV-2 transmission dynamics in Canada - a mathematical modelling study of surveillance data", *International Journal of Infectious Diseases*, 2020.
- Government of Canada (2020), *Coronavirus disease 2019 (COVID-19): Epidemiology update*.
- IMF (2019a), *Article IV Consultation Staff Report*, Washington, D.C.
- IMF (2019b), *Canada, Selected Issues*, International Monetary Fund, Washington, D.C.
- IMF (2018), *Canada, Selected Issues*, International Monetary Fund, Washington, D.C.
- Israel, B. (2020), *The oilsands in a carbon-constrained Canada*, Pembina Institute.
- Johansson, Å. (2016), "Public Finance, Economic Growth and Inequality: A Survey of the Evidence", *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1346, OECD Publishing, Paris.
- OCDE (2020a), *Economic Outlook*, December 2020, OECD Publications, Paris.
- OCDE (2020b), *Youth and COVID-19: Response, Recovery and Resilience*, OECD Publishing, Paris.
- OCDE (2020c), "Post-financial crisis changes to monetary policy frameworks: Driving factors and remaining challenges", Economics Department, Economic Policy Committee, ECO/CPE(2020)18.

- OCDE (2020d), *Tackling Coronavirus (COVID-19): COVID-19 and fiscal relations across levels of government*. OECD Publications, Paris.
- OCDE (2020e), "Insolvency and debt overhang following the COVID-19 outbreak: assessment of risks and policy responses", *OECD Economics Department Working Paper, forthcoming*.
- OCDE (2020f), "Productivity gains from teleworking in the post COVID-19 era: How can public policies make it happen?", *OECD Economics Department Working Paper, forthcoming*.
- OCDE (2020g), *Tackling Coronavirus (COVID-19); Capacity for remote working can affect lockdown costs differently across places*, OECD Publications, Paris.
- OCDE (2018a), *Economic Survey of Canada*, OECD Publishing, Paris.
- OCDE (2018b), *Economic Survey of Australia*, OECD Publishing, Paris.
- OCDE (2017), *OECD Telecommunication and Broadcasting Review of Mexico, 2017*. OECD Publishing, Paris.
- OCDE (2016), *Economic Survey of Canada*, OECD Publishing, Paris.
- OCDE (2015), "Achieving prudent debt targets using fiscal rules", OECD Economics Department Policy Note No. 28. July 2015.
- OCDE (2011), *Phase 3 Report on Implementing the OECD Anti-Bribery Convention in Canada*, OECD Publishing, Paris.
- Parliamentary Budget Officer (2020a), *Economic and Fiscal Outlook, September 2020*.
- Parliamentary Budget Officer (2020b), *Carbon pricing for the Paris target: Closing the gap with output-based pricing*, Ottawa, October.
- Prime Minister of Canada (2019), *Mandate Letters*, December.
- Public Health Agency of Canada (2020), *Canada's COVID-19 Immunization Plan: Saving Lives and Livelihoods*, Ottawa.
- Rotberg, R.I. and D. Carment (eds) (2018), *Canada's Corruption at home and abroad*, Routledge.
- Rouzet, D. and F. Spinelli (2016), "Services Trade Restrictiveness, Mark-Ups and Competition", *OECD Trade Policy Papers*, No. 194, OECD Publishing, Paris.
- Statistics Canada (2020a), "COVID-19 mortality rates in Canada's ethno-cultural neighbourhoods", *StatCan COVID-19*.
- Statistics Canada (2020b), "Mental health of Canadians during the COVID-19 pandemic", *StatCan COVID-19*.
- Statistics Canada (2020c), "The resilience and strength of the new housing market during the pandemic", *StatCan COVID-19*.
- Task Force for a Resilient Economy (2020), *Preliminary Report*, July 2020.
- TD Economics (2018), *Avoiding what might have been: The Canadian Implications of USMCA*, October.
- Teranet (2020), *Monthly Market Insights*, Toronto.
- Transparency International (2019), *Opacity: Why Criminals Love Canadian Real Estate*, Transparency International Canada,
- Wolfson, M. (2020), "Why has Canada's data collection during the pandemic been so bad?", *Hospital News, Canada's Health Care News and Best Practices*.

# 2 Améliorer le bien-être des Canadiens

---

Depuis plusieurs années déjà, les économistes, les responsables publics et les membres de la société civile sont de plus en plus nombreux à souligner les limites de l'utilisation du seul PIB comme indicateur premier des progrès économiques d'un pays. L'attention s'est donc portée progressivement sur le concept de bien-être et sa mesure optimale, ainsi que sur les moyens de l'utiliser de manière appropriée dans le processus de budgétisation et les autres domaines de l'action publique. Depuis fort longtemps, le Canada s'emploie à mesurer le bien-être subjectif et, avant la crise de la COVID-19, il obtenait des résultats satisfaisants dans bon nombre de ses déterminants, mais le pays n'a pas encore adopté de cadre officiel à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Le présent chapitre est consacré à cette question, notamment à l'examen de certaines des principales composantes du bien-être, notamment : les inégalités et la pauvreté, sécurité alimentaire comprise ; l'accessibilité financière du logement et l'itinérance ; la santé physique et mentale et les soins de longue durée, et plus particulièrement la couverture des produits pharmaceutiques par l'assurance publique (« Pharmacare ») ; et les conditions environnementales. Il comprend une partie spécifiquement consacrée aux problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones et les personnes appartenant aux communautés racialisées.

---

Le concept de bien-être revêt un intérêt croissant, car l'opinion publique est de plus en plus consciente des limites de la méthode consistant à retenir le PIB comme seul baromètre du progrès. L'actuel gouvernement fédéral a nommé une ministre de la Prospérité de la classe moyenne et ministre associée des Finances qui a pour mandat de mieux intégrer les mesures de la qualité de vie dans le processus décisionnel et budgétaire du gouvernement (outre l'Analyse comparative entre les sexes plus) en s'inspirant des expériences d'autres pays. Des travaux sont en cours à cet égard. Dans la littérature consacrée au bien-être, ces évaluations de la qualité de vie peuvent être établies à partir d'un tableau de bord d'indicateurs ou être une mesure unique du bien-être subjectif ou de ses variantes comme la satisfaction à l'égard de la vie et le bonheur. Dans le présent chapitre, on s'intéressera tout d'abord au concept de bien-être, à ses actuels indicateurs et déterminants, puis on examinera son utilisation potentielle dans le processus de l'action publique. On analysera ensuite, par le prisme du bien-être, plusieurs questions cruciales dans le contexte actuel de l'action publique canadienne, que la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'accentuer. Ces questions sont les suivantes : les inégalités et la pauvreté, notamment la sécurité alimentaire ; l'accessibilité financière du logement et le sans-abrisme ; la santé physique et mentale et les soins de longue durée, et plus particulièrement la couverture des produits pharmaceutiques par l'assurance et les conditions environnementales. Enfin, une partie de ce chapitre est consacrée spécifiquement aux peuples autochtones et aux communautés racialisées (terme généralement admis pour désigner les minorités visibles au Canada). Les pensions ne sont pas prises en compte ici, car le système est jugé fonctionner de manière satisfaisante.

Statistique Canada a une expérience relativement longue de la collecte de données nationales sur le bien-être subjectif, mais contrairement à l'Australie, à l'Allemagne et au Royaume-Uni, il lui manque un vaste ensemble de données de panel temporelles. L'organisme rassemble également des données pertinentes sur le bien-être, sous la forme de tableaux de bord par province et territoire, mais à une fréquence peu élevée et avec de longs délais, comme dans les autres pays. Des données sur le bien-être subjectif sont également fournies par l'Indice canadien du mieux-être de l'Université de Waterloo et par Gallup Organization. Des informations sur le Canada peuvent également être trouvées dans les tableaux de bord utilisés pour établir le rapport de l'OCDE, *Comment va la vie ?*, ainsi que dans l'Indicateur du vivre mieux qui lui est associé, mais aussi dans l'indice publié par l'organisme Social Progress Imperative, l'Indice de développement humain des Nations unies et les Objectifs de développement durable.

Le Canada était relativement bien classé dans tous ces indicateurs la dernière fois qu'ils ont été publiés, c'est-à-dire avant la pandémie de COVID-19 (Tableau 2.1). Toutefois, la dégradation de l'équilibre entre la vie professionnelle et le temps consacré aux loisirs ainsi que certains résultats environnementaux pèsent sur ses classements. Le rapport de l'OCDE *Comment va la vie ?* (Graphique 2.1) met en évidence des scores de bien-être élevés pour de nombreux indicateurs, mais révèle quelques faiblesses dans le bien-être actuel, les ressources nécessaires au bien-être futur et des résultats toujours inférieurs en ce qui concerne les Premières Nations ainsi qu'une dégradation tendancielle constante en ce qui concerne la dette des ménages et de l'accessibilité financière du logement (en partie due à la Grande récession), les espèces menacées, les compétences des élèves en sciences et les interactions sociales globales. En outre, dans leurs réponses aux enquêtes, les Canadiens déclarent de moins en moins souvent appartenir à la classe moyenne et plus souvent à la classe ouvrière ou à la catégorie des pauvres et craignent que leurs enfants soient plus pauvres qu'eux. Enfin, les faits donnent à penser que la pandémie de COVID-19 exacerbe un certain nombre de problèmes de bien-être qui existaient déjà. Ainsi, selon des données récentes, les vies des communautés racisées au Canada ont été davantage touchées que celles de la population majoritairement blanche (voir ci-après), les taux de mortalité attribuables à la COVID-19 étaient deux fois plus élevés dans les quartiers où vit un plus grand nombre de Canadiens appartenant aux communautés racisées (Subedi et al., 2020) et la reprise de l'emploi, après l'effondrement du printemps, a été moins importante chez les peuples autochtones que les chez les non-autochtones (Bleakney et al., 2020). Ces résultats sont corrélés aux déterminants sociaux de la santé, qui définissent les conditions dans lesquels les Canadiens vivent, travaillent et vieillissent.

Tableau 2.1. Résultats du Canada dans certains classements nationaux sur le bien-être

Nom du classement et édition	Rang global	Nombre de dimensions/d'indicateurs	Points faibles	Rang
Indice de progrès social 2020	9/163 <sup>1</sup>	12/50	Émissions de gaz à effet de serre par habitant	180 <sup>1</sup>
			Abonnements de téléphonie mobile	136
			Protection du biome	110
			Homicides	62
Indice de développement humain 2019	13/189	4	Nombre d'années de scolarisation escomptées	32
Rapport mondial sur le bonheur 2020	11/153	6	Émotions négatives (détresse émotionnelle)	54
Indice de performance environnementale 2020	20/180	11/32	Gaz à effet de serre par habitant	168
			Services écosystémiques	110
			Habitat des espèces	101
			Taux de croissance des émissions de protoxyde d'azote	92
			Zones protégées	91
			Pêche	89
			OCDE, Comment va la vie ? 2020 <sup>2</sup>	NA/37
			Écart de salaire entre hommes et femmes	32
			Empreinte matérielle par habitant	29
			Accessibilité financière du logement	26
			Écart entre hommes et femmes en termes de sentiment de sécurité	21
			Temps de loisirs	18
			Tendance sur la Liste rouge des espèces menacées	13

1. Des données étaient disponibles pour calculer l'indice global de 163 pays, mais il y en avait davantage pour les indicateurs individuels.

2. Aucun rang global n'est attribué à la mesure de l'OCDE, car toute pondération des indicateurs individuels serait arbitraire.

Source : OCDE

## Comment mesurons-nous le bien-être et que savons-nous à son sujet ?

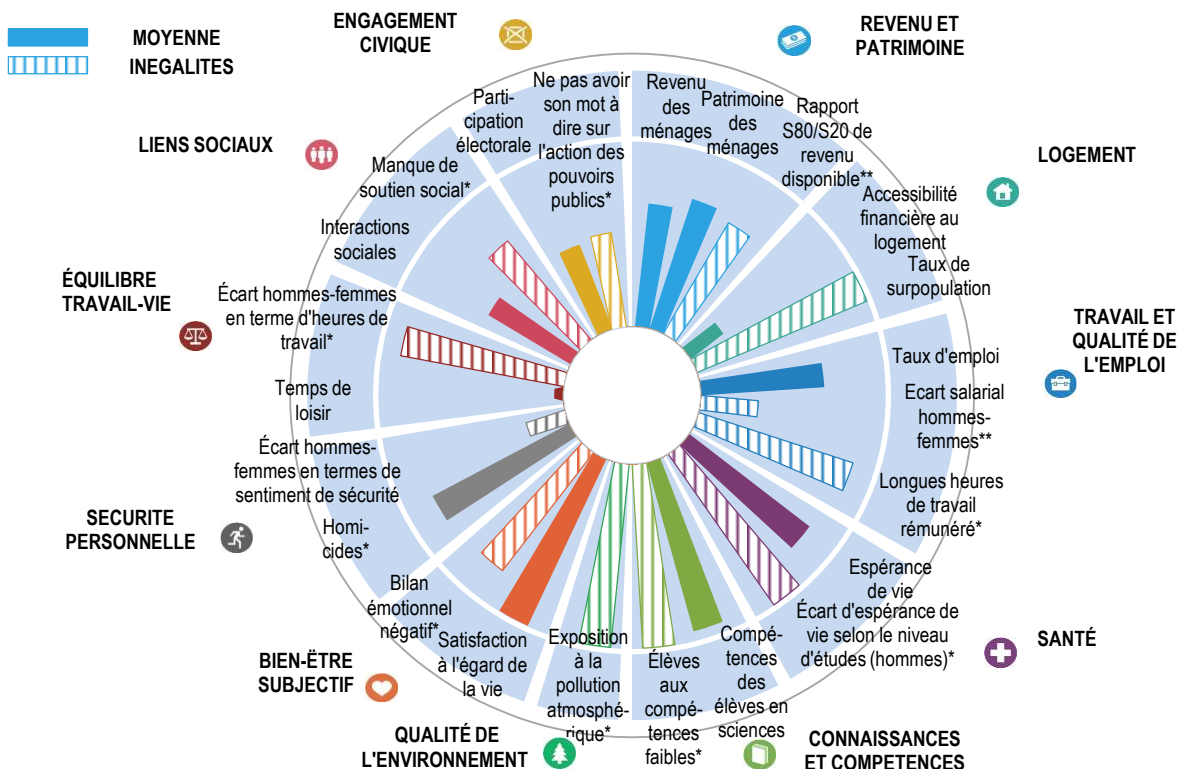
### **Le concept de bien-être**

Le bien-être était déjà présent dans la pensée philosophique d'Aristote, Bentham et Mill. Les économistes d'aujourd'hui s'y intéressent davantage devant le constat que les pays qui développent deviennent toujours plus riches, alors que leurs citoyens ne sont pas plus heureux - ce qu'on appelle le paradoxe d'Easterlin (1974). Les chercheurs ont donc porté leurs efforts sur les facteurs autres que le revenu qui favorisent le bien-être individuel. Il est désormais largement admis que le bien-être peut être évalué à l'aide d'un tableau de bord d'indicateurs objectifs ou de mesures subjectives tirées de données d'enquêtes utilisant différents types de questions (voir ci-après), mais le plus souvent l'échelle de Cantril et ses réponses classées de 0 à 10.



## Graphique 2.1. De solides scores de bien-être dans de nombreuses dimensions avant la crise

2018 ou dernière année connue



Note : Ce graphique met en évidence les domaines qui constituent des forces ou des faiblesses du Canada par rapport aux autres pays de l'OCDE en matière de bien-être. Tant pour les indicateurs positifs que négatifs (comme les homicides, signalés par un astérisque « \* »), une barre plus longue indique toujours un meilleur résultat tandis qu'une barre plus courte correspond toujours à un résultat plus mauvais. Le niveau maximum de bien-être parmi les pays est atteint lorsque la barre parvient au cercle intérieur. Les inégalités (écart entre les parties supérieure et inférieure de la distribution considérée, les écarts entre différents groupes, ou la proportion de personnes situées en deçà d'un seuil de privation) sont représentées par des zones hachurées.

Source : OECD (2020), *Comment va la vie ? 2020 : Mesurer le bien-être* (base de données), septembre.

### Les facteurs connus du bien-être subjectif au niveau individuel

Aucune étude approfondie n'a été menée sur les facteurs du bien-être subjectif individuel à partir des données canadiennes, alors même que certains chercheurs canadiens sont à l'avant-garde de la recherche dans le domaine du bien-être. Au Royaume-Uni (où la situation pourrait être relativement similaire), des travaux récents mettent cependant en évidence les facteurs suivants en précisant leur part dans la variance de la satisfaction à l'égard de l'existence : santé mentale 46 %, santé physique 15 %, vie en couple 15 % (mais une causalité inverse intervient très vraisemblablement, car plus les gens sont heureux, plus ils vivent en couple), logarithme du revenu 10 %, fait de ne pas être au chômage 8 %, absence de criminalité 5 % et niveau d'éducation 1 % (Frijters et al., 2020), même si d'autres facteurs ont sans nul doute une incidence notable sur l'éducation, notamment le revenu. Si elle est prise en compte, la satisfaction à l'égard de l'emploi représente environ 25 % de la variance décrite, au détriment principalement de la santé mentale (Allas et al., 2020). D'autres études ont démontré l'importance des relations sociales et du capital social (notamment la confiance envers autrui ; voir ci-après), l'incidence de

l'âge selon une courbe en U, les effets de l'origine ethnique/la discrimination ainsi que le rôle joué par l'accession à la propriété, le handicap et l'immigration.

Des études ont également été menées sur le bien-être dans différents groupes démographiques comme les enfants. L'OCDE tient à jour un Portail de données sur le bien-être des enfants, mais la Fiche pays du Canada (OCDE, 2017) n'a pas été actualisée depuis 2017. L'Agence de la santé publique du Canada s'emploie actuellement à élaborer un Cadre d'indicateurs de surveillance de la santé mentale positive. Les informations actuellement disponibles brossent un tableau quelque peu préoccupant du bien-être des enfants au Canada, en particulier des enfants autochtones, qui sont en plus mauvaise santé (Greenwood et de Leeuw, 2012), dont le taux de pauvreté est plus de cinq fois supérieur à celui des enfants non autochtones (selon l'Enquête nationale auprès des ménages - ENM - de 2011), dont le taux de mortalité infantile est deux fois plus élevé (UNICEF, 2019) et qui connaissent divers autres désavantages, comme des pensées suicidaires et des passages à l'acte, et des taux de placement en foyers beaucoup plus élevés.

UNICEF Canada a associé ses efforts à ceux des équipes chargées de produire l'Indice canadien du mieux-être afin d'élaborer 125 indicateurs du bien-être infantile canadien dans neuf dimensions. Ils examinent également 38 indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable qui concernent les enfants et les jeunes et mesurent la distance à parcourir pour atteindre les cibles des ODD. Au Canada, l'écart médian se situe autour de 15 %, les retards les plus marqués (plus de 50 %) concernant l'allaitement maternel et la discrimination vécue. De manière générale, le rapport Innocenti (2020) de l'UNICEF, qui prend en compte le bien-être mental, la santé physique et les compétences sociales et scolaires des enfants, classe le Canada au 30<sup>e</sup> rang sur 38 pays, même si, individuellement, les élèves de la sixième à la dixième année ont déclaré une satisfaction à l'égard de l'existence de 7.3 sur 10 en 2019, soit un résultat honorable. En ce qui concerne les inégalités subies par les enfants, le Canada occupe le 17<sup>e</sup> rang sur 29. Le taux d'homicides et le taux de mortalité (toutes causes confondues) sont relativement élevés (UNICEF, 2019 ; Social Progress Imperative, 2020) tout comme la prévalence des troubles mentaux chez les individus âgés de moins de 20 ans. Le Tableau 2.2 présente certains des indicateurs essentiellement subjectifs les plus préoccupants (qui peuvent ne pas être comparables à l'échelle internationale en raison d'attentes et de points de départ différents). Outre le préjudice immédiat pour le bien-être des enfants, il est préoccupant de constater que le manque de bien-être pendant l'enfance peut se reproduire à l'âge adulte, avec des résultats semblables (Clark et al., 2018).

**Tableau 2.2. Principaux indicateurs du bien-être chez les enfants et les jeunes, en points de pourcentage**

Pourcentage de jeunes âgés de 11 à 15 ans qui déclarent éprouver une grande satisfaction à l'égard de la vie	55
Pourcentage de jeunes qui se sentent tristes ou désespérés pendant une longue période	27
Pourcentage de filles qui se sentent tristes ou désespérées pendant une longue période	35
Pourcentage de jeunes qui vont parfois à l'école ou au lit en ayant faim	23
Pourcentage de jeunes âgés de 11 à 15 ans qui partent à l'école en se sentant fatigués	60
Pourcentage de jeunes âgés de 11 à 15 ans qui consacrent moins de 1.5 heure par jour au jeu	79
Pourcentage de jeunes qui éprouvent un sentiment positif à l'égard de l'école	47
Pourcentage de jeunes qui ont un grand soutien de leurs enseignants	43
Pourcentage de jeunes qui ont été victimes de violence à la maison avant l'âge de 15 ans	25
Pourcentage de jeunes âgés de 11 à 15 ans qui font état de symptômes hebdomadaires de détresse.	34
Pourcentage de jeunes âgés de 12 à 17 ans qui déclarent avoir un trouble de l'humeur ou de l'anxiété	11
Pourcentage de jeunes qui ont été victimes de discrimination ou de traitement injuste chez eux, à l'école ou au sein de la communauté	35
Pourcentage de jeunes de 5 à 17 ans qui sont obèses	11

Source : UNICEF Canada (2019), *Quelle est la situation au Canada ? L'Indice canadien du bien-être chez les enfants et les jeunes : Rapport de référence 2019*.

## **Les déterminants du bien-être au niveau national et local**

Sur la base des données de Gallup World Poll, les publications consacrées aux déterminants du bien-être subjectif montrent que près des trois-quarts des écarts affichés entre les pays et dans le temps peuvent s'expliquer par le PIB par habitant, l'espérance de vie en bonne santé, le fait d'avoir quelqu'un sur qui compter en cas de problème, la liberté de faire des choix de vie, la générosité et un climat de confiance et de soutien (et son effet indirect, l'absence de corruption des entreprises et du gouvernement) (Helliwell, 2019). Les autres facteurs considérés comme jouant un rôle significatif dans les régressions portant sur plusieurs pays sont : un faible taux de chômage, les facteurs environnementaux (en particulier le climat, l'accès aux espaces verts, une faible exposition à la pollution sonore et atmosphérique - voir ci-après) et les inégalités de revenus (voir ci-après). Les études s'intéressent plus rarement aux facteurs de gouvernance (Helliwell et al., 2018), comme la qualité des services publics fournis, la participation à la vie sociale, l'étendue du filet de protection sociale et la progressivité de l'impôt.

Helliwell et al. (2019) ont étudié le bien-être des jeunes et des adultes au niveau local au Canada. Ils ont constaté que les habitants des zones rurales sont généralement plus heureux, car ils éprouvent un plus grand sentiment d'appartenance à la communauté, les prix des logements sont moins élevés, ils sont installés dans leur logement actuel depuis plus longtemps, ils bénéficient d'une plus grande sécurité, d'inégalités moins marquées et de temps de transport plus courts, des avantages qui sont en partie contrebalancés par des revenus moyens inférieurs. Naturellement, cela n'ôte rien au fait que les habitants des communautés les plus reculées/du Nord sont confrontés à de nombreux problèmes dans le domaine technologique, culturel ou de la santé. Selon cette étude, au Québec, les habitants des quartiers seraient particulièrement heureux, ce qui confirme la tendance à la hausse remarquable observée depuis 1985, comme l'avait souligné en premier Barrington-Leigh (2013).

## **Le rôle crucial des facteurs sociaux**

Helliwell (2019) a mis en évidence le lien étroit entre le bien-être et les facteurs sociaux. Ces facteurs comprennent la générosité, l'altruisme et le bénévolat (qui sont étroitement liés à la bonne santé); les relations sociales personnelles et les amis (Helliwell et Huang, 2013), le fait de connaître ses voisins (Happiness Research Institute et Leaps by Bayer, 2020) et la confiance sociale. Ces résultats d'études sous-tendent la recommandation aux pouvoirs publics de prévoir un enseignement des compétences affectives et un coaching relationnel pour les groupes à haut risque, ce qui est le cas, par exemple, du programme britannique « Healthy Minds » (Frijters, 2020). L'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE comprend un indicateur sur la qualité du réseau social, pour lequel le Canada obtient un score supérieur à celui de la moyenne de l'OCDE, mais inférieur à celui des pays en tête de peloton. L'OCDE (2020f) a noté une diminution des interactions sociales et du soutien au Canada depuis 2010.

Fait intéressant, contrairement aux autres dimensions du bien-être, la confiance dans les institutions a augmenté dans plusieurs pays au début de la pandémie de COVID-19, et elle a entraîné, en particulier au Canada, une forte hausse de la confiance dans le gouvernement ainsi que dans les autres institutions (Edelman Trust Barometer, 2020). Selon Helliwell et al. (2020a), la confiance est un facteur qui conditionne la manière dont les individus accepteront les restrictions et mesures gouvernementales relatives à la pandémie. Un niveau élevé de confiance sociale est l'une des raisons expliquant les bonnes performances des pays nordiques dans les classements sur le bien-être (Helliwell et al., 2020b, chapitre 7). (De manière regrettable, l'initiative Trustlab de l'OCDE, qui examine les déterminants de la confiance et les niveaux de confiance par institution dans six pays, exclut les données du Canada). Outre ses bénéfices directs, un meilleur environnement social diminue le prix de l'adversité et améliore la résilience (op.cit., chapitre 2). Les autres facteurs sociaux qui ont une influence sur le bien-être comprennent les arts, la culture et les sports (Lemyre et al., 2018).

Il a été démontré que la justice sociale et les facteurs d'intégration ont une incidence sur le bien-être subjectif moyen et sur l'élaboration de politiques optimales. Dans de nombreux contextes, les inégalités

du bien-être semblent être plus marquées que celles des revenus, car elles englobent d'autres dimensions préoccupant les individus comme les droits reconnus par la loi, l'éducation, la santé, le logement et les possibilités économiques (Goff et al., 2018). En effet, les inégalités du bien-être subjectif ont une incidence sur le niveau moyen de ce dernier qui suffit à contrebalancer en totalité l'écart de revenu par habitant de 35 %, par exemple entre les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, en termes de bien-être. Dans le contexte du Canada, cela souligne l'importance de divers facteurs tels que la gouvernance, l'accès aux programmes sociaux et l'existence d'infrastructures modernes pour déterminer le bien-être subjectif moyen dans les régions défavorisées sur le plan des revenus comme les Provinces maritimes.

### ***Tenir compte du bien-être dans l'élaboration des politiques publiques***

En règle générale, les pays de l'OCDE ont adopté des cadres de mesure du bien-être, dont la fonction initiale était de permettre un suivi. Ce n'est que dans un second temps que certains les ont intégrés dans le processus de décision budgétaire, par exemple. Que change l'adoption d'une approche centrée sur le bien-être dans l'élaboration des politiques publiques ? Selon des synthèses par pays publiées par Stiglitz et al. (2018) et Durand et Exton (2019), elle permettrait de :

- dresser un panorama plus complet de l'existence des personnes et de souligner la diversité de leurs expériences à partir de données plus précises ;
- favoriser une approche interministérielle plus globale et intégrée grâce à un cadre d'organisation plus structuré tenant compte explicitement des arbitrages à opérer ;
- mettre en place les incitations nécessaires pour mieux prendre en compte et mesurer le rôle explicite des composantes du bien-être dont on a jusqu'ici minimisé l'importance comme l'équilibre vie professionnelle-vie privée, la qualité du travail et la possibilité de télétravailler, le capital social et la confiance ainsi que les ressources nécessaires au bien-être futur ;
- prendre en compte les conséquences en termes de distribution de plusieurs dimensions du bien-être autres que le revenu ; et garantir des analyses plus complètes d'impact de la réglementation et des coûts-avantages de certaines politiques publiques.

Elle pourrait également faciliter la prise en compte des effets externes, qui sont omniprésents dans des domaines comme l'environnement et la santé publique, et soutenir le processus décisionnel gouvernemental, la définition des priorités, le financement, l'élaboration des programmes et des politiques fondés sur des objectifs communs.

L'adoption d'un cadre d'évaluation du bien-être implique d'effectuer un choix entre un tableau de bord d'indicateurs subjectifs et objectifs, avec ou sans pondération pour établir un indice, et une mesure unique efficace du bien-être subjectif (satisfaction actuelle à l'égard de l'existence) (Encadré 2.1). Même si les travaux se poursuivent et qu'aucun cadre unique n'a encore été approuvé par les pays de l'OCDE, près des deux tiers d'entre eux ont déjà adopté des mesures officielles du bien-être, le plus souvent sous la forme de tableaux de bord multidimensionnels, sur le modèle du Cadre de mesure du bien-être de l'OCDE décrit dans l'Encadré 2.2 (OCDE, 2011 ; Exton et Fleischer, 2020) (Tableau 2.3). Seuls trois pays ont regroupé leurs indicateurs en un indice agrégé représentatif et aucun d'entre eux n'a recours exclusivement à un indicateur du bien-être subjectif, même s'ils sont nombreux à intégrer ce type de mesure à leur tableau de bord, y compris l'OCDE. Quatre pays seulement ont suivi le modèle de l'OCDE en distinguant explicitement les indicateurs du bien-être actuel des indicateurs sur les ressources nécessaires au bien-être futur. Le périmètre des tableaux varie fortement d'un pays à l'autre : le nombre de dimensions varie de 3 à 26 tandis que le nombre d'indicateurs est compris entre 8 et 147, ce qui reste inférieur aux 231 Objectifs de développement durable de la version révisée en 2020. Malgré cette diversité, il existe des points communs entre les approches de nombreux pays, tant en ce qui concerne les dimensions que les indicateurs (Exton et Fleischer, 2020). La version du Cadre de l'OCDE révisée en 2020 conserve les 11 dimensions, mais contient désormais 84 indicateurs, et non plus 57 comme auparavant, ce qui reflète les progrès accomplis dans la mesure du bien-être au niveau international et permet de

mieux s'aligner sur les composantes du bien-être les plus couramment utilisées dans les approches des pays membres.

### Encadré 2.1. Établir un cadre du bien-être - tableaux de bord ou indice du bien-être subjectif

La première option consiste à utiliser une mesure directe du bien-être subjectif (p. ex. la satisfaction à l'égard de la vie). Les principaux partisans de cette approche sont le Global Happiness and Wellbeing Policy Report 2019 (2019), Barrington-Leigh (2020), Birkjaer et al. (2020) ainsi que Richard Layard et John Helliwell (notamment leurs contributions à OCDE [2019a]). Cette solution comporte trois limites et aucun pays ne l'a d'ailleurs adoptée. Premièrement, la variance de ces mesures n'est que partiellement attribuable aux dimensions habituellement prises en compte dans un tableau de bord, et provient majoritairement d'une multitude d'autres facteurs qui ne sont normalement pas considérés comme relevant à proprement parler de la sphère de responsabilité politique, comme la personnalité, la religiosité et la culture. Deuxièmement, la modification des « cadres de référence » influence la manière dont les personnes interrogées répondent aux questions posées ; de même, il est connu que les individus peuvent s'adapter à certains types d'adversité comme aux événements positifs de l'existence (ce qu'on appelle « l'engrenage hédonique » ou l'adaptation hédonique en psychologie). Ces effets conjugués limitent la teneur informative des données d'une enquête (OCDE, 2013, chapitre 4). Enfin, le bien-être subjectif n'est qu'une indication indirecte du bien-être actuel. Il ne suffit donc absolument pas à répondre aux autres arguments clés de la critique « Au-delà du PIB », à savoir les considérations de distribution et de durabilité. Même si les scores de satisfaction à l'égard de la vie des individus reflètent leurs préférences personnelles en matière d'inégalité et l'évaluation précise de leur probable bien-être à venir, la plupart des individus sont mal informés du niveau des inégalités dans leur pays d'origine (Balestra et Cohen, à paraître), ne savent pas anticiper les risques systémiques à venir et ont tendance à accorder la priorité au présent, même si la préférence temporelle varie considérablement en fonction des individus et des cultures (Sircova et al., 2014) (voir ci-après l'analyse du bien-être subjectif par rapport aux Objectifs de développement durable relatifs à l'environnement). S'il est techniquement possible de remédier à ces lacunes en définissant un indice global du bien-être actuel et futur à partir d'une estimation de la valeur monétaire de ces dimensions manquantes, il n'est pas possible de les combler réellement, car un revenu plus élevé ne suffit pas, au-delà d'un certain niveau, à compenser des inégalités accrues ou la non-durabilité (troubles civils extrêmes ou extinction de l'humanité, par exemple).

En conséquence, ces pays ont opté à l'unanimité pour des tableaux de bord qui permettent de contourner ces problèmes. Le principal inconvénient de cette approche est son absence de chiffre unique agrégé qui permettrait de calculer l'impact d'une politique en particulier sur le bien-être global, l'inclusivité et la durabilité et de tenir compte automatiquement des arbitrages à opérer, facilitant par là même le processus décisionnel des responsables politiques ainsi que leur communication auprès du public. La sélection des indicateurs et leur éventuel regroupement en un indice unique soulèvent la question de l'élaboration du processus de sélection et des pondérations appropriées (descendantes ou ascendantes), et il peut se poser un problème de données manquantes (voir, par exemple, Boarini et al., 2016). Pour comprendre pourquoi un changement de l'indice est intervenu, il faut en examiner à chaque fois les composantes sous-jacentes. Les pondérations doivent être expliquées clairement à tous les groupes de la société afin de pouvoir en débattre ouvertement.

La meilleure façon de procéder consiste à adapter le tableau de bord aux circonstances spécifiques et à la période, en reconnaissant qu'il n'existe pas un cadre idéal unique, mais qu'il faut aller de l'avant et placer le bien-être au cœur de l'action publique.

Tableau 2.3. Cadres de mesure du bien-être dans les principaux pays de l'OCDE

	Organisme responsable	Année de lancement	Consultation publique	Nombre de dimensions	Nombre d'indicateurs
Cadre de mesure du bien-être de l'OCDE	OCDE	2020		15	84
Mesures des progrès de l'Australie	Australian Bureau of Statistics	2002	✓	26	147
Protection sociale en Australie	Australian Institute of Health and Welfare	2015		19	61
How's Austria?	Statistics Austria	2012		3	81
Indicateurs complémentaires au PIB de la Belgique	Institut des comptes nationaux + Bureau fédéral du plan	2016		13	67*
Indicateurs de développement durable de la Belgique	Bureau fédéral du plan	2019		17	70
Finland Findicators	Statistics Finland	2009		12	97
Le bien-être en Allemagne	Chancellerie fédérale	2016	✓	11	48
Mesures du bien-être équitable et durable en Italie (série complète)	Institut national de statistique + Conseil national de l'économie et du travail	2013	✓	12	130
Indicateurs du bien-être, durabilité et résilience nationale d'Israël	Bureau central de la statistique	2015	✓	11	88
Indicateurs de la qualité de vie de la Corée	Statistics Korea	2014		11	71
Indicateur du bien-être du Luxembourg	Stavec, Conseil économique et social + Conseil supérieur pour un développement durable	2017	✓	11	63
Indicateurs régionaux du bien-être	Institut national de statistique, de géographie et d'informatique (Instituto Nacional de Estadística y Geografía, INEGI) du Mexique	2014/15	✓	9	19
Indicateurs du bien-être	Institut national de statistique, de géographie et d'informatique (Instituto Nacional de Estadística y Geografía, INEGI) du Mexique et Conseil consultatif national	2014/15		12	36
Indicateurs Aotearoa New Zealand (IANZ)	Stats NZ	2019	✓	24	110
Norvège - Où en sommes-nous ?	Statistics Norway	2017		10	41
Indice du bien-être	Statistics Portugal	2017		10	79
Indicateurs du bien-être en Slovénie	Institut d'analyse et de développement macroéconomique de Slovénie, Statistics Slovenia, Agence de l'environnement slovène + Institut national de santé publique	2015	✓	23	90
Indicateurs de la qualité de vie	Institut national de la statistique (Espagne)	2019		9	59
Système d'indicateurs MONET 2030	Office fédéral de la statistique suisse	2018		17	106
Mesures du bien-être national au Royaume-Uni	The UK Office for National Statistics	2011	✓	10	43

Cadre du bien-être du Trésor australien	Trésor	2004		5	Sans objet
Indicateurs du programme stratégique du gouvernement de la Finlande	Bureau du Premier ministre	2015		5	29
Nouveaux indicateurs de richesse de la France	Bureau du Premier ministre	2015	✓	3	10
Indicateurs du bien-être de l'Islande	Statistics Iceland (à la demande du Bureau du Premier ministre)	2021	✓	12	39
Mesures du bien-être équitable et durable (série courte) de l'Italie	Ministère de l'Économie et des Finances	2016	✓	8	12
Lettonie 2030	Centre de coordination intersectoriel, sous l'autorité du Premier ministre	2010	✓	7	55
Indicateur du bien-être des Pays-Bas	Gouvernement des Pays-Bas + Statistics Netherlands	2017		15	47
Tableau de bord du cadre du niveau de vie de la Nouvelle-Zélande	Trésor	2011/18	✓	19	55
Plan pour la réalisation des objectifs de bien-être de l'Irlande du Nord	Northern Ireland Executive Office	2018		12	54
Indice de développement responsable de la Pologne	Institut économique de la Pologne	2019		3	8
Cadre national de mesure des performances de l'Écosse	Gouvernement écossais	2007	✓	11	81
Stratégie nationale de développement 2030 de la Slovénie	Gouvernement slovène	2017	✓	12	30
Nouvelles mesures du bien-être de la Suède	Ministère des Finances	2017		15	15
Bulletin du bien-être économique et personnel du Royaume-Uni	Office for National Statistics	2019		2	12
Le bien-être au Pays de Galles	Assemblée nationale du Pays de Galles + statisticien en chef du gouvernement gallois	2015	✓	7	46

Note : La date de lancement fait référence à la publication effective du cadre et à la demande d'élaboration. Sauf indication contraire, de nombreux indicateurs renvoient aux tableaux de bord publiés à partir du T3 2019. Les mesures des progrès de l'Australie ont été interrompues en 2013 et le Cadre de mesure du bien-être du Trésor australien en 2016. Les rapports sur la protection sociale en Australie sont publiés depuis 1993. Le Cadre national de mesure des performances du gouvernement écossais a été instauré en 2007 ; le nombre de dimensions et d'indicateurs correspond à la version révisée de 2018.

Source : C. Exton et L. Fleischer (2020), « The Future of the OECD Well-being Dashboard: Discussion Paper », projet de note.

En principe, le bien-être peut intervenir à toutes les étapes de l'élaboration des politiques publiques : programme et définition des priorités, formulation ex ante des politiques, mise en œuvre, suivi et évaluation ex post (Stiglitz et al., 2018). La plupart des tableaux de bord des pays n'ont actuellement d'autre finalité que de mesurer et suivre les progrès et en rendre compte. Néanmoins, quelques pays tiennent compte du bien-être dans l'élaboration des politiques publiques, en particulier dans le cadre de leur processus budgétaire (notamment la Nouvelle-Zélande : Encadré 2.3) ou bien pour concevoir des stratégies de développement axées sur le bien-être. Certains d'entre eux font même les deux à l'aide de tableaux de bord séparés (Finlande, Italie, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni). Un petit nombre de pays - plus particulièrement l'Italie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni - évaluent certaines mesures politiques sous l'angle du bien-être à partir d'une analyse coûts-bénéfices modifiée destinée à examiner leurs conséquences sur une partie ou la totalité des facteurs suivants : conditions matérielles, bien-être subjectif, bien-être relationnel, inégalités et environnement. Le Royaume-Uni a créé des portefeuilles ministériels



chargés de la solitude et de la prévention du suicide, a renforcé la formation et les capacités de l'administration publique dans ce domaine en ayant recours aux principes et procédures définies dans le « Livre vert » (Le Trésor de Sa Majesté, 2018) et a créé en 2014 le « What Works Centre for Wellbeing » (« Ce qui marche ») pour faire des recherches et donner des conseils sur la manière d'intégrer l'analyse du bien-être à la mise en œuvre des politiques publiques (voir, par exemple, Hardoon, 2020). Néanmoins, on ne dispose pas encore de preuves empiriques démontrant dans quelle mesure ces efforts pour accorder davantage d'importance au bien-être ont modifié les priorités de l'action politique et en définitive amélioré le bien-être.

### Encadré 2.2. Cadre de mesure du bien-être de l'OCDE

Dans le sillage de la critique provoquée par l'analyse « Au-delà du PIB » de Stiglitz et al. (2009), le Cadre de mesure du bien-être de l'OCDE a été élaboré une première fois en 2011, puis révisé en 2020 (OCDE, 2020e ; Exton et Fleischer, 2020) (Graphique 2.2). Il inclut un tableau de bord diagnostic rendant compte de 11 dimensions du bien-être actuel (mesurées en termes de moyennes, dispersion et privations dans la population) ainsi que les ressources nécessaires au bien-être futur sous la forme de quatre types de capital (capital humain, capital naturel, capital économique et capital social), mesurés par stocks, flux, facteurs de risque et facteurs de résilience. Il comporte désormais 84 indicateurs en tout et trois mini-tableaux de bord renfermant 12 indicateurs sélectionnés chacun à des fins de communication : ils portent sur les niveaux de bien-être, les inégalités actuelles en matière de bien-être et les ressources nécessaires au bien-être futur.

### Graphique 2.2. Cadre de mesure du bien-être de l'OCDE



Source : OECD (2020), *Comment va la vie ? 2020 : Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris.

### Encadré 2.3. Démarche de bien-être dans l'action des pouvoirs publics en Nouvelle-Zélande

L'Étude économique de l'OCDE Nouvelle-Zélande (2019) comprenait une description et une évaluation approfondies de la démarche de bien-être dans l'action des pouvoirs publics en Nouvelle-Zélande qui vise à « éclairer l'action des pouvoirs publics et favoriser une meilleure prise de décisions en permettant de prendre en compte un large éventail d'effets, notamment en matière de redistribution (par genre, âge, appartenance ethnique et structure du ménage), à examiner les arbitrages à opérer et à améliorer la transparence » (p. 48). Le cadre de mesure du bien-être recense 12 domaines ainsi que quatre stocks de capital (identiques à ceux de l'OCDE, à ceci près que l'identité culturelle est prise en compte séparément) dans son tableau de bord du cadre d'évaluation des niveaux de vie (LSF) qui comprend 55 indicateurs. Les émissions de gaz à effet de serre, l'équilibre des éléments nutritifs des sols et les investissements en R-D n'en font pas partie. Ce cadre sera mis à jour en 2021. Certains organismes publics ont cependant élaboré leurs propres approches et tableaux de bord du bien-être qui sont plus approfondis et, sans un tronc commun et une meilleure compatibilité entre eux, il existe un risque de semer la confusion. Le Trésor utilise des éléments factuels sur le bien-être pour définir les priorités budgétaires, incite les ministères à collaborer et évalue les propositions de dépenses (mais uniquement les dépenses marginales, soit environ 4 % des dépenses de la Couronne, et pas encore toutes les dépenses existantes). À ce stade, l'analyse d'impact de la réglementation n'est pas intégrée dans le cadre. L'évaluation des progrès enregistrés doit être rendue public par le Trésor au moins tous les quatre ans, fréquence inférieure au cycle électoral actuel de trois ans, mais les derniers amendements à la loi sur les finances publiques (Public Finance Act) compensent cela en imposant aux administrations de rendre compte chaque année, dans le budget, de leurs progrès par rapport aux objectifs de bien-être.

### **Utilisation programmée du bien-être dans l'élaboration des politiques publiques canadiennes**

Le gouvernement fédéral devrait mettre à exécution son plan prévoyant d'adopter un cadre de la qualité de vie (bien-être) à travers un prisme économique afin d'orienter l'action publique en faveur d'une croissance inclusive et environnementale durable. Comme indiqué précédemment, le Canada est l'un des rares pays de l'OCDE à ne pas avoir de cadre officiel. Malgré l'adoption par Environnement et Changement climatique Canada d'une stratégie de développement durable comprenant 13 dimensions et 25 indicateurs en 2008 et l'adoption plus large de l'Analyse comparative entre les sexes plus dès 1995, il n'existe pas de cadre global couvrant l'ensemble de la sphère publique. Statistique Canada ne dispose pas de son propre cadre, mais l'organisme gère un Carrefour des dimensions de la pauvreté et élabore actuellement un Cadre d'indicateurs canadien en partenariat avec Emploi et développement social Canada. En juillet 2019, ce département a publié le document *Vers la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030* qui met en place les structures, processus et activités pour atteindre les Objectifs de développement durable. Le Cadre d'indicateurs canadien est conçu pour suivre et mesurer les progrès par rapport aux 17 objectifs.

Il devrait prévoir que le gouvernement canadien donne pour mission à Statistique Canada de faire en sorte que des mesures phares du bien-être subjectif et un tableau de bord des indicateurs concernés soient établis dans le cadre d'enquêtes régulières et portant sur un échantillon de taille appropriée au niveau national et provincial/territorial afin de pouvoir établir une distinction entre les peuples autochtones (en distinguant les Premières Nations - y compris, si possible, les habitants des réserves - des Métis et des Inuits) et les personnes appartenant aux communautés racisées. Les instruments d'enquête et les autres sources de données administratives concernées devraient couvrir tous les indicateurs subjectifs et objectifs requis dans les différents domaines afin de pouvoir évaluer comment ils s'intègrent à l'ensemble du processus. L'existence de données au niveau régional permettrait aux juridictions de comparer les résultats. Hicks (2020) a récemment plaidé en faveur d'une telle initiative, et soutenu que ces informations permettraient à tous les niveaux de l'administration d'évaluer les effets conjugués des programmes de

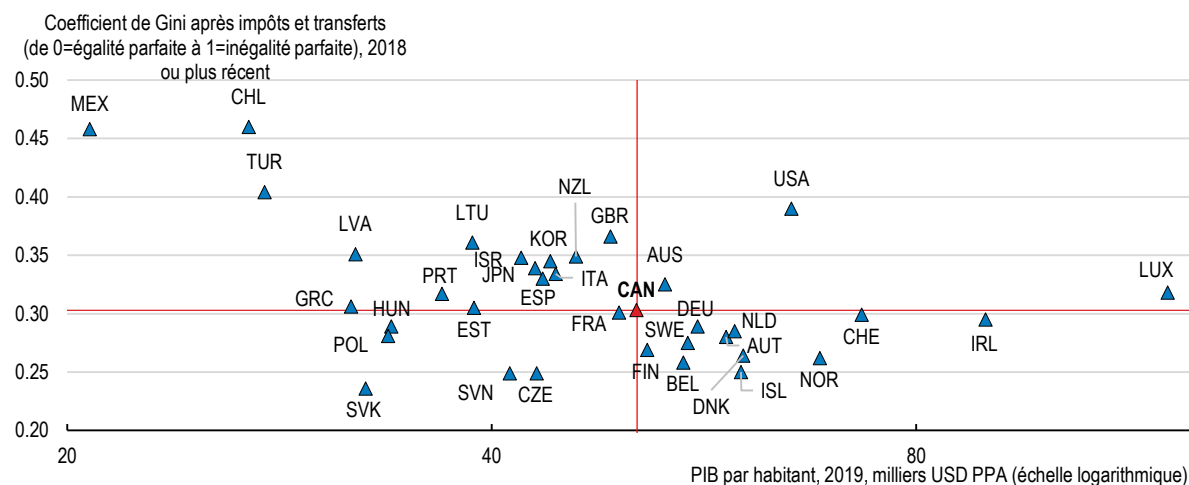
compensation de la perte de revenu et du service public sur la vie des Canadiens. On pourrait envisager la création d'une Commission du bien-être, qui rédigerait un rapport annuel soumis au parlement, à un moment permettant de l'inscrire dans le cadre de la procédure budgétaire fédérale.

Engager un processus de consultations publiques avant d'avoir arrêté la liste des indicateurs a été une pratique courante dans les pays de l'OCDE lors de l'élaboration des tableaux de bord du bien-être (Exton and Shinwell, 2018). Cela serait un bon point de départ pour un cadre canadien. Compte tenu de ses répercussions importantes sur le bien-être des individus et de l'aggravation des inégalités existantes, la pandémie de COVID-19 renforce l'urgence de ces mesures. Le processus désormais entamé devrait donc s'attacher à finaliser rapidement un nouveau cadre à prendre en considération dans chaque budget. En effet, cela pourrait aider le gouvernement à défendre toute stratégie utilisée pour « rebâtir en mieux » et tenir ses promesses de garantie d'une reprise verte, inclusive, et qui soutient les besoins sociaux, économiques et sanitaires au sens large des Canadiens. Lorsque le cadre sera bien en place, les autorités pourraient décider d'élargir les indicateurs du bien-être utilisés à la formulation des politiques budgétaires et à l'analyse coût-avantages, comme l'ont fait le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande.

### Les inégalités de revenu et la pauvreté comme marqueurs négatifs du bien-être

Force est de constater qu'en matière de politique publique, il n'existe pas d'arbitrage ultime évident entre l'inégalité des revenus et le revenu moyen. Rien n'indique que la réduction des revenus peut rendre leur distribution moins inégale. Onze pays de l'OCDE enregistrent à la fois un niveau de PIB par habitant plus élevé et une inégalité de revenus plus faible que le Canada, ce qui montre qu'il est tout à fait possible de progresser sur les deux fronts (Graphique 2.3).

**Graphique 2.3. De nombreux pays de l'OCDE enregistrent un PIB par habitant plus élevé et des inégalités plus faibles que le Canada**



Source : Base de données Perspectives économiques de l'OCDE ; OCDE (2020), Inégalités (indicateur), <https://doi.org/10.1787/6e19b842-fr>.

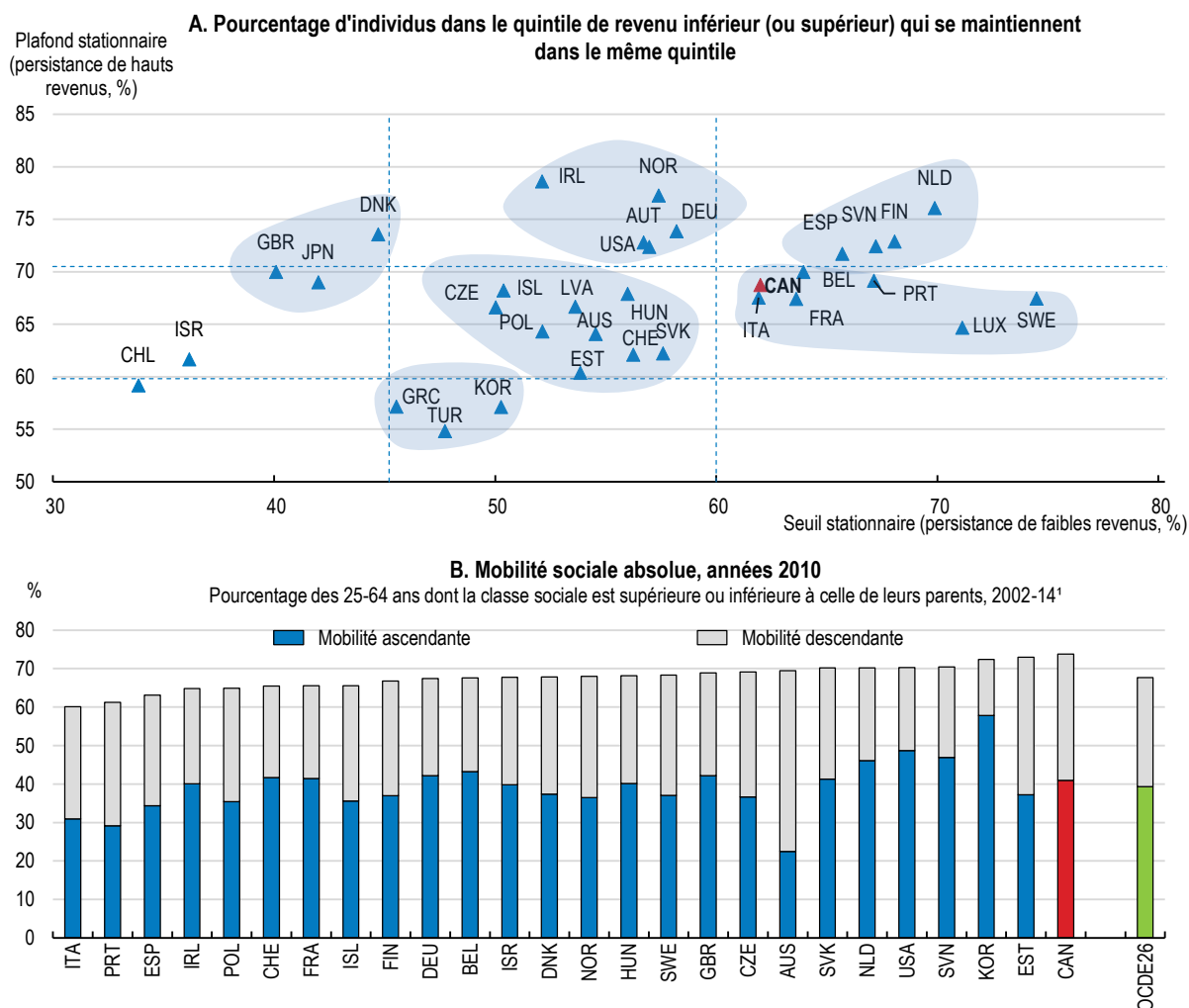
StatLink  <https://stat.link/ma0np4>

## ***Le Canada est relativement bien classé en termes d'égalité des chances***

Les questions de répartition sont importantes pour favoriser le sens de la dignité, la confiance en soi et en autrui des individus, ainsi que le développement social. Les différences de revenus se répercutent non seulement sur le bien-être, mais aussi sur divers aspects de la santé et la longévité (voir ci-dessous). L'idée que la question de l'inégalité doit être un sujet de préoccupation des pouvoirs publics est d'autant plus justifiée qu'il existe une interconnexion entre le bien-être des riches et des pauvres (Goff et al., 2018) ; de fait, le bien-être des pauvres intervient beaucoup plus que les revenus dans le niveau moyen du bien-être subjectif et de la confiance sociale des individus. Aussi longtemps que les inégalités seront dues aux disparités des chances de départ, aux différences des rentes économiques et aux dysfonctionnements des marchés – plutôt qu'aux efforts plus importants déployés par les plus chanceux –, l'exclusion sociale qui en résulte méritera l'attention des pouvoirs publics.

La raison qui justifie peut-être le plus l'intervention publique à cet égard est que les écarts de revenus coïncident assez bien avec l'égalité des chances telle que mesurée par la mobilité intergénérationnelle des revenus (Corak, 2013), baptisée internationalement « courbe de Gatsby le magnifique ». Si l'on observe la corrélation entre ces deux indicateurs, le constat est que le Canada enregistre des inégalités de revenu relativement faibles mais avec une grande mobilité intergénérationnelle (plus élevée par exemple qu'aux États-Unis et au Royaume-Uni, mais moins que dans plusieurs pays scandinaves). Il faut au Canada seulement quatre générations pour que les personnes nées dans des foyers à faible revenu atteignent le niveau de revenu moyen (la moyenne OCDE étant de 4.8). Ce constat est cohérent avec les résultats PISA du Canada, qui montrent que l'éducation des parents a très peu d'incidence sur les notes obtenues par leurs enfants dans l'enseignement secondaire (OCDE, 2010, graphique 5.3) ; en revanche, l'accès à l'enseignement supérieur semble être étroitement corrélé aux revenus des parents (ainsi qu'à leur niveau d'instruction), ce à quoi il convient d'ajouter les obstacles spécifiques rencontrés par les jeunes des peuples autochtones. Au Canada, cependant, le seuil de mobilité intergénérationnelle est relativement stationnaire, comme le montre la forte proportion de personnes qui se sont maintenues dans le quintile de revenu inférieur entre 2005 et 2010 (Graphique 2.4, partie A). Cela dit, lorsque la mobilité sociale intergénérationnelle est mesurée en termes de profession plutôt que de revenu, le Canada se classe en tête de la zone OCDE, avec des résultats supérieurs à la moyenne aussi bien pour la mobilité ascendante que descendante (partie B). La bonne mobilité sociale enregistrée par le Canada est confirmée par le Forum économique mondial (2020), qui classe ce pays à la 14<sup>e</sup> place sur 82. Pour autant, la mobilité connaît actuellement un recul, tant aux niveaux national que provincial, alors que les inégalités de revenu des parents sont en progression (Connolly et al., 2019). La plus forte baisse de la mobilité concerne les jeunes appartenant au quintile de revenu inférieur ; le constat est donc que c'est pour les plus défavorisés que les perspectives se sont le plus dégradées. Combinée aux données fournies précédemment concernant le bien-être des enfants, cette situation est un signal d'avertissement pour les niveaux futurs du bien-être et de la mobilité sociale.

## Graphique 2.4. Mobilité sociale au Canada



1. Les classes sociales reprennent les neuf groupes de la nomenclature européenne ESEC (*European Socio-Economic Classification*) définis sur la base de l'activité professionnelle.

Source : OCDE (2018b), *L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale*, <https://doi.org/10.1787/bc38f798-fr>.

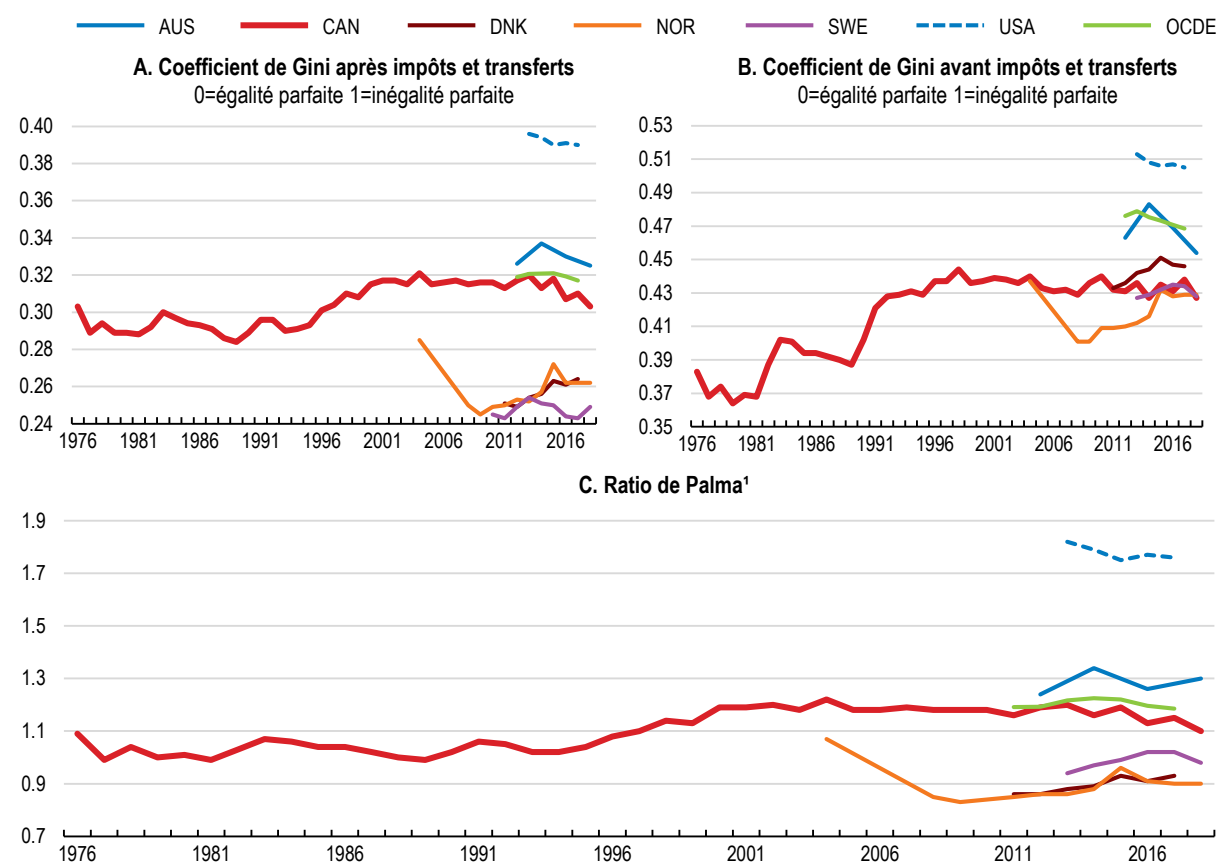
StatLink  <https://stat.link/d5hpbz>

### Les inégalités de revenu sont proches de la moyenne OCDE

Les inégalités des revenus marchands se sont accrues au Canada pendant les années 1980 et 1990, avant de se stabiliser à partir de l'an 2000 ; toutefois, la proportion de revenus des personnes situées dans 1% supérieur a continué d'augmenter jusqu'à environ 2008. Dans un premier temps, cette situation a été compensée par le système de prélèvements et de prestations, mais lorsque les niveaux de l'aide sociale et de l'assurance-emploi ont chuté – au milieu des années 1990 –, cela n'a plus été le cas et les inégalités du revenu disponible se sont creusées elles aussi. Ces inégalités ont encore progressé lors de la crise économique mondiale de 2008, puis de nouveau à partir de 2015 (selon les données les plus récentes), et ont donc retrouvé les niveaux d'une époque bien antérieure. De manière générale, les inégalités du revenu disponible au Canada sont restées proches des niveaux moyens de l'OCDE (aux alentours de 0.30 pour le coefficient de Gini) au cours des dix dernières années (Graphique 2.5, partie A), et ce malgré les faibles inégalités des revenus marchands (partie B) ; le régime de prélèvements et de prestations canadien

n'en a compensé que 28 %, contre 36 % pour la moyenne de l'OCDE (mais seulement 23 % pour les États-Unis). Une récente étude de l'OCDE (2019c) a en outre examiné la taille de la classe moyenne, c'est-à-dire le nombre de personnes gagnant entre 75 % et 200 % du revenu médian. En vertu de cet indicateur, le Canada arrive en milieu de classement, même si le groupe des revenus intermédiaires s'est considérablement réduit depuis le milieu des années 1980 (en excluant les personnes âgées) (Graphique 2.6). Cette contraction a été particulièrement marquée chez les couples avec enfants et les foyers monoparentaux (op.cit., Tableau 2.3). L'évolution du prix des produits a en outre eu un impact sur les inégalités de revenu, que ce soit entre les individus ou entre les régions. La part des différents groupes de revenus a varié selon l'ampleur des rentes tirées des ressources, qui bénéficient surtout aux plus aisés. Les ressources pétrolières et gazières se concentrant principalement dans l'Alberta, les inégalités de revenu entre les régions ont été très influencées par l'évolution des prix de l'énergie. Les habitants des provinces d'Alberta et de Terre-Neuve-et-Labrador ont assurément subi une diminution de leur bien-être du fait de la baisse des prix de l'énergie qui est survenue à la fois après 2014 et pendant la crise du COVID-19. Les inégalités sont également dues à l'importance croissante des compétences informatiques, de l'automatisation et de la mondialisation, ainsi qu'aux nouveaux modes de gouvernance des entreprises qui se sont développés dans toute la zone OCDE (Corak, 2016). Ces facteurs ont également eu des impacts différenciés sur le bien-être des communautés canadiennes, les travailleurs déplacés provenant de régions mono-industrielles ayant connu des situations particulièrement difficiles sur le marché de l'emploi.

### Graphique 2.5. Les inégalités du revenu disponible se sont globalement maintenues aux niveaux moyens de l'OCDE

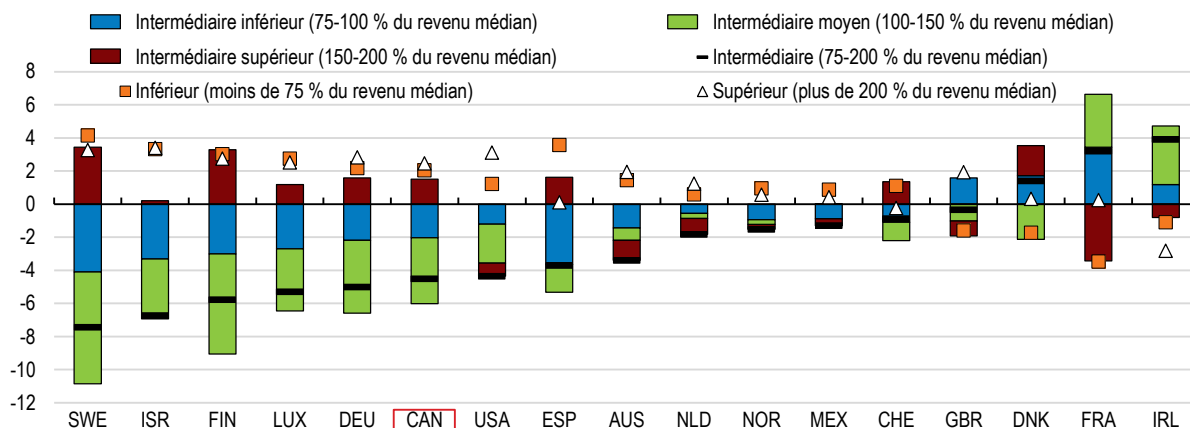


1. Le ratio de Palma correspond à la part du total des revenus revenant à 10 % des ménages aux revenus disponibles les plus élevés, divisée par la part du total des revenus revenant à 40 % des ménages aux revenus disponibles les plus bas.

Source : OCDE (2020), Base de données sur la distribution des revenus.

## Graphique 2.6. Au Canada, le groupe des revenus intermédiaires s'est contracté plus que la plupart des autres groupes depuis le milieu des années 1980

Évolution en points de pourcentage du groupe des revenus intermédiaires, du milieu des années 1980 au milieu des années 2010



Note : Les ménages « à revenu intermédiaire » sont définis comme ceux gagnant entre 75 % et 200 % du revenu médian.

Source : OCDE (2019), *Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse*, <https://doi.org/10.1787/2b47d7a4-fr>.

StatLink  <https://stat.link/qts7w2>

L'efficacité du système de redistribution est d'une certaine façon mise à mal par le nombre important de personnes qui, bien que remplissant les conditions d'octroi, omettent de réclamer leurs prestations sociales. Pour certains programmes, cela arrive lorsque les personnes concernées ne déclarent pas leurs revenus dans les délais impartis ou ne les déclarent pas du tout. Environ 10 % à 12 % des adultes ne remplissent pas de déclaration de revenus et ne perçoivent donc pas de crédits d'impôt remboursables (comme l'allocation canadienne pour enfants ou le crédit pour taxe sur les produits et services). Les sommes totales non versées peuvent atteindre jusqu'à 2 milliards CAD par an (Hosek, 2020). En septembre 2020, le gouvernement canadien a promis, pour résoudre ce problème, de mettre en place un dispositif gratuit de déclaration automatique des revenus pour les cas les plus simples, comme l'ont déjà fait 36 autres pays (Tax Policy Center, 2020). Un autre exemple de sous-utilisation des programmes est celle du régime enregistré d'épargne-invalidité : pour des raisons diverses, une forte proportion des personnes handicapées admissibles au programme n'en font pas la demande et se privent par conséquent pendant leur durée de vie de subventions et de bons pouvant atteindre jusqu'à 90 000 CAD. Un autre dispositif également peu utilisé est le Bon d'études canadien. Bien qu'étant conçu pour financer l'éducation des enfants issus de familles à faible revenu sans contribution de ces dernières, en 2018, il n'a été versé qu'à 38 % environ des 3.3 millions d'enfants admissibles.

### **Autres mesures de l'inégalité : satisfaction à l'égard de la vie, patrimoine, égalité femmes-hommes et services de garde d'enfants**

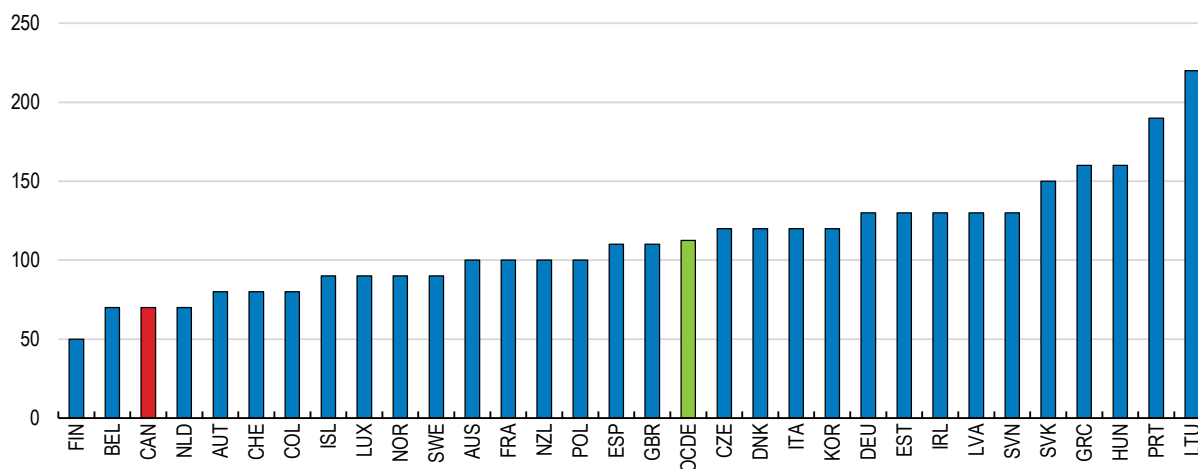
Presque toutes les autres mesures de l'inégalité sont moins élevées au Canada que dans les autres pays de l'OCDE (OCDE, 2020f). Pour citer un exemple, la satisfaction à l'égard de la vie est de 70 % plus élevée chez les personnes appartenant au quintile de revenu supérieur que celles du quintile inférieur ; par comparaison, ce taux – qui est en moyenne de 110 % au sein de l'OCDE – n'est dépassé que par la Finlande (Graphique 2.7). Les inégalités de patrimoine sont également légèrement moins prononcées au Canada que dans la moyenne de la zone OCDE (Balestra et Tonkin, 2018). À cet égard, le pays se caractérise par la correspondance entre la répartition du revenu et celle du patrimoine (op. cit.,



graphique 2.11), ainsi que par la stabilité de cette dernière depuis 2005 (op. cit., tableau 3.2). En tout état de cause, le creusement des inégalités de patrimoine n'est pas un problème, car il est dû au vieillissement de la population combiné à la pratique de constitution d'une épargne-retraite.

### Graphique 2.7. La répartition de l'indicateur de satisfaction à l'égard de la vie est relativement homogène

Rapport entre les notes données par les personnes du quintile supérieur (20 %) et celles attribuées par les membres du quintile inférieur (20 %) pour la mesure de la satisfaction à l'égard de la vie, 2018



Source : Calculs établis d'après OCDE (2020), *Comment va la vie au Canada ? 2020*, <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/a3dff235-fr/index.html?itemId=/content/component/a3dff235-fr>.

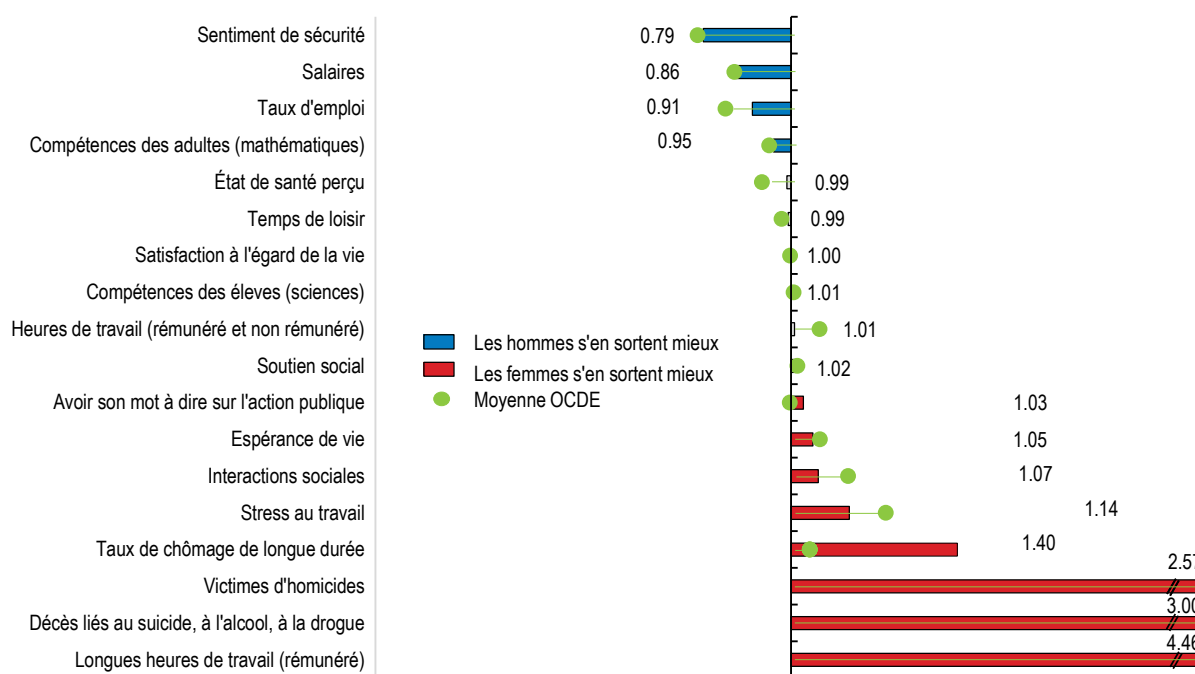
StatLink  <https://stat.link/nmas89>

Au Canada, les inégalités entre les femmes et les hommes sont relativement faibles, même s'il existe un grand écart des salaires pour les travailleurs à temps plein selon qu'ils sont de sexe masculin ou féminin. La satisfaction à l'égard de la vie est la même chez les femmes que chez les hommes, tout comme dans la moyenne des pays de l'OCDE (Graphique 2.8). En revanche, l'une des grandes différences entre les deux sexes, au Canada comme ailleurs, est le « sentiment de sécurité », qui fait référence au problème des violences sexistes (plus couramment celui des violences conjugales), dont les femmes sont environ quatre fois plus victimes que les hommes (Burczycka, 2019). Par ailleurs, les femmes ont en moyenne une perception de leur état de santé mentale moins bonne que les hommes. Cela dit, à plusieurs autres égards (notamment en ce qui concerne le chômage de longue durée), les femmes semblent être relativement mieux loties au Canada que dans d'autres pays. Les hommes canadiens font les frais d'une inégalité entre les deux sexes relativement importante dans le domaine du chômage de longue durée, ainsi que d'un écart en valeur absolue considérable en ce qui concerne la mort par homicide, les décès liés au suicide, à l'alcool et à la drogue, ainsi que les longues heures de travail. Par ailleurs, bien que l'écart du salaire horaire médian entre les sexes ait progressivement diminué depuis 2001 – passant de quelque 21 % à environ 15 % ces dernières années –, les femmes canadiennes semblent occuper une place intermédiaire parmi les 14 pays pour lesquels des comparaisons du revenu du travail sont possibles ; en revanche, elles figurent parmi celles qui pâtissent des écarts les plus prononcés dans le domaine du travail en année pleine et à temps complet, ce qui suppose des écarts comparativement moins importants pour le travail à temps partiel. Les études réalisées par le ministère des Finances du Canada montrent que l'écart existant entre le salaire horaire des femmes et des hommes est dû pour 20-25 % à la structure de l'emploi des femmes, et pour l'essentiel aux différences de rémunération entre les activités professionnelles, les femmes occupant plus souvent que les hommes des postes faiblement rémunérés. Une explication à cette situation est que les femmes évaluent différemment les caractéristiques d'un emploi


et qu'elles utilisent ces critères pour évoluer entre différents métiers et employeurs. Dans la mesure où les femmes assument, au sein des ménages, une part plus importante des tâches non rémunérées, il est possible qu'elles choisissent des emplois qui sont plus faiblement rémunérés mais permettent une plus grande flexibilité du temps de travail. Cela coïncide avec le constat réalisé par le ministère des Finances du Canada, à savoir que l'écart salarial entre les sexes est particulièrement élevé lorsque les femmes sont en âge de procréer et d'élever des enfants, et il est presque deux fois plus marqué lorsqu'elles ont des enfants de moins de 12 ans, ce qui montre l'importance de la mise en place de modalités d'organisation flexible du travail et, pour assurer le bien-être économique des femmes, d'une plus grande accessibilité – notamment financière – des services de garde d'enfants. Afin de continuer à réduire les inégalités économiques dont les femmes sont victimes, le gouvernement fédéral s'est engagé récemment à créer un groupe de travail qui aura pour tâche de guider le plan d'action sur les femmes dans l'économie.

### Graphique 2.8. Écarts dans les indicateurs du bien-être entre les hommes et les femmes au Canada

Rapports de genre (distance par rapport à la parité) pour une sélection d'indicateurs du bien-être actuel, 2018 ou dernière année



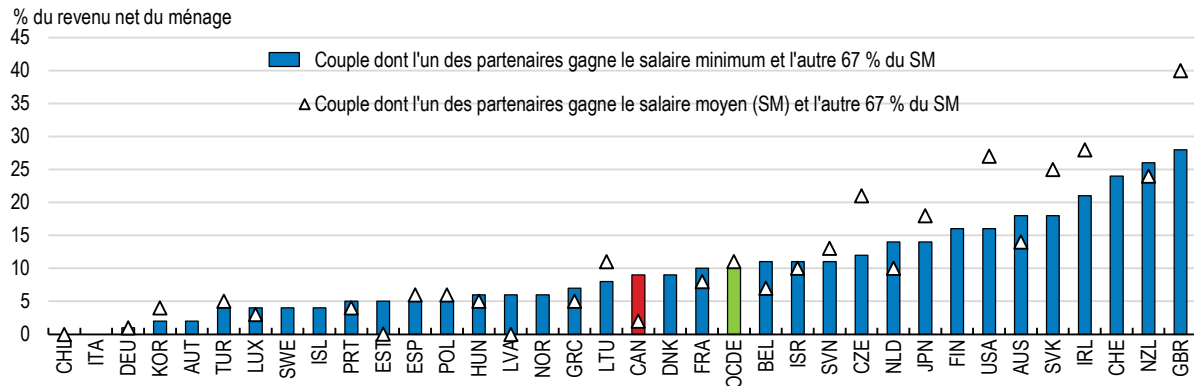
Source : OCDE (2020), *Comment va la vie au Canada ? 2020*, <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/a3dff235-fr/index.html?itemId=/content/component/a3dff235-fr>.

StatLink  <https://stat.link/0t26qc>

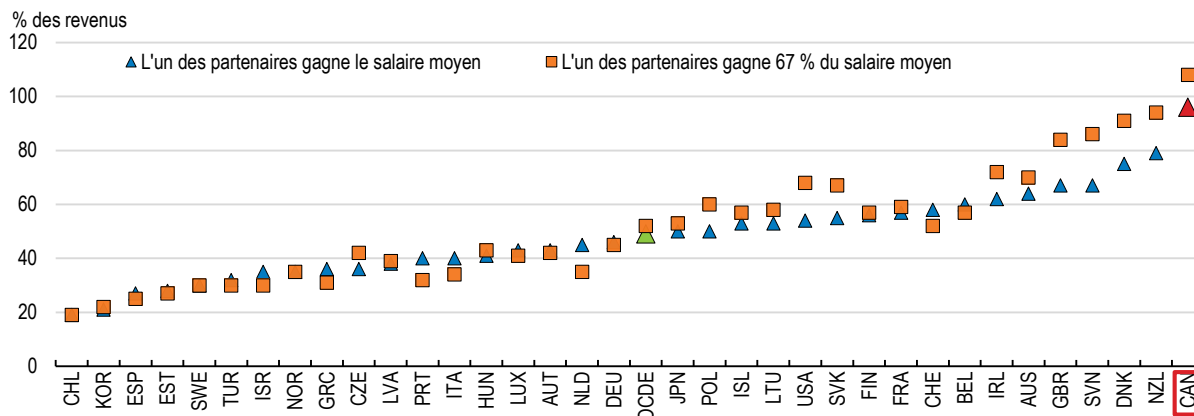
Au Canada, la politique relative aux services de garde d'enfants relève de la responsabilité des provinces/territoires. Bien que l'on sache peu de choses sur la qualité de ces services ou sur leur variation/comparaison dans le temps et à l'échelle mondiale, les données récentes montrent que dans l'Ontario (la seule province examinée par l'OCDE), le coût de ces services pour un couple type est modéré (Graphique 2.9, partie A). S'appuyant notamment sur le fait qu'au Québec, le taux d'activité des femmes en âge de procréer est passé de 2.7 points de pourcentage en deçà de la moyenne nationale en 1997 – année d'adoption de son généreux programme de subvention pour la garde d'enfants – à 3.3 points au-dessus en 2019, d'autres provinces (dont la Colombie-Britannique) et le gouvernement fédéral actuel accordent la priorité à l'amélioration de l'accès aux services de garde, dans l'optique d'encourager les parents à prendre un emploi. Avant la pandémie, le soutien du gouvernement fédéral s'élevait à 2.8 milliards CAD par an (0.1 % du PIB), principalement sous forme de déduction fiscale pour les dépenses de garde d'enfants engagées par les ménages – d'un montant annuel de 0.8 milliard CAD par an – et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux aux provinces et aux territoires. Toutefois, si l'on tient compte du système de prélèvements et de prestations dans sa globalité et si l'on intègre les coûts de la garde d'enfants, les mesures prises par l'Ontario pour inciter le recours des ménages ayant de jeunes enfants à faire appel à des services de garde à temps plein sont les plus mauvaises de l'OCDE, avec un taux d'imposition de 96 % sur les gains supplémentaires des personnes rémunérées au salaire moyen (partie B). Cela étant, l'Ontario propose un crédit d'impôt remboursable pour les dépenses de garde d'enfants, afin de concentrer son soutien sur les parents à faible revenu. D'autres provinces/territoires versent de généreuses subventions, assorties de conditions de ressources, qui permettent de réduire le coût net de la garde d'enfants. Un certain nombre de provinces les complètent par des réductions maximales de frais, afin de s'assurer que les familles à faible revenu paient peu de leur poche. Le gouvernement fédéral a également fait en sorte que les femmes conservent leur activité pendant la crise, en approuvant en juillet 2020 une enveloppe supplémentaire de 625 millions CAD pour financer la garde d'enfants. Il avait, avant cela, financé 40 000 places à tarif plus abordable. Malgré cela, les places demeurent insuffisantes.

## Graphique 2.9. Les coûts de la garde d'enfants et leurs effets incitatifs sur le marché du travail au Canada

### A. Coûts nets de la garde d'enfants pour les différents types de familles, 2019 ou dernière année disponible<sup>1</sup>



### B. Réticence à l'emploi au regard des frais de garde d'enfants, 2019 ou dernière année disponible<sup>2</sup>



1. Ce graphique représente les coûts nets payés par les parents pour les services de garde en garderie à temps plein, après prise en compte de toutes les prestations visant à réduire le montant brut des frais de garde. Les prestations pour garde d'enfants peuvent prendre la forme d'allocations de garde d'enfants, d'allègements fiscaux, de réduction de frais et d'augmentations d'autres droits à prestations. Les valeurs indiquées sont valables pour un couple ayant deux enfants âgés de 2 et 3 ans, l'un des parents gagnant 67 % du salaire moyen et l'autre soit le salaire minimum, soit 100 % du salaire moyen.

2. Ce graphique représente le pourcentage du revenu perdu en raison de plus d'impôts et/ou moins de prestations lorsqu'un parent de deux enfants de 2 et 3 ans occupe un emploi à temps plein et a recours aux services de garde. Les valeurs indiquées sont valables pour un couple dont l'autre parent travaille à temps plein et est rémunéré à 67 % du salaire moyen.

Source : OCDE (2020), « Prestations et salaires : Dépenses nettes à la charge des parents qui utilisent les services de garde d'enfants », Statistiques de l'OCDE sur les prestations et questions sociales (base de données), <https://doi.org/10.1787/b0781729-en>; OCDE (2020), Réticence à l'emploi au regard des frais de garde d'enfants (indicateur).

StatLink  <https://stat.link/x5c4we>

### La pandémie a probablement exacerbé les inégalités à différents égards

Les données montrent que les personnes défavorisées ont davantage été frappées par les inégalités depuis le début de la pandémie (Hou et al., 2020). Les populations racialisées, en particulier, ont souffert sans commune mesure du COVID-19, même si certaines provinces (comme le Québec) ne recueillent volontairement pas de données ventilées en fonction de l'appartenance raciale ou ethnique (McKenzie, 2020). Selon un sondage collaboratif réalisé en ligne auprès de 36 000 personnes entre le 26 mai et le 8 juin 2020, 34 % des Canadiens blancs ont subi la perte de leur emploi ou la baisse du nombre d'heures travaillées, contre 42 % pour les Philippins et 47 % pour les Asiatiques occidentaux du Canada. Outre la discrimination, les causes possibles étaient sans doute aussi les différences en termes de répartition des emplois et d'ancienneté. Dans le même sondage, 23 % des Canadiens blancs ont

indiqué avoir subi des répercussions financières importantes, contre au moins 42 % des Canadiens arabes, philippins et asiatiques occidentaux. D'un autre côté, les populations racialisées ont plus certainement sollicité – et reçu – un soutien financier du gouvernement fédéral. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les femmes ont probablement été plus exposées au virus du fait de la répartition des emplois : une forte proportion d'entre elles occupent des emplois qui impliquent un contact avec la maladie ou la clientèle ainsi qu'une grande proximité physique (par exemple dans les secteurs de la santé et des services sociaux), et ont moins de possibilités de travailler depuis leur domicile (Lewandowski et al., 2020). Depuis juillet 2020, les données sur le marché du travail fournies par Statistique Canada sont ventilées entre les différentes populations racialisées. Le taux de chômage de ces minorités demeure beaucoup plus élevé que celui des Canadiens blancs, mais les écarts se sont considérablement réduits en novembre (principalement du fait des Canadiens sud-asiatiques et asiatiques du sud-Est) et se chiffrent actuellement à 3.3 points de pourcentage.

### ***Quel éclairage apporte l'examen de la pauvreté par rapport à celui de l'inégalité ?***

Les multiples mesures publiques de la faiblesse des revenus et de la pauvreté en vigueur au Canada ont évolué différemment au fil du temps (Encadré 2.4). Le taux de pauvreté absolue des adultes en âge de travailler coïncide toujours largement avec leur situation au regard de l'emploi (avec le nombre d'apporteurs de revenu dans le ménage), d'où l'importance de stimuler les liens avec le marché du travail, même si de plus en plus d'actifs perçoivent un revenu inférieur au niveau de pauvreté (Stapleton, 2019). Dans ce contexte, les niveaux de pauvreté les plus élevés concernent les personnes souffrant de handicaps (notamment de troubles mentaux), les familles monoparentales et les personnes célibataires en âge de travailler. Les taux sont particulièrement élevés pour les peuples autochtones (voir ci-après), les Canadiens noirs et les chinois – deux fois plus touchés que les Canadiens blancs – et, par-dessus tout, pour les Canadiens asiatiques occidentaux, arabes et coréens – trois fois plus touchés que les Canadiens blancs – (Hou et al., 2020). Le taux de faible revenu chronique était en 2016 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles) nettement plus élevé pour les immigrants que pour les Canadiens de souche, quelle que soit leur date d'arrivée sur le sol canadien (Picot et Lu, 2017). De manière générale, le taux de pauvreté a atteint des sommets dans les provinces maritimes (où, traditionnellement, le chômage est supérieur à la moyenne, les salaires et la participation au marché du travail plus faibles, et l'emploi plus saisonnier) mais était au plus bas dans les provinces des Prairies, ce qui correspond à la situation générale des revenus moyens au Canada.

#### **Encadré 2.4. Les mesures officielles de faiblesse des revenus et de pauvreté au Canada**

Cela inclut la mesure de faible revenu (MFR), les seuils de faible revenu (SFR) et la mesure du panier de consommation (MPC). La MFR comptabilise les ménages qui perçoivent moins de 50 % du revenu national médian, et est donc une mesure relative (comme celle, plus haut, des inégalités de revenu). Le SFR est un seuil de revenu à partir duquel on s'attend à ce que les familles dépensent 20 points de pourcentage de plus que la famille moyenne pour leurs besoins essentiels (alimentation, logement et habillement) ; utilisant les données provenant d'une enquête sur les dépenses des ménages, il correspond à une mesure absolue. La MPC fixe 53 seuils régionaux différents basés sur le coût – variable dans le temps – d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base ; il est donc lui aussi une mesure absolue. Le SFR a atteint un niveau record aux alentours de 1997 (à environ 15 %), pour ensuite redescendre à quelque 9 % ces dernières années ; la MFR poursuit son évolution à la hausse depuis la fin des années 1980, pour atteindre 14 % en 2015.

En 2018, la MPC a été définie par le gouvernement fédéral canadien comme le seuil officiel de pauvreté au Canada. Le seuil de revenu annuel pour une famille de deux adultes et deux enfants s'étalait en 2018 de 37 397 CAD dans certaines localités du Québec à 48 677 CAD à Vancouver. En 2020, la mesure du panier de consommation a été redéfinie à l'issue d'un processus approfondi de consultation

des parties prenantes. Des voix s'étaient en effet élevées pour critiquer le fait que certains postes de dépenses importants (en particulier le coût d'un téléphone portable) étaient ramenés à un pourcentage fixe des dépenses d'alimentation et d'habillement, et que les dépenses minimales de logement étaient largement sous-estimées. La révision des deux points de critique a conduit à une forte réévaluation du seuil dans certaines villes (par exemple de 24 % pour une famille de quatre personnes à Edmonton). Comme conséquence de cette révision de la MPC, le taux national de pauvreté a augmenté de 8.7 % à 11.0 % en 2018, ce qui représente néanmoins une nette diminution par rapport aux 14.5 % de 2015 selon les nouveaux critères de mesure (Djidel et al., 2020). Les statisticiens chargés de la MPC s'intéressent désormais à d'autres technologies de communication, aux dépenses de garde d'enfants, à l'éloignement (même s'il n'est toujours pas la cause de la pauvreté des membres des Premières Nations vivant dans les réserves), aux évolutions de la taille et de la composition de la famille, ainsi qu'au calcul des « autres dépenses ». Compte tenu de l'absence de couverture médicale universelle (voir plus bas), les médicaments délivrés sur ordonnance peuvent aussi mériter d'être davantage pris en compte. Il serait également utile d'essayer de mesurer l'ampleur de la « prime à la pauvreté » (qui comprend le surcoût payé par les pauvres pour l'achat de biens et de services qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter en grande quantité, leurs primes d'assurance habitation majorées parce qu'ils vivent dans des zones présentant plus de risques, leur recours à des crédits plus onéreux, en particulier des prêts sur salaire, etc.). Il y a plusieurs années, cette prime a été évaluée au Royaume-Uni à presque un millier de dollars canadiens par an (Davies et al., 2016).

Depuis 2015, le taux de pauvreté relative du Canada s'est considérablement rapproché de la moyenne OCDE, et a notamment atteint un niveau plus faible qu'aux États-Unis (Graphique 2.10). Cela s'explique par le fait que le système de prélèvements et de prestations du Canada est devenu un peu plus redistributif, même s'il l'est nettement moins que dans la moyenne de l'OCDE. Il est frappant de constater que le niveau de l'aide sociale n'est dans aucune province suffisant pour permettre aux bénéficiaires de vivre au-dessus du seuil de la mesure du panier de consommation : même en intégrant le crédit pour la TPS/TVH et les prestations pour enfants, cette aide varie de 39 % à 58 % de ce seuil pour les personnes seules sans enfant, et de 67 % à 86 % pour celles qui ont des enfants (Hillel, 2020). Bien qu'il ne soit pas possible de comparer les taux de pauvreté absolue à l'échelle internationale, au Canada, le niveau de pauvreté et de faible revenu des seniors âgées se situe dans la moyenne des pays du G7 : au-dessus des valeurs de l'UE, mais en dessous de celles des autres pays. Le taux de faible revenu enregistré au sein de ce groupe s'est légèrement accru depuis le milieu des années 1990, même s'il reste inférieur à celui d'autres groupes d'âge au Canada. Le taux de pauvreté des enfants a modérément reculé en l'espace de 30 ans – à 10.8 % (18.6 % selon la MFR) –, en partie grâce à une série de mesures prises par les pouvoirs publics, la plus significative étant l'allocation canadienne pour enfants (ACE). L'ACE est versée à presque 3.7 millions de familles et bénéficie à quelque 6.5 millions d'enfants, le nombre d'enfants pauvres ayant été réduit de 367 000 entre 2015 et 2018. Selon la publication *Campaign 2000 - End Child and Family Poverty* (2020), en 2017, 1.36 million d'enfants se trouvaient dans une situation de pauvreté d'après le calcul de la MFR après impôt. L'ACE aurait permis de réduire ce nombre de 684 000 et d'autres politiques publiques de 400 000, d'où une réduction de la pauvreté infantile de 45 %. Il n'en reste pas moins que la pauvreté est au Canada nettement plus élevée chez les personnes n'ayant pas accès à cette allocation, comme les immigrants en situation précaire, les enfants placés en foyers et ceux faisant partie des Premières Nations.

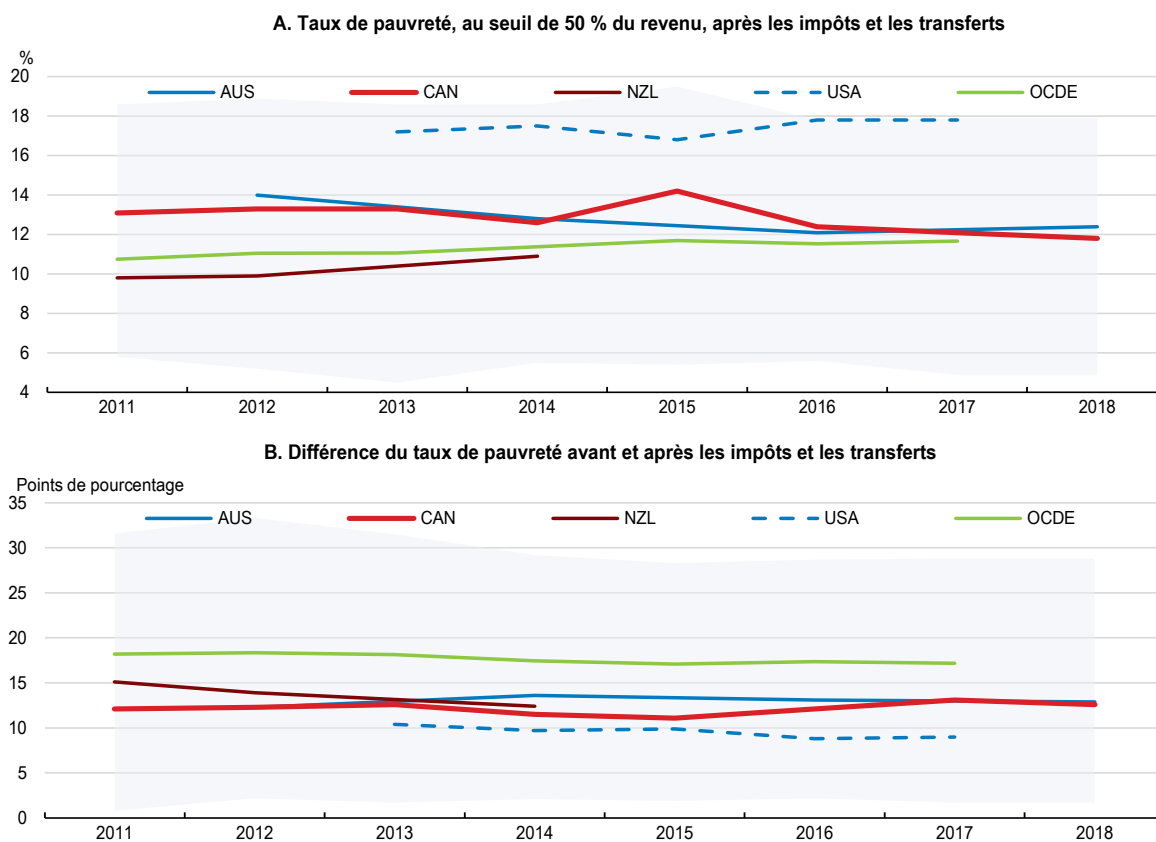
Un autre aspect de l'inégalité des revenus est la pauvreté patrimoniale ou la non-résilience des actifs, c'est-à-dire le pourcentage de ménages qui ne sont pas en mesure de maintenir leur bien-être au niveau du seuil de faible revenu (qui correspond à la moitié du revenu médian) pendant trois mois en cas d'interruption brutale de leur source de revenus. D'après l'Enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada, le pourcentage de ménages dépourvus d'actifs est deux à trois fois supérieur à celui des ménages en situation de pauvreté économique. La pauvreté patrimoniale s'est accrue de 1999 à 2012 (Rothwell et Robson, 2017). Le niveau d'éducation a une influence similaire sur la pauvreté patrimoniale et la pauvreté économique, alors que le statut d'immigrant n'influe que sur la seconde. Les signes de difficultés

financières sont le recours à des prêts sur salaires et l'incapacité de rembourser un crédit hypothécaire ou autre prêt, qui ont tous deux un lien étroit avec l'endettement et le mode de jouissance du logement (Marshall, 2019).

### La mise en œuvre récente de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté


En août 2018, le gouvernement fédéral a publié le rapport *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. La mesure du panier de consommation y a été définie comme le seuil officiel de pauvreté au Canada. En juin 2019, la loi sur la réduction de la pauvreté a été votée, avec pour objectif de réduire de moitié la pauvreté ainsi définie à l'horizon 2030, en partant de son niveau de 2015 (12,1 %, révisé depuis à 14,5 %). L'objectif intermédiaire – à savoir abaisser la pauvreté de 20 % avant 2020 – a déjà été atteint en 2017. Selon la dernière évaluation – qui date de 2018 –, la pauvreté s'élève à 11 %. Dans un souci de rendre des comptes, la Stratégie a créé un Conseil consultatif national sur la pauvreté. Ce Conseil a pour tâche de produire un rapport de suivi annuel à l'intention du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, dont le premier était attendu à la fin 2020. Toutefois, ce rapport aurait plus de poids s'il était présenté au Parlement. Parallèlement, un tableau de bord de 12 indicateurs de la pauvreté a été créé (en plus de la mesure du panier de consommation) pour faciliter le suivi (Tableau 2.4). Si la situation s'est améliorée pour une majorité d'indicateurs, d'autres se sont en revanche dégradés, à savoir : les besoins insatisfaits en matière de logement, l'insécurité alimentaire, les jeunes n'ayant pas d'emploi et ne suivant pas d'études ni de formation, la faible littératie et numératie des adolescents, l'écart moyen de la pauvreté et le taux d'entrée dans la pauvreté.

### Graphique 2.10. La pauvreté relative avoisine la moyenne de l'OCDE malgré un système de prélèvements et de prestations moins redistributif



Note : Pour chaque pays, le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du revenu disponible médian. La zone grisée représente l'étendue des valeurs de la zone OCDE.

Source : OCDE (2020), Base de données sur la distribution des revenus.

StatLink  <https://stat.link/v172n0>



**Tableau 2.4. Tableau de bord officiel du Canada pour suivre les progrès dans la réduction de la pauvreté, septembre 2020**

Indicateur	Valeur la plus récente	Tendance	Variation en pourcentage	Période de référence
<b>Dignité</b>				
Pauvreté économique profonde (Personnes ayant un revenu inférieur à 75 % du seuil officiel de la pauvreté)	5.4 %	▼	-8.5 %	De 2017 à 2018
Besoins de logement insatisfaits	12.7 %	▲	1.6 %	De 2011 à 2016
Besoins de santé non satisfaits (Personnes de 12 ans et plus ayant déclaré ne pas avoir reçu de soins de santé lorsqu'elles pensaient en avoir besoin)	11.2 %	▼	-10.4 %	De 2000-01 à 2014
Insécurité alimentaire (Ménages ayant déclaré vivre dans l'insécurité alimentaire)	8.7 %	▲	4.8 %	De 2011-12 à 2017-18
<b>Égalité des chances et inclusion</b>				
Faible revenu relative (Personnes qui gagnaient un revenu inférieur à la moitié du revenu médian après impôt)	12.3 %	▼	-2.4 %	De 2017 à 2018
Les 40 % inférieurs de la répartition du revenu (Pourcentage des revenus après impôt allant vers les 40 % inférieurs de la répartition du revenu)	20.8 %	▲	2.0 %	De 2017 à 2018
Engagement des jeunes (Personnes âgées de 15 à 24 ans qui n'avaient pas d'emploi et ne suivaient pas d'études ni de formation)	11.7 %	▲	23.2 %	2019 à 2020
Littératie et numératie				
- Faible littératie (15 ans)	13.8 %	▲	29.0 %	2015 à 2018
- Faible numératie (15 ans)	16.3 %	▲	13.2 %	2015 à 2018
<b>Résilience et sécurité</b>				
Salaire horaire median				
- Ensemble	24.04 \$	▲	2.2 %	2018 à 2019
- Femmes	22.00 \$	▲	0.4 %	2018 à 2019
- Hommes	26.00 \$	▼	2.0 %	2018 à 2019
Écart moyen de la pauvreté (Pour ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté, le ratio de l'écart de pauvreté est le montant par lequel le revenu disponible familial de la personne est inférieur au seuil de pauvreté, exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté)	33.4 %	▲	1.5 %	De 2017 à 2018
Résilience des actifs (Personnes qui avaient suffisamment d'épargne pour maintenir leur bien-être pendant trois mois)	51.2 %	▲	10.8 %	2005 à 2012
Taux d'entrée et de sortie d'une situation de pauvreté - Taux d'entrée (tous les Canadiens)	4.1 %	▲	5.1 %	De 2015-16 à 2016-17
Taux d'entrée et de sortie d'une situation de pauvreté - Taux de sortie (Canadiens à faible revenu)	27.9 %	▲	1.1 %	De 2015-16 à 2016-17

Source : Statistique Canada.

### ***L'insécurité alimentaire comme manifestation de la pauvreté***

L'insécurité alimentaire touche un ménage sur 12 (de façon grave pour 3.0 %, modérée pour 5.7 % et marginale pour 4.0 %), dont plus d'un enfant sur 6 ; elle est en outre particulièrement grave chez les peuples autochtones, les Canadiens noirs ou les personnes ayant immigré au Canada depuis moins de cinq ans (Tarasuk et Mitchell, 2020 ; Statistique Canada, 2020b). Elle est particulièrement répandue dans les territoires, notamment celui du Nunavut (57 %). Si la plupart des personnes concernées ont un revenu

tiré d'un emploi, l'insécurité alimentaire est particulièrement forte chez les personnes touchant l'aide sociale (60 %) ou encore des indemnités d'accident du travail ou d'assurance-emploi (32 %). Après que la pandémie de COVID-19 se soit déclarée, une nouvelle enquête par panel en ligne réalisée par Statistique Canada a montré que 14.6 % des ménages canadiens ont connu l'insécurité alimentaire en mai 2020.

Cette insécurité a des effets multiples, notamment sur la santé. Dans l'Ontario, les personnes se trouvant en situation d'insécurité alimentaire grave pèsent 2.5 fois plus lourd que le reste de la population dans les dépenses publiques de santé car elles souffrent davantage de diabète, d'hypertension et d'allergies alimentaires ; elles sont en outre plus frappées de mort prématurée (elles décèdent en moyenne neuf ans plus tôt que les autres). Cette situation se reflète dans la fréquentation des banques alimentaires, qui a plus que doublé au cours des 30 dernières années et s'établit à quelque 900 000 utilisateurs par mois. Avant la pandémie, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il allait débloquer 134 millions CAD pour financer une série de nouvelles mesures ayant trait à l'alimentation et l'agriculture (dont des banques alimentaires, des marchés de producteurs et des cuisines communautaires) ainsi que pour mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un programme national d'alimentation dans les écoles (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2020). Des mesures spéciales ont également été mises en œuvre pour les communautés du Grand Nord. Par la suite, une fois que la pandémie a éclaté, le gouvernement fédéral a créé un Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire doté de 200 millions CAD, dont la moitié avait été utilisée à l'automne.

Néanmoins, comme l'indiquent depuis longtemps les défenseurs de la sécurité alimentaire, le problème ne réside pas seulement dans l'accès à la nourriture et ne sera pas uniquement résolu par les banques alimentaires (qui distribuent des aliments très transformés et à longue conservation). L'insécurité alimentaire et les taux plus élevés de maladies chroniques qu'elle entraîne ont un lien avec la pauvreté. Leur éradication passera par un meilleur accès à la nourriture – grâce à une localisation plus commode des magasins d'alimentation et la réduction de la multitude d'offres de restauration rapide à bas coût (les « déserts alimentaires ») –, ainsi que par un revenu et une connaissance suffisants pour pouvoir choisir et acheter des aliments nutritifs.

### ***Un dispositif de revenu minimum est à l'étude mais coûterait cher***

La notion de revenu minimum désigne généralement un transfert direct en espèces peu soumis à conditions permettant aux bénéficiaires de répondre à leurs besoins élémentaires. Le dispositif actuel d'aide sociale mis en place par les provinces et les territoires (qui comptait plus de 1.58 million de bénéficiaires en 2019) ne fournit que des moyens de survie et est largement insuffisant pour éviter aux personnes non admissibles aux autres transferts gouvernementaux de connaître ne serait-ce que les difficultés économiques liées à la pauvreté. En prendre conscience n'est qu'une première étape pour percevoir les avantages que confère le fait de garantir aux citoyens et résidents permanents un revenu suffisant pour leur éviter de connaître non seulement des difficultés matérielles, mais aussi l'exclusion sociale et l'injustice. Les défenseurs du revenu minimum (comme Forget, 2020) estiment que cela permettrait non seulement de s'attaquer efficacement aux problèmes de la pauvreté et de l'inégalité, mais aussi de faire face à l'évolution de la situation de l'emploi – un nombre croissant de personnes occupant des emplois atypiques –, ainsi que d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Le revenu minimum pourrait aussi être un facteur de stabilisation automatique lors des récessions économiques, tout en permettant la simplification et une plus grande efficacité du filet de sécurité sociale. D'un autre côté, ses détracteurs s'inquiètent de ses répercussions sur le plan budgétaire et de son éventuel effet dissuasif sur le travail, et s'opposent à ce qu'il soit versé sans obligation de travailler ou de chercher du travail. Certains préféreraient que les pouvoirs publics augmentent les dépenses des services sociaux bénéficiant aux pauvres (par exemple l'assurance pour les soins dentaires et les médicaments délivrés sur ordonnance, la garde d'enfants et la fourniture de logements abordables). Avant la pandémie, la politique sociale du Canada comportait déjà des garanties de revenu minimum pour les enfants (l'allocation canadienne pour

enfants) et les retraités (le supplément de revenu garanti), mais la crise actuelle a mis davantage en évidence les insuffisances du filet de sécurité sociale.

Outre le projet pilote de revenu minimum universel déployé par la Finlande en 2017-18 (Kangas et al., 2020) ainsi qu'un certain nombre d'initiatives menées par des municipalités dans le monde entier (OCDE, 2017b), le Canada expérimente depuis longtemps des dispositifs de revenu minimum garanti, la différence entre les deux étant leur inclusion ou non à un certain stade d'un mécanisme de récupération afin de ne pas verser les aides à des personnes qui n'en ont pas besoin. Le projet pilote Mincome a été mené de 1974 à 1978 à Dauphin, dans le Manitoba, auprès de 10 000 personnes. Une variante de ce projet a été d'instaurer, dans le cadre de projets locaux mis en place à Cap-Breton (en Nouvelle-Écosse), un « salaire communautaire » pour toute personne retrouvant le chemin du travail – une idée peu appréciée par certains experts (même si elle permet de recueillir un soutien politique) en raison de la surcharge administrative que génère le dispositif et du fait qu'il stigmatise toujours les pauvres (Boadway et al., 2016). L'initiative s'inscrivait dans le contexte du Projet d'innovation en emploi communautaire. Menée pendant plusieurs années à partir de 1999, elle a été considérée comme une réussite une fois que la confiance sociale a été prise en compte (Helliwell et al., 2020a).

Un autre projet a également eu lieu dans trois régions de la province de l'Ontario à partir d'octobre 2017 ; son annulation a été annoncée en 2018, après un changement de gouvernement (les versements se sont toutefois poursuivis jusqu'en mars 2019). Deux petits sondages réalisés auprès des bénéficiaires mettent en évidence des avantages variés (Réseau canadien pour le revenu garanti, 2019 ; Ferdosi et al., 2020) : amélioration de la santé physique et mentale suite à l'adoption d'un régime alimentaire plus sain, à la consommation moins fréquente de tabac ou d'alcool, et à la pratique plus fréquente d'une activité physique ; utilisation plus rare des banques alimentaires ; motivation accrue à trouver un emploi mieux rémunéré ; plus forte probabilité de se lancer dans un programme d'éducation ou de formation. Dans le premier sondage, 80 % des répondants ont également indiqué que lorsque le projet a été annulé, leurs problèmes de santé sont réapparus comme avant, et 61 % qu'ils avaient dû modifier leurs plans pour l'avenir. On peut supposer qu'avec un dispositif de revenu minimum permanent, les travailleurs pourraient aussi quitter des emplois risqués – à la fois en temps normal et de pandémie –, ce qui leur donnerait plus de moyens de pression lorsque les employeurs sont en position de force.

La mise en place d'un revenu minimum garanti au niveau national présente d'importantes difficultés politiques en raison de compétences administratives partagées. Hormis cela, les principaux obstacles sont : le coût budgétaire probablement considérable d'un programme qui devrait être suffisamment vaste pour être efficace contre la pauvreté mais qui s'accompagnerait d'un taux de récupération suffisamment minime pour ne pas décourager excessivement la recherche d'un travail ; la nécessité d'éviter tout effet préjudiciable sur un grand nombre de personnes, en supposant que les aides existantes prendraient fin (OCDE, 2017b). La récente évaluation par le Directeur parlementaire du budget (2020) d'un dispositif de revenu minimum garanti qui verserait les mêmes prestations aux personnes âgées de 18 à 64 ans que le projet pilote annulé de l'Ontario (qui versait 75 % de la mesure de faible revenu – c'est-à-dire environ 17 000 et 24 000 CAD par an non imposables, respectivement pour les personnes seules et les couples – , plus 6 000 CAD pour les personnes souffrant de handicaps) est arrivée à un résultat annualisé pour 2021-22 – sans tenir compte d'éventuelles réactions comportementales telles que des effets possiblement néfastes sur l'offre de main-d'œuvre (Clavet et al., 2013) – compris entre 82 et 184 milliards CAD (soit entre 4 % et 8 % du PIB), selon le pourcentage de diminution du montant de la prestation pour chaque dollar tiré d'un emploi (de 50 % à 15 %). Toutefois, des économies de plus de 30 milliards CAD pourraient être réalisées grâce à l'annulation d'autres mesures budgétaires fédérales qui ne seraient sans doute plus nécessaires, ce qui donnerait un coût net de seulement 50 milliards CAD (soit quelque 2.5 % du PIB). Ce montant pourrait être encore considérablement réduit au niveau fédéral si les allocations de complément de ressources versées par les provinces pouvaient être affectées à ce dispositif. Les hypothèses émises dans une autre étude récente tablaient sur des prestations annuelles plus généreuses, de 22 000 et 31 000 CAD pour les personnes seules et les couples en âge de travailler, avec un taux de récupération

de 40 % (Pasma et Regehr, 2019). Selon cette étude, le coût total du dispositif est estimé à 134 milliards CAD par an (5.8 % du PIB). Si le dispositif était étendu à tous les adultes, dont les retraités, son coût brut grimperait à 187 milliards CAD (8 % du PIB), mais pourrait être contrebalancé par la réduction du programme de supplément de revenu garanti pour les plus âgés, qui coûtera bientôt 20 milliards CAD par an.

L'hypothèse, selon laquelle l'élévation des individus se trouvant juste en deçà du seuil de pauvreté pour les porter au-dessus de ce seuil, améliorerait automatiquement leur bien-être a été mise en doute par Kumar et al. (2017), qui se sont appuyés sur l'approche « Minimum Income for Healthy Living » (un revenu minimum pour une vie saine) mise au point au Royaume-Uni. Pour mener une vie digne (dans la « prospérité »), les individus ont besoin de beaucoup plus que de pouvoir satisfaire leurs besoins essentiels. Pour un habitant de Toronto célibataire non âgé, cela pourrait coûter entre 46 000 et 55 000 CAD par an, soit environ le double de la mesure du panier de consommation.

### **Quelques solutions moins coûteuses pour lutter contre la pauvreté**

La solution la moins coûteuse au problème de la pauvreté est d'utiliser le système de prélèvements et de prestations pour accroître de façon ciblée les revenus des individus. De nombreux observateurs estiment qu'il n'est pas nécessaire, pour lutter contre la pauvreté, de mettre en place un programme dispendieux de revenu minimum universel ou de transfert comparable, mais qu'une réforme bien conçue de la fiscalité et de l'aide sociale pourrait suffire. Tous les Canadiens auraient pu, en principe, sortir en 2018 du seuil de pauvreté (tel que défini par la mesure du panier de consommation) avec des aides supplémentaires de seulement 18.5 milliards CAD (Hillel, 2020, p. 26). Trois propositions sont décrites en détail dans l'Encadré 2.5. En effet, dans une étude complète très récente des approches possibles pour traiter le problème de la pauvreté en Colombie-Britannique, Green et al. (2020) ont estimé qu'un programme de revenu minimum n'était pas la stratégie la plus efficace pour parvenir à réduire la pauvreté dans le but d'aller vers une société plus juste, estimant qu'une telle stratégie est trop individualiste et qu'elle présente des insuffisances en termes d'esprit collectif, d'interactions sociales, de réciprocité et de dignité.

#### **Encadré 2.5. Trois pistes pour résoudre le problème de la pauvreté en réformant le système de prélèvements et de prestations**

Certains chercheurs ont imaginé d'hypothétiques réformes dans lesquelles un revenu minimum garanti est financé par des réductions des dépenses fiscales et autres prestations accordées, sans envisager de lier les prestations à des mesures d'activation. Wolfson (2018) a ainsi proposé un « revenu garanti/impôt simplifié » en vertu duquel chaque adulte et chaque enfant percevraient respectivement 8 000 et 5 000 CAD par an, avec un taux d'imposition marginal de 38 % pour un revenu annuel s'élevant jusqu'à 125 000 CAD, et de 50.2 % au-delà. Le financement serait assuré intégralement par la suppression des exemptions personnelles de base de l'impôt et de l'ensemble des crédits d'impôt remboursables, par le plafonnement à 10 000 CAD par an des avantages fiscaux appliqués aux plans d'épargne-retraite, et par l'imposition en intégralité des plus-values.

Dans le même esprit, Stevens et Simpson (2017) ont calculé, en utilisant des données de 2015, que la suppression de la déduction fiscale de base et de cinq autres crédits d'impôt pourrait permettre d'accorder un crédit d'impôt remboursable de 6 657 CAD par adulte (plus 1 500 CAD pour les personnes handicapées et 750 CAD pour les proches aidants) avec un taux de récupération de seulement 15 %. La duplication du dispositif dans les provinces permettrait des versements allant de 8 777 CAD par personne en Colombie-Britannique à 13 973 CAD au Québec. Cela représenterait toutefois un coût budgétaire net de 8.1 milliards CAD (environ 10 % des sommes déboursées) du fait du manque à gagner total de 1.8 % résultant des effets de contre-incitation à travailler. La pauvreté (mesurée par le seuil de faible revenu) serait ainsi éradiquée, hormis pour 19 % des personnes seules

non âgées et 1.8 % des couples sans enfant non âgés ; le taux global de pauvreté passerait donc de 12.0 % à 5.2 %.

La troisième et dernière piste, envisagée par Boadway et al. (2016), préconise l'abandon de tous les crédits d'impôt et l'application d'un taux de récupération de 30 % ; cela permettrait des versements annuels de 20 000 CAD par adulte sur la base d'un barème équivalent, un pourcentage de manque à gagner légèrement plus élevé (2.2 %) et une baisse de la pauvreté plus importante (à 3.2 %) que la proposition de Stevens et Simpson.

Certains observateurs estiment que les nouvelles prestations allouées dans le contexte de la pandémie peuvent être transformées en revenu minimum garanti. Le 27 septembre 2020, le gouvernement fédéral a décidé de remplacer la prestation canadienne d'urgence (PCU) par la prestation canadienne de relance économique (PCRE) pour les personnes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi (notamment les indépendants), qui ont vu leur revenu diminuer d'au moins 50 % à cause de la pandémie et cherchent du travail, une situation qui va générer des difficultés en termes de gestion et de mise en application (Boadway, 2020). La PCRE, d'un montant fixe de 500 CAD par semaine (450 CAD après la retenue d'impôt à la source), sera versée pendant un maximum de 26 semaines sur 12 mois, ce qui ne produira qu'une faible baisse de revenu pour les personnes qui occupaient un emploi à temps plein au salaire minimum. Cette prestation est plus avantageuse pour ses bénéficiaires (qui peuvent toucher jusqu'à 38 000 CAD par an) que la prestation canadienne d'urgence (PCU) ou l'assurance-emploi, avant qu'elle ne soit récupérée par le truchement du régime fiscal (à raison de 50 %, ce qui signifie que sa récupération n'est totale que pour les personnes dont le revenu annuel est supérieur à 64 000 CAD). Elle ressemble en ce sens au revenu minimum tout en étant moins coûteuse car elle exclut les personnes qui ne travaillaient pas du tout et celles dont le revenu était inférieur à 5 000 CAD en 2019 ou 2020 : elle est donc bien, pour cette raison, un « revenu minimum ». Cette disposition présente cependant des effets néfastes au regard de l'incitation au travail : le taux d'imposition au-delà du seuil de revenu est en fait très élevé car un impôt sur le revenu s'ajoute au taux de récupération ; selon certaines estimations, on aboutit à un taux marginal d'environ 80 % (Boadway et al., 2020). La prestation canadienne de la relance économique aura une durée de validité d'un an et représente une enveloppe budgétaire de 9.7 milliards CAD. Parallèlement, le gouvernement fédéral a fixé un seuil pour les prestations de l'assurance-emploi (qui compensent 55 % du salaire) – à 500 CAD par semaine – et a réduit temporairement à 120 le nombre d'heures assurables nécessaires pour être admissible aux prestations régulières ; il a également créé une aide supplémentaire pour les malades du COVID-19 et les proches aidants. Au total, ces nouvelles dispositions devraient coûter 33 milliards CAD sur deux ans. La PCRE n'a pas encore été intégrée aux autres mesures de dépenses sociales, ce qui entraînera sans nul doute des gaspillages.

En conclusion, les autorités canadiennes semblent avoir fait beaucoup de chemin depuis le début de la pandémie en acceptant l'idée d'accroître les aides financières pour les personnes pauvres et en situation de précarité. C'est un objectif louable, qui pourrait être atteint à moindre coût en renforçant les dispositifs d'aide sociale existants ou en engageant une réforme fiscale bien conçue.

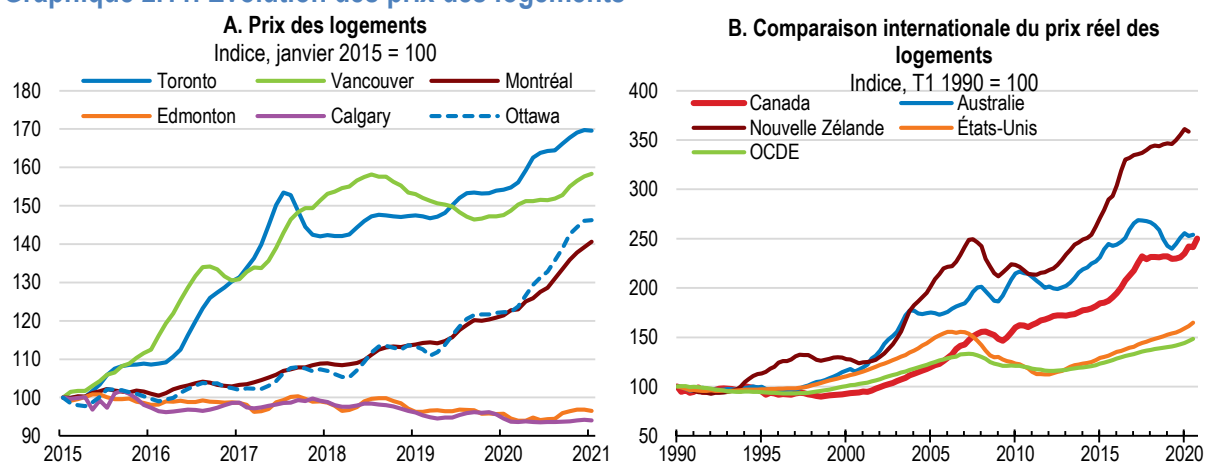
## Les défis de l'accessibilité financière du logement et du sans-abrisme

### **Le problème de l'accessibilité financière est très répandu et touche principalement les populations à faible revenu**


Le logement est évidemment un facteur influant directement sur le bien-être général des individus et de la société (OCDE, 2019, p. 56), ainsi qu'un rempart en termes de santé publique. Il figure, sous une forme ou une autre, dans la quasi-totalité des grands indices composites et des tableaux de bord du bien-être, au Canada et ailleurs. Les Canadiens sont très largement satisfaits de leur logement : dans une enquête réalisée par Statistique Canada (2019) en 2018-19 auprès de 65 000 foyers canadiens, 82,6 % des répondants ont indiqué être satisfaits ou très satisfaits de leur logement, et 85,6 % ont dit de même de leur voisinage. L'efficacité énergétique a été citée comme la caractéristique la moins satisfaisante (62 %) (Fonberg et Schellenberg, 2019). L'accessibilité financière était également considérée comme problématique, 30 % des répondants se disant peu satisfaits, avec en tête les habitants de Toronto pour les locataires (48 %) et ceux de Vancouver pour les propriétaires (58 %). Les propriétaires de leur logement semblent avoir un niveau de satisfaction plus élevé que les locataires (Hardoon, 2020 ; Shi et al., 2019 ; Lemyre et al., 2018), en particulier lorsqu'ils n'ont pas de crédit hypothécaire (Fonberg et Schellenberg, 2019). Ce niveau de satisfaction a une incidence sur la santé, les personnes qui ont des difficultés à régler leurs dépenses de logement ayant tendance à donner plus souvent une mauvaise auto-évaluation de leur santé (Pollack et al., 2010). Une exception notable à la prédominance d'un haut niveau de satisfaction est le Nord, où le besoin de logements plus nombreux et de meilleure qualité est chronique, le problème de l'accessibilité financière généralisé, et le taux d'accession à la propriété plus faible qu'ailleurs (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2020).

Les principaux défis du Canada concernant l'inclusivité sociale en matière de logement sont : d'une part, la faible accessibilité financière, surtout chez les populations à bas revenu et dans les grandes villes, notamment à Vancouver et Toronto (Graphique 2.11, partie A) ; d'autre part, le sans-abrisme chez les populations à risque qui cumulent la pauvreté économique, des affections physiques et mentales, des addictions et des problèmes de discrimination. Outre l'inclusivité, les marchés du logement doivent dans l'idéal satisfaire à des critères d'efficacité et de durabilité environnementale (OCDE, 2020a). De manière générale, le marché du logement canadien répond de façon satisfaisante au premier critère, mais moins au second.

### Graphique 2.11. Évolution des prix des logements



Sources : Indice de Prix de Maison Teranet-Banque nationale du Canada ([indiceprixdemaison.ca](http://indiceprixdemaison.ca)) ; base de données Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/jd4w23>

Le prix des logements au Canada n'a pas connu de baisse significative au niveau national depuis très longtemps, même si certains marchés régionaux ont connu quelques fléchissements (par exemple dans l'Alberta depuis la chute du cours du pétrole en 2014). De nombreux observateurs s'attendaient à un recul des prix pendant la pandémie, mais c'est l'exact contraire qui s'est produit, avec une forte hausse des prix des maisons individuelles sur de nombreux marchés locaux, en dépit d'une offre extrêmement vigoureuse. La part des dépenses moyennes des ménages consacrées à leur habitation est passée de 21.0 % de la consommation totale en 2010 à 22.5 % en 2017, une tendance qui est courante dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2020a, graphique 1.4). En 2016, il fallait environ 10 ans de revenu disponible à un ménage moyen pour acheter un logement standard de 100 m<sup>2</sup>, alors qu'il en fallait seulement 7 environ en 2000 (op. cit., graphique 3.1). À ce stade, les dépenses liées au logement par quintile de revenu après impôt varient de 34.8 % pour les plus pauvres à 27.4 % pour les plus riches ; on note un écart de 7.4 points de pourcentage, contre seulement 2.1 points pour les dépenses alimentaires. De toute évidence, même si les faibles taux des prêts hypothécaires ont facilité le remboursement des mensualités service de la dette pour la plupart des propriétaires de logements, l'accessibilité financière des logements a empiré pour les Canadiens les plus pauvres, dont le revenu n'a pas augmenté aussi vite que les prix de l'immobilier suite à la baisse des taux d'intérêt.

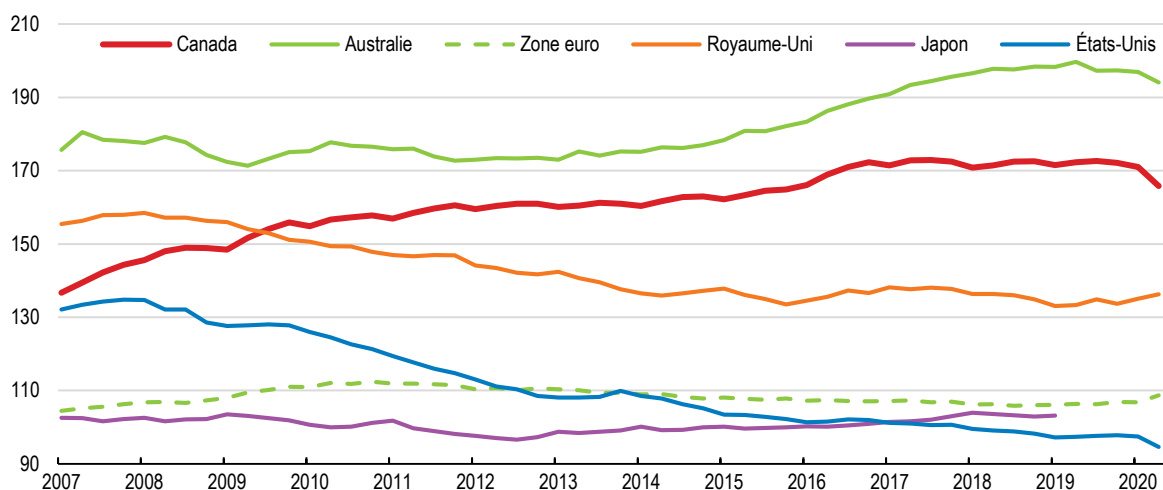
La forte poussée prolongée du prix des logements entraîne également des inégalités entre les générations : les jeunes générations ont dû retarder leur installation hors du domicile parental (ce qui signifie qu'un nombre plus réduit de ménages se sont formés ; Leon et Iveniuk, 2020) et/ou ont conservé le statut de locataires plus longtemps que les cohortes précédentes afin de se constituer une épargne suffisante pour disposer d'un apport personnel qui, en 2018, équivalait à presque huit mois de salaire pour un primo-accédant au revenu médian à Vancouver (Ministère des Finances du Canada, 2018). On note également une tendance sensible des 20-34 ans à s'installer non pas en maison individuelle mais en appartement. Un constat plus que manifeste est l'augmentation continue du niveau d'endettement global des ménages (Graphique 2.12), qui apparaît comme l'un des rares points noirs du Canada dans l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE (OCDE, 2020f). Si les situations d'insolvabilité ont chuté durant la pandémie, il faut s'attendre à une nette inversion de tendance lorsque les aides gouvernementales prendront fin (Cision, 2020). Le fait de compléter les mesures de soutien gouvernementales par des services gratuits de conseil en matière financière serait assurément très bénéfique, même si les jeunes Canadiens obtiennent d'excellents résultats en matière de littératie financière dans le programme PISA de l'OCDE (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), de même que les adultes dans d'autres contextes (Klapper et al., 2015).

Les Canadiens consacrent en moyenne 24 % de leurs dépenses de consommation finale au logement (ce qui inclut la consommation d'eau et d'électricité, et le chauffage), soit presque deux points de pourcentage de plus que la moyenne OCDE, mais près de cinq points moins que les Finlandais (qui arrivent en tête de classement). Il en est de même s'agissant des loyers imputés pour les propriétaires. Une étude a montré que la situation était particulièrement grave en Nouvelle-Écosse, où les ménages consacraient en moyenne 47 % de leur revenu net au logement en 2014, soit quelque 10 points de plus qu'il y a plus de 20 ans, et 8 de plus que la moyenne canadienne (Engage Nova Scotia and the Canadian Index of Wellbeing, 2018). D'un autre côté, les Canadiens jouissent d'un espace de vie beaucoup plus vaste que la plupart des habitants des pays de l'OCDE : le Canada arrive en tête du classement de l'OCDE pour ce qui est du nombre de pièces par personne (OCDE, 2020f), et le taux de surpeuplement des logements chez les ménages à bas revenu était de seulement 1.1 % en 2018, contre une moyenne OCDE de 16.2 %. Un aspect très important est le nombre de personnes qui n'ont pas les moyens de vivre dans un logement petit mais décent, ainsi que celui des ménages à bas revenu occupant des logements mal entretenus, ce qui se traduit par des besoins non satisfaits de travaux importants (6.5 % de l'ensemble des ménages privés vivaient dans des logements de ce type en 2016 : 5.6 % des propriétaires et 8.0 % des locataires).



## Graphique 2.12. Endettement des ménages

% du revenu disponible



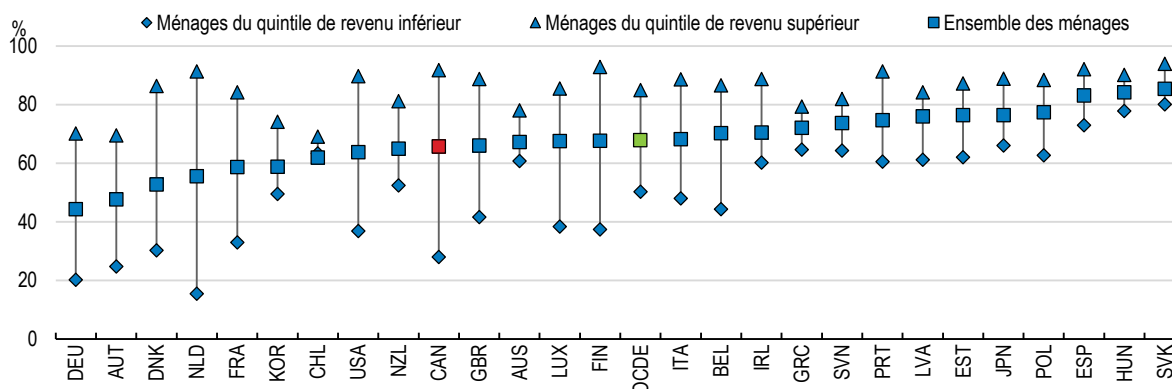
Source : OCDE, base de données des comptes nationaux - Tableau de bord sur les ménages.

StatLink <https://stat.link/3hwp61>

Au Canada, le taux d'accession à la propriété est de 68.5 %, soit légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE (67.8 %), mais la proportion de propriétaires sans crédit hypothécaire y est beaucoup plus faible. En revanche, l'accession à la propriété y est beaucoup plus liée au niveau de revenu que dans la plupart des autres pays membres : en 2016, quelque 90 % des ménages du quintile de revenu supérieur étaient des propriétaires, contre moins de 30 % de ceux du quintile inférieur (Graphique 2.13).

## Graphique 2.13. Le taux d'accession à la propriété avoisine la moyenne OCDE mais s'accroît avec le niveau de revenu

Pourcentage de propriétaires selon la répartition des revenus, 2016



Note : Le taux d'accession à la propriété parmi les ménages du quintile de patrimoine net inférieur est parfois plus élevé que parmi l'ensemble des ménages (par exemple aux Pays-Bas). C'est le résultat des effets de composition dans ce quintile. Le patrimoine net correspondant au total des actifs moins le total du passif, le quintile de patrimoine net inférieur peut donc être composé soit des ménages ayant peu de patrimoine, soit de ceux qui sont lourdement endettés. Les pays ayant connu de fortes baisses du prix des logements avant 2014 (comme l'Irlande et les Pays-Bas) enregistrent un taux élevé d'accession à la propriété dans le quintile de patrimoine net inférieur car de nombreux propriétaires ont vu leur patrimoine net diminuer – voire tomber dans le négatif – en raison d'un fort endettement associé à la dépréciation des actifs. Il s'en est suivi une modification de la composition dudit quintile avec un plus grand nombre de propriétaires ayant un prêt hypothécaire.

Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des richesses (oe.cd/wealth) ; pour la Nouvelle-Zélande, base de données « Household Economic Survey ».

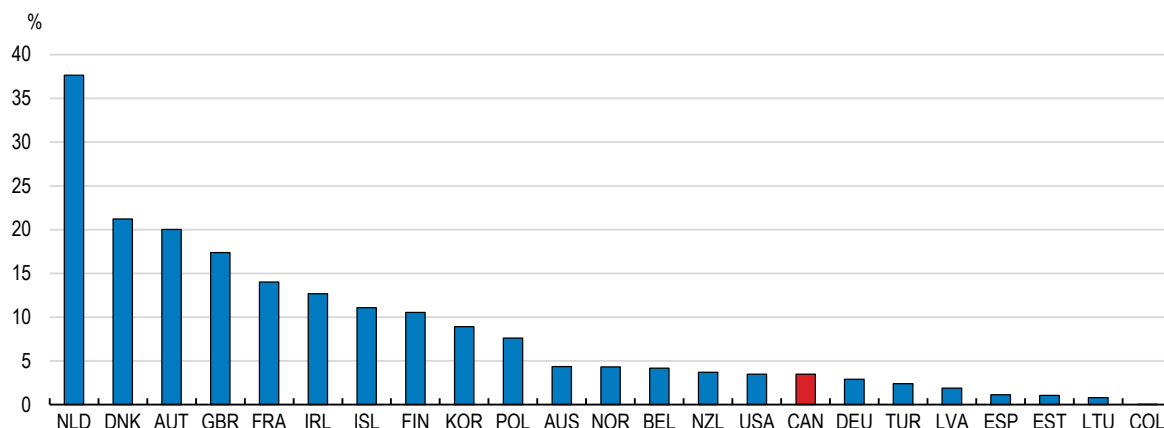
StatLink <https://stat.link/fh1eur>

Le niveau élevé des dépenses de logement est surtout problématique pour les ménages à bas revenu. Ce que l'on appelle le « taux de surcharge des coûts du logement » – c'est-à-dire le pourcentage de ménages consacrant plus de 40 % de leur revenu brut aux dépenses de logement – était au Canada de 34.7 % chez les locataires en 2016, soit juste au-dessus de la moyenne de l'OCDE ; en revanche, pour les propriétaires à faible revenu ayant souscrit un prêt hypothécaire, il était de 39 %, soit nettement supérieur aux 25.4 % de la moyenne OCDE. Les Canadiens jugent un logement abordable lorsqu'il absorbe moins de 30 % de leur revenu brut et, pour ceux ayant « des besoins impérieux (ou sérieux) en matière de logement », lorsqu'il en absorbe plus de 30 % (50 %). Dans un nombre limité de cas extrêmes (8.1 % de l'ensemble des locataires), les dépenses de logement représentent plus de 80 % du revenu (Rech, 2019). Le problème réside cependant dans la distribution : sur l'ensemble des propriétaires et des locataires du marché privé, la part de ceux ayant « des besoins impérieux (et sérieux) en matière de logement » est, respectivement, de seulement 5.2 % et 15.3 % (soit moins, par exemple, que les valeurs correspondantes aux États-Unis, à savoir 6.5 % et 19.7 %). Comme l'on peut s'y attendre, l'accessibilité financière est particulièrement problématique à Vancouver et Toronto, qui arrivent à la deuxième et la sixième place du classement des 92 marchés les moins abordables des pays couverts par Demographia (2020), en divisant les prix médians des logements par le revenu brut médian des ménages avant impôt (respectivement 11.2 et 8.6). Depuis une dizaine d'années, cette pression à la hausse sur les prix des logements s'est étendue aux localités de Colombie-Britannique et du sud de l'Ontario situées à proximité.

Le pourcentage de locataires sur le marché privé est supérieur à la moyenne de l'OCDE car les logements sociaux (qui appartiennent à l'État et sont les premiers types de logements abordables) représentent aujourd'hui moins de 4 % du parc total (environ la moitié moins que la moyenne OCDE, Graphique 2.14) ; construits en majorité dans les années 1960 et 1970, ces logements atteignent aujourd'hui la fin de leur vie utile (en l'absence de rénovation). Dans la mesure où le logement social favorise la modération des loyers sur le marché privé, la contraction de son offre a également été une aubaine pour les propriétaires privés. Les dépenses réelles engagées par les pouvoirs publics pour lutter contre la précarité liée au logement ont déjà commencé à diminuer au milieu des années 1980. En fait, le gouvernement fédéral a cessé de soutenir l'accessibilité financière des logements au début des années 1990. En 1996, il n'y avait presque plus de nouvelles constructions de logements sociaux. La pénurie de logements sociaux et abordables est toujours d'actualité. Bien que 629 000 ménages aient indiqué fin 2018 qu'ils vivaient dans des logements sociaux/abordables, ils étaient 284 000 à avoir au moins un de leurs membres en liste d'attente (même si environ un cinquième de ces ménages occupaient déjà un logement subventionné), dont 61 % depuis deux ans ou plus (Statistique Canada, 2019). Un pourcentage disproportionné des gens en liste d'attente se trouvent dans l'Ontario (3.4 % de la population de la province), en particulier à Toronto (Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, 2017). Dans cette province, sur 285 000 logements locatifs proposés à un prix inférieur à celui du marché, seuls 20 000 ont été construits après 1996, contre 1.36 million d'autres logements.

## Graphique 2.14. Le parc des logements sociaux est relativement réduit au Canada

Logements sociaux locatifs en % du parc total de logements, 2018 ou année la plus proche



Note : Pour la Nouvelle-Zélande, les données concernent le nombre de logements sociaux (publics) qui sont financés avec l'aide du gouvernement central, et n'incluent pas les logements sociaux fournis par les autorités locales. Pour les États-Unis, le nombre de logements sociaux englobe les logements du secteur public, les logements subventionnés relevant de programmes spécifiques pour les personnes âgées (Section 202) et les personnes souffrant de handicaps (Section 811), ainsi que les logements attribués sous conditions de revenus relevant du programme Low-Income Housing Tax Credit (LIHTC) ; suite à des échanges entre l'OCDE et le ministère du Logement et du Développement urbain des États-Unis, le nombre de logements du secteur public ainsi que celui des logements Section 202 et Section 811 financés par le LIHTC ont été ajustés pour éviter qu'ils ne soient comptabilisés deux fois. Pour le Canada, les données n'incluent pas les logements gérés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) de ladite province. Pour la Turquie, seuls les logements sociaux construits entre 2002 et 2020 par l'Administration pour le développement du logement (TOKİ) sont pris en compte, étant exclus ceux fournis par les autorités locales. Pour l'Espagne, les données peuvent inclure d'autres types de logements à loyer modéré, par exemple ceux fournis par les employeurs. Pour la Colombie, les données concernent uniquement les logements sociaux locatifs proposés depuis 2019 dans le cadre du programme Semillero de propietarios.

Source : OCDE, Housing Synthesis Report (à paraître).

StatLink  <https://stat.link/m9coza>

### Mise en œuvre par le gouvernement fédéral d'une Stratégie nationale sur le logement

En 2017, le gouvernement fédéral nouvellement élu a élaboré la première Stratégie nationale sur le logement ([chezsoi.dabord.ca](https://chezsoi.dabord.ca)). Ce plan décennal – doté initialement de 40 milliards CAD (en moyenne 0.2 % du PIB actuel), depuis réévalué à plus de 55 milliards dans les budgets 2018 et 2019) – a pour but d'aider quelque 530 000 ménages sur 1.7 million dont il a été estimé en 2016 qu'ils avaient des besoins impérieux en matière de logement, et de réduire le sans-abrisme chronique de moitié à l'horizon 2027-2028. S'appuyant sur une enveloppe fédérale supplémentaire de 16.1 milliards CAD, sur les budgets fédéraux préexistants et sur des fonds similaires provenant des provinces et des territoires, ce plan financera : 1) la construction d'un maximum de 125 000 logements neufs (plus de quatre fois plus que pendant la décennie 2005-2015) ; 2) la réparation et la rénovation de 300 000 logements (trois fois plus que pendant la précédente décennie) en effectuant les travaux qui avaient été reportés et en améliorant l'efficacité énergétique ; 3) des mesures d'aide au logement gérées par les peuples autochtones, d'un montant de 1.74 milliard CAD ; 4) à partir d'avril 2020, le versement direct d'une nouvelle allocation canadienne pour le logement à quelque 300 000 ménages dans le besoin, pour une moyenne de 2 500 CAD par an d'ici la fin de la décennie. Les allocations logement évitent les contre-incitations à la mobilité et sont sans doute plus équitables que la fourniture d'un logement abordable, mais elles risquent aussi d'avoir pour effet pervers de pousser le prix des locations vers le haut (Salvi del Pero et al., 2016). En 2020, le gouvernement fédéral a lancé l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) qui, dotée de 1 milliard CAD, prévoit la construction rapide de pas moins de 3 000 logements abordables permanents.

## **Les solutions possibles pour améliorer l'accessibilité financière du logement**

L'augmentation de l'offre de logements permettrait d'améliorer l'accessibilité financière de ce poste de dépense. Si l'élasticité de l'offre de logements sur le long terme semble être très variable selon les régions du Canada (de moins de 0.5 à Toronto et Vancouver à environ 2.0 à Edmonton) en raison des différentes contraintes géographiques et réglementations (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2018), sa valeur moyenne à l'échelle nationale se situe dans la moyenne des normes de l'OCDE (Cavalleri et al., 2019). On aurait pu s'attendre à ce qu'elle soit plus élevée du fait du vaste territoire disponible (même si la majorité de la population vit dans une étroite bande de terre à proximité de la frontière avec les États-Unis). Le fait d'accroître cette élasticité allégerait la charge financière liée au logement (Cavalleri et al., 2019). Des pistes pour y parvenir au Canada seraient d'améliorer la compétitivité du secteur de la construction, de réduire l'encadrement des loyers et d'assouplir les réglementations de zonage et d'occupation des sols ainsi que les politiques de limitation de l'étalement des villes, qui ont pour effets d'accroître la valeur des terrains, de générer un plus vaste étalement urbain et de ralentir la croissance au niveau local (Demographia, 2020 ; Green et al., 2016). Ayant pris conscience de l'importance d'une offre plus large de logements, les autorités ont annoncé en août 2020 la création du *Défi d'offre de logement*, une initiative sur cinq ans dotée de 300 millions CAD et composée de plusieurs cycles. Le premier (gratifié de 25 millions CAD) est fondé sur les données, tandis que les suivants porteront sur d'autres aspects de l'offre (dont le logement dans le Nord).

Les facteurs influant sur la demande peuvent aussi jouer un rôle majeur en poussant le prix des logements à la hausse et en exacerbant les problèmes d'accessibilité financière (Gordon, 2020a). La baisse des taux d'intérêt (réels) des prêts hypothécaires a été le premier facteur d'augmentation de la demande et d'amélioration de l'accessibilité financière des logements pour les acheteurs. Les considérations fiscales sont également importantes. Même si les allègements fiscaux consentis aux propriétaires sont comparativement faibles et si le taux d'imposition des biens immobiliers à usage résidentiel est élevé, le régime fiscal est loin d'avoir une neutralité entre les propriétaires et les locataires. Les impôts sur la propriété immobilière pourraient sans doute être plus progressifs, et une taxation pour la récupération des plus-values et des plus-values foncières – du fait de l'infrastructure fournie par les pouvoirs publics – pourrait être mise en place, comme c'est le cas en Nouvelle-Zélande. Gordon (2020b) soutient que les non-résidents, venant principalement de Chine, jouissent d'un avantage fiscal par rapport aux citoyens payant l'impôt sur le revenu au Canada lorsqu'ils utilisent leurs richesses cumulées pour acquérir des biens dans le pays ; il montre aussi que le pourcentage des acquisitions réalisées par les non-résidents influe pour une part importante sur les ratios prix des logements/revenu à Vancouver et Toronto. L'une des solutions possibles est de taxer les acquisitions étrangères, comme l'ont fait la Colombie-Britannique et l'Ontario (même si ces impôts peuvent être contournés en recourant à des acheteurs fictifs non imposables, ou à des montages impliquant des sociétés-écrans). Une autre consiste à taxer les spéculateurs étrangers qui laissent leurs biens immobiliers vacants, comme a commencé à le faire la Colombie-Britannique fin 2018 en instaurant une taxe spéciale (« *Speculation and Vacancy Tax* ») (Gordon, 2020b). Ces politiques semblent avoir eu un succès limité, même s'il est difficile de déterminer les effets des actions menées par les autorités chinoises pour dissuader ces fuites de capitaux afin d'éviter les prises de risques excessives. Enfin, sur le principe, les non-résidents pourraient se voir appliquer un taux de pénalité sur l'impôt foncier prélevé localement.

Les politiques pourraient aussi mettre davantage l'accent sur le maintien de loyers abordables. À cette fin, le gouvernement fédéral a récemment annoncé son intention de doter l'initiative existante de financement de la construction de logements locatifs de 12 milliards CAD sur sept ans. Cette initiative permet à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de consentir des prêts à faible taux d'intérêt et une assurance prêt hypothécaire pour les promoteurs de logements locatifs. Les fonds supplémentaires qui lui sont affectés devraient permettre la construction de 28 500 logements. Certains réclament une augmentation sensible des 13.2 milliards CAD versés au Fonds national de co-investissement pour le logement (Campaign 2000 - End Child and Family Poverty, 2020 ; CCPA, 2020) qui finance de nouvelles

constructions ainsi que la rénovation de logements existants à condition que les demandeurs maintiennent les loyers d'au moins 30 % des logements en question à moins de 80 % du niveau médian du marché locatif local pendant une durée de 20 ans. Un autre axe d'action pourrait consister à augmenter davantage l'allocation canadienne pour le logement (CCPA, 2020) ; l'inconvénient est qu'une partie de son montant se retrouvera dans les loyers et bénéficiera donc aux propriétaires, en particulier sur les marchés locaux tendus où l'offre de logements n'est pas élastique. Les pouvoirs publics pourraient aussi, lors de la cession de terrains excédentaires, accorder la priorité à l'offre de logements sociaux et abordables, comme cela a déjà été amorcé à petite échelle avec l'Initiative des terrains fédéraux, qui a été mise en œuvre en 2019 via cinq opérations de cession conduites dans quatre villes.

Certaines des caractéristiques du dispositif d'offre de logements abordables de l'Ontario doivent être remises à plat. Premièrement, les bailleurs municipaux devraient exiger que les personnes qui ne remplissent plus les conditions d'admissibilité quittent les logements en question – comme le font les quatre provinces de l'Ouest –, même s'il existe des façons détournées d'inciter les locataires les plus aisés à s'en aller (OCDE, 2020k). Deuxièmement, les bailleurs devraient avoir pour consigne d'accorder plus généralement la priorité aux personnes qui ont le plus besoin d'un logement, et pas seulement aux victimes de violences familiales. Tous les bailleurs devraient procéder à un contrôle de patrimoine afin d'évincer les candidats possédant plus d'un million de dollars d'actifs. Troisièmement, la province devrait étudier des procédés pour éviter l'apparent engrenage de la pauvreté qui décourage les candidats de trouver un emploi de peur de perdre leurs droits à ce type de logement et de se retrouver dans une situation encore pire.

Les formes innovantes de logement – et leur financement – devraient être encouragées et pilotées de façon à accélérer la transition hors du modèle idéalisé de la maison individuelle, dont la prédominance a conduit à un usage excessif de la voiture, avec ses externalités coûteuses en termes de congestion, de pollution de l'air et d'émissions de carbone. Il faudrait également modifier l'aménagement urbain en augmentant la densité des zones urbaines, ce qui nécessiterait des investissements accrus dans les transports publics. Par ailleurs, l'accent pourrait être mis davantage sur les formules de « colocation » pour les ménages d'une personne (avec de petites chambres à coucher privatives et de grands espaces de vie commune), ainsi que sur les associations de différents types de publics (par exemple en faisant cohabiter des personnes âgées avec des étudiants ou des enfants, comme l'a fait le Japon avec ses *yoro shisetsu*) (OCDE, 2020l). Les espaces de bureau inoccupés à cause de l'intensification du télétravail ainsi que les hôtels et motels ayant fait faillite sous l'effet de la crise économique actuelle pourraient être transformés en logements abordables. Un nombre accru de logements modulaires bon marché pourraient en outre être construits. Une aide financière plus importante, sous forme de capital de départ (Hunsley, 2020), pourrait être fournie aux coopératives ou fiducies de logement (également appelées associations du logement), qui comptent actuellement quelque 93 000 ménages soit environ 250 000 personnes. Ces coopératives jouent un rôle majeur sur le marché du logement en Allemagne, en Australie, en Autriche, au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède (OCDE, 2020a, encadrés 8.3 et 10.1 ; Caturianas et al., 2020, tableaux 3 et 6) et ont été estimées en 2003 comme étant 14 % plus rentables que d'autres formes de logements à plusieurs unités (Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, 2017). De même, le programme Incitatif à l'achat d'une première propriété pourrait être élargi (Temkin et al., 2011) ; ce prêt hypothécaire avec participation des pouvoirs publics permet aux acheteurs de s'endetter moins et de partager le risque lié au marché à hauteur de l'Incitatif (mise de fonds) perçu. L'expérience menée aux États-Unis montre qu'il est également efficace au regard des défauts de remboursement de prêts (Theodos et al., 2019). À ce stade, son taux d'adoption est faible.

## ***Le sans-abrisme est un problème chronique qui coûte cher en termes de bien-être***

Selon les observateurs, le problème du sans-abrisme (ou itinérance) au Canada a l'apparence d'une crise qui dure maintenant depuis au moins dix ans (Gaetz, 2010). Le sans-abrisme primaire désigne les personnes dormant dans la rue ou dans des refuges d'urgence. Toutefois, le sans-abrisme inclut aussi d'autres situations précaires, comme par exemple les personnes qui sont hébergées provisoirement chez des amis ou des proches, souvent appelées les « itinérants cachés » (OCDE, 2020j). Certaines personnes vivent dans l'itinérance pendant une longue période, d'autres de façon temporaire. Un grand nombre d'entre elles ont un emploi, mais leur salaire est si bas qu'il ne suffit pas pour faire face à la hausse du prix de la nourriture et du logement. Selon les parties prenantes, la cause de l'itinérance pour 85 % des personnes concernées est le manque de moyens financiers (Emploi et Développement social Canada, 2018b). L'augmentation du nombre de sans-abris est due à des facteurs structurels (marché du logement tendu, gentrification, entrée sur le marché d'investisseurs, évolutions du marché de l'emploi et réduction du filet de sécurité sociale) ou à des dysfonctionnements institutionnels et systémiques (pour les personnes sortant du dispositif de placement en foyers, de la prison, de l'armée ou de l'hôpital – y compris psychiatrique), souvent combinés à des situations personnelles. Les personnes vivant dans le sans-abrisme ont clairement connu une aggravation de leur dénuement durant l'actuelle pandémie (CCPA, 2020) – qui a mis en lumière les lacunes du filet de sécurité sociale canadien –, compte tenu de la difficulté à maintenir une distanciation sociale du fait qu'ils ne disposent pas d'un hébergement stable et de l'isolement dans lequel ils vivent. L'itinérance commence souvent par une expulsion. Les données de l'OCDE montrent que le taux d'expulsions dans l'Ontario est très élevé, en deuxième place derrière les États-Unis. Dans une récente publication, Leon et Iveniuk (2020) ont examiné les demandes d'expulsions aux quartiers de Toronto ; leur conclusion est qu'elles ont un lien avec le taux de pauvreté local, le pourcentage de ménages noirs et le nombre de logements subventionnés (en proportion inverse).

Les Canadiens en situation d'itinérance chronique vivent jusqu'à 25 ans de moins que les autres (en France, l'écart peut aller jusqu'à 35 ans) et, bien que les causes soient difficiles à déterminer, sont exposés à de plus grands risques de maladie mentale (un tiers des sans-abris en sont atteints, en particulier les femmes ; Rech, 2019), d'insécurité alimentaire (Fafard St. Germain et Tarasuk, 2020), d'addictions et de maladies sexuellement transmissibles. L'itinérance aggrave aussi les autres maux de la société tels que les violences familiales et le chômage (Laird, 2007 ; OCDE, 2020j). Son coût budgétaire, même en l'absence d'action publique véritable, est élevé : les personnes en situation de sans-abrisme ont besoin de conseils et de soins médicaux/hospitaliers, et occasionnent parfois des dépenses judiciaires supplémentaires. Ces coûts ont été estimés à 55 000 CAD par personne et par an. En vérité, chaque dollar dépensé pour fournir une aide et un logement abordable à un sans-abri chronique permettrait aux pouvoirs publics d'économiser 2.20 CAD en dépenses de santé, de services sociaux et de justice (Gaetz et al., 2014).

Quelle est l'ampleur de l'itinérance au Canada ? La crise du COVID-19 a eu un impact profond sur le phénomène de l'itinérance. Pendant la pandémie, l'aide gouvernementale a évité qu'un grand nombre des plus démunis ne perdent leur logement, et le nombre d'expulsions a été limité ; il n'existe toutefois pas encore de preuves de l'augmentation de la prévalence du sans-abrisme, hormis les campements visibles dans des villes comme Victoria, Toronto et Edmonton. Les chiffres les plus récents (datant du dénombrement ponctuel coordonné à l'échelle nationale de mars-avril 2018) montrent que sur 61 localités, quelque 32 000 personnes sont en situation d'itinérance en une seule nuit, dont 65 % vivent en refuge, 21 % occupent un logement de transition et 14 % dorment dans la rue (Emploi et Développement social Canada, 2019a). En 2016, 129 127 personnes (soit 0.36 % de la population) ont utilisé les quelque 400 refuges d'urgence du pays, dont des victimes de violences familiales et sexistes. Cela représente un léger recul par rapport aux 156 000 de 2005 et aux 142 000 de 2010.). Du fait d'un certain nombre de problèmes de mesure, ces chiffres sont difficiles à comparer à l'échelle internationale (Tableau 2.5).

L'Alberta est la province ayant enregistré au fil du temps la plus forte baisse grâce à ses politiques publiques – une stratégie à long terme incluant une volonté politique à plusieurs niveaux de mettre fin au sans-abrisme, ainsi qu'une gestion commune et collaborative des actions publiques et des services –, imitant ainsi la Finlande où l'itinérance a fortement chuté au cours de la dernière décennie, ainsi que seulement trois autres pays de l'UE (Baptista et Marlier, 2019). L'itinérance a également diminué chez les jeunes, mais elle augmente au contraire chez les seniors (Emploi et Développement social Canada, 2019b). Les tendances ont été disparates : comme indiqué précédemment, plusieurs villes de l'Alberta ont réussi à réduire fortement le nombre de sans-abris en adoptant des approches innovantes, coordonnées et collaboratives ; à Toronto, en revanche, la situation s'est sérieusement dégradée, car les efforts déployés par la ville n'ont pas permis de mettre en place un système inclusif ouvert à la société civile (Doberstein, 2016), et la municipalité a réduit ses services d'intervention de crise. À l'échelle nationale, quelque 70 % des sans-abris fréquentant les refuges sont des hommes, 31 % des membres des peuples autochtones (un taux nettement supérieur à leur part dans la population de 4.9 %), 17 % sont des jeunes et 6 % des immigrants/réfugiés (Baker, 2019). En outre, quelque 20 % vivent dans le sans-abrisme chronique (c'est-à-dire que ces personnes ont été sans abri pendant au moins six mois au cours de l'année passée ou ont connu des épisodes répétés de sans-abrisme au cours des trois dernières années, dont la durée cumulée est d'au moins 18 mois). La durée de séjour dans les refuges s'est allongée ces dernières années. Par conséquent, bien que les valeurs totales soient en baisse, le taux d'occupation de nuit des quelque 15 000 lits des refuges d'urgence se maintient à plus de 90 % (Emploi et Développement social Canada, 2019b).

### **Les politiques de lutte contre le sans-abrisme**

En principe, les politiques de lutte contre le sans-abrisme sont soit des mesures préventives, des actions d'urgence ou des procédés visant à encourager les individus à accéder à un type de logement acceptable et durable (OCDE, 2020j). Ces trois formes d'action constituent une stratégie optimale, mais de nombreux pays – dont le Canada – ont pendant longtemps mis excessivement l'accent sur le volet de l'urgence (ce que certains ont appelé « la gestion de crise » ; Gaetz, 2010). Bien que la fourniture des services sociaux et de bien-être relève de la responsabilité des provinces et des territoires, le gouvernement fédéral a beaucoup investi pour soutenir ceux qui viennent en aide aux sans-abris – notamment par l'intermédiaire de *Vers un chez soi ; la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance* (voir ci-dessous) –, principalement en leur fournissant des soins médicaux et d'autres services de proximité (Doberstein et Smith, 2016 ; Gaetz, 2010). En moyenne, pour chaque dollar dépensé par le gouvernement fédéral en 2015-16, environ 13 CAD étaient consacrés au programme fédéral de lutte contre le sans-abrisme dans les collectivités (Emploi et Développement social Canada, 2018a).



Tableau 2.5. Le sans-abrisme à l'échelle internationale

	Année	Nombre de sans-abris <sup>1</sup>	Nombre de sans-abris en % de la population totale <sup>2</sup>	Les chiffres incluent-ils des personnes autres que celles dormant dans la rue, des refuges d'urgence et des logements pour les sans-abris ?
Australie	2016	116 427	0.48 %	Oui
Autriche	2017	21 567	0.25 %	Non
Bésil	2015	101 854	0.05 %	Non précisé
<b>Canada<sup>3</sup></b>	<b>2016</b>	<b>129 127</b>	<b>0.36 %</b>	<b>Non</b>
<b>Canada<sup>3</sup></b>	<b>2018</b>	<b>32 000</b>	<b>0.09 %</b>	<b>Oui</b>
Chili	2019	14 013	0.07 %	Non
Croatie	2013	462	0.01 %	Non
République tchèque	2019	23 900	0.22 %	Oui
Danemark	2019	6 431	0.11 %	Oui
Estonie	2011	864	0.06 %	Oui
Finlande	2018	5482	0.10 %	Oui
France	2012	141 500	0.22 %	Non
Allemagne	2018	337 000	0.41 %	Oui
Grèce	2009	21 216	0.19 %	Oui
Hongrie	2014	10 068	0.10 %	Non
Islande	2017	349	0.10 %	Oui
Irlande	2018	6194	0.13 %	Non
Israël	2018	1825	0.02 %	Non
Italie	2014	50 724	0.08 %	Non
Japon	2019	4555	0.00 %	Non
Lettonie	2017	6877	0.35 %	Oui
Lituanie	2011	857	0.03 %	Non
Luxembourg	2014	2059	0.37 %	Oui
Mexique	2010	40 911	0.04 %	Oui
Pays-Bas	2016	30 500	0.18 %	Oui
Nouvelle-Zélande	2013	41 207	0.94 %	Oui
Norvège	2016	3909	0.07 %	Oui
Pologne	2019	30 330	0.08 %	Oui
Portugal	2017	4414	0.04 %	Non
Slovénie	2015	2700	0.13 %	Non
République slovaque	2011	23 483	0.44 %	Oui
Espagne	2012	22 938	0.05 %	Non
Suède	2017	33 250	0.33 %	Oui
Etats-Unis	2018	552 830	0.17 %	Oui
R-U : Angleterre	2017	(57 890 ménages)	(0.26 % des ménages)	Oui, mais uniquement certaines catégories prioritaires.
R-U : Irlande du Nord	2018	(9 673 ménages)	(1.23 % des ménages)	Oui, mais uniquement certaines catégories prioritaires ; incluent les personnes risquant de se retrouver sans abri.
R-U : Pays de Galles	2018	(10 737 ménages)	(0.80 % des ménages)	Oui, mais uniquement certaines catégories prioritaires ; incluent les personnes risquant de se retrouver sans abri.
R-U : Écosse	2018	(36 465 ménages)	(1.50 % des ménages)	Oui ; incluent les ménages risquant de se retrouver sans abri.

1. Les méthodes de comptabilisation des personnes sans abri varient selon les pays ; les décomptes ne sont donc pas comparables d'un pays à l'autre. En particulier, dans la mesure où un grand nombre de personnes entrent et sortent de la situation d'itinérance tout au long d'une année, les taux de la prévalence périodique sont plusieurs fois supérieurs aux décomptes de la prévalence ponctuelle, qui recensent les sans-abris sur une seule nuit.

2. Se réfère à la population totale au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de référence ; voir la base de données de l'OCDE sur la population.

3. Canada : le premier chiffre, plus élevé, correspond à une prévalence périodique, c'est-à-dire au nombre d'utilisateurs de refuges d'urgence ; le deuxième, plus bas, est un chiffre ponctuel, mais il inclut les personnes en hébergement de transition et celles qui dorment dans la rue.

Source : *OECD Policy Brief on Affordable Housing* (2020), Indicateur HC3.1.1, sauf pour les estimations ponctuelles réalisées pour le Canada.

Le Canada a progressivement emboîté le pas d'un grand nombre de pays de l'OCDE ayant adopté l'approche *Logement d'abord*, qui consiste à trouver le plus rapidement possible pour les personnes en situation d'itinérance un logement permanent, avant de s'occuper de leurs autres problèmes. Cette approche s'est avérée très efficace pour les populations très vulnérables (Stergiopoulos et al., 2015), en particulier à Medicine Hat (Alberta) où l'itinérance chronique a été éradiquée.

Afin d'empêcher que les personnes seules et les familles ne se retrouvent sans abri, il conviendrait d'aller plus loin que les moratoires et autres mesures prises pendant la pandémie pour éviter les expulsions, par exemple en concentrant les interventions à ce stade (via une meilleure coordination avec les mesures de soutien aux personnes atteintes d'addictions et de maladies mentales et les actions de lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la médiation et le renforcement de l'aide juridique), et évidemment en accroissant l'offre de logements locatifs par les différents moyens décrits dans la section précédente.

La prévention et la réduction de l'itinérance est une composante essentielle de la Stratégie nationale canadienne sur le logement, qui prévoit une enveloppe de 2.2 milliards CAD sur 10 ans pour étendre et élargir le programme fédéral de lutte contre le sans-abrisme. Lancée en avril 2019, l'initiative *Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance* a pour but d'aider les Canadiens les plus vulnérables à garder un logement sécuritaire, stable et abordable, et de réduire l'itinérance chronique de moitié à l'horizon 2027-2028. Mis en œuvre à l'aide d'une approche communautaire, ce programme apporte un soutien financier direct aux communautés urbaines, autochtones, rurales et éloignées, pour les aider à répondre à leurs besoins locaux en matière d'itinérance. Le public visé inclut les seniors, la communauté LGBTQ2, les victimes de violences familiales, les populations racisées et autochtones, les jeunes, les vétérans ainsi que les individus souffrant de handicaps, de maladies mentales et de problèmes d'addiction. Une enveloppe supplémentaire globale de presque 700 millions CAD a été annoncée en 2020 pour aider le secteur à gérer les impacts de la pandémie et à réduire le risque de transmission du COVID-19 au sein de la population en situation de sans-abrisme. Cela s'effectuera en réduisant la surpopulation dans les refuges, en créant des espaces d'isolement et en garantissant des hébergements supplémentaires (notamment pendant les mois d'hiver), ainsi qu'en fournissant des solutions de logement plus durables et en organisant des activités de prévention pour juguler le flux de sans-abris causé par la crise économique. En novembre 2020, un Conseil national du logement a été annoncé, ainsi qu'un défenseur fédéral du logement, qui doit encore être nommé. Des fonds suffisants devraient lui être alloués. Un suivi annuel devrait commencer prochainement, le bilan en sera analysé et ses résultats aideront à éclairer la future politique fédérale de lutte contre le sans-abrisme et l'élaboration des programmes en la matière. Concernant l'avenir, l'accent a été mis sur l'importance d'une coordination et d'une gouvernance systémiques pour lutter contre l'itinérance (Doberstein, 2016) ; certains observateurs ont en outre appelé au renforcement du partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces sur les questions du logement (CCPA, 2020).

## Influence de l'état de santé physique et mental sur l'évaluation du bien-être

### **Importance relative de l'état de santé comme déterminant du bien-être**

La santé constitue l'aspect de la vie que les pays membres de l'OCDE reconnaissent le plus unanimement comme un élément central pour le bien-être des populations. Sur les 20 tableaux de bord du bien-être élaborés par des pays membres ayant fait l'objet d'une évaluation récente, tous sauf un (centré sur la viabilité environnementale) comportaient une dimension sanitaire. On retrouvait également une assez grande homogénéité dans ces tableaux de bord concernant les indicateurs à employer pour rendre compte de cette dimension (Exton et Fleischer, 2020). Les résultats en matière de santé – qu'ils soient mesurés par des indicateurs objectifs ou subjectifs – constituent également des déterminants importants de la satisfaction à l'égard de la vie. Tous ces éléments considérés ensemble expliquent environ 20 % des différences d'un pays à l'autre et ne sont devancés que par le revenu par habitant, à 49 %. Au Canada, l'effet nocif sur la satisfaction à l'égard de la vie que représente une santé mentale autoévaluée comme

passable ou mauvaise pèse encore plus que celle concernant la santé physique (Shi et al., 2019). Certains experts estiment que ces chiffres pourraient être faussés par des effets d'humeur courants et préfèrent donc recourir à des indicateurs sanitaires objectifs (Clark, 2018). Ces deux éléments peuvent déboucher sur des conclusions très différentes au niveau des données agrégées : selon l'Institut canadien d'information sur la santé, la province de Terre-Neuve-et-Labrador atteindrait ainsi la deuxième place au classement des provinces canadiennes affichant le meilleur état de santé global autoévalué sur la période 2015-17 mais ferait partie des moins performantes sur la base de mesures objectives telles que l'espérance de vie à la naissance ou à 65 ans.

L'indicateur de santé objectif le plus employé est l'espérance de vie, qui fait cependant parfois l'objet d'ajustements en fonction de l'état de santé individuel. Les Canadiens ont une espérance de vie à la naissance d'environ 82 ans, qui s'est allongée d'à peu près cinq ans depuis 1990. Ils se situent ainsi dans la moyenne des nations disposant d'un niveau de revenu comparable. Une étude publiée récemment du Conference Board du Canada, reprenant les données d'une étude récente du Commonwealth Fund couvrant 11 des pays à revenu élevé de l'OCDE, montre que les Canadiens ont plus de probabilités que la plupart des ressortissants des autres pays de présenter des affections chroniques multiples et des affections mentales, et d'être passés par un service d'urgence au cours des deux dernières années écoulées (Doty et al., 2021).

Le revenu joue un grand rôle pour l'espérance de vie des Canadiens, comme pour un grand nombre d'autres indicateurs de santé comme la santé mentale et les taux de suicide. Les personnes résidant dans les zones comptant parmi les 20 % les plus riches jouissent d'une espérance de vie supérieure de quatre ans et affichent des taux inférieurs de moitié environ aux taux enregistrés dans les zones du quintile inférieur pour ce qui est des pathologies mentales et des suicides (Tableau 2.6) – on ne dispose malheureusement pas de données comparables pour d'autres pays. Le revenu fait bel et bien la différence dans la proportion de Canadiens atteints d'affections chroniques multiples ou d'affections mentales, ainsi qu'au regard de divers indicateurs d'accès aux soins, comme le fait de devoir renoncer à se soigner (en particulier pour des soins dentaires) pour des raisons d'argent, de ne pas avoir de prestataire ou de lieu de soins habituel et d'avoir des difficultés d'accès aux soins en dehors des horaires d'ouverture (Doty et al., 2021). En revanche, le revenu n'a aucun impact sur la possibilité d'obtenir le jour même un rendez-vous pour des soins primaires, sans doute en raison des dispositions contre le resquillage visées dans la Loi canadienne sur la santé. Les différences de niveaux d'études ont également un effet significatif sur les résultats en matière de santé, de même que d'autres mesures du niveau socio-économique. De fait, il a été estimé il y a quelques années que les inégalités de santé étaient à l'origine de 6.2 milliards CAD de dépenses de santé annuelles supplémentaires (Agence de la santé publique du Canada, 2016). Une fois corrigés de l'état de santé, les effets du revenu et du niveau d'études sur l'espérance de vie sont bien plus importants, puisque le quintile inférieur affiche alors un déficit de 11 années (corrigées) dans chaque cas. Les populations autochtones ont une espérance de vie moyenne inférieure, de dix ans environ, elles souffrent également beaucoup plus de maladies mentales et affichent des taux de tentatives de suicide supérieurs (voir plus bas).

**Tableau 2.6. Inégalités en matière d'espérance de vie et hospitalisations pour maladie mentale ou tentative de suicide**

Les données s'entendent chaque fois par rapport à un groupe de référence (hommes, non autochtones, zone à forte proportion de population née à l'étranger, grand centre urbain autre que Toronto, Montréal et Vancouver, zones des quintiles présentant les niveaux d'études et de revenu les plus élevés, d'une part, et les plus défavorisés, d'autre part).

	<b>Espérance de vie : différence en années</b>	<b>Hospitalisations pour maladie mentale : ratio de taux</b>	<b>Hospitalisations pour tentative de suicide : ratio de taux</b>
Femmes	+4.5	1.2	-3.3
Autochtones	-10.5	n.d.	n.d.
Zone avec majorité de Premières Nations	-11.2	3.0	3.7
Zone avec majorité de Métis	-6.9	2.1	2.7
Zone avec majorité d'Inuits	-12.0	2.2	6.5
Zone à faible proportion d'habitants nés à l'étranger	-2.9	1.3	1.7
Zone à proportion moyenne d'habitants nés à l'étranger	-1.0	1.1	1.3
Zone isolée	-3.7	2.0	1.9
Zone rurale	-1.1	0.9	1.3
Petits centres urbains	-1.0	1.5+	1.1
Toronto, Montréal, Vancouver	1.5+	0.9	0.8
Zone du quintile au revenu le plus bas	-4.1	2.2	1.8
Zone du quintile au niveau d'études le plus bas	-3.1	1.5+	1.6
Zone du quintile le plus défavorisé sur le plan économique	-3.8	2.2	1.6
Zone du quintile le plus défavorisé sur le plan social	-2.8	2.9	1.7
Zone du quintile le plus défavorisé sur les deux plans	-5.9	5.5	2.7

Source : Initiative pancanadienne sur les inégalités en santé (2018), *Les principales inégalités en santé au Canada – un portrait national*, annexes 1 et 2.

Les inégalités de santé au Canada se classent généralement dans une fourchette basse à moyenne. L'OCDE (2019d) a examiné 14 indicateurs d'inégalités de santé sous l'angle de l'exposition aux facteurs de risque et de l'accès aux services de santé pour 33 pays. Il est ressorti que le Canada se trouvait dans le groupe des inégalités faibles pour cinq de ces indicateurs, et dans le groupe intermédiaire pour le tabagisme, pour les visites aux médecins généralistes et spécialisés, ainsi que pour les mammographies de dépistage du cancer du sein (les données relatives aux autres indicateurs étant manquantes). En termes relatifs, l'effet négatif pour le Canada d'un faible niveau d'études sur l'état de santé autodéclaré est inférieur à la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2020f), tandis que l'utilisation des services de santé présente des inégalités dans diverses dimensions, mais spécialement dans le domaine des soins dentaires (une conclusion que l'étude du Commonwealth Fund corrobore), certainement à cause d'une couverture d'assurance insuffisante dans ce domaine (OCDE, 2019d ; Doty et al., 2021). Par ailleurs, certains groupes particuliers souffrent de désavantages considérables. Le Canada possède une base de données comportant plus de 100 indicateurs sanitaires répartis en 14 catégories sociales, et produit un rapport de suivi tous les quatre ou cinq ans. Il est intéressant de noter que les personnes se qualifiant de bisexuelles accusent des inégalités de santé significatives (par ex. autoévaluation de la santé mentale, tentatives de suicide, arthrite et asthme, voir plus bas le Tableau 2.8) et que, par ailleurs, ces inégalités sont les plus élevées pour les populations autochtones et racialisées.

Le Canada consacre à la santé 11.6 % de son PIB, bien moins que les États-Unis mais beaucoup plus que la moyenne de l'OCDE (8.8 %). Cette proportion a de fortes chances d'augmenter continûment ces prochaines années, même en l'absence de toute nouvelle pandémie (Drummond et Sinclair, 2020), principalement en raison du vieillissement de la population et des nouvelles technologies médicales, notamment les médicaments innovants et ceux destinés à traiter les maladies rares.

Pays dont la responsabilité des services de santé est assumée à l'échelon provincial ou territorial, le Canada peut comparer les résultats à l'échelle régionale et en tirer les conclusions qui s'imposent en cas de différences systématiques. Afin d'exploiter correctement ce potentiel, les systèmes d'information sanitaire doivent toutefois être renforcés (Drummond et Sinclair, 2020), tandis que la qualité et l'actualité des données doivent s'améliorer. Citons l'exemple des statistiques de l'origine du décès dans la pandémie actuelle, qui ont été recueillies et communiquées par les provinces aux administrations fédérales compétentes avec une extrême lenteur, portant ainsi préjudice aux analyses requises pour élaborer une réponse optimale des pouvoirs publics. L'Ecosse y parvient en quatre jours seulement. Le rôle des données et de la technologie numérique dans l'atteinte des objectifs des politiques de santé publique a été étudié par l'OCDE (2019g).

### ***Les temps d'attente pour une consultation médicale, un problème de longue date***

Parmi les problèmes de longue date dont pâtit le Canada figurent les délais d'attente pour de nombreux services de santé (y compris la santé mentale, voir plus bas), en particulier pour les traitements non urgents. Il ressort de l'enquête publiée par Fraser Institute qu'ils auraient atteint une durée médiane de 21 semaines en 2019, mais avec une plage de variation de 16 à 40 semaines selon les provinces (Barua et Moir, 2019). À ce moment, 2.9 % de la population aurait été en attente d'une prise en charge, ce qui a incité 1.5 % des Canadiens à chercher à se faire soigner hors du pays au cours de l'année. Le coût économique cumulé de ces délais d'attente était estimé à 1.9 milliard CAD en 2017, en ne comptant que le temps de travail perdu (Barua et Hasan, 2018). Aucune étude ne s'est penchée sur l'ampleur de l'effet négatif pour le bien-être de l'obligation d'attendre longtemps avant d'être soigné. Les statistiques officielles brossent un tableau similaire. Bien que le gouvernement ait recommandé de plafonner les délais d'attente, presque 30 % des patients n'auraient pas pu bénéficier d'une prothèse articulaire ou d'une opération de la cataracte dans ces délais. La tendance s'est indéniablement dégradée ces dernières années (Institut canadien d'information sur la santé, 2020), malgré des moyens accrus, en raison de la hausse de la demande induite par le vieillissement de la population et, concernant les prothèses articulaires, de l'incidence croissante de l'arthrose et de l'obésité. Le report des interventions pour cause de pandémie de COVID-19 a sans doute encore aggravé le problème des délais d'attente.

Par rapport aux autres pays, les délais d'attente du Canada se situent aux alentours de la valeur médiane de l'OCDE, mais dépassent de très loin ceux des pays les plus performants en la matière, comme le Danemark ou l'Italie (Tableau 2.7). Selon une récente étude du Conference Board du Canada, seule la Suède fait moins bien que le Canada s'agissant de la proportion de personnes ne pouvant obtenir le jour même un rendez-vous pour des soins primaires, parmi les 11 pays examinés dans l'étude (Doty et al., 2021). Les autorités canadiennes admettent néanmoins que les délais d'attente sont préoccupants pour tous les types de services de santé récemment étudiés par l'OCDE, ce qui n'est le cas que de cinq autres pays sur les 24 de l'échantillon (OCDE, 2020d). D'autres pays ont réussi à progresser, notamment le Danemark, l'Angleterre ou la Finlande.

### ***Le rôle primordial de la santé mentale comme déterminant du bien-être***

Selon l'Organisation mondiale de la santé, « une bonne santé mentale permet aux individus de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et de contribuer à la vie de leur communauté ». Le centre de recherches sur la santé de l'université de Washington, l'Institute of Health Metrics and Evaluation, estime que les troubles mentaux toucheraient en permanence environ un adulte

sur huit dans le monde, et que beaucoup plus en souffriraient à un moment ou à un autre de leur vie : l'Agence de la santé publique du Canada évalue cette proportion à un adulte sur trois au Canada, en incluant les problèmes d'usage de substances et de dépendance. Des statistiques récentes de l'OCDE/OMS (qui présentent certes quelques défauts de comparabilité) montrent que le traitement de ces troubles aurait coûté 9.6 milliards CAD en 2010, soit 10.6 % des dépenses de santé totales, une part dépassée seulement par la France, la Norvège et l'Allemagne (Graphique 2.15). La charge économique correspondante pour le Canada se serait stabilisée non loin de 3 % en PIB en 2012 (Commission de la santé mentale du Canada, 2012) mais représenterait plus de 4 % du PIB de l'OCDE en incluant les coûts indirects. Les personnes affectées par ces troubles tendent également à être davantage concernées par la pauvreté, un faible niveau de compétences et le chômage (ou du moins la précarité de l'emploi). Les risques d'hospitalisation pour maladie mentale ou tentative de suicide sont bien plus élevés pour les personnes défavorisées sur le plan économique et/ou social, possédant un faible niveau d'études ou de revenu, ou autochtones (Tableau 2.6 supra). Il est probable que, comme pour les troubles de la santé physique, les maladies mentales nécessitent davantage d'efforts de prévention. Toutefois, le traitement des troubles mentaux au-delà du suivi de long terme qui s'impose pour les personnes souffrant de psychoses sévères est jugé particulièrement efficace par rapport à son coût car il permet de réaliser des économies sur les services de soins physiques et dégage d'importants gains de productivité (*Global Happiness and Wellbeing Policy Report 2019*, chapitre 3). Layard (2019) fait valoir qu'il est moins coûteux, en termes de bien-être, de traiter davantage de personnes souffrant de dépression ou d'angoisses que d'améliorer la santé physique ou de pratiquer une redistribution des revenus en faveur des pauvres et même, d'une courte tête, que de réduire le chômage au moyen d'actions publiques actives pour le marché du travail. Davantage d'efforts doivent en outre être fournis pour assurer un traitement respectueux des patients par les professionnels de santé (OCDE, 2019h), mais aussi pour coordonner les politiques publiques de santé mentale et d'emploi (OCDE, DELSA/HEA(2020)10/REV1), un domaine dans lequel le Canada enregistre déjà des résultats relativement satisfaisants mais dispose néanmoins d'une marge d'amélioration.

### Tableau 2.7. Comparatif des délais d'attente dans plusieurs pays

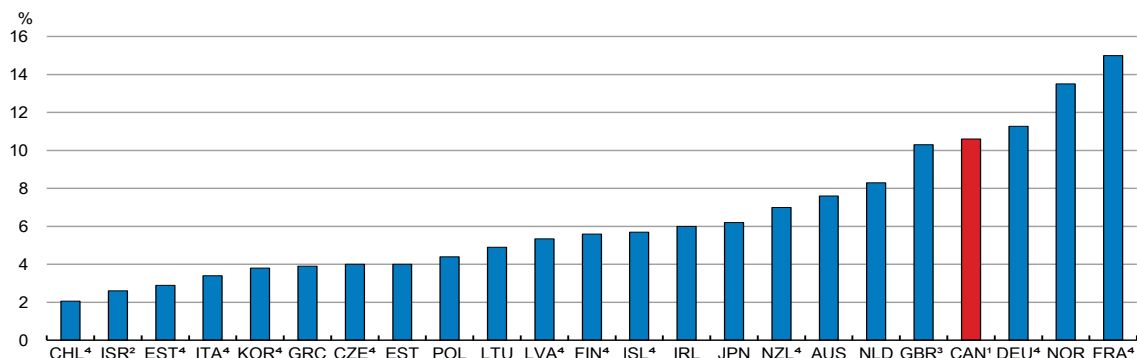
Délais d'attente médians (en jours) pour un échantillon d'interventions de chirurgie élective, 2018

	Opération de la cataracte	Prothèse de hanche	Prothèse de genou	Prostatectomie	Pontage coronarien
Australie	84	119	209	44	17
<b>Canada</b>	<b>66</b>	<b>105</b>	<b>122</b>	<b>40</b>	<b>6</b>
Chili	97	240	839	69	26
Danemark	36	35	44	36	10
Estonie	187	282	461		
Finlande	97	77	99	39	15
Hongrie	36	43	85	10	22
Israël	77	56	85	36	5
Italie	24	50	42	36	9
Nouvelle-Zélande	82	81	89	66	62
Norvège <sup>1</sup>	132	123	152	105	62
Pologne	246	179	253		
Portugal	119	126	204	81	5
Espagne	74	118	147	75	37
Suède	51	75	90	45	7
Royaume-Uni	65	92	98	35	55
<b>Médiane</b>	<b>76</b>	<b>99</b>	<b>111</b>	<b>42</b>	<b>19</b>

1. Les délais d'attente de la Norvège sont surestimés, car ils démarrent à la date à laquelle le médecin oriente le patient vers un spécialiste, alors que dans les autres pays ce délai court une fois que le spécialiste a vu le patient et qu'il l'a inscrit sur la liste des interventions prévues.  
Source : Statistiques de santé de l'OCDE.

## Graphique 2.15. Dépenses de santé mentale

Dépenses de santé mentale, en pourcentage des dépenses de santé totales, 2018 (ou dernière année disponible)



1. Démence incluse.

2. Couvre uniquement les soins avec hospitalisation en psychiatrie.

3. Chiffres pour l'Angleterre.

4. Couvre uniquement les dépenses publiques de santé.

Source : Organisation mondiale de la santé (2018), *Atlas de la santé mentale 2017* ; OCDE (2020), *OECD Mental Health Performance Benchmarking Data and Policy Questionnaires*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://stat.link/mdq8ip>

En 2015, la Commission de la santé mentale du Canada (2015) a publié un tableau de bord comportant 55 indicateurs de santé mentale, classés par gravité selon un code couleur : six seulement étaient verts, 28 étaient orange et 21 étaient rouges. L'Agence de la santé publique du Canada a mis au point depuis une Carte d'indicateurs de surveillance de la santé mentale positive très utile, qui englobe un large éventail de dimensions (et met notamment l'accent sur la santé mentale « positive »), tout en séparant les adultes et les jeunes, une distinction judicieuse sachant que leur situation respective est souvent différente. Toutefois, sa dernière version (2019) comporte une majorité de données qui ne sont plus actuelles, et rien de neuf depuis 2017, ce qui limite son intérêt. L'édition 2019 de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, publiée en août 2020, montre que 67 % des Canadiens de plus de 12 ans résidant dans dix provinces jugeaient leur propre santé mentale « très bonne » ou « excellente », soit une diminution par rapport aux 72 % de 2015 (Statistique Canada, 2020a) (Tableau 2.8). La baisse concernait toutes les régions, toutes les classes d'âges (à l'exception des plus de 65 ans), les deux sexes, ainsi que les Autochtones et les minorités visibles, et enfin quelle que soit l'orientation sexuelle. On enregistrait en parallèle une augmentation des Canadiens âgés de 12 ans et plus déclarant être atteints d'un trouble de l'humeur ou d'un trouble de l'anxiété (de 12 % à 14 %), avec une hausse particulièrement significative pour la tranche d'âge des 18-34 ans (de 13 % à 17 %).



**Tableau 2.8. Autoévaluation de leur santé mentale par les Canadiens en 2019**

Part de Canadiens (hors territoires) jugeant leur santé mentale « très bonne » ou « excellente », 2015 et 2019, en %

	2015	2019
<b>Canada, hors territoires</b>	72	67*
<b>Sexe</b>		
Hommes	74	70
Femmes	70	64
<b>Tranche d'âge</b>		
12 à 17 ans	78	73*
18 à 34 ans	72	61*
35 à 49	72	67*
50 à 64	72	70*
65 ans et plus	71	71
Autochtones, tous âges confondus <sup>1</sup>	63	54*
Autochtones, de 18 à 34 ans	59	47*
Non-autochtones, tous âges	73	68*
<b>Orientation sexuelle<sup>2</sup></b>		
Hétérosexuel(le)s	73	68*
Homosexuel(le)s	70	58*
Bisexual(le)s	43	37*
Canadiens désignés comme minorités visibles	73	67*
Canadiens noirs	74	66

\* Différence significative par rapport à 2015.

1. Parmi les Autochtones figurent les Premières Nations vivant hors réserve (à l'exception de ceux résidant dans les zones septentrionales isolées des provinces), les Métis et les Inuits, hors Inuit Nunangat.

2. La question de l'orientation sexuelle est posée aux personnes âgées de 15 ans et plus.

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2015 et 2019.

La pandémie de COVID-19 et la crise économique qu'elle a déclenchée se sont traduites – comme toutes les récessions – par une dégradation de la santé mentale de la population (Findlay et Arim, 2020). Certains groupes ont souffert davantage, notamment les femmes et, surtout, selon une enquête participative en ligne, les personnes de genre variant (Moyser, 2020b), les immigrés récents (Evra et Mongrain, 2020), les jeunes, les professionnels de santé, les Autochtones et les membres des populations racialisées (voir plus bas). En juin 2020, la Commission de la santé mentale du Canada et le Conference Board du Canada (2020) ont annoncé que 84 % des 1 800 personnes interrogées s'inquiétaient davantage pour leur santé mentale (mesurée à partir de 15 indicateurs) pendant le confinement, tandis que d'autres enquêtes obtenaient des chiffres moins élevés. Notons que le Canada ne constitue pas un cas isolé : en Europe, les effets de la dégradation de la santé mentale en avril 2020 sur la satisfaction à l'égard de la vie par rapport à la moyenne de 2019 étaient estimés à 3.5 fois la perte de PIB par habitant en termes de bien-être, et la part de sondés jugeant leur santé « bonne » ou « très bonne » a reculé de 69 % à 63 %, tandis que ceux se déclarant déprimés (mélancoliques) passait de 6 % (6 %) à 13 % (17 %) (Allas et al., 2020). Les Canadiens ont toutefois déclaré une meilleure santé physique pendant la pandémie (Findlay et Arim, 2020), et ceux ayant augmenté leur activité physique affichaient de bien meilleurs résultats en termes de bien-être que ceux qui l'avaient diminuée (Lesser et Nienhuis, 2020).

Afin d'améliorer l'accès aux soins de santé mentale, le Canada devrait donc plafonner les délais d'attente pour la prise en charge des adultes, comme l'ont fait de nombreux autres pays membres de l'OCDE, tels que l'Australie ou l'Angleterre. Pour être efficace, toutefois, cette mesure nécessiterait sans doute des moyens appropriés pour développer la capacité des services. Le pays devrait également instaurer des délais plus courts pour les enfants et les adolescents, compte tenu des listes d'attentes déjà longues et toujours croissantes constatées en Ontario, par exemple (OCDE, 2020d).

## Rôle des comportements sanitaires, en particulier de l'abus de substances

Les comportements sanitaires, y compris les méfaits de l'usage de substances, abaissent l'espérance de vie et dégradent le bien-être. Par exemple, la valeur du bénéfice, en termes de bien-être, du non-tabagisme a été estimée à 563 CAD par semaine (soit, en cumulé, environ 62 % du PIB par habitant) en 2009-10 (Shi et al., 2019). L'obésité (et donc le risque de diabète et de décès des suites du COVID-19) (Holly et al., 2020), le tabagisme et une consommation excessive d'alcool varient tous en fonction de la situation socio-économique, au Canada comme dans d'autres pays (OCDE, 2019d) (Tableau 2.9). Le sexe, le revenu, le niveau d'études, l'orientation sexuelle, le fait d'être autochtone et le statut ethnique présentent tous des corrélations claires. Les méfaits de l'usage de substances constituent sans doute le comportement sanitaire le plus grave. Selon les dernières statistiques, presque 76 000 Canadiens seraient décédés globalement, en 2017, de l'abus de drogue ou de médicaments, ce qui aura coûté à l'économie canadienne 46 milliards CAD (2.9 % du PIB), soit une augmentation de 6 % par rapport aux deux années précédentes (Groupe de travail scientifique sur les coûts et les méfaits de l'usage de substances au Canada, 2020).

**Tableau 2.9. Inégalités en matière d'obésité, de forte consommation d'alcool et de tabagisme**

Ratios de prévalence comparés à la catégorie de référence (femmes, non-autochtones, blancs, hétérosexuels, non-immigrés, grands centres urbains hors Montréal, Toronto et Vancouver, quintile de revenu le plus élevé, diplôme universitaire)

	Obésité autodéclarée	Forte consommation d'alcool	Tabagisme
Hommes	1.1	2.3	1.3
Premières Nations	1.6	1.3	1.9
Métis	1.4	1.4	1.7
Inuits	1.6	1.3	2.4
Noirs	1.0	0.3	0.5
Asiatiques de l'Est/ du Sud-Est	0.3	0.3	0.5
Asiatiques du Sud	0.6	0.3	0.3
Arabes/Asiatiques de l'Ouest	0.8	0.3	0.8
Bisexual(le)s	0.9	1.2	1.6
Homosexuel(le)s	0.9	1.3	1.4
Immigrants récents	0.6	0.3	0.5
Immigrants de longue date	0.7	0.5	0.6
Régions éloignées	1.3	1.1	1.3
Régions rurales	1.2	1.0	1.2
Petits centres urbains	1.2	1.0	1.2
Toronto, Montréal, Vancouver	0.8	0.7	0.9
Quintile de revenu le plus bas	1.2	0.6	1.9
Sans diplôme d'études secondaires	2.0	1.4	3.9
Diplôme du secondaire	1.6	1.3	2.6

Source : Initiative pancanadienne sur les inégalités en santé (2018), *Les principales inégalités en santé au Canada – un portrait national*, annexes 1 et 2.

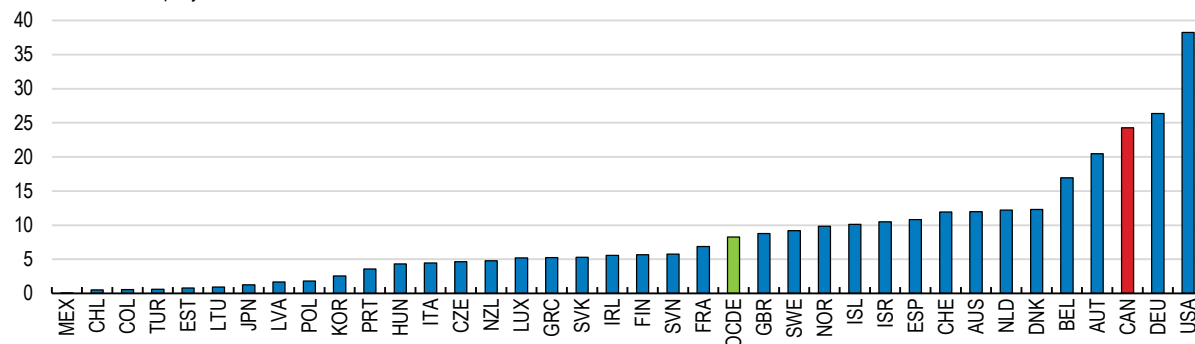
Le Canada souffre également depuis quelques années d'une épidémie relativement sévère de décès dus aux opioïdes (plus de trois fois la moyenne de l'OCDE), quoique moins généralisée qu'aux États-Unis (OCDE, 2019e) (Graphique 2.16). Le Fentanyl, puissant opiacé de synthèse entré sur le marché illégal des médicaments, ou l'une de ses substances comparables étaient ainsi impliqués dans 77 % des décès au premier trimestre 2020. Au Canada, on recensait en 2017 5 084 décès liés à la consommation d'opioïdes (Groupe de travail scientifique sur les coûts et les méfaits de l'usage de substances au Canada, 2020), ce qui englobait non seulement les empoisonnements mortels, mais aussi les états infectieux partiellement imputables à ces produits, telles que les maladies infectieuses dues aux opioïdes, et les accidents de la route. Les chiffres de 2018, fondés sur les seules données officielles relatives aux empoisonnements, étaient encore plus élevés (OCDE, 2019e). Les décès dus aux opioïdes représentaient en 2017 100 000 années potentielles de vie productive perdues (Groupe de travail scientifique sur les coûts et les méfaits de l'usage de substances au Canada, 2020, p. 31) – un des aspects de ce que Case et Deaton (2020) ont appelé les « décès par désespoir », avec un effet considérable sur l'espérance de vie aux États-Unis comme au Canada (en 2017, les opioïdes avaient coûté aux hommes et aux femmes respectivement 0.11 et 0.02 année de vie) – en particulier dans certaines régions et chez les adultes jeunes et d'âge moyen. L'arrivée du COVID-19 a aggravé la crise des overdoses déjà en cours au Canada en augmentant considérablement les ravages causés par les opioïdes. En 2020, 1 716 personnes avaient succombé à une overdose rien qu'en Colombie-Britannique, soit un nombre de victimes supérieur à celui de toutes les autres années et représentant plus du double des décès dus au coronavirus dans la province pour toute l'année. La consommation d'opioïdes a coûté à l'économie nationale environ 6 milliards CAD en 2017 et il semblerait qu'elle ait continué de croître depuis, vu l'augmentation de la mortalité qui lui est imputable (Groupe de travail scientifique sur les coûts et les méfaits de l'usage de substances au Canada, 2020). Ces coûts correspondent à des dépenses de santé, à une perte de productivité (principalement via des décès prématurés, mais aussi une invalidité à long terme, un absentéisme à court terme et des capacités de travail diminuées) et au surcoût des frais de justice pénale.

En réaction à la tendance préoccupante des ravages des opioïdes et des décès qu'ils entraînent depuis le début de la pandémie, le gouvernement fédéral a augmenté les aides à la lutte contre leurs effets négatifs au niveau des collectivités et en faveur d'un approvisionnement mieux encadré. Il a également publié des recommandations concernant la prescription, l'administration et la distribution des opioïdes et autres narcotiques. Cependant, un redoublement des efforts en matière de réduction des effets négatifs et d'encadrement de l'approvisionnement, une amélioration de l'accès aux traitements fondés sur des données probantes, un moindre recours à la justice pénale et de meilleures capacités statistiques et de surveillance constituent autant d'axes qui mériteraient d'être approfondis.

## Graphique 2.16. Disponibilité des opioïdes et nombre de décès liés dans les pays de l'OCDE

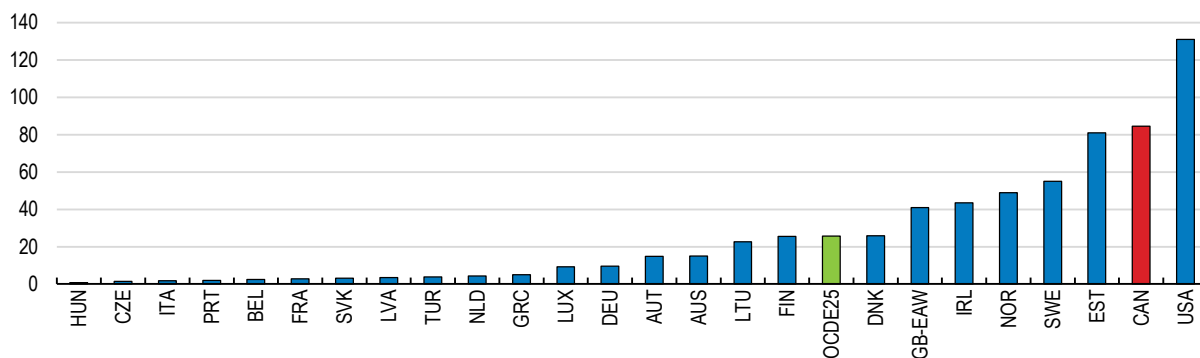
En milliers de S-DDD pour un million d'habitants, par jour

### A. Disponibilité moyenne des opiacés analgésiques dans les pays membres de l'OCDE, 2014-16



Décès liés aux opiacés, pour un million d'habitants

### B. Décès liés aux opiacés pour un million d'habitants dans 25 pays membres de l'OCDE 2016 ou dernière année disponible



Note : Les chiffres ci-dessus ne tiennent PAS compte des opioïdes illicites. S-DDD : Nombre de doses quotidiennes définies à des fins statistiques. GB-EAW : Angleterre et Pays-de-Galles.

Source : OCDE (2019), *Addressing Problematic Opioid Use in OECD Countries*, OECD Health Policy Studies, éditions de l'OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a18286f0-en>.

StatLink  <https://stat.link/y6028m>

## Comment les politiques publiques peuvent améliorer la santé et le bien-être des Canadiens

Quelles mesures pourraient faire en sorte que le système de santé œuvre à améliorer la santé et le bien-être des Canadiens ? Premièrement, il conviendrait avant tout de recadrer les dépenses de santé dans une définition plus large des résultats sanitaires, englobant les dimensions physique, mentale et sociale, mais aussi, *in fine*, le bien-être en général, éventuellement en mettant sur pied des équipes sanitaires multidisciplinaires chargées du financement, pour obtenir des résultats optimaux en matière de bien-être (Drummond et Sinclair, 2020). L'Ontario va dans cette direction avec son approche de « soins responsables ». Il convient également d'examiner les effets des dépenses de santé sur les aidants et sur les membres de la famille (*Global Happiness and Wellbeing Policy Report 2019*, chapitre 3). À ce titre, les politiques publiques devraient mettre davantage l'accent sur la santé mentale, même si le Canada semble déjà dépenser plus dans ce domaine que beaucoup d'autres pays. Dès 2012, la Commission de la santé mentale du Canada plaidait en faveur d'une augmentation de la part de la santé mentale dans les dépenses de santé du gouvernement (de 7 % à 9 %), mais aucun progrès n'a été constaté depuis. Si des fonds supplémentaires étaient accordés pendant les confinements, il serait possible de fournir davantage de traitements et de services par voie électronique, et de diffuser largement les méditations guidées. Il

serait également possible d'enseigner les compétences émotionnelles aux groupes à risque et de les former à une meilleure gestion de leurs relations humaines (Frijters et al., 2020). Les décisions récentes de renforcer les centres d'assistance psychologique et de proposer davantage de soins à distance pour la santé mentale vont certainement dans la bonne direction. Il convient toutefois de reconnaître le rôle crucial des déterminants de la santé mentale en amont : les responsables des politiques publiques doivent se concentrer sur les facteurs sociaux comme les inégalités de patrimoine, le mal-logement, les quartiers difficiles ou le racisme systémique, qui concernent notamment les Autochtones (Boyer, 2017), s'ils veulent réellement améliorer la situation des populations les moins favorisées dans ce domaine (Shim et Compton, 2018).

Deuxièmement, il conviendrait d'ajuster plusieurs paramètres de l'offre de services de santé afin de réduire les délais d'attente, d'abaisser les coûts à long terme mais aussi d'améliorer la qualité et l'innocuité des soins. Il faut par exemple éliminer rapidement toutes les incertitudes restantes concernant la rémunération et la couverture des services de télémédecine, de manière à pouvoir continuer de proposer une offre maximale de tels soins sous toutes leurs formes, sans exposer inutilement les professionnels de santé tout en réalisant les gains d'efficience possibles (Wyonch et Maharishi, 2020). Il conviendrait également d'accélérer le passage à une organisation des soins en équipe, au moyen d'une meilleure collaboration interprofessionnelle, ce qui permettrait une approche plus globale des soins. Les autorités de santé canadiennes pourraient faire plus pour réduire des délais d'attente excessifs à l'échelle de tout le système de santé : suivre l'exemple de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Norvège en instaurant des procédures de priorisation des patients, adopter des technologies permettant aux patients de trouver facilement des médecins disponibles, déployer plus largement les processus existants visant à améliorer la coordination entre les prestataires de soins primaires et les spécialistes ou les hôpitaux, autoriser les infirmières et d'autres professionnels de santé à exécuter certains actes jusqu'ici réservés aux médecins, comme les vaccinations (comme c'est le cas dans la majeure partie des pays de l'OCDE, voir OCDE, 2020d), et veiller à ce que les patients des structures de soins primaires puissent être reçus en dehors des heures ouvrables (un domaine où le Canada est relativement en retard selon de très récentes données du Commonwealth Fund (Doty et al., 2021)).

Troisièmement, il conviendrait d'orienter davantage de financements vers les campagnes de santé publique ou destinées aux collectivités et vers les autres mesures de prévention, qui ont donné la preuve de leur excellent rapport coût-efficacité (Masters et al., 2017). Citons ainsi l'exemple, de plus en plus reconnu à l'échelle mondiale, du programme islandais Planet Youth. Les statistiques de santé de l'OCDE montrent que la santé publique ne représente qu'environ 6 % du total des dépenses de santé du Canada.

Quatrièmement, l'action publique pourrait encadrer les incitations à adopter un mode de vie plus sain. Concernant les mesures relatives à l'alcool, la facilité de s'en procurer constitue indéniablement un problème majeur, mais il serait sans doute aussi indiqué d'augmenter les droits d'accise pour influencer sur les ventes. Les médecins devraient être mieux formés à la gestion de la douleur pour éviter de prescrire des opioïdes inutiles et pouvoir aider les personnes présentant des troubles liés à la consommation de médicaments (addictions). Enfin, les systèmes de santé, social et pénal auraient intérêt à mieux coordonner leurs actions dans ce domaine. Si le Canada a dépénalisé le cannabis en 2018 (devenant ainsi le deuxième pays du monde à prendre cette décision, après l'Uruguay), il convient de noter que 13 pays membres de l'OCDE (plus certaines régions de l'Australie) en ont dépénalisé la possession des opioïdes à des fins de consommation personnelle et que deux autres ont décidé de totalement abandonner les poursuites pénales dans ce domaine, sans que cela donne lieu à une hausse de la consommation, comme au Portugal depuis la dépénalisation en 2001 (OCDE, 2019e, tableau 4.3 et encadré 4.4).

## ***Nécessité d'englober les médicaments dans la couverture d'assurance-maladie***

Sur les 67 pays du monde dotés d'un régime universel d'assurance-maladie, le Canada est le seul à ne pas y avoir inclus les médicaments à l'échelle nationale (l'assurance-maladie du Québec, par exemple, couvre obligatoirement les médicaments depuis les années 90). Le pays présente au contraire un éparpillement de 100 différents organismes payeurs publics et de plus de 100 000 régimes privés, principalement administrés par les entreprises (et comportant chacun leurs propres frais de gestion), en conséquence de quoi on estime que 20 % de la population ne disposerait encore d'aucune couverture effective (en incluant les personnes ne disposant que d'une couverture pour des maladies chroniques entraînant des frais extrêmement élevés). Différentes tentatives d'extension de l'assurance-maladie ont cherché à régler ce problème de couverture ces dernières années, notamment à travers le rapport récent du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments (Santé Canada, 2019), qui présente un solide argumentaire en faveur d'un complément à l'assurance-maladie nationale, fondé sur les éléments suivants : 1) dans le monde, seuls les Américains et les Suisses dépensent davantage par habitant en médicaments sur ordonnance que les Canadiens, principalement en raison de leurs prix élevés (même si, à l'issue d'une longue consultation, une nouvelle réglementation entrera en vigueur à la mi-2021 pour encadrer les médicaments brevetés dont les prix seront comparés à ceux appliqués dans 11 autres pays avancés membres de l'OCDE) ; 2) trois millions de Canadiens ne peuvent remplir les ordonnances de leur médecin pour des raisons de coûts, tandis qu'un million supplémentaire se prive de nourriture et de chauffage pour acheter des médicaments et qu'un million encore doit souscrire un emprunt à cette fin ; et 3) un grand nombre de Canadiens souffrent inutilement et/ou décèdent prématurément de ce manque. Le rapport explique que le seul fait de couvrir les dépenses engendrées par les traitements du diabète, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires chroniques permettrait d'éviter 220 000 visites aux urgences et 90 000 hospitalisations, et d'économiser ainsi 1.2 milliard CAD par an.

Le Conseil prévoit la création en 2021 d'un Conseil national des médicaments chargé d'établir une première liste de 100 à 200 médicaments essentiels, couvrant environ la moitié du total des ordonnances, et de négocier leurs prix, avant le lancement du système en 2022 et l'ajout progressif de nouveaux médicaments au cours des cinq années suivantes. Actuellement, certains organismes publics payeurs comptent trop de médicaments remboursés sur leur liste – plus de 3 800 pour l'Ontario, par exemple – ce qui peut tirer les prix à la hausse et augmenter le risque de pénuries et d'erreurs médicales (Persaud et Ahmad, 2017). Ils pourraient ainsi, comme le font déjà 155 pays, s'inspirer davantage de la liste officielle de l'OMS, dont la dernière version (avril 2019) comporte 460 médicaments. Le Conseil recommande un reste à charge très réduit pour les ménages, avec des exonérations pour les ménages modestes et un plafonnement annuel à 100 CAD par famille, ainsi que des dispositifs distincts pour les médicaments onéreux contre les maladies rares. En revanche, les soins bucco-dentaires, d'ophtalmologie et pour la santé mentale resteraient couverts par les régimes d'entreprise.

Certes, un tel programme entraînerait un surcoût pour les finances publiques (3.5 milliards CAD en 2022, puis jusqu'à 15.3 milliards en 2027), mais les dépenses nationales globales consacrées au remboursement de médicaments reculeraient de 0.3 milliard CAD en 2022 puis de 5.0 milliards en 2027, grâce à la baisse des prix moyens obtenue par un meilleur pouvoir de négociation. D'autres gains d'efficacité apparaîtraient. Les employeurs qui proposent actuellement une assurance-médicaments économiseraient chaque année 750 CAD par salarié, ou 6 milliards CAD en tout, les salariés dépensant de leur côté une centaine de dollars de moins chacun ou 4 milliards CAD en tout, et 95 % des ménages gagneraient au total 350 CAD par an en moyenne. En outre, les coûts d'un changement d'employeur (les salariés se sentant « enchaînés » à leur entreprise pour continuer de bénéficier de son assurance) diminueraient, ce qui entraînerait des gains d'efficacité sur le marché du travail.

La dynamique favorable à un régime d'assurance-médicaments s'est toutefois essouffée en raison de son coût pour les finances publiques (quelle que soit la part assumée par l'État fédéral ou par les

gouvernements des provinces ou territoires), de la complexité des négociations avec les provinces/territoires ainsi que de l'opposition des acteurs de l'assurance-maladie et des pharmaciens d'officine (puisque leurs commissions sur les médicaments génériques diminueraient). Il n'en reste pas moins qu'avant la pandémie, Santé Canada avait prévu de faire avancer le projet d'assurance-médicaments. Il pourrait toutefois, même en l'absence de décision définitive, progresser seulement sur certains « points fondateurs » : mise en œuvre d'un programme de couverture des médicaments onéreux pour les maladies rares, établissement d'une liste nationale de médicaments remboursés et constitution d'un organisme d'approvisionnement commun, en supposant que les provinces et les territoires soient d'accord. Si la mise en place d'une assurance-médicaments se révélait trop onéreuse pour les finances publiques dans le contexte actuel, il conviendrait au minimum de prendre des mesures pour combler les lacunes de couverture existantes dans un souci d'inclusion sociale en cette période de pandémie de COVID-19.

### ***L'absence de congés de maladie indemnisés pour la plupart des salariés est inéquitable et risquée***

Une autre lacune du filet de sécurité sociale réside dans le fait que la majorité des salariés canadiens n'ont pas accès à des congés de maladie indemnisés. De tels congés constituent aujourd'hui un avantage complémentaire laissé à la discrétion de l'employeur, accordé jusqu'à ce que l'indemnisation chômage intervienne (le cas échéant). En 2016, 58 % des salariés ne disposaient pas de congés de maladie indemnisés, cette part montant même à 74 % de ceux gagnant moins de 25 000 CAD par an (Decent Work and Health Network, 2020). Ceci explique pourquoi le problème est plus préoccupant pour les femmes, les immigrés, les Autochtones et les populations racialisées, tous surreprésentés dans les emplois faiblement rémunérés. Cette lacune concerne également davantage les travailleurs non syndiqués. Seuls les salariés du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard et des secteurs réglementés à l'échelle fédérale (soit environ 915 000 personnes) bénéficient de congés de maladie indemnisés obligatoires. Le gouvernement fédéral a reconnu que ce problème risquait de décourager les malades du COVID-19 de rester chez eux pour éviter de contaminer les autres et a mis en place récemment un programme d'indemnisation de dix jours, spécifiquement réservé toutefois au COVID-19 (à l'exclusion de toute autre maladie) et qui sera donc temporaire. Toutefois, les mêmes arguments ont une portée plus générale, ce qui expliquerait que 17 pays avancés sur 22, et 19 pays membres de l'OCDE sur 34, aient instauré de tels dispositifs (Decent Work and Health Network, 2020). La généralisation d'une telle prestation sociale semblerait ainsi relever du bon sens.

### ***La qualité des soins de longue durée pourrait être améliorée***

Avec le vieillissement de la population – la proportion des plus de 65 ans devrait passer d'un sixième à un quart d'ici à 2041 –, la demande de soins de longue durée pour les personnes âgées est en hausse et devrait le rester. Ces soins peuvent être dispensés à domicile (par des auxiliaires rémunérés ou informels, notamment des membres de la famille), dans des résidences collectives ou dans des établissements de soins de longue durée tels que les maisons de retraite (qui accueillent aujourd'hui 42 % environ des plus de 80 ans nécessitant une prise en charge en continu, contre une moyenne de 30 % environ à l'échelle de l'OCDE). Les soins en établissement pour les personnes âgées représentent un problème épineux – qui le devient de plus en plus avec les maladies et troubles chroniques, avec la prévalence croissante de la démence sénile (dont sont affectés les deux tiers des résidents des maisons de retraite) et avec des infrastructures vieillissantes et en mauvais état, ce qui se traduit parfois par une surpopulation. D'après les chiffres du recensement de 2016, environ 1.2 % des Canadiens résideraient dans de tels établissements, avec des chiffres similaires pour les établissements d'accueil médicalisés et les autres résidences pour personnes âgées, en excluant les 0.2 % du total qui s'y trouvent pour cause de handicap ou de dépendance. Des listes d'attente existent pour les deux catégories. En Ontario, elles sont de cinq mois pour les résidences collectives, et de 11 jours pour les établissements de soins actifs (Société royale



du Canada, 2020). Les chiffres de l'OCDE (OECD.Stat) montrent que le Canada consacre, sous forme de programmes publics et obligatoires, environ 1.5 % de son PIB aux soins de longue durée, moins que certains pays européens qui avoisinent les 2 %. Le budget fédéral de 2017 a apporté un certain soulagement en prévoyant un financement supplémentaire de 6 milliards CAD sur dix ans pour aider les provinces et les territoires à dispenser des soins à domicile. Il n'en reste pas moins que la qualité des soins prodigués dans les établissements de long terme laisse souvent à désirer, une situation qui s'est exacerbée avec la pandémie de COVID-19. Des cas de contamination au virus sont apparus dans de nombreux établissements de soins de longue durée dans tout le pays, mais en particulier en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Ontario. Une récente étude menée pour comparer les résultats obtenus en Ontario et en Colombie britannique est parvenue à la conclusion que les écarts importants constatés en termes de performances tenaient aux facteurs suivants : une meilleure coordination entre le système de santé, les établissements hospitaliers et les autorités de santé publique ; des financements plus élevés (222 CAD par résident par jour contre 203 CAD), ce qui se traduit par un plus grand nombre d'heures de soins par résident et un nombre plus limité de chambres partagées (24 % contre 63 %) ; un plus grand nombre d'établissements à but non lucratif ; et des inspections plus exhaustives (Liu et al., 2020). Dans l'ensemble, en milieu d'année, environ 80 % des décès dus au coronavirus au Canada avaient eu lieu dans de tels établissements, sans doute très loin devant tous les autres pays membres de l'OCDE (Grant, 2020) et le double de la moyenne. Les données les plus récentes montrent que la part cumulée n'a que faiblement diminué, pour s'établir en deçà de trois quarts.

Tandis que les premières réactions à la pandémie étaient dictées par les capacités du système, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour augmenter les salaires des travailleurs essentiels peu payés, dont la définition était laissée aux provinces et territoires. Il en a résulté qu'à certains endroits certains travailleurs aux faibles revenus n'ont bénéficié d'aucune protection contre les pertes de salaire. La plupart des provinces et territoires ont alors ordonné aux employés des établissements de soins de longue durée de ne travailler que sur un seul site (pour empêcher la contagion), sur une base volontaire ou obligatoire.

Les problèmes actuels des 2 039 maisons de santé du Canada reflètent des déficiences identifiées depuis longtemps et mises en lumière par la pandémie (Société royale du Canada, 2020). Ces lacunes concernent la prévention et le contrôle des infections, divers problèmes de main-d'œuvre et le vieillissement des infrastructures, le tout dans le contexte d'une myriade de normes réglementaires souvent peu contraignantes. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, 46 % de ces établissements seraient publics et 28 %, à but lucratif (le reste étant constitué d'établissements privés mais à but non lucratif) ; en moyenne, les établissements à but lucratif offrent des conditions d'hébergement moins favorables, et on constate une corrélation entre leur statut à but lucratif, l'ampleur des infections et le nombre de décès de résidents, mais non avec la probabilité de survenue d'une vague d'infections (Stall et al., 2020). De nombreux établissements, ceux à but lucratif en particulier, sont insuffisamment dotés en personnel, lequel est fréquemment mal payé et mal formé, travaille à temps partiel ou de manière occasionnelle, et se distingue par un taux de rotation élevé (Encadré 2.6). De manière générale, les pays dont les soins de longue durée sont régis et administrés de manière centralisée ont enregistré de meilleurs résultats pendant la pandémie (Grant, 2020).

### Encadré 2.6. Pénurie de personnel et bas salaires dans les établissements de soins de longue durée au Canada

Le Canada manque de personnel à l'échelle de tout le secteur. Les salariés en poste sont donc surmenés et sujets à l'épuisement professionnel, mal payés (en moyenne 35 % de moins qu'à l'hôpital pour le même poste) (OCDE, 2020g, graphique 1.6), sans droit à une indemnisation en cas d'accident du travail ou de congé de maladie) et insuffisamment formés, ce qui les expose à des risques de blessure plus importants. Jusqu'à 35 % des effectifs travaillent à temps partiel seulement, ce qui exige pour nombre d'entre eux de se partager entre plusieurs résidences, et contribue également à accroître le risque de contagion en période de pandémie. Le Canada compte moins d'infirmières et d'auxiliaires dans les établissements de soins de longue durée que la plupart des pays de l'OCDE, par exemple moitié moins que les Pays-Bas ou la Norvège. Seules sept provinces exigent qu'une infirmière agréée soit sur place en permanence. On constate également que les infirmières agréées tendent à être remplacées par des auxiliaires de soins non réglementés (Société royale du Canada, 2020). Le Canada souffre d'une pénurie d'environ 20 % en termes d'heures quotidiennes de soins par résident. Sans prise en charge globale, les résidents dépendent souvent des membres de la famille pour combler les lacunes de soins, une solution de plus en plus difficile à mettre en œuvre en raison de la composition des familles et de leur éloignement (Société royale du Canada, 2020). Rien que pour stabiliser le ratio soignants/population âgée, il faudrait augmenter les premiers de 80 % d'ici à 2040, une hausse bien supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE.

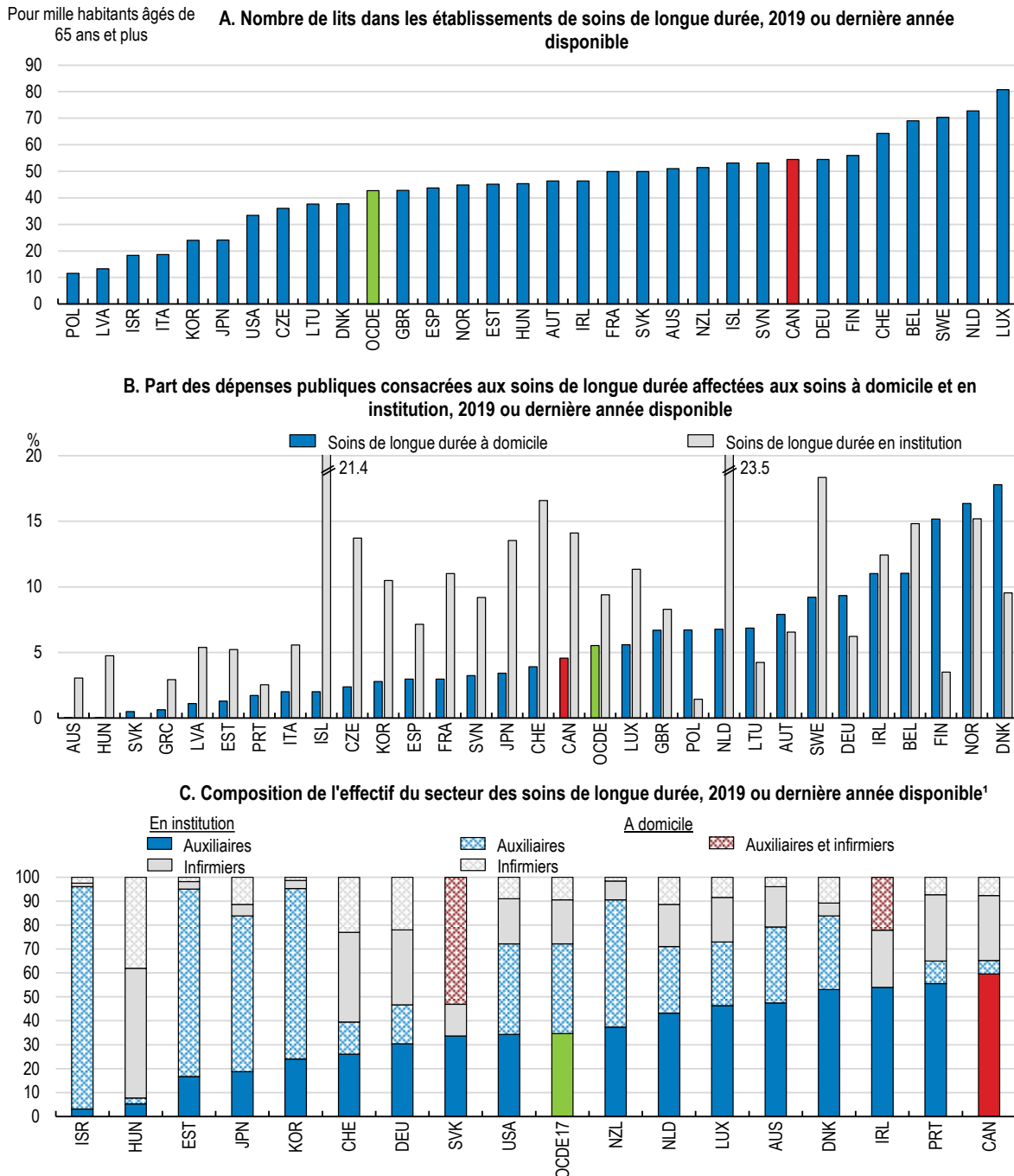
Les solutions sont également multiples mais difficiles sur le plan politique, compte tenu de la responsabilité des provinces et des territoires dans ce domaine. La plus radicale consisterait à alléger la charge des soins aux personnes âgées en modifiant la Loi sur la santé et en transférant tous ces services (en plus des hôpitaux et de la médecine de ville) à l'assurance-maladie fédérale. L'opération serait financée par un impôt spécifique (éventuellement acquitté uniquement à partir d'un certain âge), comme tel est le cas aux États-Unis, au Japon, en Israël et dans plusieurs pays de l'UE.

Dans tous les cas, les pouvoirs publics devraient aider davantage les personnes âgées pour qu'elles restent chez elles, sachant qu'elles sont une majorité à préférer cette option (« maintien des personnes âgées à domicile »), aussi longtemps que possible en encourageant les retraités à rester en bonne santé et en utilisant les nouvelles technologies. Bien que le Canada ait fait partie des premiers pays à désinstitutionnaliser les soins aux personnes âgées, en réduisant le nombre de lits par retraité de 12.2 % entre 2005 et 2015 (OCDE, 2020i), ce dernier ratio dépassait encore la moyenne de l'OCDE (Graphique 2.17, partie A) tandis que la proportion d'infirmières et d'auxiliaires de vie assurant des soins à domicile restait la plus faible de 17 pays de l'OCDE en 2016, et que les dépenses publiques dans les soins à domicile étaient inférieures à la moyenne de l'OCDE, en conséquence du désengagement dans ce domaine entamé ces dernières années (partie B). Seul l'Ontario dépense plus de la moitié de son budget de soins aux personnes âgées dans les soins à domicile, par opposition aux établissements spécialisés. Cette situation doit évidemment évoluer. Lorsque le placement en établissement est inévitable, les normes appliquées doivent être améliorées et les contrôles doivent être plus fréquents et plus rigoureux : en 2019, seuls 9 des 626 établissements de soins de longue durée que compte l'Ontario ont subi une inspection.

Les salariés du secteur des soins de longue durée doivent être mieux payés et mieux formés, à la fois quand ils débutent dans la profession et tout au long de leur carrière, même s'ils passent par une agence de placement. Les salariés et les résidents devraient profiter en priorité de la vaccination dans le cadre de la campagne qui s'annonce, mais aussi des équipements de protection et des dispositifs de test et de traçage en cas de nouvelle vague de la pandémie. Enfin, le travail sur plusieurs sites devrait être interdit, au moins temporairement. Le gouvernement fédéral devrait édicter des normes nationales de recrutement et de contrôle des maladies infectieuses (Société royale du Canada, 2020 ; Canadian Medical Association et al., 2020), même face à l'opposition de certaines provinces ou territoires qui demandent exclusivement une augmentation des transferts fédéraux non liés (ce que le gouvernement vient d'accepter, mais

seulement lorsque la pandémie sera terminée). Dans son Énoncé économique de l'automne de 2020, le gouvernement canadien a réaffirmé son intention d'élaborer de nouvelles normes nationales et annoncé qu'il consacrerait 1 milliard CAD à la protection des établissements de soins de longue durée contre le COVID-19 et en vue des pandémies futures. Enfin, la collecte de données doit être intensifiée et jouer un rôle dans le processus d'agrément, en particulier dans le secteur lucratif.

### Graphique 2.17. Soins de longue durée : nombre de lits, dépenses publiques et effectifs



Note : Pour chaque diagramme, la moyenne non pondérée pour l'OCDE a été calculée à partir des valeurs indiquées pour les pays membres de l'OCDE.

1. La ventilation par poste des employés dans les soins de longue durée n'était pas disponible pour l'Irlande ni pour la République slovaque.

Source : OCDE (2020), Statistiques sur la santé, [https://www.oecd-ilibrary.org/fr/social-issues-migration-health/data/statistiques-de-l-ocde-sur-la-sante\\_health-data-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/social-issues-migration-health/data/statistiques-de-l-ocde-sur-la-sante_health-data-fr).

StatLink  <https://stat.link/qvsnyx>

## Rôle des facteurs environnementaux dans la qualité de vie

Différents aspects de la qualité de l'environnement apparaissent également sur le tableau de bord des indicateurs du bien-être utilisé par quasiment tous les pays. Les travaux relatifs aux déterminants du bien-être subjectif montrent que les individus sont effectivement sensibles à leur environnement immédiat, et notamment à la qualité de l'air qu'ils respirent (sachant que 4.2 millions de décès prématurés seraient imputables à la pollution atmosphérique chaque année, selon l'OMS). Le lien avec la nature est fortement associé à un bien-être « eudémonique » (soit le fait de mener une vie agréable et satisfaisante) et à l'épanouissement personnel (Pritchard et al., 2020). Toutefois, le lien entre bien-être et considérations écologiques à plus long terme semble moins évident (Encadré 2.7). Des environnements plus verts et plus proches de la nature encouragent l'exercice, source de bienfaits physiques et mentaux, mais aussi d'interactions sociales. Ce point vaut particulièrement pour les personnes âgées, pour qui le fait de rester actifs engendre des effets positifs sur le corps et sur l'esprit, ce qui a donné lieu au « modèle de vieillissement écologique » et à la formation de « villes amies des aînés » (Zheng et Yang, 2019). Ces environnements sociaux favorables au bonheur de ceux qui y vivent aujourd'hui sont également susceptibles d'encourager la population à adopter les comportements nécessaires pour améliorer la qualité et la sécurité de l'environnement pour les générations futures (Barrington-Leigh, 2017 ; Helliwell et al., 2020b).

### Encadré 2.7. Le paradoxe de l'écologiste : améliorer le bien-être malgré la dégradation de l'écosystème

Certains ont fait valoir que la majorité des personnes interrogées dans les enquêtes concernant le bien-être tendaient à ne pas beaucoup se projeter dans l'avenir (Benjamin et al., 2020). Ainsi, le bien-être humain s'accroît dans le temps malgré une dégradation de l'écosystème dans de nombreux domaines (ce qu'on appelle « le paradoxe de l'écologiste »). Raudsepp-Hearne et al. (2010) proposent trois explications : 1) le bien-être semblerait dépendre avant tout de l'accès à l'alimentation (qui, pris isolément, s'est amélioré) et non pas des services rendus par les forêts, par exemple ; 2) l'innovation technologique aurait permis une certaine dissociation du bien-être et de la nature (réduction du stress environnemental) ; et 3) les décalages temporels pourraient entraîner à l'avenir une diminution du bien-être en conséquence de cette dégradation. Dans son introduction au *Global Council for Happiness and Wellbeing Policy Report* (2019), Sachs suggère de compléter les indicateurs de bien-être actuels par les stocks de capital naturel, comme le font les publications *Comment va la vie ?* de l'OCDE. Qasim et Grimes (2018) recourent au concept d'« épargne nette réajustée » (que la Banque mondiale calcule comme l'épargne nationale nette plus les dépenses d'éducation, moins l'épuisement de l'énergie, des minerais et des forêts, moins les effets négatifs du CO<sub>2</sub> et des particules fines sur la qualité de l'air). Les auteurs montrent que l'effet de l'épargne nette réajustée sur le bien-être subjectif est d'abord négatif pendant 10 à 15 ans, mais qu'il devient ensuite positif, parfois de manière significative, au bout de 20 ans. Barrington-Leigh (2020) préconise de limiter les volumes de ressources employées et les déchets, à des fins de développement durable (ce qu'il appelle « précaution écologique »).

La liste des moteurs environnementaux du bien-être subjectif est déjà longue et ne cesse de croître. Les habitants des villes sont moins heureux que les ruraux au-delà d'un certain point de stress environnemental, malgré les gains de revenus liés aux économies d'agglomération, pour les raisons suivantes :

- la pollution de l'air et de l'eau (Luechinger, 2009 ; Levinson, 2012). Les pays de l'OCDE qui affichent un faible niveau de pollution aux particules fines jouissent également d'un bien-être subjectif plus élevé (Krekel et MacKerron, 2020). Selon les calculs de The Happiness Research Institute & Leaps by Bayer (2020), les habitants de Cracovie, la ville d'Europe où l'air est le plus pollué, subiraient une perte de bien-être équivalente à environ 15 % de leur revenu annuel.

- la pollution sonore (Rehdanz et Maddison, 2008). Le Livre vert du Trésor britannique (2018, pp.63-64) propose des évaluations du coût de ces externalités en comparant le jour à la nuit, pour des niveaux sonores allant de 45 à 75 décibels et selon que le bruit vient du trafic routier, ferroviaire ou aérien.
- l'absence d'espaces verts (Krekel et al., 2016) et les embouteillages/longs trajets domicile-travail, typiques de la vie urbaine (Burger et al., 2020).

À partir d'un échantillon plus large de 130 pays, De Neve et Sachs (2020) étudient le lien entre le bien-être subjectif et les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Ils en concluent que certains ODD environnementaux seulement auraient un effet positif significatif sur le bien-être, en particulier les numéros 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et 11 (Villes et communautés durables). On pourrait s'étonner des coefficients négatifs significatifs associés aux numéros 12 (Consommation et production responsables) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Lorsque les auteurs regroupent les ODD en cinq catégories et décomposent la variance transnationale du bien-être, ils constatent que les Objectifs associés à l'environnement représentent 8 % du bien-être total expliqué, ceux liés aux facteurs économiques, 31 %, à la santé, 24 %, à la situation sociale, 20 %, et aux aspects juridiques, 17 %.

### ***Où se place le Canada sur l'échelle de ces indicateurs environnementaux ?***

Le Canada est relativement bien placé concernant les indicateurs environnementaux étroitement liés au bien-être, mais il est souvent en deçà de la moyenne concernant les émissions de gaz à effet de serre et les autres indicateurs à plus long terme. Le Canada arrive au 20<sup>e</sup> rang, derrière l'Australie, juste derrière la Nouvelle-Zélande mais devant les États-Unis, sur l'échelle de l'Indice de performance environnementale (voir Tableau 2.1 ci-avant), qui couvre 11 domaines et englobe 32 indicateurs pour 180 pays (Wendling et al., 2020). Le pays est bien placé concernant la pollution atmosphérique intérieure, l'exposition au plomb, l'habitat de la biodiversité (diversité écologique terrestre) et les taux de croissance des dioxydes de soufre et d'azote. Il est en revanche très mal classé concernant les émissions de gaz à effet de serre par habitant (168<sup>e</sup>), les services aux écosystèmes (110<sup>e</sup>), l'habitat des espèces (changements d'habitat appropriés depuis 2001) (101<sup>e</sup>), les espaces protégés (91<sup>e</sup>), la pêche (89<sup>e</sup>), la tendance de l'intensité des gaz à effet de serre (77<sup>e</sup>) et l'exposition à l'ozone (55<sup>e</sup>).

D'autres sources font état de résultats inférieurs à la moyenne pour le Canada concernant la part des énergies renouvelables, l'ampleur de la pollution aux particules fines et la qualité de l'eau (à titre indicatif toutefois puisque, quoique recueillies à l'échelle de tout le pays, les données ne sont pas strictement comparables). L'Ontario a durci ses normes d'eau potable et renforcé ses moyens de contrôle suite à la « tragédie de Walkerton », en 2000, et la province doit aujourd'hui plutôt se concentrer sur les retraits (révocations) et sur la prolifération d'algues bleu-vert toxiques. L'Alberta dispose de cadres qui réglementent la quantité et la qualité de l'eau, mais seulement dans le nord-est, où se trouvent les exploitants de sables bitumineux, qui ont besoin de connaître les capacités du réseau. On craint toutefois que les bassins de décantation des résidus ne fuient dans les eaux souterraines de cette région (Commission de coopération environnementale, 2020). Des tensions sur l'approvisionnement en eau existent également dans certaines régions, comme le sud-est de l'Alberta. La proportion d'eaux usées canadiennes soumises à un traitement primaire – un des points de mire des derniers Examens environnementaux de l'OCDE (2017) en raison des montants facturés pour ces services, trop faibles pour en couvrir les coûts – pourrait augmenter de manière significative (le Canada occupant ici le 28<sup>e</sup> rang au sein de l'OCDE). De fait, les dernières statistiques de l'OCDE ne dénotaient aucune amélioration puisque la part d'eaux usées traitées a reculé de 87.2 % en 2004 à 84 % en 2017.

Parmi les autres points préoccupants figurent des tendances inquiétantes concernant la Liste rouge des espèces menacées (en particulier des mammifères et poissons surveillés, tandis que la situation s'est améliorée pour certains oiseaux) (Fonds mondial pour la nature, 2020) et l'empreinte du Canada sur les matières premières, en raison d'une érosion continue de la biocapacité depuis 1961 (Global Footprint

Network, 2020). La fiscalité environnementale, qui n'est plus faible, en proportion du PIB, au sein de l'OCDE qu'au Mexique et aux États-Unis et qui diminue depuis 2000, est notable également (graphique 1.20 du chapitre 1), même si le recours aux systèmes de plafonnement et d'échange tend à abaisser cette part toutes choses égales par ailleurs. L'intensification de la fiscalité environnementale pourrait avoir d'importantes retombées positives sur le bien-être en permettant d'aligner les prix sur les coûts externes mais aussi de générer des revenus utiles, pouvant être utilisés pour financer d'autres programmes sociaux.

### ***Politiques publiques menées face à ces grands défis environnementaux***

Depuis 2008, le gouvernement fédéral suit une Stratégie de développement durable définie pour trois mandats de trois ans successifs, la dernière version s'étendant jusqu'en 2022 (Environnement et changement climatique Canada, 2019). Elle fixe 13 objectifs de long terme ambitieux, mesurés par 25 indicateurs, qui suivent directement l'orientation de 12 des 17 ODD. La dernière Stratégie a relevé les objectifs dans six domaines, ajouté des ambitions en matière de véhicules zéro émission (dont la part de marché doit atteindre 100 % à l'horizon 2040) et d'exportations de technologies propres, revu la Stratégie d'alimentation durable et enrichi la liste des indicateurs destinés à mesurer les progrès. En termes de *niveaux*, les domaines préoccupants englobent : les déchets électroniques, le dioxyde de soufre lié aux importations, l'azote produit par la production, l'azote lié aux importations, les émissions de carbone liées à l'énergie, le dioxyde de carbone lié aux importations et le prix effectif du carbone. En termes de *tendances*, celles qui ne sont pas jugées satisfaisantes concernent : la gestion durable de l'azote, une gestion sûre des services d'assainissement et la part des renouvelables dans la production d'énergie.

## **Le cas particulier des Autochtones et des populations racialisées au Canada**

### ***Les Autochtones sont depuis longtemps défavorisés en matière de bien-être***

Depuis bien longtemps, le Canada lutte contre les difficultés de ses peuples autochtones, dont la situation socio-économique est affectée par le passé colonial et par les traumatismes intergénérationnels qu'il a engendrés. Le pays n'a signé qu'en 2007 la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (dont la loi de mise en application a été présentée au parlement en décembre 2020). Ce processus historique a culminé avec les excuses officielles du gouvernement relatives aux anciens élèves des pensionnats indiens, un système qui a existé pendant un siècle (voir Kim (2019) pour un résumé), le processus dit « de vérité et de réconciliation », et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, ainsi qu'à travers l'accélération sensible des règlements en matière de revendications territoriales. Ces évolutions ont donné lieu à – ou, du moins, coïncidé avec – une renaissance culturelle et un sentiment de revitalisation au sein de nombreuses communautés autochtones.

L'OCDE a récemment mis l'accent sur l'importance d'assurer un régime foncier stable et de surmonter l'obstacle très ancien de la Loi sur les Indiens de 1876, qui attribue par défaut la propriété foncière des réserves au gouvernement fédéral (OCDE, 2020h). Tandis qu'il avait fallu au Canada plus de 40 ans pour négocier 40 conventions relatives aux droits et aux terres des Autochtones jusqu'en 2015, de nouvelles procédures visent à obtenir des résultats plus rapides sur le plan de l'autonomisation des gouvernements autochtones. Parmi celles-ci figurent plus de 75 nouvelles réflexions sur la reconnaissance des droits et de l'autodétermination des Autochtones encore en cours lors de la présentation du budget de mars 2019, dont 29 avaient débouché sur la signature d'accords préliminaires (chapitre 3 du budget). Les pratiques de l'État pourraient toutefois encore être améliorées de manière à autonomiser les gouvernements autochtones (OCDE, 2020h).

Les peuples autochtones représentent presque 5 % de la population canadienne totale, une part susceptible d'augmenter à moyen terme (Drummond et al., 2017). Il existe trois groupes distincts d'Autochtones, possédant chacun une histoire, une identité et des défis qui lui sont propres : les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Compte tenu de leurs différences significatives (y compris entre les Premières Nations), un accord mutuel a donné lieu à l'adoption d'une approche « fondée sur les

distinctions » applicables à toutes les décisions de politiques publiques. Les informations relatives à la situation socio-économique des Premières Nations vivant en réserve sont toutefois souvent lacunaires puisque ces populations sont loin de toujours participer aux enquêtes de Statistique Canada, y compris au recensement. L'OCDE (2020h) a récemment souligné l'importance d'améliorer la qualité des données recueillies concernant les Autochtones, mais il est clair que, malgré des financements significatifs et en hausse consacrés à l'éducation et à la santé (en particulier pour les communautés isolées) et les revenus complémentaires alloués aux peuples des réserves, ces populations restent nettement désavantagées.

Deux publications récentes mettent en lumière ces difficultés. Le Conseil national de développement économique des Autochtones (2019) a examiné 31 mesures englobant l'emploi, le revenu, le bien-être de la communauté, l'éducation, le développement des entreprises, la gouvernance, les ressources et les infrastructures, pour en conclure que, malgré les progrès enregistrés au regard de certains indicateurs depuis 2012, la plupart des carences restent criantes et que les améliorations sont rares. Il est par conséquent fort probable que l'objectif de la parité économique en 2022 ne puisse être atteint si les aides et programmes publics ne sont pas revus à la hausse, en particulier pour les Premières Nations vivant en réserve, qui souffrent des retards les plus flagrants.

La deuxième publication est un rapport du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (2020), qui contient une synthèse instructive de la situation en 2015-16, établie à partir des Enquêtes régionales sur la santé. Elle se concentre sur les maladies chroniques, qui affectent presque 60 % des membres adultes des Premières Nations (et plus encore pour les femmes). Presque une personne interrogée sur dix a déclaré n'avoir pas bénéficié de tous les soins dont elle avait besoin en raison des listes d'attente, du manque de praticiens disponibles, de problèmes financiers ou d'une couverture insuffisante. Il convient toutefois de mentionner une amélioration tangible concernant les mentions d'une eau potable durablement impropre à la consommation dans les réserves publiques, dont le nombre a reculé pour passer de 105 en novembre 2015 à 59 en décembre 2020. Le gouvernement avait prévu d'éradiquer le problème de la qualité de l'eau potable pour mi-2021, en y affectant des crédits massifs du budget fédéral, inaugurés dans le budget 2016 puis renforcés dans le budget 2019. Cet objectif ne sera toutefois pas atteint malgré l'annonce récente d'un investissement supplémentaire de 1.5 milliard CAD dont 114 millions CAD de dépenses de fonctionnement annuelles d'ici à 2025-26 pour garantir une eau potable irréprochable pour les peuples des Premières Nations.

Parmi les résultats en matière de bien-être, les Autochtones se révèlent également très en deçà de leurs concitoyens non autochtones pour plusieurs autres paramètres (Tableau 2.10 ; ces données s'entendent hors Premières Nations vivant en réserve et Inuits de l'Inuit Nunangat). Ils sont plus nombreux à déclarer une mauvaise santé mentale, en particulier les femmes (qui sont beaucoup plus souvent victimes de violences familiales et autres de la part des hommes (Association des femmes autochtones du Canada, non daté), voire de stérilisation forcée), les personnes âgées de 18 à 34 ans et les Premières Nations. Les chiffres dénotent également une dégradation plus significative depuis 2015 (Statistique Canada, 2020a). La part de personnes interrogées déclarant souffrir de troubles de l'humeur ou d'anxiété attestés médicalement mène au même constat. Ces populations sont également beaucoup plus touchées par les problèmes liés aux addictions, mais aussi par les homicides et les suicides, en particulier chez les Inuits. À l'échelle de l'ensemble des Autochtones, le taux d'homicide est environ cinq fois plus élevé que pour le reste de la population, ce qui représente un écart de plus de 100 décès par an. Sachant que les taux de suicide sont environ dix fois plus élevés que la moyenne nationale dans les communautés inuites, leurs responsables ont participé à l'élaboration d'une stratégie de prévention du suicide, afin d'aider les individus en difficulté à accéder aux services appropriés.



**Tableau 2.10. Quelques indicateurs de bien-être des Autochtones canadiens comparés au reste de la population**

	Autochtones			Non autochtones		
<b>A. Résultats en matière de santé mentale en 2019</b>						
1. Santé mentale autoévaluée						
Part en % de réponses « Très bonne » ou « Excellente »	54			68		
dont :						
femmes	49			?		
hommes	59			?		
18-34 ans	47			?		
Premières Nations	49			--		
Variation depuis 2015, en points de pourcentage	- 9			- 5		
2. % de troubles de l'humeur/anxiété attestés médicalement						
Total	27			13		
dont :						
femmes	35			19		
hommes	19					
Premières Nations	31			--		
Variation depuis 2015, en points de pourcentage	+ 5			+ 2		
<b>B. Indicateurs de pauvreté, en %</b>						
% de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté défini par la mesure du panier de consommation, 2015						
Total	24			13		
dont :						
moins de 18 ans	30			?		
Premières Nations hors réserves	30			--		
1. % de personnes vivant dans des foyers souffrant d'insécurité alimentaire, 2017						
Adultes	38			?		
dont :				?		
hommes	34			?		
Premières Nations hors réserves	43			--		
Inuits	53			--		
<b>C. Évolutions récentes du chômage, en %, non corrigées des variations saisonnières</b>						
	<b>Total</b>	<b>femmes</b>	<b>hommes</b>	<b>Total</b>	<b>femmes</b>	<b>hommes</b>
Déc. 2019-fév. 2020	10.0	7.3	12.6	5.5	4.9	6.0
Mars 2020-mai 2020	16.6	13.6	19.5	11.7	11.7	11.7
Juin 2020-août 2020	16.8	16.8	16.7	11.2	11.9	10.6

Sources : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2019 ; P. Arriagada, T. Hahmann et V. O'Donnell (2020a), « Les Autochtones et la santé mentale durant la pandémie de COVID-19 », Statistique Canada, 23 juin ; A. Bleakney, H. Masoud et H. Robertson (2020), « Les répercussions de la COVID-19 sur le marché du travail des Autochtones : mars à août 2020 », Statistique Canada, 2 novembre.

La pauvreté est également bien plus répandue parmi les Premières Nations vivant hors des réserves que chez les Canadiens non autochtones. L'écart est moins marqué dans le cas des Métis et des Inuits (Canada Sans Pauvreté, non daté). Le même constat d'un taux de pauvreté bien supérieur s'applique également aux enfants, en particulier les enfants des Premières Nations, qu'ils vivent en réserve ou non (Beedie, 2019 ; Campagne 2000, 2020). En 2016, 297 des 367 réserves de Premières Nations (soit 81 %) pour lesquelles on disposait de données issues du recensement affichaient des taux de pauvreté par habitant supérieurs à la moyenne, et dans 27 d'entre elles le revenu annuel moyen était inférieur à 10 000 CAD. Sans surprise, ce retard concerne également l'insécurité alimentaire. Ces éléments contribuent à une santé physique et mentale déficiente, à des résultats scolaires inférieurs et à un stress familial accru. Le COVID-19 a davantage affecté la capacité de ces populations à honorer leurs

engagements financiers ou à combler leurs besoins essentiels, dans des proportions autoévaluées comme « fortes » ou « modérées » par 36 % des personnes interrogées, contre 25 % pour les autres (Arriagada et al., 2020b), un constat cohérent avec la montée plus marquée du chômage chez ces populations pendant la crise, en particulier pour les femmes (Tableau 2.10, partie C).

Les Autochtones sont également beaucoup plus concernés que les autres Canadiens par le problème des logements surpeuplés et de mauvaise qualité, sans parler de l'absence pure et simple de toit. La probabilité de devoir être hébergé(e) dans un foyer de sans-abris est respectivement 11 et 15 fois plus importante pour des hommes et pour des femmes autochtones que pour les autres Canadiens et Canadiennes. Pour les Autochtones, toutefois, le fait d'être sans-abri va bien plus loin que la simple absence de toit. Il suppose la perte de « Tous mes liens », c'est-à-dire du sentiment d'appartenance et de l'équilibre psychologique associés aux liens qu'entretient un individu avec sa famille, avec sa communauté et avec son pays (Thistle, 2017). Il ne fait aucun doute que tous ces éléments ont touché de manière particulièrement sévère le bien-être de ces populations pendant la pandémie actuelle sachant que les traditions culturelles, la fierté, la dignité et l'autodétermination sont plus importantes aux yeux des Autochtones que pour l'ensemble des Canadiens, et compte tenu de l'absence de filets de sécurité. Conscient de cette plus grande vulnérabilité, le gouvernement fédéral a lancé, avec le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, plusieurs aides nouvelles et renforcé certains programmes existants pour soutenir les communautés autochtones, développer les services de santé publique et de bien-être psychologique, augmenter le nombre de foyers pour les femmes et les enfants fuyant la violence et renforcer l'aide financière, notamment aux étudiants (pour un montant de 72.5 millions CAD).

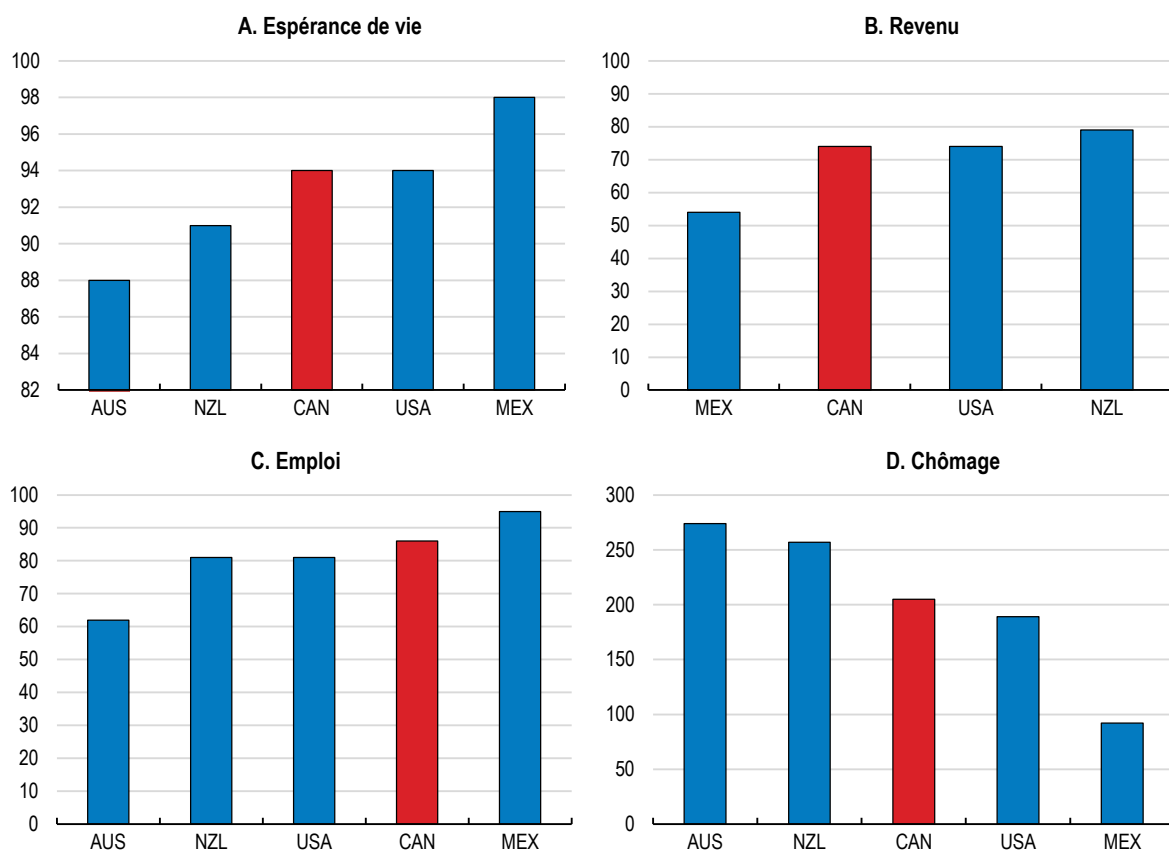
Il semblerait que les inégalités en termes de bien-être aient au moins cessé de se creuser. Sur la base d'un indice non pondéré conçu par le gouvernement fédéral, qui se compose du revenu par habitant, du taux d'activité, du logement et du niveau d'études (données du recensement), les peuples des Premières Nations, les Inuits et les non-autochtones auraient tous connu une amélioration d'une ampleur similaire depuis 1981 (Richards, 2020), d'où un fossé relativement constant de 19 points de pourcentage (58.4 contre 77.5) en 2016. Toutefois, la clé de cet écart en termes de bien-être pourrait se trouver dans les statistiques du marché du travail, puisque le taux de chômage moyen des Autochtones au cours de 25 années étudiées s'établissait à 15.3 %, contre 7.4 % pour les autres peuples, avec une différence particulièrement marquée dans les zones rurales (OCDE, 2020h), ce qui s'explique par le manque d'offres d'emploi dans les réserves des Premières Nations. Afin de replacer ces chiffres dans leur contexte, nous avons comparé le Canada à d'autres pays comptant une proportion comparable de populations autochtones (Graphique 2.18). Il s'avère que le pays se trouve dans la moyenne de ce groupe concernant l'espérance de vie, le revenu par habitant ou les taux d'emploi et de chômage de ces peuples. Les statistiques semblent également assez comparables à celles des Tsiganes d'Europe centrale et de l'Est, en particulier de République slovaque, mais aussi des Israéliens arabes (OCDE, 2019f, chapitre 1).

L'amélioration de la situation de ces peuples sur le marché du travail passe nécessairement par de meilleures performances à l'école primaire et dans le secondaire, et par un développement des formations post-secondaires. Les insuffisances en matière d'emploi et de compétences se renforcent mutuellement au fil du temps, sachant qu'une main d'œuvre mal formée décourage la création d'emplois et que la pénurie d'emplois n'encourage pas à acquérir des compétences (Mahboubi et Busby, 2017). En 2019, le gouvernement fédéral a modifié le cadre de financement de la scolarité des Premières Nations de la maternelle au secondaire (M-12), augmenté les ressources à temps plein pour la maternelle, mais aussi pour les cours de langues et de culture, accru les investissements dans les ouvertures d'écoles et adopté une approche fondée sur les distinctions concernant l'enseignement supérieur. Néanmoins il faudra sans doute étoffer l'offre d'emplois dans les communautés autochtones isolées pour pouvoir améliorer leur situation sur le marché du travail. De même, la surreprésentation des Autochtones en prison nuit à leur employabilité. En outre, un tiers des Autochtones courent un risque significatif que leur emploi soit automatisé et remplacé par un robot, une proportion légèrement supérieure à celle des non-autochtones, les premiers étant plus présents dans les secteurs à bas salaires puisqu'ils sont plus souvent non diplômés

(25.6 % chez les adultes autochtones en âge de travailler, contre 10.8 % pour les non-autochtones) (Diversity Institute et al., 2020). Dans une étude approfondie de la situation des Autochtones canadiens sur le marché du travail, l'OCDE (2018a) préconisait : 1) davantage de flexibilité dans la gestion des programmes ; 2) une meilleure harmonisation des programmes fédéraux et provinciaux ; 3) une mise à contribution des villes pour répondre aux besoins des Autochtones qui y vivent ; 4) une collecte et un usage plus pertinents et efficaces des informations relatives au marché du travail (un programme pilote d'information dans ce domaine a été lancé en 2019) ; 5) le recours à des programmes ciblés d'expérience professionnelle ; 6) un accès facilité des Autochtones aux formations postsecondaires ; 7) un développement du mentorat ; et 8) une réflexion menée sur le rôle que pourraient jouer les entreprises sociales.

### Graphique 2.18. Les peuples autochtones des autres pays souffrent des mêmes carences de bien-être que les Autochtones canadiens

Résultats pour les autochtones, en pourcentage des résultats du reste de la population nationale



Note : L'espérance de vie des Autochtones canadiens a été calculée comme la moyenne pondérée pour les hommes et les femmes Premières Nations, métis et inuits. Le revenu médian correspond au revenu personnel total au Canada, au revenu médian du ménage au Mexique, au revenu personnel médian en Nouvelle-Zélande et aux gains médians aux États-Unis. Le revenu des peuples non autochtones correspond aux gains médians de l'ensemble de la population dans le cas des États-Unis. L'emploi et le chômage concernent les personnes âgées de 15 à 64 ans, en pourcentage de la population du même âge, sauf au Canada où ils concernent les personnes de 15 ans et plus.

Source : adapté d'OCDE (2019), *Linking Indigenous Communities to Regional Development*, <https://doi.org/10.1787/3203c082-en>.

La création d'entreprises et la réussite commerciale des Autochtones ont longtemps été bridées non seulement faute d'éducation et de formations appropriées, mais aussi à cause des barrières de la ruralité, de la petite échelle, du manque d'infrastructures et d'un accès limité au crédit (OCDE, 2020h). Le gouvernement fédéral pourrait favoriser davantage les entreprises des Autochtones dans les marchés publics et en faire plus pour renforcer les 59 membres de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement. Il pourrait également étoffer l'offre de formations et de conseils aux entrepreneurs. Il convient toutefois de ne pas ignorer l'importance des gouvernements autochtones pour le développement économique, notamment à travers le règlement des litiges fonciers ou des droits aux ressources naturelles, ou l'obtention de sources de revenus propres visant à améliorer durablement la situation socio-économique des Autochtones.

Les difficultés d'accès à l'internet à haut débit représentent un autre problème majeur pour les entreprises comme pour les ménages autochtones, très fréquemment installés dans des communautés septentrionales isolées. Les dernières données comparatives disponibles (concernant 2018) montrent que les ménages habitant les réserves des Premières Nations étaient bien plus défavorisés dans ce domaine, non seulement que la moyenne canadienne, mais aussi que le ménage rural type (Tableau 2.11). Dans sa stratégie pour la connectivité (« La haute vitesse pour tous »), le gouvernement fédéral s'est engagé à coopérer avec les communautés autochtones pour mettre en œuvre des projets de connectivité et répondre à leurs besoins. Toutefois, l'objectif des pouvoirs publics consistant à garantir un accès rapide et fiable aux infrastructures de base à l'horizon 2030 seulement manque d'ambition. Le gouvernement devrait faire en sorte de combler plus vite ces lacunes.

**Tableau 2.11. Accès à l'internet haut débit des ménages Premières Nations, vitesse en Mo/s, en %, 2018**

Vitesse	Canada	Communautés rurales	Réserves Premières Nations
1.5+	98.8	94.2	92.6
5+	97.9	90.5	85.8
10+	96.6	84.2	71.4
16+	94.1	73.8	55.8
25+	93.7	72.1	54.0
50+	86.5	43.0	32.3
50/10/illimité	85.7	40.8	31.3
100+	84.9	37.9	29.3

Source : CRTC (2019), RSC 2019-Secteur des services internet fixes de détail et disponibilité de la large bande, infographie 9.24.

Citons comme innovation récente la manière dont le gouvernement aide les communautés Premières Nations au moyen de différents instruments de financement flexibles nés des négociations avec des gouvernements Premières Nations en vue d'instaurer une nouvelle relation budgétaire assurant des fonds suffisants, prévisibles et pérennes. Par exemple, au lieu d'affecter des crédits annuels, avec toute l'incertitude que cela suppose, l'État fédéral a commencé il y a quelques années à proposer des subventions décennales, qui allègent la charge administrative et déclarative des gouvernements autochtones, tout en leur laissant une discrétion considérable en matière d'affectation des ressources disponibles dans le temps et entre les programmes, puisque les reports sont alors permis. Malheureusement, de nombreux gouvernements autochtones n'ont pas profité de cette possibilité à ce jour, en raison d'un sentiment de défiance et d'incohérence avec le processus de décolonisation, couplé, dans certains cas, à des moyens de gouvernance insuffisants et à l'incapacité de répondre aux conditions d'éligibilité. Il n'en reste pas moins que depuis 2019, 84 communautés Premières Nations (sur 600 environ) participent au système de financement décennal, et que leur nombre augmente rapidement. Citons parmi d'autres exemples notables de déconcentration et d'autodétermination : la reconnaissance de cinq organisations autochtones par le gouvernement canadien, les programmes fédéraux relatifs au

marché du travail pour les Autochtones, une offre de soins de santé en Colombie-Britannique et divers services publics aux Premières Nations dans le nord de l'Ontario.

### ***Des populations racialisées également très désavantagées en termes de bien-être***

En 2016, 7.7 millions de Canadiens appartenaient à des minorités visibles (soit 22.3 % de la population, mais deux fois plus à Toronto), contre 16 % dix ans plus tôt, en raison de l'origine diversifiée des immigrés. Si nombre d'entre eux ne sont pas nés au Canada et souffrent économiquement de leur statut d'immigré, les Canadiens non blancs nés dans le pays sont encore plus désavantagés. Ainsi, leur taux de pauvreté en 2016, quoique variable selon les groupes, représentait dans la majeure partie des cas plus du double des 9.6 % enregistrés pour les Canadiens blancs (Hou et al., 2020), allant jusqu'à avoisiner 30 % pour certains groupes. Seuls les Canadiens philippins connaissaient un taux de pauvreté inférieur à celui des Canadiens blancs (8 %). Des disparités similaires étaient notées pour les jeunes adultes célibataires noirs et non blancs à Toronto en 2016 (Duah-Kessie et al., non daté). Les populations racialisées affichent un taux de chômage supérieur de presque deux points de pourcentage, les femmes représentant la quasi-totalité de cet écart (3.2 points) (Block et al., 2019). Cependant, les hommes racialisés gagnent 22 % de moins que les autres, ce qui dénote la prévalence croissante de travailleurs pauvres dans cette catégorie, en particulier parmi les Canadiens noirs et d'Asie du Sud (Stapleton, 2019). Les hommes comme les femmes inscrivent sur leur déclaration de revenus moins de plus-values et de produits financiers, et d'un montant inférieur, ce qui suppose des écarts de patrimoine sensibles. Les Canadiens noirs pâtissent également d'un accès plus restreint à une nourriture de qualité, mais aussi de problèmes de logement plus fréquents (Leon et Iveniuk, 2020) et d'une plus grande insatisfaction à l'égard du quartier où ils résident (Claveau, 2019).

Des données recueillies en ligne montrent que, pendant la pandémie de COVID-19, les Canadiens racialisés ont davantage souffert que leurs concitoyens blancs d'une perte d'emploi ou d'une diminution de leurs heures de travail, ce qui explique qu'ils aient été plus nombreux, en proportion, à faire état de lourdes répercussions financières (25.0 % contre 22.1 %). Ils ont également indiqué plus souvent que les Canadiens blancs que leur santé mentale au printemps 2020 n'était que passable ou mauvaise (27.8 % contre 22.9 %) et qu'ils souffraient d'une anxiété modérée à sévère (30 % contre 24.2 %) (Moyser, 2020a). Ces écarts ne semblent toutefois pas s'être creusés depuis le début de la pandémie. Face aux problèmes psychologiques propres aux Canadiens noirs, le gouvernement fédéral a récemment affecté des fonds à des programmes de santé mentale culturellement ciblés sur les jeunes à risque à l'échelon local.

## Principales conclusions et recommandations

PRINCIPALES CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS (les principales recommandations sont en caractères gras)
<b>Donner une place de premier plan au bien-être après la pandémie</b>	
Le Canada fait partie de la minorité de plus en plus réduite de pays de l'OCDE qui ne sont pas dotés d'un cadre officiel de mesure du bien-être. Le gouvernement fédéral avait chargé un ministre d'en élaborer un en 2019, ce qui est en cours.	<b>Créer un tableau de bord des indicateurs de bien-être destiné à étayer les décisions de politique publique, couvrant les dimensions du bien-être actuel et futur, de l'inclusion et de la préservation de l'environnement.</b> <b>Utiliser ce tableau de bord pour recenser les enjeux de l'action publique et mesurer l'amélioration des résultats.</b>
<b>Renforcer la protection sociale</b>	
La population à revenu moyen a diminué davantage au Canada que dans la plupart des pays. Son système de protection sociale est moins efficace que beaucoup d'autres pour compenser les effets du marché.	Faire en sorte que les déclarations de revenus soient remplies automatiquement, conformément aux promesses récentes du gouvernement, pour que chacun puisse toucher les prestations auxquelles il a droit.
L'écart actuel de salaires entre hommes et femmes fait partie des plus forts de l'OCDE, en particulier pour les mères d'enfants en âge d'être scolarisés. L'accès à la garde d'enfants dépend fortement des revenus.	<b>Développer l'offre de garde d'enfants en subventionnant davantage ces services, en contrôlant plus étroitement leur qualité et en aidant financièrement les parents qui travaillent à les payer.</b>
Au Canada, la pauvreté est particulièrement élevée chez les Autochtones et les populations racialisées. Malgré le système de protection sociale, la plupart des allocataires restent pauvres et souffrent d'insécurité alimentaire. Les pouvoirs publics ont augmenté les aides aux banques alimentaires pendant la pandémie.	Envisager de combattre la pauvreté à l'aide de prestations sociales plus généreuses et de mesures fiscales, de préférence sans augmenter le budget total et en évitant des effets néfastes sur l'offre de main-d'œuvre.
<b>Accroître l'offre de logements abordables</b>	
Le prix des logements représente un problème localisé, concentré en bas de l'échelle des revenus. L'offre de logement social et abordable est limitée et les listes d'attente sont longues. Le gouvernement fédéral suit une Stratégie nationale sur le logement depuis 2017.	<b>Développer l'offre de logement en améliorant la compétitivité du secteur de la construction, en réduisant l'encadrement des loyers et en assouplissant les réglementations de zonage et d'occupation des sols ainsi que les politiques de limitation de l'étalement des villes.</b> Consacrer davantage de moyens au logement social et encourager de nouveaux dispositifs d'accession à la propriété.
Le fait d'être sans domicile fixe constitue une autre manifestation de la pauvreté, et il est étroitement lié à une mauvaise santé, surtout mentale, ainsi qu'à l'insécurité alimentaire et à la toxicomanie. Ce phénomène pèse lourd sur les finances publiques. La durée de séjour des sans-abri dans les foyers d'accueil s'allonge.	Doter le nouveau Conseil national du logement des moyens dont il a besoin pour démarrer, puis ajuster le financement à l'évolution des besoins. Nommer sans tarder le Défenseur fédéral du logement.
<b>Améliorer la santé et les soins de longue durée</b>	
La disparité des systèmes de santé selon les provinces et les territoires devrait fournir de très nombreuses informations permettant d'élaborer les politiques optimales, par exemple concernant le problème chronique des délais d'attente.	<b>Rechercher des gains d'efficacité et réduire les délais d'attente par une meilleure définition des priorités au niveau des patients, une amélioration de la coordination entre les prestataires de soins primaires et les spécialistes, un recours accru à la télémedecine, et le transfert de certaines tâches des médecins aux infirmières.</b> S'appuyer sur les disparités entre les systèmes de santé des différents territoires et provinces pour définir de bonnes pratiques.
La santé mentale joue un rôle clé dans le bien-être et dans sa diffusion. Les maladies mentales sont fréquentes et extrêmement coûteuses, mais leur traitement présente un très bon rapport coût-efficacité. Même avant la pandémie, les personnes estimant jouir d'une bonne santé mentale étaient moins nombreuses qu'en 2015 et les « morts du désespoir » étaient en hausse pour la majorité des classes d'âge féminines. La santé publique reçoit une faible part de l'ensemble des dépenses de santé.	<b>Augmenter les moyens destinés à la santé mentale et à la santé publique.</b> Fixer des délais d'attente maximum pour les consultations psychiatriques des adultes et descendre encore la barre pour celles des enfants et des adolescents, même si cela suppose d'y consacrer davantage d'argent public.
Les problèmes de toxicomanie sont à l'origine de quelque 76 000 décès au Canada en 2017, avec un fort coût économique. Environ 5 000 personnes ont succombé à une surdose d'opioïdes.	Accroître les efforts des pouvoirs publics pour réduire et prévenir les dommages liés à l'addiction. Faire en sorte que les systèmes sociaux, de santé et pénal coordonnent mieux leurs actions dans ce domaine.
Le Canada se distingue des autres pays par son système de santé public universel qui exclut les médicaments au niveau national. La disparité actuelle des régimes engendre une importante charge administrative, laisse 19 % de la population du pays sans couverture efficace et tire les prix des médicaments à la hausse (faute d'un pouvoir de négociation collectif), tout en « enchaînant » les salariés à leur employeur.	<b>Mettre en application le projet de négocier avec les provinces et les territoires la mise en place progressive d'une assurance-médicaments universelle.</b>
Autre lacune du filet de sécurité sociale : l'absence de congés de maladie indemnisés pour plus de la moitié des salariés, et même les trois quarts des plus bas salaires. Un régime temporaire a été créé, mais uniquement pour les malades du COVID-19.	Négocier un plan national avec les provinces et les territoires pour rendre obligatoires un nombre approprié de jours de congés de maladie indemnisés pour tous les salariés.
La situation déplorable du secteur des soins de longue durée est apparue au grand jour en 2020, avec les premiers cas de COVID-19 : près de trois	<b>Augmenter les aides aux établissements assurant des prestations de qualité, ainsi qu'aux soins de longue durée à</b>

quarts des décès dus au coronavirus concernent des résidents de maisons de retraite.	<p><b>domicile.</b></p> <p>Durcir les normes, procéder à des inspections plus fréquentes et plus rigoureuses, recueillir davantage de données qui serviront à alimenter le processus d'agrément.</p> <p>Améliorer la formation et la rémunération des employés du secteur des soins de longue durée.</p> <p>Encourager le maintien des personnes âgées à domicile.</p>
<b>Renforcer la durabilité de l'environnement</b>	
Le bien-être est également influencé par des facteurs environnementaux. Le Canada affiche dans ce domaine des performances inégales, et globalement moyennes. Sa fiscalité environnementale, qui fait partie des moins lourdes de l'OCDE, recule en pourcentage du PIB, même si l'écart s'explique en partie par le recours aux systèmes de plafonnement et d'échange, de préférence à la taxe carbone, pour lutter contre le changement climatique.	<p><b>Mettre en application le projet récent d'accélération de la hausse de la tarification et de la fiscalité du carbone, tout en protégeant les plus pauvres des retombées sur leur niveau de vie.</b></p> <p><b>Recourir davantage à la fiscalité et à des mécanismes de redevances pour faire face aux externalités environnementales, notamment celles qui proviennent des carburants, du traitement des eaux usées et de la mise en décharge des déchets solides.</b></p>
<b>Contribuer au bien-être des populations autochtones et des personnes racialisées</b>	
Les Autochtones canadiens sont défavorisés à plusieurs égards depuis longtemps, malgré l'augmentation des aides publiques. On note un progrès récent avec la nouvelle orientation des relations entre les gouvernements autochtones et l'État fédéral qui passe par l'autodétermination, plus précisément avec la satisfaction des revendications territoriales et la mise à disposition de financements décennaux, qui n'a toutefois été acceptée à ce jour que par une minorité de groupes autochtones.	<p><b>Encourager l'autodétermination des peuples autochtones.</b></p> <p><b>Conserver une approche de politiques publiques fondée sur les distinctions et assurer des financements appropriés pour atteindre les objectifs.</b></p> <p>Apporter un accès rapide et fiable à l'internet à haut débit avant l'échéance prévue de 2030.</p>
Les personnes racialisées représentent un cinquième de la population canadienne et leur part augmente rapidement. Leur taux de chômage est plus élevé, en particulier chez les femmes, leurs salaires sont inférieurs, surtout pour les hommes, et la plupart de ces groupes affichent des taux de pauvreté nettement supérieurs. Les pressions économiques et sociales sur ces populations se sont accrues avec la pandémie.	Mettre en œuvre les réformes de la protection sociale et/ou de la fiscalité, adopter l'assurance-médicaments nationale et les congés de maladie indemnisés pour tous comme indiqué plus haut, ce qui constituera un premier pas prometteur dans la lutte contre les injustices sociales dont souffrent ces groupes minoritaires.



## Bibliographie

- Agence de la santé publique du Canada (2016), *The Direct Economic Burden of Socioeconomic Health Inequalities in Canada*, Ottawa.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada (2020), *Politique alimentaire pour le Canada : Tout le monde à table*, 11 mars, Ottawa.
- Allas, T., D. Chinn, P.E. Sjatil et W. Zimmerman (2020), « Addressing the high cost of COVID-19 on life satisfaction », McKinsey, juin.
- Arriagada, P. T. Hahmann et V. O'Donnell (2020a), « Les Autochtones et la santé mentale pendant la pandémie de COVID-19 », Statistique Canada, 23 juin.
- Arriagada, P., T. Hahmann et V. O'Donnell (2020b), « Indigenous people in urban areas: Vulnerabilities to the socioeconomic impacts of COVID-19 », Statistique Canada, 26 mai.
- Association des femmes autochtones du Canada (sans date), *Drag*.
- Baker, N. (2019), « Reaching Home: Canada's Homelessness Strategy », présentation Powerpoint exposée à l'Atelier de l'OCDE sur le problème des sans-abri et les politiques en matière de logement abordable, Emploi et Développement social Canada, 27 novembre.
- Balestra, C. et G. Cohen (2021, à paraître), « Income inequality through people's eyes: Evidence from the OECD's Compare your income web tool », *document de travail*, Éditions OCDE, Paris.
- Balestra, C. et R. Tonkin (2018), « Inequalities in household wealth across OECD countries: Evidence from the OECD Wealth Distribution Database », *OECD Statistics Working Papers*, n° 2018-01, juin, Éditions OCDE, Paris.
- Baptista, I. et Eric Marlier (2019), *Fighting homelessness and housing exclusion in Europe: A Study of national policies*, Réseau européen de politique sociale, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (Commission européenne), Bruxelles.
- Barrington-Leigh, C. (2020), « Reframing policy around life satisfaction and sustainability: a quantitative framework for wellbeing », document non publié, juillet.
- Barrington-Leigh, C. (2017), « Sustainability and Well-Being: A Happy Synergy », *Development*, vol. 59, juillet, pp. 292-98.
- Barrington-Leigh, C. (2013), « The Quebec Convergence and Canadian Life Satisfaction, 1985-2008 », *Analyse de politiques*, vol. 39, n° 2, juin, pp. 193-219.
- Barua, B. et M. Moir (2019), *Waiting Your Turn: Wait Times for Health Care in Canada, 2019 Report*, Fraser Institute, Vancouver, 10 décembre.
- Barua, B. et S. Hasan (2018), « The Private Cost of Public Queues for Medically Necessary Care, 2018 », *Fraser Research Bulletin*, mai.
- Beedie, N., D. Macdonald et D. Wilson (2019), *Towards Justice: Tackling Indigenous Child Poverty in Canada*, Upstream, juillet.
- Benjamin, D.J., J. Debnam, M. Fleurbaey, O. Heffetz et M. Kimball (2020), « What Do Happiness Data Mean? Evidence from a Survey of Happiness Respondents », projet de document, non publié, 7 mars.
- Bleakney, A., H. Masoud et H. Robertson (2020), « Les répercussions de la COVID-19 sur le marché du travail des Autochtones : mars à août 2020 », Statistique Canada, 2 novembre.
- Block, S., G.E. Galabuzi et R. Tranjan (2019), « Canada's Colour-Coded Income Inequality », Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa, décembre.
- Boadway, R., L. Godbout et M. Smart (2020), « Marginal Tax Rates under the Canada Recovery Benefit », *Finances of the Nation*, 30 octobre.

- Boadway, R., K. Cuff et K. Koebel (2016), « Designing a Basic Income Guarantee for Canada », *Working Paper*, n° 1371, Queens University Economics Department.
- Boarini, R., F. Murtin, P. Schreyer et M. Fleurbaey (2016), « Multi-dimensional Living Standards: A Welfare Measure Based on Preferences », *OECD Statistics Working Papers*, n° 2016/05, 7 septembre.
- Boyer, Y. (2017), « Healing racism in Canadian health care », *CMAJ*, vol. 189, n° 46, 20 novembre.
- Burczycka, M. (2019), « Section 2 : Violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2018 », in Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2018*, 12 décembre.
- Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (2017), *Rapport annuel 2017*, 6 décembre.
- Burger, M.J., P.S. Morrison, M. Hendriks et M.M. Hoogerbrugge (2020), « Urban-Rural Happiness Differentials across the World », chapitre 4 dans J.F. Helliwell et al. (dir. pub.), *World Happiness Report 2020*.
- Campaign 2000 End Child and Family Poverty (2020), *2020 Setting the Stage for a Poverty-Free Canada*, Report Card on Child and Family Poverty in Canada, 14 janvier.
- Canada sans pauvreté (sans date), « Just the Facts », Ottawa.
- Canadian Index of Wellbeing (2016), *How are Canadians Really Doing? The 2016 CIW National Report*, Université de Waterloo, novembre.
- Case, A. et A. Deaton (2020), *Deaths of Despair and the Future of Capitalism*, Princeton University Press, Princeton.
- Caturianas, D., P. Lewandowski, J. Sokolowski, Z. Kowalik et E. Barcevičius (2020), *Policies to Ensure Access to Affordable Housing*, Direction générale des politiques internes de l'Union, Parlement européen, Bruxelles, août.
- Cavalleri, M.C., B. Cournède et E. Ózsöğüt (2019), « How Responsive are Housing Markets in the OECD? National Level Estimates », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1589, décembre, Éditions OCDE, Paris.
- Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (2020), « Statistiques de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations pour l'élaboration d'une réponse à la COVID-19 dans les collectivités des Premières Nations », mai, Ottawa.
- Clark, A.E. (2018), « Four Decades of the Economics of Happiness: Where Next? », *Review of Income and Wealth*, vol. 64, n° 2, juin, pp. 245-69.
- Clark, A.E., S. Flèche, R. Layard, N. Powdthavee et G. Ward (2018), *The Origins of Happiness: The Science of Well-Being over the Life Course*, Princeton University Press.
- Claveau, J. (2019), « Satisfaction des ménages canadiens à l'égard de leur quartier : faits saillants de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018 », Statistique Canada, 22 novembre.
- Clavet, N.-J., J.-Y. Duclos et G. Lacroix (2013), « Fighting Poverty: Assessing the Effect of Guaranteed Minimum Income Proposals in Québec », *Analyse de politiques*, vol. 39, n° 4, pp. 491-516.
- Commission de la santé mentale du Canada et Conference Board du Canada (2020), « Le statut d'emploi et le revenu ont un impact sur la santé mentale des Canadiennes et des Canadiens pendant la pandémie de COVID-19, indique un nouveau sondage », Ottawa, 23 juin.
- Commission de la santé mentale du Canada (2015), *Tracer la voie de l'avenir : Indicateurs de la santé mentale pour le Canada*, Ottawa.
- Commission de la santé mentale du Canada (2012), *Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada*, Ottawa, 29 juin.

- Connolly, M., C. Haeck et D. Lapierre (2019), « Social Mobility Trends in Canada: Going Up the Great Gatsby Curve », School of Management, Groupe de recherche sur le capital humain, Université du Québec à Montréal, *document de travail*, n° 19-03, 27 mai.
- Conseil national de développement économique des Autochtones (2019), *Rapport d'étape de 2019 sur l'évolution de l'économie des Autochtones*, Gatineau, Québec.
- Corak, M. (2016), « 'Inequality is the root of social evil' or maybe Not: Two Stories about Inequality and Public Policy », *Analyse de politiques*, vol. 42, n° 4, décembre, pp. 367-414.
- Corak, M. (2013), « Income Inequality, Equality of Opportunity and Intergenerational Mobility », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 27, n° 3, été, pp. 79-102.
- Davies, S., A. Finney et Y. Hartfree (2016), « The Poverty Premium - When low-income households pay more for essential goods and services », University of Bristol, School of Geographical Sciences, novembre.
- Decent Work and Health Network (2020), *Before It's Too Late: How to Close the Paid Sick Days Gap During COVID-19 and Beyond*, 19 août.
- Demographia and Performance Urban Planning (2020), *16th Annual Demographia International Housing Affordability Survey: 2020 Rating Middle-Income Housing Affordability*, St. Louis et Christchurch.
- De Neve, J.-E. et J.D. Sachs (2020), « Sustainable Development and Human Well-Being », chapitre 6 in J.F. Helliwell et al. (dir. pub.), (2020), *World Happiness Report 2020*, Sustainable Development Solutions Network, New York, 20 mars.
- Directeur parlementaire du budget (2020), *Estimation des coûts liés à un revenu de base garanti pendant la pandémie de COVID-19*, Ottawa, 7 juillet.
- Djidjel, S., B. Gustajtis, A. Heisz, K. Lam, I. Marchand et S. McDermott (2020), *Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation*, Statistique Canada, 24 février.
- Doberstein, C. (2016), *Building a Collaborative Advantage: Network Governance and Homelessness Policy-Making in Canada*, UBC Press, Vancouver et Toronto.
- Doberstein, C. et A. Smith (2015), « Housing first, but affordable housing last: the Harper government and homelessness », in T. Healy et S. Trew (dir. pub.), *The Harper Record 2008-2015*, Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa.
- Drummond, D. et D. Sinclair (2020), « COVID-19: A Catalyst for Change in Health and Healthcare », *Verbatim*, CD Howe Institute, Toronto, 15 octobre.
- Drummond, D., A. Murray, N. Mask et A. Sharpe (2017), « The Contribution of Aboriginal People to Future Labour Force Growth in Canada », Centre d'étude des niveaux de vie, Ottawa, 2 octobre.
- Duah-Kessie, I., A. Siddiqi, J. Iveniuk et K. McKenzie (sans date), « No one left behind: Exploring thriving income among the Black population in the City of Toronto », Wellesley Institute, Toronto.
- Durand, M. et C. Exton (2019), « Adopting a well-being approach in central government: Policy mechanisms and practical tools », chapitre 8 in *Global Happiness and Wellbeing Policy Report*, Global Council for Happiness and Wellbeing, Émirates arabes unis.
- Easterlin, R. A. (1974), « Does economic growth improve the human lot? Some empirical evidence », dans P. David et M. Reder (dir. pub.), *Nations and Households in Economic Growth*, Academic Press, New York, pp. 89-125.
- Emploi et Développement social Canada (2019), *Tout le monde compte 2018 : Faits saillants - Rapport*, Gatineau.
- Emploi et Développement social Canada (2018a), *Rapport final sur l'évaluation de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance*, Gatineau, 11 mai.

- Emploi et Développement social Canada (2018b), *Rapport final du Comité consultatif sur l'itinérance sur la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance*, Gatineau.
- Engage Nova Scotia et Canadian Index of Wellbeing (2018), *Nova Scotia Quality of Life Index 1994-2014*, Waterloo (Ontario), version préliminaire.
- Environnement et changement climatique Canada (2019), *Réaliser un avenir durable : stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2019 à 2022*, Gatineau.
- Evra, R. et E. Mongrain (2020), « État de la santé mentale des immigrants canadiens durant la pandémie de COVID-19 », Statistique Canada, 14 juillet.
- Exton, C. et L. Fleischer (2020), « The Future of the OECD Well-being Dashboard: Discussion Paper », projet de document.
- Exton, C. et M. Shinwell (2018), « Policy Use of well-being metrics: Describing countries' experiences », *OECD Statistics Working Papers*, n° 2018/07, Éditions OCDE, Paris, novembre.
- Fafard St. Germain, A.-A. et V. Tarasuk (2020), « Homeownership status and risk of food insecurity: examining the role of housing debt, housing expenditure and housing asset [sic] using a cross-sectional survey of Canadian households », *International Journal for Equity in Health*, vol. 19, n° 5.
- Ferdosi, M., T. McDowell, W. Lewchuk et S. Ross (2020), *Southern Ontario's Basic Income Experience*, Hamilton Roundtable for Poverty Reduction, McMaster University Labour Studies et Hamilton Community Foundation, mars.
- Findlay, L. et R. Arim (2020), « Les Canadiens perçoivent leur santé mentale comme étant moins bonne pendant la pandémie de COVID-19 », Statistique Canada, 24 avril.
- Fonberg, J.D. et G. Schellenberg (2019), « Canadians' satisfaction with their housing: Highlights from the 2018 Canadian Housing Survey », 22 novembre.
- Forget, E.L. (2020), *Basic Income for Canadians: From the COVID-19 Emergency to Financial Security for All*, Lorimer Books, Toronto, octobre.
- Forum économique mondial (2020), *The Global Social Mobility Report 2020: Equality, Opportunity and a New Economic Imperative*, Genève, janvier.
- Frijters, P., A. E. Clark, C. Krekel et R. Layard (2020), « A Happy Choice: Wellbeing as the Goal of Government », *Behavioural Public Policy*, vol. 4, n° 2, pp. 126-65.
- Gaetz, S., E. Dej, T. Richter et M. Redman (2014), *L'état de l'itinérance au Canada 2014*, rapport de recherche Homeless Hub n° 5, The Homeless Hub Press, Toronto.
- Gaetz, S. (2014), « Can Housing First Work for Youth? », *European Journal of Homelessness*, vol. 8, n° 2, pp. 159-75.
- Gaetz, S. (2010), « The Struggle to End Homelessness in Canada: How We Created the Crisis and How We Can End It », éditorial, *The Open Health Services and Policy Journal*, vol. 3, pp. 21-26.
- Global Footprint Network (2020), *National Footprint and Biocapacity Accounts*.
- Global Council for Happiness and Wellbeing (2019), *Global Happiness and Wellbeing Policy Report 2019*, Émirats arabes unis.
- Goff, L., J.F. Helliwell et G. Mayraz (2018), « Inequality of Subjective Well-Being as a Comprehensive Measure of Inequality », *Economic Inquiry*, vol. 56, n° 4, octobre, pp. 277-94.
- Gordon, J. (2020a), « The 'supply crisis' in Canada's housing market isn't backed up by the evidence », *Globe and Mail*, 13 septembre.
- Gordon, J. (2020b), « Reconnecting the Housing Market to the Labour Market: Foreign Ownership and Housing Affordability in Canada », *Analyse de politiques*, vol. 46, n° 1, mars, pp. 1-22.
- Grant, K. (2020), « 81% of COVID-19 deaths in Canada were in long-term care – nearly double OECD average », *Globe and Mail*, 25 juin.

- Green, D.A., J.R. Kesselman et L.M. Tedds (2020), *All the Basics: Reforms for a More Just Society*, Rapport Final du Panel d'Experts de la Colombie Britannique sur le Revenu Minimum Garanti, 28 décembre.
- Green, K.P., J. Filipowicz, S. Lafleur et I. Herzog (2016), « The Impact of Land-Use Regulation on Housing Supply in Canada », Institut Fraser, Vancouver.
- Groupe de travail scientifique sur les coûts et les méfaits de l'usage de substances au Canada (2020), *Coûts et méfaits de l'usage de substances au Canada (2015–2017)*.
- Happiness Research Institute et Leaps by Bayer (2020), *Wellbeing Adjusted Life Years*, Berlin.
- Hardoon, D. with N. Hey et S. Brunetti (2020), « Wellbeing evidence at the heart of policy », What Works Wellbeing, Londres, février.
- Hashiguchi, T.C.O. et A. Llana-Nozal (2020), « The Effectiveness of Social Protection for Long-Term Care in Old Age », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 117, avril, Éditions OCDE, Paris.
- Helliwell, J.F., D. Gyarmati, C. Joyce et H. Orpana (2020a), « Building an Epidemiology of Happiness », *NBER Working Papers*, n° 28095, novembre.
- Helliwell, J.F., R. Layard, J.D. Sachs et J.-E. De Neve (dir. pub.) (2020b), *World Happiness Report 2020*, Sustainable Development Solutions Network, New York, 20 mars.
- Helliwell, J.F. (2019), « Measuring and Using Happiness to Support Public Policies », *NBER Working Paper*, n° 26529, décembre.
- Helliwell, J.F., H. Shiple et C.P. Barrington-Leigh (2019), « How happy are your neighbours? Variation in life satisfaction among 1200 Canadian neighbourhoods », *PLoS ONE*, vol. 14, n° 1.
- Helliwell, J.F. et H. Huang (2013), « Comparing the Happiness Effects of Real and On-line Friends », *PLoS ONE*, vol. 8, n° 9.
- Hicks, P. (2020), « Really? Social Statistics in the Throne Speech? », Pearson Centre for Progressive Policy.
- Hillel, I. (2019), « Holes in the Social Safety Net: Poverty, Inequality and Social Assistance in Canada », Centre d'étude des niveaux de vie, Research Report 2020-06, Ottawa, août.
- HM Treasury (2018), *The Green Book: Central Government Guidance on Appraisal and Evaluation*, Londres.
- Holly, J.M.P., K. Biernacka, N. Maskell et C.M.Perks (2020), « Obesity, Diabetes and COVID-19: An Infectious Disease Spreading From the East Collides with the Consequences of an Unhealthy Lifestyle », *Frontiers in Endocrinology*, vol. 11, 17 septembre.
- Hosek, C., J. Weisstub et E. Waitzer (2020), « The pandemic has exposed the precarious economic situation of many Canadians », *Globe and Mail*, 14 juin.
- Hou, F., K. Frank et C. Schimmele (2020), « Répercussions économiques de la COVID-19 chez les groupes de minorité visible », Statistique Canada, 6 juillet.
- Hunsley, T. (2020), « The Throne Speech and Community Housing Trusts », Social Canada.
- Initiative pancanadienne sur les inégalités en santé (2018), *Les principales inégalités en santé au Canada : un portrait national*, Agence de la santé publique du Canada, Ottawa, août.
- Institut canadien d'information sur la santé (2020), « Les temps d'attente pour les interventions prioritaires au Canada », 9 juillet.
- Institut de la diversité, Conseil canadien pour le commerce autochtone et Centre des Compétences futures (2020), « Digital differences: the impact of automation on the Indigenous economy in Canada », juillet.
- Kangas, O., S. Flour, M. Simanainen et M. Ylikanno (2020), « Evaluation of the Finnish basic income experiment », Ministère des Affaires sociales et de la Santé, Helsinki, 6 mai.

- Kim, P.J. (2019), « Social Determinants of Health Inequities in Indigenous Canadians Through a Life Course Approach to Colonialism and the Residential School System », *Health Equity*, vol. 31, pp. 378-81.
- Klapper, L., A. Lusardi et P. van Oudheusden (2015), *Financial Literacy Around the World: Insights from the Standard and Poor's Rating Services Global Financial Literacy Survey*.
- Krekel, C. et G. MacKerron (2020), « How Environmental Quality Affects Our Happiness », chapitre 5 in J.F. Helliwell et al. (dir. Pub.), *World Happiness Report 2020*.
- Krekel, C., J. Kolbe et H. Wüstemann (2016), « The Greener the Happier? The Effect of Urban Land Use on Residential Well-Being », *Ecological Economics*, vol. 121, n° 1, pp. 117-27.
- Kumar, N., K. McKenzie et S.-g. Um (2017), « Thriving in the City: What does it cost to live a healthy life? », Institut Wellesley, Toronto, septembre.
- Laird, G. (2007), *Shelter: Homelessness in a Growth Economy: Canada's 21st Century Paradox-A Report for the Sheldon Chumir Foundation for Ethics in Leadership*, The Homeless Hub Press, Calgary.
- Layard, R. (2019), « Evaluating Wellbeing in the Policy Toolkit », présentation Powerpoint exposée lors de la Conférence de l'OCDE intitulée « Transposer les indicateurs du bien-être dans l'action publique », 3 et 4 octobre, Paris.
- Lemyre, X., J. Mader et M. Ambard (2018), « Quantifying and Valuing the Wellbeing Impacts of Arts, Culture and Sports in Canada », Canadian Heritage, Gatineau, janvier.
- Leon, S. et J. Iveniuk (2020), « Forced Out: Evictions, Race, and Poverty in Toronto », Institut Wellesley, Toronto, août.
- Lesser, I. et C. Nienhuis (2020), « The Impact of COVID-19 on Physical Activity Behavior and Well-Being of Canadians », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 17, n° 11, juin, p. 3899.
- Levinson, A. (2012), « Valuing Public Goods Using Happiness Data: The Case of Air Quality », *Journal of Public Economics*, vol. 96, n° 9-10, pp. 869-80.
- Lewandowski, P., K. Lipowska et I. Magda (2020), « The Gender Dimension to Occupational Exposure to Contagion », *IBS Working Paper*, n° 05/2020, Varsovie, juin.
- Luechinger, S. (2009), « Valuing Air Quality Using the Life Satisfaction Approach », *Economic Journal*, vol. 119, n° 536, mars, pp. 482-515.
- Maddison, P., K. Rehdanz et H. Welsch (2020), « Introduction », *Handbook on Wellbeing, Happiness and the Environment*, E. Elgar, Cheltenham, pp. 1-11.
- Mahboubi, P. et C. Busby (2018), « Closing the Divide: Progress and Challenges in Adult Skills Development Among Indigenous Peoples », *C.D. Howe Ebrief*, n° 264, Toronto, 6 septembre.
- Marshall, G. (2019), « Endettement et difficultés financières des familles canadiennes », *Regards sur la société canadienne*, Statistique Canada, 26 juin.
- Masters, R., E. Anwar, B. Collins, R. Cookson et S. Capewell (2017), « Return on investment of public health interventions: a systematic review », *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 71, pp. 827-34.
- McKenzie, K. (2020), « The new normal: moving from surviving to thriving », Institut Wellesley, Toronto, 16 juin.
- Ministère des Finances Canada (2018), « Measuring Housing Affordability for Potential Homebuyers ».
- Moir, M. et B. Barua (2020), « The Private Cost of Public Queues for Medically Necessary Care, 2020 », *Fraser Research Bulletin*, Institut Fraser, Vancouver, mai.
- Moyser, M. (2020a), « La santé mentale des groupes de population désignés comme minorités visibles au Canada dans le contexte de la pandémie de COVID-19 », Statistique Canada, 2 septembre.

- Moyser, M. (2020b), « Différences entre les genres en matière de santé mentale pendant la pandémie COVID-19 », Statistique Canada, 9 juillet.
- OCDE (2020a), « Housing Synthesis Report: Preliminary Version », non publié.
- OCDE (2020b), « Analyse comparative des performances en santé mentale – Rapport d'avancement », 27<sup>e</sup> session du Comité de la Santé, OCDE, Paris, 11-12 juin.
- OCDE (2020c), « Analyse comparative des performances en santé mentale – État d'avancement et principaux résultats », DELSA/HEA(2020)4, 27<sup>e</sup> session du Comité de la Santé, OCDE, Paris.
- OCDE (2020d), « Waiting Times for Health Service: Next in Line », *Études de l'OCDE sur les politiques de santé*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2020e), *Comment va la vie ? 2020 : Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2020f), « Comment va la vie au Canada ? », in *Comment va la vie ? 2020 : Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2020g), *Long-term Care and Health Care Insurance in OECD and Other Countries*, février, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2020h), « Linking Indigenous Communities With Regional Development in Canada », *Examens de l'OCDE des politiques rurales*, Éditions OCDE, Paris, 21 janvier.
- OCDE (2020i), *Who Cares? Attracting and Retaining Care Workers for the Elderly*, Éditions OCDE, Paris, 22 juin.
- OCDE (2020j), « Better data and policies to fight homelessness in the OECD », *Policy Brief on Affordable Housing*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2020k), « Social housing: A key part of past and future housing policy », *Employment, Labour and Social Affairs Policy Briefs*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2020l), *Housing and Inclusive Growth*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019a), *Putting Well-being Metrics into Policy Action*, conférence, 3-4 octobre, Paris.
- OCDE (2019b), *OECD Economic Surveys: New Zealand 2019*, Éditions OCDE, Paris, juin.
- OCDE (2019c), *Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019d), « Health For Everyone? Social Inequalities in Health and Health Systems », *Études de l'OCDE sur les politiques de santé*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019e), « Addressing Problematic Opioid Use in OECD Countries », *Études de l'OCDE sur les politiques de santé*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019f), *OECD Economic Surveys: Slovak Republic 2019*, Éditions OCDE, Paris, février.
- OCDE (2019g), « Health in the 21st Century: Putting Data to Work for Stronger Health Systems », *Études de l'OCDE sur les politiques de santé*, Éditions OCDE, Paris, novembre.
- OCDE (2019h), *Panorama de la santé 2019: Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018a), « Indigenous Employment and Skills Strategies in Canada », *Revue de l'OCDE sur la création locale d'emplois*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018b), *L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017a), *Examens environnementaux de l'OCDE : Canada 2017*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017b), « Basic income as a policy option: Can it add up? », *Policy Brief on the Future of Work*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017c), « How does Canada compare on child well-being? », *OECD Child Well-Being Data Portal Country Factsheet*, Éditions OCDE, Paris, novembre.
- OCDE (2013), *OECD Guidelines on Measuring Subjective Well-being*, Éditions OCDE, Paris.



- OCDE (2011), *Comment va la vie? 2011 – Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2010), *Objectif croissance*, Éditions OCDE, Paris.
- O’Flaherty, B. (2019), « Homelessness research: A guide for economists (and friends) », *Journal of Housing Economics*, vol. 44, pp. 1-25.
- Oishi, S. et E. Diener (2014), « Can and Should Happiness be a Policy Goal? », *Policy Insights from the Behavioral and Brain Sciences*, vol. 1, n° 1, pp. 195-203.
- Pasma, C. et S. Regehr (2019), « Basic Income: Some Policy Options for Canada », rapport établi pour le Réseau canadien pour le revenu garanti.
- Persaud, N. et H. Ahmad (2017), « Canadian List of Essential Medications », *Canadian Family Physician*, vol. 63, n° 4, avril, pp. 266-68.
- Picot, G. et Y. Lu (2017), « Faible revenu chronique chez les immigrants au Canada et dans ses collectivités », Statistique Canada, *Direction des études analytiques : documents de recherche*, 29 septembre.
- Pollack, C.E., B.A. Griffin et J. Lynch (2010), « Housing Affordability and Health Among Homeowners and Renters », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 39, n° 6, pp. 515-21.
- Pritchard, A. M. Richardson, D. Sheffield et K. McEwan (2020), « The Relationship Between Nature Connectedness and Eudaimonic Well-Being: A Meta-analysis », *Journal of Happiness Studies*, vol. 21, pp. 1145-67.
- Qasim, M. et A. Grimes (2018), « Sustainable economic policy and well-being: The relationship between adjusted net savings and subjective well-being », *MOTU Working Paper*, n° 18-06, Wellington, mai.
- Raudsepp-Hearne, C. et al. (2010), « Untangling the Environmentalist’s Paradox: Why is Human Well-being Increasing as Ecosystem Services Degrade? », *BioScience*, vol. 60, n° 8, septembre, pp. 576-89.
- Rech, N. (2019), « L’itinérance au Canada », *L’Encyclopédie canadienne*, 9 juillet.
- Rehdanz, K. et D. Maddison (2008), « Local environmental quality and life-satisfaction in Germany », *Ecological Economics*, vol. 64, n° 4, février, pp. 787-97.
- Réseau canadien pour le revenu garanti (2019), *Signposts to Success: Report of a BICN Survey of Ontario Basis Income Recipients*, mars.
- Richards, J. (2020), « No Easy Answers: Insights Into Community Well-being among First Nations », *C.D. Howe Ebrief*, n° 304, Toronto, 21 mai.
- Rothwell, D. et J. Robson (2017), « The prevalence and composition of asset poverty in Canada: 1999, 2005, and 2012 », *International Journal of Social Welfare*, vol. 27, n° 1, juin.
- Salvi del Pero, A., W. Adema, V. Ferraro et V. Frey (2016), « Politiques to promote access to good-quality affordable housing in OECD countries », *Documents de travail de l’OCDE sur les affaires sociales, l’emploi et les migrations*, n° 176, février.
- Santé Canada (2019), *Une ordonnance pour le Canada : l’assurance-médicaments pour tous, Rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d’un régime national d’assurance-médicaments*, juin, (« Commission Hoskins »).
- SCHL (2020), *Rapport sur le logement dans le Nord*, Société canadienne d’hypothèques et de logement, Ottawa, octobre.
- SCHL (2018), *Examining Escalating House Prices in Large Canadian Metropolitan Centres*, Société canadienne d’hypothèques et de logement, Ottawa, 24 mai.
- Shi, Y., C. Joyce, R. Wall, H. Orpana et C. Bancej (2019), « A life satisfaction approach to valuing the impact of health behaviours on subjective wellbeing », *BMC Public Health*, vol. 19, 21 novembre.
- Shim, R.S. et M.T. Compton (2018), « Addressing the Social Determinants of Mental Health: If Not Now, When? If Not Us, Who? », *Psychiatric Services*, vol. 69, n° 8, août, pp. 844-46.

- Sinha, M. (2014), « Les services de garde au Canada », *Document analytique*, Statistique Canada, 30 octobre.
- Sircova, A. et al. (2014), « A Global Look at Time: A 24-Country Study of the Equivalence of the Zimbardo Time Perspective Inventory », *Sage Open*, janvier-mars, pp. 1-12.
- Social Progress Imperative (2019), *Social Progress Index*.
- Société royale du Canada (2020), *Rétablir la confiance : La COVID-19 et l'avenir des soins de longue durée*, 3 juillet.
- Stapleton, J. (2019), « The Working Poor in the Toronto region: A Closer Look at the Increasing Numbers », Metcalf Foundation, Toronto, novembre.
- Statistique Canada (2020a), « Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2019 », 6 août.
- Statistique Canada (2020b), « Insécurité alimentaire du ménage », 24 juin.
- Statistique Canada (2019), « Premiers résultats de l'Enquête canadienne sur le logement, 2018 », 22 novembre.
- Stergiopoulos, V. et al. (2015), « Effect of scattered-site housing using rent supplements and intensive case management on housing stability among homeless adults with mental illness: a randomized trial », *Journal of the American Medical Association*, vol. 313, pp. 905-15.
- Stevens, H. et S. Simpson (2017), « Toward a National Universal Basic Income », *Analyse de politiques*, vol. 43, n° 2, juin, pp. 120-39.
- Stiglitz, J.E., J.-P. Fitoussi et M. Durand (2018), *Beyond GDP: Measuring What Counts for Economic and Social Performance*, Éditions OCDE, Paris.
- Stiglitz, J.E., A. Sen et J.-P. Fitoussi (2009), *Report of the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress*, janvier.
- Subedi, R., L. Greenberg et M. Turcotte (2020), « Taux de mortalité attribuable à la COVID-19 dans les quartiers ethnoculturels du Canada », Statistique Canada, 28 octobre.
- Tarasuk, V. et A. Mitchell (2020), « Household Food Insecurity in Canada 2017-2020 », *Proof, Food Insecurity Policy Research*, Université de Toronto.
- Tax Policy Center (2020), « How Could We Improve the Federal Tax System? What other countries use return-free filing? », Urban Institute and Brookings Institution, Washington, D.C.
- Temkin, K., B. Theodos et D. Price (2011), « A Promising Way Forward for Home Ownership: Assessing the Benefits of Shared Equity Programs », *Community Investments*, vol. 23, n° 1, Spring, pp. 12-19.
- Theodos, B., C.P. Stacy, B. Braga et R. Daniels (2019), « Affordable Homeownership: An Evaluation of Shared Equity Programs », Urban Institute Research Report, 22 mai.
- Thistle, J. (2017), « Reframing the Discussion: An Indigenous Definition of Homelessness », The Homeless Hub Press, 27 septembre.
- Trust Barometer Edelman (2020), *Spring Update: Trust and the COVID-19 Pandemic: Canada Findings*.
- UNICEF Canada (2019), *Quelle est la situation au Canada? L'Indice canadien du bien-être chez les enfants et les jeunes : Rapport de référence 2019*.
- UNICEF Innocenti (2020), *Worlds of Influence: Understanding What Shapes Child Well-Being in Rich Countries*, Innocenti Report Card 16, Florence.
- Wendling, Z.A., J.W. Emerson, A. de Sherbinin, D.C. Esty et M. Levy (2020), *2020 Environmental Performance Index*, Yale Center for Environmental Law and Policy, New Haven.
- Wolfson, M. (2018), « How a guaranteed income could work », *Policy Options*, Institute for Research in Public Policy, 5 juillet.
- World Wildlife Fund (2020), *Le Rapport Planète vivante Canada 2020, État de la faune*, Toronto, septembre.

Wyonch, R. et S. Maharishi (2020), « Low-Value Care: Health's Future and Fiscal Reckoning », *Intelligence Memo*, Institut C. D. Howe, Toronto, 3 juillet.

Yembilah, R. et C. Lamb (2016), « Planning to Eliminate Child Poverty: Thematic overview of child poverty policy in Canada », Canadian Poverty Institute, Ambrose University, Calgary, mai.

Zheng, Z. et L. Yang (2019), « Neighborhood Environment, Lifestyle, and Health of Older Adults: Comparison of Age Groups Based on Ecological Model of Aging », *Sustainability*, vol. 11, n° 7, avril.

# Études économiques de l'OCDE

## CANADA

Le déploiement du programme de vaccination au Canada laisse entrevoir la fin de la crise liée au COVID-19 et la croissance de la production devrait repartir à la hausse. Un niveau de taux directeur extrêmement bas et d'autres mesures monétaires continuent d'apporter un soutien considérable à l'économie, et les aides budgétaires aux ménages et aux entreprises ont été substantielles. Cela étant, les risques et l'incertitude demeurent grands, notamment sur la rapidité avec laquelle certaines mesures de restriction pourront être levées au fur et à mesure que la vaccination progressera et le rythme auquel les ménages commenceront à puiser dans leur épargne de précaution. La crise du COVID-19 a également mis en lumière les faiblesses des programmes de protection sociale. Remettre l'économie canadienne sur un chemin de croissance soutenable exigera de repenser la stratégie de réduction des gaz à effet de serre et de s'attaquer à certains problèmes de longue date concernant les programmes sociaux et les obstacles à la productivité des entreprises.

Il ressort de l'examen approfondi des questions de bien-être réalisé dans cette étude que le Canada pourrait faire un plus large usage des indicateurs quantitatifs pour élaborer ses politiques publiques. Ces indicateurs pourraient aider à structurer les programmes d'action et en comparer les avancées. La santé, les services de garde d'enfants, l'accessibilité financière du logement et le soutien des populations autochtones comptent parmi les domaines dans lesquels l'action publique pourrait être améliorée et conduire à une élévation des niveaux de bien-être.

### CHAPITRE SPÉCIAL : BIEN-ÊTRE

Volume 2021/5  
Mars 2021



IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-49250-9  
PDF ISBN 978-92-64-56141-0

ISSN 0304-3363  
ABONNEMENT 2021  
(18 NUMÉROS)



9 789264 492509